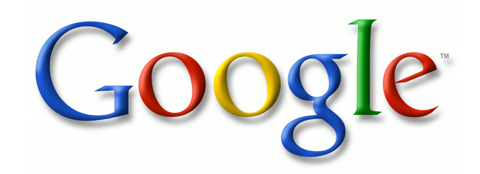





VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
The Gift of
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
who brought together this
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



LES SEIGNEURS

DE

CHATEAUVOUÉ

966 - 1793

PAR

l'Abbé L. JEAN

CURÉ DE CHATEAUVOUÉ

Membre des Sociétés d'archéologie lorraine de Metz et de Nancy

Dix-sept Planches hors texte.



NANCY

A. CRÉPIN-LEBLOND, ÉDITEUR

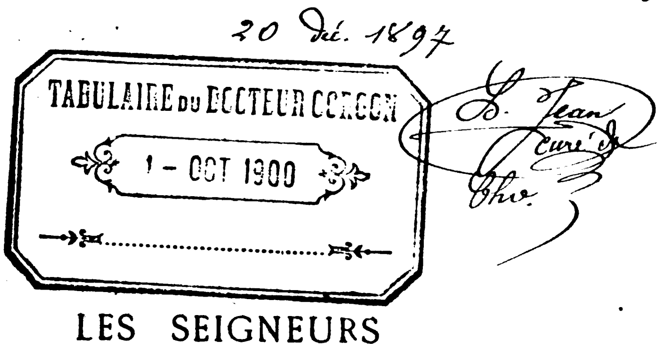
Imprimeur de la Société d'archéologie

21, rue Saint-Dizier (passage du Casino)

1897

Hommage affectueux et reconnaissant à mon cher ami M. le Docteur Gorgon

20 Déc. 1897



LES SEIGNEURS

DE

CHATEAUVOUÉ

LES SEIGNEURS

DE

CHATEAUVOUÉ

966 - 1793

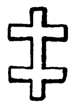
PAR

l'Abbé L. JEAN

CURÉ DE CHATEAUVOUÉ

Membre des Sociétés d'archéologie lorraine de Metz et de Nancy.

Dix-sept Planches hors texte.



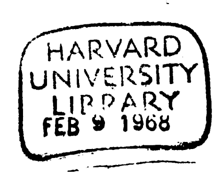
NANCY

A. CRÉPIN-LEBLOND, ÉDITEUR

Imprimeur de la Société d'archéologie

21, rue Saint-Dizier (passage du Casino)

1897


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
FEB 9 1968

A

NOTRE - DAME D'ARLANGE

Protectrice

depuis de longs siècles

des

Populations de la Haute-Seille.

A

MES CHERS PAROISSIENS

de

Châteauvoué

Bérange, Dédeling, Sotzeling

Vuisse

Arlange, Bichlibourg et Kékin.



PRÉFACE

Cet ouvrage n'est point une simple réédition des essais publiés il y a quelques années dans le journal *Le Lorrain* et le *Journal de la Société d'archéologie lorraine :* c'est un travail absolument nouveau.

De nombreuses et actives recherches nous ont fourni, en outre des premiers éléments, une quantité de documents assez considérable pour nous permettre de présenter aujourd'hui au public l'histoire de la seigneurie de Châteauvoué.

Déjà l'importance de cette seigneurie et sa part dans l'histoire générale du pays procurent à ses annales un intérêt plus vaste que n'en présentent d'ordinaire ces sortes de sujets. Cet intérêt s'accroît encore ici de celui qui naît des relations très étendues de nos seigneurs avec ceux des autres localités du pays.

Mais précisément pour mettre en relief ces caractères particuliers, il a fallu songer à un travail tout différent d'une histoire populaire, où la forme et la suite du récit imposent de sacrifier à chaque instant des détails d'une réelle utilité historique.

Nous avons donc, *à dessein*, choisi le genre *annaliste* avec sa sobriété, son absence d'appareil littéraire, ses pages remplies de faits et de dates, ses notes, ses tableaux chronologiques, etc. Les lecteurs pour lesquels nous avons travaillé comprendront notre but et ne nous en demanderont pas davantage.

Ce genre ne va pas d'ailleurs sans des exigences peu communes, que connaissent bien tous ceux qui touchent

aux questions d'histoire locale. Nous nous sommes attaché à les satisfaire dans la mesure du possible. Nous n'avons en particulier épargné aucune peine pour donner à tous nos renseignements le caractère de la plus rigoureuse exactitude : faits, dates, citations, références, tableaux, notes, tables, tout a été l'objet d'un contrôle minutieux et plusieurs fois renouvelé (1).

Ainsi, nous l'espérons, ne sera point trompée l'attente de ceux qui nous ont donné leur confiance en souscrivant à cet ouvrage, et dont la sympathie nous a puissamment encouragé au cours de travaux toujours longs et souvent pénibles.

(1) Nous tenons à remercier ici ceux de nos amis qui ont bien voulu nous aider de leurs lumières : en particulier M. le docteur Gorgon, de Paris, notre dévoué compatriote, auquel nous devons l'agencement de nos premiers matériaux ; M. Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, qui nous a initié avec tant de complaisance à la lecture des anciennes chartes ; M. l'abbé Sibille, vicaire de Château-Salins, qui a si habilement dessiné les sceaux et les armoiries de nos planches ; M. l'abbé Paulus, curé de Moulins, qui nous a fourni plusieurs notes utiles ; M. l'abbé Dorvaux, professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Metz, dont l'érudition sûre et la critique sévère nous ont rendu service en plus d'une circonstance.





VUE DU CHATEAU & DU

1. Les restes du château. — 2. Jardin potager du château, jardin du presbyt
M. Aug. Petitétienne. — 5. Eglise. — 6. Ancien presbytère. — 7. Vignes dites « Vi



LLAGE DE CHATEAUVOUÉ

ıctuel. — 3. Presbytère actuel. — 4. Maison douairière (1603), aujourd'hui de
du château ». — 8. Ruisseau de la Flotte. — 9. Route de Château-Salins à Dieuze.

LES SEIGNEURS

DE

CHATEAUVOUÉ

LES PREMIERS SEIGNEURS

(966 - 1460)

Les plus anciens documents que nous possédions sur Châteauvoué ne nous apprennent point ce qu'avait été ce lieu avant le moyen-âge. Tout au plus pourrions-nous conclure de son nom à l'existence de quelque fortification romaine (1), à laquelle se rattacheraient les traces de voie romaine qu'on remarque près du cimetière. Et le moyen-âge nous apporte d'abord, ici comme partout, une preuve de l'esprit religieux qui domine cette époque : c'est la fondation d'une abbaye à Vergaville, dont la dot est constituée, en grande partie, par des biens sis à *Châteauvoué* et à *Sotzeling*, son annexe paroissiale.

(1) Bleicher et Beaupré, *Guide pour les recherches archéologiques* (1896), p. 60 : « Quand les Romains voulaient élever des défenses sur des positions inoccupées, ils y élevaient des forteresses solides, appelées *castellum*, construites sur le modèle des camps, mais garnies de fortes murailles et de tours en maçonnerie. Beaucoup de ces forteresses ont servi de fondations aux châteaux-forts du moyen-âge, de même que le mot *castellum* est l'origine du mot *château*. » Or, tel est le nom primitif de Châteauvoué « in villa *Castello*..., officiales de *Castris* ».

Mais si généreuse que soit cette donation, elle ne comprend pas tous les biens possédés sur ces territoires (1) par les fondateurs de l'abbaye de Vergaville, et nous croyons, en conséquence, devoir considérer ceux-ci comme *les plus anciens seigneurs de Châteauvoué*. Nous traduisons donc aussi fidèlement que possible ce qui, dans la charte de fondation (2), concerne directement notre sujet.

966. — « ...Moi *Sigeric*, en union avec *Berthe*, mon épouse, ... j'abandonne à mon monastère, à celui que nous avons édifié en l'honneur de Notre-Dame et de tous les saints... une partie des propriétés que j'ai acquises de la succession des parents de mon épouse dans les lieux que voici, savoir : Au comté de Saraburg (Sarrebourg)... dans le village de Widirgoldesdorf (Vergaville) (3)... Au comté de Dextroch (Destry, près de Morhange), où préside Théodebert, les terres données en dot à mon épouse par *Hincmar*, savoir : dans le village de *Zuzelinga* (Sotzeling), 21 manses, avec tous leurs appendices, champs cultivés et non cultivés, vignes, pâturages, prés, forêts, eaux et cours d'eaux, avec la

(1) Les mêmes donateurs, sous les noms un peu modifiés de *Siric* et *Berthe*, ont, à la même époque (2 juin 965), fait une donation moins importante à l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, comprenant deux manses, avec vignes et terres, au lieu de Sotzeling « in loco qui dicitur *Sutsolingas* ». Dom Calmet, *Histoire de Lorraine* (1728), tome I, preuves, colonne 372. Lepage, *Les Communes de la Meurthe* (1853), t. II, page 536.

(2) Le texte latin, conservé dans un grand parchemin, dont l'écriture remonte au moins au XIe siècle (Nancy, Archives départementales, série H, liasse 2427 réserve), a été publié par D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1728, I, preuves, col. 378, et 2e édition, II, col. 221.

(3) La charte l'appelle aussi *Villardesdorf*, et une reproduction de cette charte, en 1147, y substitue Wirstorf ou Virstorf : c'est certainement le lieu même ou s'éleva l'abbaye ; Lepage (*Les Comm.*, II, 647) a tort d'hésiter devant cette double forme, germanique ou romane, que présentent tant de noms de lieux, dans nos régions, à cette époque.

moitié de l'église ; dans le village appelé *Chastel* (Châteauvoué), [l'église] consacrée à S. Martin (1) et une chapelle en l'honneur de S. Denys, avec ses propres dîmes, des vignes pour 200 muids de vin, du foin pour 30 chariots, une forêt suffisante pour nourrir 800 porcs (2), des terres franches suffisantes pour qu'on y sème 50 muids [de blé] et autant d'avoine, enfin un moulin et pareillement le ban... Tous ces biens, je les donne audit monastère et à celles qui y habitent pour servir Dieu : je les leur livre et transfère en toute propriété... à condition cependant que ledit lieu soit à jamais sous la tutelle de notre descendance légitime. Nous le confions à notre fils *Déoderic* (Thierry) et à ses

(1) Les deux lignes qui précèdent sont traduites différemment par Lepage (*Comm.*, II, 536), qui avait sous les yeux, comme nous, le document primitif. Or, celui-ci porte, *sans aucune ponctuation* : « In villa Zuzelinga... cum medietate *ecclesiæ in villa Castello dictæ sancto Martino consecratam ac capellam...* ». Impossible de comprendre sans corriger ou suppléer quelque chose. Lepage a préféré lire : « cum medietate ecclesiæ in villa C. dict*a* sancto M. consecrat*æ* ». Nous croyons devoir distinguer plus nettement les deux localités, autour desquelles la charte groupe les biens qu'elle énumère, et nous lisons : « In villâ Zuzelinga... cum medietate ecclesiæ. In villâ Castello dict*â*, [ecclesiam] sancto M. consecrat*am*... » Une troisième lecture (charte de 1147) donne : « In villâ *Castellodicto*, sancto M. consecrat*â*, capellam... ».

(2) C'est à Châteauvoué que Sigeric avait le plus de *forêts*. Malgré les défrichements qui ont eu lieu depuis, sur 478 hectares que comporte tout le ban de Châteauvoué, les forêts en occupent encore 186 hectares ; les prés, 48, et les vignes, 7. Dans le ban voisin, au contraire, à Sotzeling, Sigeric donne surtout des terres, 21 manses (le *manse* était originairement l'étendue de terre occupée par une ou plusieurs familles de serfs, et variait nécessairement avec la fertilité des terres : il se composait d'environ 10 hectares de champs, de prés, de vignes, avec des aisances en bois, en eaux et en pâturages ; au centre de ce domaine était bâtie la case ou meix qu'habitaient les serfs. *Cfr* Bonvalot, *Le Tiers État d'après la charte de Beaumont*, 1884, p. 29).

héritiers... Fait au lieu même.... ✝ Signature de *Sigeric* comte, qui a fait rédiger les présentes. ✝ Signature de *Berthe*... »

Ce texte ne représente certainement point la rédaction première de la donation de 966 : cette date même y est indiquée d'une façon contradictoire (1), et plusieurs autres considérations nous obligent à ne voir dans ce document qu'un *acte récrit*, c'est-à-dire composé postérieurement à la date qu'il s'attribue, soit à l'aide des débris de l'original mal conservé, soit d'après d'anciens extraits, des analyses, des mentions (2). Mais tout nous porte à croire que, faux quant à la forme, ce document est absolument vrai quant au fond : l'abbaye de Vergaville a toujours joui des biens énumérés dans cette charte, et elle a entouré ses fondateurs d'un culte religieux (3) auquel la reconnaissance devait avoir une grande part.

A côté de leur piété évidente et de ce renom de sainteté, que savons-nous sur ces premiers seigneurs de Châteauvoué ?

D. Calmet voulait les rattacher (*Hist. de Lorr.*, I, ccviij) à la maison de Salm, qui fournit plus tard des voués de l'abbaye de Vergaville, mais il dut (*Notice de la Lorr.*, art. Vergaville) se corriger lui-même, ne trouvant « aucune bonne preuve » à sa première opinion. Pourtant le document lui fournissait alors un indice qui en a disparu depuis (4) : un sceau pendant, où « Sigeric était représenté

(1) L'indiction 8e répond à 965, et l'an 1er de l'épiscopat de Thierry est reporté généralement à 964.

(2) Voir A. Giry, *Manuel de Diplomatique* (1894), p. 12, et il observe plus loin, p. 867, que « les reconstitutions de titres, faites sans intention de fraude, pour réparer les pertes des archives, ont été extrêmement nombreuses, surtout pendant la première partie du moyen-âge et jusqu'à la fin du XIe siècle ».

(3) D. Calmet, *Hist. de Lorr.* (1728), II, col. 138 « *Sigeric* et *Berthe* sont en grande vénération dans l'église de cette abbaye; surtout Berthe y est honorée comme bienheureuse ».

(4) Outre les traces d'un sceau qu'on retrouve sur le docu-

à cheval avec un oiseau sur le poing ». La présence de ce *sceau* en cire ne relèverait pas à nos yeux l'authenticité du document, mais jetterait peut-être quelque lumière sur sa rédaction actuelle. Il en est de même de ce titre de *comte*, joint à la signature de Sigeric et qui paraissait aussi sur le sceau, bien qu'il manque en tête de la charte. Avouons donc que, dans son état actuel, la charte de Vergaville ne nous apprend guère que les noms de nos premiers seigneurs : **Hincmar**, **Berthe**, probablement sa fille, **Sigeric**, époux de Berthe, et **Thierry**, leur fils. C'est déjà bien quelque chose pour le xe siècle ; hélas ! nous n'en avons pas autant pour les trois siècles suivants (1).

Au XIIIe siècle, c'est encore l'abbaye de Vergaville qui nous fournit, avec le témoignage de leur générosité persévérante, les noms de nos seigneurs.

1251. Pierre, voué de Metz, fait don à l'abbaye de Vergaville des terres et prés qu'il possède autour du vivier de cette abbaye à *Sotzeling* ou plutôt *Gisingen* (2), et il cite parmi

ment, nous pouvons joindre au témoignage de D. Calmet, celui d'Etienne Serva, notaire à Dieuze, qui, en 1753, atteste avoir vu, pendant à ce parchemin « par un cordon de soie de plusieurs brins », un grand *sceau en cire*, « dont l'empreinte est une figure équestre tenant un oiseau sur la main gauche avec cette inscription alentour ✝ *Sigillum Sigerici Comitis* ».

(1) Pourtant nous mentionnerons, à cause de l'union habituelle de Sotzeling avec Châteauvoué dans un même domaine, un document de l'an 1102, par lequel Thierry (de Bar ou de Montbéliard) donne à l'abbaye de St-Mihiel, en compensation des torts qu'il lui a causés, tout ce qui relève de lui à Sotzeling « quidquid in villâ *Sucelingis* nostræ ditionis erat ». D. Calmet, *Hist.*, I, pr. col. 515.

(2) Lepage (*Comm.*, t. II, p. 536), suivant le titre mis anciennement au dos de la pièce, dit ces biens situés « dans l'étang de *Sotzelingen* ». Mais il faut voir dans ce texte « bona fundi mei in *Gisingen* » le nom d'une localité certainement distincte, quoique probablement voisine, de Sotzeling. En effet, parmi les pièces qui marquent l'agrandissement du beau domaine que l'abbaye avait dans ces parages,

les témoins de l'acte, avec le curé de Châteauvoué, ses propres officiers ou ministériels de Châteauvoué (officiales *mei* de *Castris*) Arnould et Simon. Orig. sur parchemin, Nancy, Arch. dép., H. 2487.

Qu'il s'agisse ici certainement de Châteauvoué, c'est ce qu'indiquent et la proximité des lieux cités et le choix des témoins, qui appartiennent tous également au voisinage (1), enfin une traduction ancienne dit nettement « mes officiaux de Châteauvoué ». Du reste le mot *Castris* répond absolument à celui de *Castellum*, que nous avons vu en 966, et sert jusqu'au XVI[e] siècle dans les pouillés du diocèse (2) à désigner Châteauvoué.

Le fait que le donateur de 1251 soit un *voué* de Metz n'est-il pas à rapprocher précisément du nom complet que prendra définitivement notre localité ? et ne faut-il pas y voir le centre d'une vouerie de l'évêché de Metz ? Réellement, en 1333 et 1342, Châteauvoué relève de l'évêque de cette ville. Mais la proximité de Vergaville et les grands biens, que cette abbaye possédait aux alentours et jusque dans la paroisse de Châteauvoué, font penser qu'il pourrait s'agir aussi bien d'une vouerie de cette abbaye. Et pour expliquer, dans cette hypothèse, les documents du XIV[e] siècle, il suffit de rappeler la concession faite à Étienne de Bar, évêque de Metz, par l'empereur Frédéric I, de la haute vouerie de Vergaville (3) : sans être terre d'évêché, notre seigneurie représenterait le prix de cette protection exercée,

dès 966, il en est une de 1281, portant échange entre l'abbaye et le maire Thierry de Riche, de prés sis « in stagno *Suselenges* » contre 2 jours de terre « quæ jacent in foveâ de *Guizenges* » (Nancy, H. 2487).

(1) Ce sont « L., archipresbyter de Morsperc (Marimont), N. de Dusa (Dieuze), C. de Gobedinga (Guéblange), C. de Wargavilla (Vergaville), presbyteri, T., rector ecclesiæ de *Castris* (Châteauvoué), Peregrinus, prepositus de Morengia (Morhange), Walterus, villicus de Hobeldingen (Haboudange)... »

(2) Lepage, *Pouillés du diocèse de Metz*, p. 185.

(3) D. Calmet, *Notice de la Lorraine*, art. Vergaville.

au nom de l'évêque, sur les domaines de l'abbaye. Laissons à de plus habiles le soin de trancher cette question de droit féodal. Relevons plutôt un indice, qui nous paraît important au milieu des lacunes et des obscurités de cette période de notre histoire. Le voué de 1251 se propose, dans cette donation, le bien de son âme, mais il y associe celles de ses prédécesseurs, de qui il devait tenir ses biens « pro remedio anime mee, necnon et *antecessorum meorum* ». Ses prédécesseurs, ne pouvons-nous les connaître ?

Il est une famille qui fournit, aux XIIe et XIIIe siècles, plusieurs voués de Metz, et qui possède en même temps de grands biens aux environs de Châteauvoué ; elle se relie de plus certainement à la famille des Morsperch-Torcheville, plus tard seigneurs de Châteauvoué (1). Cela ne suffit-il pas pour que nous y rapportions notre voué de 1251 et la généalogie de cette famille, celle des *Wolmerange*, ne nous fournira-t-elle point une série de nos seigneurs ? Hélas ! cette généalogie est encore à faire, et il est bien difficile de s'y reconnaître, lorsque les membres d'une même famille changent sans cesse leurs noms pour ne porter que ceux de leurs fiefs. C'est ainsi que nous croyons devoir attribuer encore au voué de 1251 la mention suivante.

1303, 11 DÉCEMBRE. — L'abbaye de Salival achète une pièce de bois ainsi déterminée : « desor la dismerie de la ditte Vuise (2), antre lou boix de Salinvals et lou boix signour

(1) Un rôle des vassaux de la terre et seigneurie de Fénétrange, vers 1240 (*Annuaire Soc. arch. lorr.*, Metz 1895, II, p. 4), cite un « Pierre de Wolmerange, fils de sire Rudolf, qui reprend, entre autres, les biens appartenant à S. Étienne » : n'est-ce pas S. Étienne de Metz et ces biens ne forment-ils pas notre vouerie ?

(2) Wisse ou Vuisse, village à 2 kilom. de Châteauvoué. Le 18 oct. 1093, Matfride et sa femme Cunégonde donnent au prieuré de Lay-Saint-Christophe l'église qui est dans leur possession de Vuisse « quod in *Wissa* dicitur ». (Cart. Lay). La famille seigneuriale de Vuisse avait pour armoiries : *d'argent à trois têtes de Maures de sable* (V. Cayon, p. 214.)

Bertrant et fierent sus lou boix *signour Piere de Chastel* qui fuit ». Orig. sur parch., Nancy, H. 1234.

Malheureusement le nom de notre seigneurie, ainsi arboré une première fois, n'est pas resté comme un nom de famille ; du reste la famille de Wolmerange semble disparaître complètement à la fin du XIIIe siècle et, comme nous le disions, elle a pour héritière, dans notre région du moins, celle de *Morsperch de Torcheville* (1).

Nous n'avons d'abord que des indices bien vagues de cette nouvelle domination. En 1293, dans un accord avec le prieur de Salone, *Godeman de Torviller*, voué de Gossoncourt et Vannecourt, revendique à cause de cette vouerie (qui relève de Morsperch, est-il dit) certains droits sur « les bois *banaux*, qui sont proche le lieu dit *Castelle* (Châteauvoué) » (Lepage *Comm.*, II, pp. 614 et 615). On ne dit point que ce soit les bois de la communauté de *Castelle*, qui seraient ainsi de la vouerie de Godeman, mais cela paraît probable. Pourtant, en 1306, du vivant encore de Godeman, un achat, fait par l'abbaye de Salival dans ces bois, mentionne « une pesce on rosai antre lou boix de Sallinvaulx et lou bois *la dame* de *Chastelz* » (Nancy, *Ibid.*). Qui était cette dame ? Y avait-il déjà plusieurs parts distinctes dans la seigneurie, comme nous le verrons bientôt ? Que de questions ! Aussi avons-nous hâte d'arriver aux documents plus explicites, souhaitant que d'autres expliquent mieux ces origines un jour.

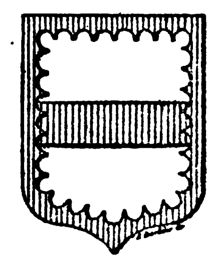
Notons en passant une seconde mention d'un curé de Châteauvoué (Nancy, H. 2469). 1319 Folmar de Hüdinga (Hampont) ayant donné à l'abbaye de Vergaville, pour l'entretien d'une lampe devant l'image de la Sainte-Vierge, 14 arpents (2) et 4 fauchées de prés sis à Dédeling, fait apposer à l'acte les sceaux

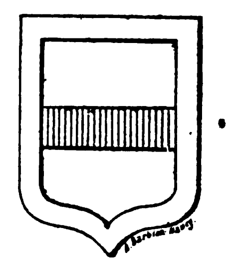
(1) Morsperch : *d'argent à l'écu fascé de gueules.* Torcheville : *d'argent à l'écu fascé à bordure engrêlée de même* (Cfr *Annu. Soc. arch. lorr.*, Metz 1891, p. 198).

(2) Sur l'origine et la valeur de cette mesure, voir Ch. Guyot, *De la situation des campagnes en Lorraine sous le règne de Mathieu II*, dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, Nancy, 1895.

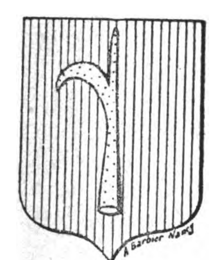
PLANCHE II

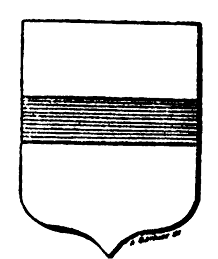
ARMOIRIES DES PREMIERS SEIGNEURS





Torcheville, 1333. **Morsperch, 1372.**
(Voir page 5, note 4)





Guermange, 1342. **Bioncourt, 1342.**
(Voir p. 11, notes 1 et 2.)



Wisse de Paffenhofen.
(Sceau de 1404, v. pp. 15 et 54.)



Hase de Dievelich.
(Sceau de 1420, v. pp. 16 et 17.)

des curés de Hampont et de Châteauvoué, *domini Joannis de Hüdinga, necnon domini Marsilii de* Castele, *presbyterorum.*

Rodolphe et Renault de Châteauvoué, frères (1325).

1325, le 29 juin. — « Quittance de Renaulz et Roudolf de Chastel le Wouweit (Châteauvoué) freires (1) ». Metz, Arch. de l'Hôtel de Ville ; cité *Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. IV, p. 19.

Guillaume de Morsperch de Torcheville, neveu de Godeman (1333, † 1335). Ep. ? Agnès de Sierck (2).

1333. Le lendemain de l'Ascension de Notre Seigneur, (13 mai). — A tous ceulz qui ces présentes lettres vorront et orront Willames, chevelliers, sires de Torvillers, salut ! Saichent tuit que haut prince, noble et poissant, mi très chier signour messire Ademairs, par lai graice de Deu et dou sainct siège de Rome, esvesques de Mes, Raoulz, duc de Lorenne et merchis et messire Edduairs, cuens de Bair, me tenissent pour lour enemi et m'aviant deffiet tenant en werre (guerre) seant à siège devant mai forteresse et mai ville de Torvillers... jeu lour ai mis et délivreit en lou mains mai dicte forteresse de Torvillers et mai maison de Guermanges, tous mes biens qui dedens sunt et toutes les appartenances dicelles et lou ai aiquitteit tout lou droit et

(1) Leur quittance se trouve parmi celles des Gentilshommes qui, moyennant certaine somme, s'étaient engagés à prêter du secours aux Messins durant la fameuse guerre de 1324, appelée la guerre des quatre seigneurs. La ville de Metz avait à se défendre contre le roi Jean, duc de Luxembourg, l'archevêque de Trèves, le duc de Lorraine et le duc de Bar, ligués pour lui arracher le désistement de certains droits qu'elle ou ses citoyens avaient contre eux.

Ce Rodolphe ne serait-il pas « Rudolf de Rhode », père de Henri de Guermange, dont les droits à Châteauvoué, en 1342, s'expliqueraient ainsi ?

(2) Sierck porte : d'or à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent.

l'action que jeu ai puix et doie avoir à Chaisteil vowey dessus Marsal (1), jusques à ceu que jeu aurai rendut, restablit et emendeit ceu que trovei serait que jeu aurai pris ou fait panre sens juste cause en lai terre de mes dis signours... — **Orig**. sur parch., en double, 4 sceaux tombés. Nancy, Arch. dép., lay. Fiefs du duché de Lorraine, I, n° 18 (2).

1333. Lendemain de l'Ascension de N. S. (13 mai). — Lettres d'Adémar, évêque de Metz, qui promet à Raoul, duc de Lorraine, de ne se dessaisir de la terre de Guermanche, **ny de ce qu'il a à Chastel Voiley** (3), **que Guillaume de Torvilliers tient de luy**, qu'auparavant le dicte Guillaume ne luy ayt fait satisfaction de tous les domages qu'il luy a fait par le passé, et qu'il n'ayt accomply tout ce qu'il a convenu avec le dit duc par ses lettres scellées de son scel, et des trois seigneurs de Fénestranges. Fait sous son scel secret qui n'y est plus. Dufourny (Nancy, t. X, p. 228; Metz, t. X, p. 129).

(1) Guillaume abandonne tous les droits qu'il possédait à Châteauvoué. Le double, également sur parch. et avec sceaux, mais écrit par une autre main, porte *Chastel vouey desus Marsault*.

(2) L'inventaire des layettes B. 449, fol. 136, porte : « 1333. Lendemain de l'ascension Notre Seigneur. Lettres de Willaume, chevalier, sire de Torvillers, par lesquelles Adémar évêque de Metz, Raoul, duc de Lorraine et Edouard, comte de Bar lui pardonnent les injures et parolles dittes contre l'honneur du dit comte, après qu'il s'est constitué prisonnier, promet réparer les domages qu'il a fait, et a mis ses forteresses de Torsvillers et Guermanges entre leurs mains jusqu'à ce qu'ils fussent réparez. Joint double des dites lettres ». Cette pièce est analysée dans Dufourny (Nancy, t. VI, p. 423 et suiv. ; Metz, t. VII, p. 159).

Dans le même Inventaire B. 449 : « Lay. Fenestr. I, n° 12, 1328, 4ᵉ férie avant Pâques. Lettres de Guillaume de Dorsveiller qui, pour 100 livres données par Henry Seigneur de Fénestrange, reprend ce qu'il a à Kuttingen, Ludelingen et Gueselingen ».

(3) Châteauvoué. Les Bénédictins, *Hist. de Metz*, II, p. 539, et Lepage, *Comm.* I, p. 233, écrivent « Châtel Voihy ».

1326. Wuillaumes de Torviller, Perrin, son fils, Agnès sa femme, fille signor Ferry de Sirckes... *Annuaire de la Soc. d'archéol. lorr.* METZ, 1891, p. 200.

Henri de Guermange (1342 (1), † avant 1378). Ep. Jeanne DE BIONCOURT (2).

1342, LE SAMEDI AVANT LA ST-MATHIAS (23 février 1343, nouveau style). — Jeu Hanris de Guermange, escuieirs, filz mon signour Roudolf, chevalier (3), que fuit, suex de noveil devenus hons lieges de plain homaige pour tousjoursmaix, devant tous homes, après mon signor l'évesque de Mes, à hault prince et noble mon signour Rawou, duc de Loherègne et marchis... pour tenir de lui et de sez hoirs à tousioursmaix la quairte partie que jeu ai en lai for maison de Chaistel voiet (Châteauvoué)... — **Orig.** sur parch., sign. Johanes Ugneti, notaire, deux sceaux à double queue, cire verte. NANCY, Arch. dép., lay. BITSCH, B. 566, pièce n° 52.

(1) Les Guermange étaient vassaux des Torcheville. Ils portaient : de gueules à un croc d'or mis en pal.

(2) Bioncourt — d'argent à la fasce d'azur — maison de nom et d'armes, originaire de Metz et éteinte, dont le fief mouvant de la châtellenie d'Amances, bailliage de Nancy, était situé sur la Seille. Geoffroy de Bioncourt eut de Catherine de Lenoncourt sa femme, Jeannètte qui, par son mariage, porta cette seigneurie dans la maison de Guermange (Jean Cayon, *Ancienne chevalerie de Lorraine.* NANCY, 1850, p. 25). Le manuscrit inédit du t. II[e] de l'ouvrage de Dom Pelletier, fol. 89, spécifie qu'il s'agit du mariage de Jeannette avec *Henri* de Guermange. Ce manuscrit est à la Biblioth. de la Ville de Metz, fonds de Salis ; nous le citerons parfois, sous ce simple mot : D. Pelletier, manuscrit. On sait que le volume publié par le savant religieux de Senones en 1758 sous le titre : *Armorial de Lorraine*, ne s'occupe que des anoblis ; le tome II[e] devait traiter l'ancienne chevalerie.

(3) « Henry, archiprêtre de Vergaville, oncle de Henri de Guerming, fils de Rodolphe de Rhodes, chevalier. » (NANCY, Arch. dép., G. 1216).

Rudolph DE RODE, 1315-1330.
Ep. Jeanne DE SERRIÈRES.

Henry DE GUERMANGE sgr de Châteauvoué,
1359, 1373. † avant 1378.
Ep. Jeanne DE BIONCOURT.

JEAN et RUDOLPH, frères, de Guermanges,
ses fils, 1378.

HENRY, fils de Jean de Guermange,
1404.

HANUS, *aliàs* Jean, fils de
Henry de Guermange,
1454, 1465.
Ep. 1463, Jeanne de WOY (1).

Poince de Morsperch de Châteauvoué (1372, 1403). Ep. SYBILLE.

1372, LE VENDREDI D'APRÈS LA NATIVITÉ NOTRE-DAME (10 septembre nouveau style). — Jeu Poinsignons de Chasteil voweit (Châteauvoué), escuiers, fils monseigneur Scebelo de Morspait (Morsperch), chevalier, qui fuit, faix savoir et cognissant à tous que jeu pour lou salut de l'arme (âme) de my, de Sebille ma femme et de nous hors (héritiers), ai doneit... (à l'abbaye de Vergaville) mai partie de tous lez desmes gros et menus que jeu avoie, poioie et avoir devoie en la dite ville de Chasteil (Châteauvoué), de Sousselenge (Sotzeling), de Wisse et de Bérange (2). — **Orig.** sur parch. NANCY, Arch. dép., H. 2468.

(1) Nous avons dressé ce tableau d'après les chartes de la Bibliothèque Nationale de Paris, Collection de Lorraine, t. 724, fol. 489. Nous devons le nom des femmes de Rudolph et de Jean à l'obligeance d'un descendant de la famille de Guermange, M. Léon Germain, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie de Nancy, auteur de nombreux mémoires sur les localités et les familles de Lorraine.

(2) Au verso de l'original et d'une copie française, l'indication sommaire de la pièce donne Dédeling au lieu de Bérange ; et, ce qui est pis encore, une traduction allemande

1403, 27 AOUT. — Je Poincignon de Chaistelvowey (Châteauvoué), filz messire Scebelo, chevalier que fuit, fait scavoir et congnissant à tous que je... a vendut... à reverend père en Dieu monsr Raoulz de Coucy..., évesque de Metz... tel droit... de la moltiet de l'iawes (rivière) et pacquis... (1) gesant entre la ville de Marsal et la ville de Millesey (Mulcey). — METZ, Arch. dép., Cart. év. Metz, t. I, G. 5, fol. 90.

TABLEAU DE LA FAMILLE DES MORSPERCH DE CHATEAUVOUÉ

Scebelon de MORSPERCH, chevalier,
† avant 1372,
mentionné en 1355 et 1360.

POINCE	BERTRAND	SIMON
		« le bastard de
de Châteauvoué,	de Châteauvoué,	Castel »,
1372, 1403	1372, 1393	de Sotzeling
Ep. SYBILLE		1389, 1403

ALICE de CHATEAUVOUÉ,
ép. Jean de PAFFENHOFEN,
sgr de Châteauvoué, 1404-1415.

remplace Bérange par Bermering. H. Lepage, qui n'a sans doute regardé que le verso de la pièce, remplace aussi (*Communes*, II, p. 710) Bérange par Dédeling. D'autre part, nous lisons dans un « Extrait du revenu de l'abaye de Vargaville » pour l'année 1605 : « *Chausteauvoed*. La dame abesse est collatrice de la cure du dit lieu ; aussy à elle appartient, à cause de son couvent, la moitié ès gros dismes d'illec, et de DEDLING et Sotzeling, laissée pour XLI quartes. » (Paris, Bibliot. Nat., Coll. de Lorr., t. 290, fol. 80). Dans la même Collection de Lorr., t. 721, fol. 181 v°, Inventaires des titres. . de Vergaville (abbaye) : « Un titre de donation de l'an 1272 qu'un seigneur *Jean de* Poinsignon (lu pour « *Jeu* Poincignon ») de Chasteau vouel a fait à l'abbaye de Vergaville de la part qu'il avait au dismage de Dedeling, Zotseling, Chasteau vouel, Ouisse et Berrange, à condition d'un anniversaire chaque année. »

(1) Moitié que l'évêque Adémar avait engagée à Poincignon de Wolmerange, écuyer, en lui laissant la faculté de la céder à d'autres. Elle était arrivée aux mains de Simon de Susszelange (Sotzeling), puis à Poincignon de Châteauvoué.

Bertrand de Morsperch de Châteauvoué, frère de Poince (1) (1372, 1393).

1390. Le 11 mars (1391, nouveau style). — Nous *Poinsignons et Bertrandz de Chastel wovey* (Châteauvoué), Gilles du Hou, Phillebers de Beffreimont, Lowis de Sancey et Willaume de Secanasse, tuit (tous) chivelieis, faisons savoir et cognissant à tous que comme nous, d'une part, et honnorablez persones et saiges li maistre eschevin, les trezes jureis et toute li communalteis de la citei de Mes, d'aultre part, haiens heu débat et discencion ensamble tant de la prise de noz forteresses comme d'aultres choses queilconques, et yceulx débat haiens, pour certain compromis, enchergiet honnorablez personnes lez sept commis sur le fait des guerres de Mes, si comme se puet apparoir par les lettres sor ceu faites, de ceu est assavoir que, par li moien dez dis sept et de plusours bonnes gens, sumes descenduz et fait amiable accort et paix az diz de Mes et parmey la dite paix et accort nous pour nous tous, nos aidans, servans et estaies, avons quitteit et par ces présentes quittons pour tousjourmaix tous dapmaiges tant de la prise de nos forteresses comme de tous aultres dapmaiges queilcunques que nous porroient avoir esteit fait de tout le temps passeit pour celui fait ne pour aultres ; et aussi de toutes demandes, malivolences et querelles dont nous porions xeure les diz de Mes, lor servans, aidans et subgis par quelcunque manière que se soit ne puist estre pour le fait dessus dit, salf et reserveit toutes causes, debtes congnues, lesqueils demouront per tout en lor force et valour ; laqueile paix et accort nous avons promis et promettons de tenir ferme et estauble à tousjourmaix. En tesmoignage de véritey, avons nous les diz dessus nomeis mix nos seelz pendans en cez présentes lettres, que furent faites et données l'an de graice Nostre Signour mil trois cens quaitre vins et deix, le onziesme jour

(1) D'après l'*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. lorr.*, Metz, 1891, p. 202 : « Stevelo de Morsperch laissa deux fils légitimes, Poinsignon et Bertram de Castel (Châteauvoué) et Simon le bâtard de Castel qui figurent dans un document de 1389. »

du moix de mars.— Orig. sur parch. 6 sceaux pendants (disparus). METZ, Arch. de l'Hôtel-de-Ville, carton 20e, liasse 24e; déjà imprimé Bénédictins, *Histoire de Metz*, t. IV, p. 398.

1391, 1er JUILLET.— Je *Bertrans de Chastelvoweit* (Châteauvoué), escuier, faix savoir et cognissant à tous que je pour my et pour Poinsignon, mon freire, de cuy je me faix fort en cestui cas, aix heu et recephu dou maistre escheving, des trezes jurei et de toute la communaltey de la citey de Mets, la somme de cent livres de messains, pour le termine de la sainct Jehan-Baptiste darrien passeit, dont li dis maistres escheving, treizes jurey de Metz estoient à moy tenus, ensi comme il appert plux a plain par les lettres sor ceu faictes. De laqueille somme des dictes cent livres de messains pour le dit termine de la dicte sainct Jehan, je pour moy et pour li dit Poinsignon, mon freire, douqueil je me suix faict fort comme dessus, aix quitteit et par ces présentes quitte de bonne et léal quittance pour tousjoursmaix les dis maistre escheving, treizes jurey et communaltey de Mes dessus dicte et tous aultres aussi azqueilz quittance en puet et doit appartenir. En tesmoignaige de veritey et pour ceu que ferme chose soit et estauble, aix je *Bertrans de Chastel vowey*, escuier dessus nommeit, pour my et pour le dit Poinsignon, mon freire, mis mon sel pendant en ces présentes lettres de quittance, faictes et données l'an de graice Nostre Signour mil trois cens quaitre vingt et onze, le premier jour dou moix de jullet. — Orig. sur parch. Un sceau en partie tombé, sur lequel on lit encore « ..ertra.. » (*Bertrand*), en lettres gothiques. METZ, Arch. de l'Hôtel-de-Ville, carton 69e, liasse 76e.

Alix de Châteauvoué, fille de BERTRAND (1404), mariée à Jean de PAFFENHOFEN (1).

(1) Paffenhoven — d'argent à trois têtes de Maures de sable brisé en cœur d'un croissant montant d'or — Originaire d'Alsace et éteinte, cette « très-noble Maison » ne brilla pas moins par ses alliances avec la haute noblesse du pays, que par les charges et dignités dont furent revêtus ses membres (J. Cayon, p. 153). — Ces armoiries pourraient bien désigner une branche cadette de la famille de Wisse. V. p. 4, note 2. Nous voyons, dans la pièce suivante (1404), Jean et Alix appeler Jean Wysse de Gerbéviller *nostre cher et ame oncle.*

1404, 20 JUILLET (1). — Je Hannus de Paffenhofen et jeu Alisson, femme et loyal espouse du dit Hannus et fille de Bertrand de Morspait, escuier, savoir faisons que comme nous aiens aquestei héritablement au dit Bertrand de Morspait con dit Bertrand de Chastelvoweit (Châteauvoué), toute la partie enthièrement que le dit Bertrand avait on Chastel con dit Chastelvoweit près de Marsal... **Orig.** sur parch., 4 sceaux de cire verte, dont un tombé. NANCY, Arch. dép., lay. BITSCH B. 566, pièce n° 53 (2).

Vers **1415**, Jean de Paffenhofen vendit, le duc de Lorraine y consentant, à Henri Hase de Dievelich sa part du château de Châteauvoué, c'est-à-dire les 5/8, qu'il tenait par alliance des Morsperch (3). Tœpfer, *Urkundenbuch der Voegte von Hunolstein*, t. III, p. 229.

Henri Hase de Dievelich (4) (1415, † vers 1460). Ep. (1418) Marguerite de FAUQUEMONT (5).

(1) Dénombrement donné par Jean de Paffenhofen et Allison sa femme, fille de Bertrand de Morsperg, escuier, au duc Charles de Lorraine pour la moitié des 3 quarts de Castel-Oël (Châteauvoué) et ses appartenances qu'ils ont acquises du dit Bertrand de Morsperg et pour le quart qui fut à feu Henry de Guermange, fils de Rudolphe. (NANCY, Dufourny, t. II, p. 891).

(2) Il en existe une copie de 1582 bien défectueuse aux mêmes Archives, Cartul. B. 384, fol. CCLVI et CCLVII, que Tœpfer a reproduite avec de nouvelles fautes dans son *Urkundenbuch* ou *Cartulaire des Voués de Hunolstein*, Nürnberg 1866, 1867 et 1872, t. III, p. 228. Disons en passant que Tœpfer est assez peu scrupuleux dans la transcription des chartes et que, au lieu de recourir aux originaux, il fait ordinairement sa rédaction sur des copies imprimées.

(3) Les trois autres huitièmes étaient toujours à Poince.

(4) Henri Hase avait un frère chanoine de la cathédrale de Metz, Evrard Hase de Dievelich (*Cfr* Cart. Ev. M., ms. Bibl. n° 49, p. 551, an. 1408, 17 juin). — Hase (ou Haulze) de Dievelich portait : d'or au pal de gueules. Ce blason est attribué par J. Cayon, p. 202, à une maison Hulze-Dugligne ! exemple de ce que deviennent trop souvent, sous la plume des traducteurs ou des copistes, les noms de lieux et de personnes de nos pays-frontières.

(5) S'agit-il de Faulquemont sur la Nied allemande ? Cette

Vers 1415. — Henri Hase achète la moitié des 3/4, plus 1/4 du château de Châteauvoué, soit les 5/8, comme il a été dit plus haut.

1416. — Jehan, comte de Salm, engage à Evrard Haulze, primicier de Metz et à son frère Henry Haulze, châtelain de Hombourg et de Saint-Avold (1) pour 362 florins, le village de Rych (Riche) avec des biens à *Soucelanges* (Sotzeling) et Pebingen (Pévange). — Coblence, Arch. provinciales, fonds Helmstatt (2).

1420, 3 janvier. — Henry, seigneur de Blâmont, fait connaître qu'il a mis en gage pour 400 florins du Rhin à Henry Halze de Diebelich et Marguerite de Faulquemont, sa femme, tout ce qu'il a et peut avoir en la moitié des villes, bans

seigneurie appartenait alors à l'une des branches de la maison de Fénétrange, descendant de Conon de Malberg et distinguée par le cou de cygne dont elle sommait son blason (d'azur à la fasce d'argent). Mais peut-être que Marguerite de Fauquemont ne descendait que d'un châtelain de cette seigneurie. — Il y a, d'après Fahne, un Fauquemont qui porte : d'argent au lion de gueules à double queue. — Marguerite de Fauquemont était veuve de X... de Toullon, seigneur de Port-sur-Seille. De ce premier mariage, elle avait une fille, Cunégonde. Nous voyons Jean de Toullon, en 1459, 10 juillet (Cart. Ev., Biblioth., t. IV, pp. 161 et 165) reprendre en fief de George de Bade, évêque de Metz, ce qu'il tenait de l'évêché sur les salines de Moyenvic et de Marsal, dans le ban de Nomeny, à Chérisy et à Port-sur-Seille, et, en 1470 (*Ibid.* VI, p. 237), faire une fondation dans l'église de Nomeny.

(1) Hombourg-l'Évêque était siège d'une des plus importantes châtellenies de l'Evêché de Metz et comprenait Saint-Avold. « 1435, 20 octobre. Copie des lettres que Henri Halze ait de l'office de Hombourg et de Saint-Avoul » (Cart. Ev., Biblioth., t. IV, p. 193).

(2) Les nombreux papiers des Helmstatt aux Arch. prov. de Coblence ne sont pas encore classés ni cotés. « L'on compte plus de 500 chartes dans le fonds Helmstatt », nous écrivait l'Ober-President de la province du Rhin, le 29 mai 1894. Pour abréger la référence, il nous suffira d'écrire : Coblence, Arch. prov.

et finages de Riche, *Zuccelenges* (Sotzeling) et Hampont. **Orig. sur parch.** Sceau de Dievelich (Voir planche II). NANCY, Arch. dép., lay. Blâmont-Fiefs, nº 86.

1422, 24 JUIN. — George de Raville, la famille Hennequin de Guttenhofen et les fils de Henzelin de Harange, vendent à Henri Hase, seigneur de Châteauvoué, pour 500 florins, le quart et le demi-quart des villages de Jeandelaincourt-les-Moivron et de Han-sur-Seille, du moulin de Bratte, de la dîme et du droit patronal de la cure d'Atton, qui tous dépendaient des ducs de Lorraine et des évêques de Metz. **Cartulaire** de l'Evêché, METZ, Arch. dép., G. 5, fol. 240 et Biblioth. de la Ville, mss. nº 51, p. 315 (1).

1425. — Jehan, comte de Salm, engage à Henri Haulze escuier, pour 100 fl. sa cour et le village de Riche et ce qu'il possède aux villages de *Soucelanges* (Sotzeling), Pevingen, Rodalben et Rekeringen (Racrange), qui relevaient du duc de Lorraine. COBLENCE, Arch. prov.

1433. — Henri Hase achète le village de Lezey, au sud de Marsal, provenant d'Arnould Wisse de Gerbéviller, châtelain de Dieuze et de Selmele, sa femme (2). COBLENCE, Arch. prov.

1435. — Gérard d'Essey qui, déjà en 1424, avait vendu à Henri Hase une maison à Nancy (3), lui cède tous ses biens et revenus des villages de Vaxy, Puttigny, Baronville, Saint-Médard, Bathelémont, Marthil, Morhange et Rodalbe. (Toepfer, III, p. 231).

1437. — Didier de Mont, escuier, cède à noble homme Henry

(1) Le cartulaire de l'évêché est en double exemplaire mss. à Metz : 1º 9 volumes G.5.-G.13 aux Archives départementales ; 2º 8 volumes, nºs 49-56, du catalogue Clerx à la Bibliothèque de la Ville.

(2) Arnould était l'un des quatre enfants de Jean de Wisse † 1421 (? 1427) seigneur pour un quart de la terre de Gerbéviller et d'Isabelle de Preny ; il était aussi l'oncle de Jean de Wisse, bailli de Nancy (1477), que nous trouverons plus loin (*Cfr.* F. Olry, *Notice sur Gerbéviller*, 1851, p. 60).

(3) « La maison devant Notre-Dame de Nancy, condite la maison de Gironcourt ».

Haulze, *seigneur de Chastelwowel*, le quart du village de « Contille bei Morhanges ». COBLENCE, Arch. prov. — Toepfer (III, p. 231) dit que ce bien provenait d'Arnould Wisse de Gerbéviller, châtelain de Dieuze, comme le village de Lezey.

1440. — Henri Hase achète le village de Steigbiderstorf (Pontpierre) sur la Nied allemande (*Ibid.*).

1445, 6 MAI. — Lettres de reprises faites en la ville de Saint-Mihiel à René roy de Sicille, duc de Lorraine, par Jacques de Helmstatt au nom de Henry Haulze, son ayeul, pour la moitié des trois quarts du chastel et forteresse de Chastel Wouel et le quart d'iceux et appartenances, mouvant du duché de Lorraine, acquis de Henry (Hannus) de Paffenhoven et Alixon, sa femme. METZ, Arch. dép., B. 27, fol. 70.

1445, 10 MAI. — Je *Hanry Haulze de Dievelich*, fais savoir à tous que je tien et doye tenir de fieds et homaige de très hault et excellant Prince, le roy de Iherusalem et de Sicille, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine..., la moitié dez trois pars du chastel et forteresse de *Chastélvoué* et le quart du dict chastel et forteresse et de toutes ses appartenances que souloient tenir de fieds et hommage Hannus de *Chastel*... (1). **Orig. sur parch.**, un sceau pendant de cire verte, sceau de Dievelich. NANCY, Arch. dép., lay. Bitsch (B. 566), n° 54.

1448, 17 AVRIL. — « Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, reconnait avoir reçu de *Henri Hause*, la somme de 1200 florins et promet de les lui rembourser dans l'espace de six ans ». — Cart. Ev. (Biblioth.), t. IV, p. 483.

(1) Henri Hase, en 1445, n'avait donc encore que les 5/8 du château : les 3/8 de Poince lui manquaient toujours. Il est à croire qu'il acheta cette part dans ses dernières années. Henri Hase possédait en outre plusieurs redevances des ducs de Lorraine, successivement de Charles, de René et de Jean ; plus une rente annuelle de 100 florins sur les salines de Marsal et de Moyenvic, il fut pourvu de la saline de Moyenvic, le 1er août 1459, par George, évêque de Metz, et il reçut en même temps avec sa belle-fille Cunégonde de Toullon, une rente annuelle de 15 florins sur la saline de Marsal, de 10 florins et 2 muids et demi de sel sur la saline de Moyenvic. Cart. Ev. (Arch. dép.), IV, p. 4.

Vers 1460 (après 1er AOUT 1459, et av. fin SEPTEMBRE 1461). Mort de Henri Hase. — De son mariage avec Marg. de Fauquemont, il n'avait eu qu'une fille, Marguerite, mariée successivement à Damien de Helmstatt et à Henri de Rathsamhausen. Marguerite Hase de Dievelich mourut bien avant ses parents, laissant de son premier mariage deux filles, *Mechtilde* et *Clara* (1), et deux fils, *Jacques et Henri de Helmstatt*; de son second mariage *Egenolf de Rathsamhausen*. D'où, à la mort de Henri Hase, la division de la seigneurie de Châteauvoué. Clara, mariée en 1456 avec Jean de Greifenclau de Vollrats, avait reçu en dot 2.000 florins d'or assignés sur l'engagement de Hombourg et Saint-Avold, à condition de renoncer à toute succession soit paternelle soit maternelle. Mechtilde se fit religieuse (*Cfr.* Humbracht). Les trois frères prirent chacun une part égale du château et de la seigneurie de Châteauvoué.

Henri HASE de DIEVELICH,
† v. 1460,
sgr de Châteauvoué,
ép. 1418 Marguerite de FAUQUEMONT,
veuve de X. de TOULLON.

Marguerite HASE de DIEVELICH, ép.

1° (v. 1422)
Damien de HELMSTATT,
† 1442.

- Jacques de H., † v. 1474, sgr de Châteauvoué
- Henri de H., † av. 11 août 1491, sgr de Châteauvoué

2°
Henri de RATHSAMHAUSEN.

- Egenolf de RATHSAMHAUSEN, † 1520, sgr de Châteauvoué

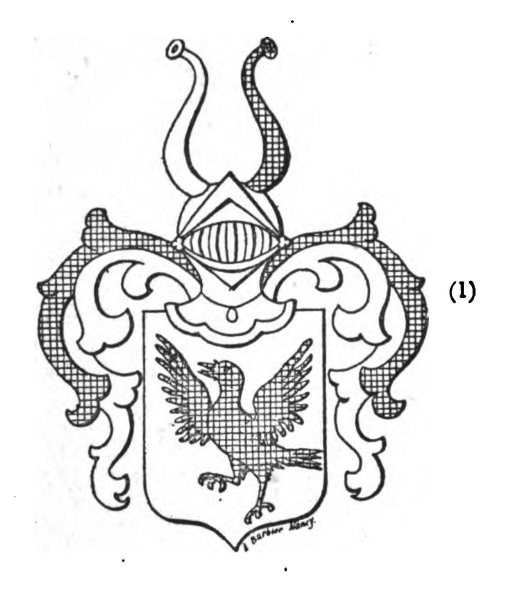
Nous allons traiter successivement de ces différentes branches : 1° *Helmstatt*, qui occupe le château jusqu'en 1599 ; 2° *Rathsamhausen*, dont le nom se perdra presque aussitôt à Châteauvoué, mais sera remplacé, pour toute la suite, par celui des *Hunolstein*.

(1) Clara est-elle du premier ou du deuxième lit, c'est-à-dire née de Helmstatt ou de Rathsamhausen ? On la trouve désignée sous ces deux noms ; mais Jacques et Henri, ses frères, tout en étant bien nés de Helmstatt, parfois sont aussi appelés de Rathsamhausen.

SEIGNEURS DE CHATEAUVOUÉ

DE LA

MAIŞON DE HELMSTATT



(1)

(1461-1599)

(1) *D'argent* (et non pas d'azur, p. 21) *au corbeau essorant de sable.*

SEIGNEURS DE CHATEAUVOUÉ

DE LA

MAISON DE HELMSTATT

(1461 - 1599)

La famille de Helmstatt descend des Gœlern de Ravensburg ou Rabensburg ; c'est pour rester fidèle au souvenir de son origine qu'elle a pris pour armoiries — *d'azur au corbeau* (Rabe, primitivement Raben, en allemand) *essorant de sable* — (1) et qu'elle fit porter de préférence à ses aînés le prénom de Raban (encore tiré de Rabe). En 940, on voit un Raban Gœler dans le Creichgau ; son fils « Carl Gœler von Rabenspurg 965 » épousa « Bertha gräfin im Kreichgau », et en eut trois fils qui furent la souche de trois grandes lignées : Henri continuant celle de Ravensburg, Hugues fonda la maison de Mentzingen et Ulric celle de Helmstatt.

Humbracht fol. 191 donne une généalogie suivie de cette famille depuis 1248 : en voici les principaux degrés. *Jean* eut pour fils Diether de Helmstatt, chevalier, 1274. *Diether* eut quatre fils : Raban I, Gerung, Diether, Conrad. *Raban I*, l'aîné, fondateur de la ligne Helmstatt-Bischoffsheim, chvr,

(1) Cayon a raison de dire : « cette très-ancienne maison, ORIGINAIRE DU PALATINAT, dont le château-fort s'élevait à Hinguesanges (près d'Albestroff), était mise au rang des plus puissants seigneurs du pays » ; mais il se trompe en blasonnant leur écu « d'argent à *l'aigle* essorant de sable ». Une autre erreur, d'une plus ridicule prétention, consistait à rattacher cette famille aux patriciens de Rome, les Corvini : il est vrai que le corbeau, *corvus* ou Rabe, a la vie longue.

eut d'un premier mariage Raban II et Diether. *Raban II*, surnommé Gobelin de Bischoffsheim, chvr, 1324, résidant à Mertz en 1345, prit femme comme son père dans la famille de Rosenberg. De son mariage il eut trois filles et deux fils. Le second fils, *Raban III*, chvr, † 1343, épousa Adélaïde Rüdin de Collenberg et eut six enfants : Conrad, Raban, Wiprecht, Diether, Adélaïde et Anna. Le troisième fils, *Wiprecht* eut cinq enfants dont le deuxième, Jean, devint le beau-père de Marguerite Hase de Dievelich de Châteauvoué (1). Jean épousa, en 1392, Marguerite (Guta) Kneblin de Katzenellenbogen et eut une nombreuse famille. C'est l'aîné, Damien, chevalier, qui épousa la fille de Henri Hase, seigneur de Châteauvoué (2). Les deux fils de Damien, Jacques et Henri, à la mort de leur grand-père Henri Hase (v. 1460), devinrent possesseurs de la seigneurie de Châteauvoué, chacun pour un tiers.

Jacques de Helmstatt 1461, † v. 1474, petit-fils de Henri Hase. Ep. Adélaïde de FLERSHEIM (3).

1460, MARDI APRÈS LA SAINT-MICHEL (30 septembre). — « Georges de Bade, Evêque de Metz, assigne à *Jacques de*

(1) Jean avait pour frère puîné Raban, qui devint évêque de Spire (1396), puis archevêque et prince électeur de Trèves (1420), mort 1439.

(2) Damien, premier Helmstatt de Châteauvoué, avait pour frères : *Raban*, chanoine de Mayence, de Spire et d'Augsbourg, † 1433, *Reinhard*, chanoine de Worms et de Spire et évêque de Spire 1438, † 1456, *Diether*, prévôt de Wimpfen, *Jean*, † 1472, grand-maître à la cour du prince électeur palatin, sgr de Grünbach, dont presque tous les enfants se vouent à l'église, notamment Louis, évêque de Spire, 1478, † 1504, Ulric, docteur en droit canonique, chanoine de Spire, † 1488, Nicolas prévôt de la cathédrale de Worms, 1467, † 1480, Reinhard, chanoine de Spire, † 1525, Madeleine et Anna, religieuses à Marienberg, près Boppart.

(3) Flersheim : *coupé d'azur et de gueules à une fasce d'argent*, sommé d'un buste habillé aux couleurs de l'écu, entre deux trompes d'éléphant aux mêmes couleurs (*Cfr* Humbracht).

Helmstatt, son Maistre d'hotel, 14 florins de rente sa vie durant ». — Cart. Ev. (Bibl.), t. VIII, p. 28 (1).

1474, MARLI AVANT LA SAINT-THOMAS (20 décembre). — « Jacques et Henri, fils de Damien de Helmstatt, chevalier, partagent la maison de *Dürrkastel* (Châteauvoué) ». — COBLENCE, Arch. prov., Registre d'Inventaire. — Remarquons ce nouveau nom donné à Châteauvoué. C'est la première fois que nous rencontrons cette dénomination allemande dans les chartes anciennes, concernant cette localité, de

(1) Nous lisons (*Ibid.*, pp. 21 et 24), 20 janvier 1459 (1460 nouv. st.) : 1° George de Bade, évêque de Metz, cautionne *Jacob de Helmstatt* pour 300 florins de rente qu'il doit à Gerlach de Bosseck, 2° Le même évêque garantit *Jacques de Helmstatt* du cautionnement de Hans de Ritenhofen pour 50 florins de rente sur les salines de l'évêché, rachetables pour 1.000 florins. — Le 6 septembre 1460 (*Ibid.*, p. 26), le même évêque « rachète de Hans de Ritenhofen, la somme de 1100 florins qu'il lui a cédés sur ses possessions du consentement de son épouse Marie Gerhart et de ses deux (?) beaux-frères *Jacques* [*de Helmstatt*] *et Egenolf de Rathsamhausen* ». — Les 21 et 22 juin 1460 (*Ibid.*, t. V, pp. 263 et 275 et t. IX, p. 407), le même évêque promet de payer à *noz chiers et amez féaulx Jaquet de Helmstatt et Jehan de Parroye* (seigneur de Hauldonviller), *nos maistres d'Ostel et conseillers*, la somme de 400 fr. et XII gr. qu'ils avaient empruntée pour lui à Philippe de Lenoncourt. — Le 23 août suivant (*Ibid.*, t. VIII, p. 26), Henri Bayer de Boppart, écuyer (seigneur de Châteaubrehain), et *Jacques de Helmstat, intendant de l'évêque de Metz*, reconnaissent redevoir à Louis d'Esshenolle 400 florins de rente pour des droits qu'il leur a cédés. — Le 26 août 1463 (*Ibid.*, t. V, p. 466), le même évêque reconnaît devoir à « *nos chiers et féaulx conseillers* messire Henry Bayer, chevalier, nostre bailly, *Jacquet de Helmstat, nostre maistre d'Ostel*, et Godefroy de Basémont, escuiers », la somme de 1.040 fr., 9 gros messains qu'ils lui ont prêtée « pour subvenir à la déliverance de nostre parsonne, nous estant en danger à lieu de Yfenheim ». — Le 27 septembre 1464 (*Ibid.*, t. VIII, p. 33), le même évêque de Metz reconnait redevoir à *Jacques de Helmstatt, son intendant*, la somme de 250 florins, pour différents achats qu'il lui a faits.

965 à 1474. Quelle relation y a-t-il entre le nom si harmonieux de Châteauvoué et celui de Dürrkastel ? Le *dürr* allemand, signifie *sec*, *aride* et n'a aucun rapport ni avec le *voué* français, ni avec le sol si fertile de Châteauvoué. Les Religieux Prémontrés de Salival, dans une pièce latine de 1406 (Nancy, Arch. dép., H. 1235. Orig. sur papier) ont déjà commis ce contre-sens, en traduisant Châteauvoué par *Aridumcastrum*, Château aride : ils concèdent la dîme de deux corvées à Me Barthélemy, curé de Châteauvoué, et à Me Jacques, curé de Vuisse, à charge par eux d'administrer les sacrements à tous ceux qui habitent leur ferme de Bérange, située entre Châteauvoué et Vuisse, « domino curato de ARIDOCASTRO, nomine Bartholomeo et domino Jacobo curato de Wisse ». Nous avons trouvé, il est vrai, traduite dans les deux langues française et allemande, en 1616, une pièce de 1281, d'après laquelle Saleman, maire de Vuisse, vend à l'abbaye de Vergaville tous les prés et bois qu'il possède antour de l'étang de Sotzeling, et demande au sieur Godefried, curé de *Chateauvoué* (trad. française), de *Durnkasteln* (trad. allem.) de sceller ces présentes lettres : « Ich Saleman gebetten Hern Gerhard Dumhern zu Marsal, und unseren Kirchheren zu Wiss und Hern Godefryt Kirchheren ZU DURNKASTELN » (Nancy, Arch. dép. H. 2487 et Lepage, *Comm.*, II, p. 537). Mais l'original, que nous n'avons pu trouver, portait-il Durnkasteln ? *Durn*, *Durnum*, dit Roger de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*, Paris 1872), a donné « Durnomagus, Durnovaria etc. K. Duryn, bec, extrémité, ce qui peut se dire d'une position extrême ou escarpée, comme est, dit-on, de Dorchester ». Châteauvoué étant perché sur un monticule qui domine tous les villages environnants, la dénomination Durnkastel paraît mieux lui convenir que Dürrkastel et surtout que le nom officiel de Dürkastel, qui n'a aucune signification sans les deux *r*.

1475, 29 SEPTEMBRE. — De par le duc de Bourgoingne (Bourgogne), de Brabant, etc... A tous nos lieutenans capitaines de routes et compaignies de gens d'armes et de traict et autres nos gens de guerre ausquelx ces présentes seront montrées salut et dilection ! Savoir vous faisons que

DAMIEN DE HEL

Ép. (v. 1440) Marguerite Hase de DIEVELICH

2 fils et

Jacques, sgr pour 1/3 (14

Ép. Adélaïde de FL

Jean Ier, sgr pour 1/3 (1474-

Ép. 1° (1479) Gertrude de

2° (1494) Agnès d'ELTZ

Jean II (1500- † 1540).

Ép. Élisabeth d'INGELHEIM († 1562).

10 enfants.

Philippe Ier, sgr pour la moitié (1540- † 1559).

Ép. 1541 Hélène de HATTSTATT.

5 fils et plusieurs filles.

Jea

sgr de Bisc

(† av. 1

Ép. Anna-Gis

Philippe-Jacques II,	**Christophe**,	**Jean III**,	J
sgr pour la moitié	sgr pour la moitié	sgr pour la moitié	
(1559 - † v. 1570).	(1570 - † 1581).	(1581 - † v. 1591).	Ép. 1° (1567)
Ép.	Ép.	Ép. 1573	2° (1588)
Sophie de HAGEN	N... d'HUNOLSTEIN	Madeleine d'AUTEL	
sans postérité.	*sans postérité*.	1 fils *mort jeune*	

[T (✝ 1442).

teauvoué, ✝ av. 1460 (Voir tableau p. 20).

s.

v. 1474).

ɪ.

Henri, sgr pour 1/3 (1461- ✝ 1491).
Ép. Jeanne de Ludres.
9 enfants.

1500).

ANT ;

Frédéric,
sgr pour 1/6
(1491 - ✝ v. 1509),
Ép. Hélène de Gemmingen,
(✝ ap. 1518)
sans postérité.

Évrard,
sgr pour 1/6
(1491 ✝ av. 1497)
non marié.

pe-Jacques Ier, chvr,
1518.., ✝ 1558).
Ép. N...

Anna.

ıeim,

Helmstatt.

Philippe, sgr pour la moitié
(1591 - ✝ 1594).
ès Landschad de Steinach (✝ 1580). 5 fils.
othée Landschad de Steinach (✝ 1606).

Jean-Wiprecht. **Bleickard.** **Walter.** (1594-1599) **Louis-Charles.** **Philippe II.**

pour l'obéissance que damoiselle ***Alloeth de Fleeschen, vefve de feu Jaques de Helmestat***, jadis escuier, nous a faicte aujourd'hui de sa place de ***Berkchastel*** (Châteauvoué) (1) et de ses appartenances et pour considération des bons et loiaulx services que le dit feu Jaques son mari nous a, en son vivant, fais en plusieurs nos voiaiges et que ung sien filz (Jean I), notre escuier tranchant, nous fait aussi présentement, nous avons la dite damoiselle, la place et villaiges du dit Be[r]kchastel, ses appartenances, ses bons homes estans en icelles ensemble tous et quelzconques leurs biens et tout ce que icelle demoiselle a en pays de Lorainne, prins et mis, prenons et mettons par ces présentes en et soubz notre protection et sauvegarde espécial..... Donné au Pont-à-Mousson soubz notre nom... le XXIX[e] jour de septembre l'an mil iiij[c] soixante et quinze. **Orig.** SUR PARCH. sceau tombé. COBLENCE, Arch. prov.

Jacques eut au moins sept enfants dont trois filles qui devinrent religieuses. A sa mort ses biens passèrent à ses deux enfants, Jean I, qui lui succéda à Châteauvoué, et Marguerite, qui épousa, en 1471, Jehan, seigneur d'Eltz, créé chevalier avec son frère Pierre, en 1486, par l'empereur Maximilien I[er], le jour même de son couronnement. Marguerite mourut le 18 mars 1500 et fut enterrée à Boppart chez les Carmélites (*Cfr* Humbracht).

(1) Si *Durn* signifie position élevée, ne peut-on pas considérer comme un synonyme le *Berg* ou *Berk Castel* ?

Dans la nomenclature des 34 chartes et autres papiers, qui nous ont été expédiés de Coblence, le 7 mai 1894, celle-ci figure la première, ainsi analysée : « Herzog von Burgund nimmt Adelheid von Flersheim, Wittwe des Ritters Jacob, von Helmstadt, *ihr Gut Dürrkastel*, und ihre übrigen Besitzungen in seinen Schutz ». Cette charte donne certainement l'orthographe « Berkchastel », nous écrivait M. l'archiviste des Archives royales de Coblence, le 13 septembre 1894 ; mais... on pourrait peut être dire que c'est une dénomination isolée de Dürrkastel... ». On trouve en effet, dans l'inventaire des lettres des Helmstatt, que Charles de Bourgogne a donné des lettres de sauvegarde à la femme A. de Flersheim, pour « sa maison de *Dhürkastel* avec ses dépendances ».

Henri de Helmstatt, (v. 1460, † av. 11 août 1491), aussi petit-fils de Henri Hase. Ep. Jeanne de Ludres (1).

1461. samedi après la Saint-Mathieu (26 sept.). — A la mort de Henri Hase, son petit-fils *Henri de Helmstatt* reçut de George, évêque de Metz, pour lui, pour ses frères et sœurs, la rente annuelle de cent florins, dont Henri Hase avait été pourvu (1459) sur les salines de Marsal et de Moyenvic (Tœpfer, III, p. 232).

1470. jour de S. Urbain pape (25 mai). — *Heinrich vonn Helmstatt unnd Jenatt vonn Ludders sine eeliche Hussfrouwe* prennent à bail, pour 40 ans, la ferme que l'abbaye de Vergaville (Widderszdorff) possède à Dedeling (2) (Dedlingen unnden ann *Kastell* gelegen) : ils s'engagent à

(1) Ludres : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure engrêlée de gueules* (Cayon, p. 123). Ce sont les armes de Frolois, dont la maison de Ludres tire son origine, et les armes des ducs de Bourgogne, dont sont descendus les Frolois... Dès l'an 1282, Ferry de Frolois passa en Lorraine et s'y maria avec Cécile d'Amance ; cette même année ils achetèrent la plus grande partie de la seigneurie de Ludres, dont ils prirent le nom.

(2) Ce bien était à l'abbaye depuis la fin du xiii[e] siècle ; les documents qui le concernent nous ont gardé la première mention certaine de la chapelle d'Arlange : elle fut exceptée de la vente que faisait (1274) Rolas de Wermeranges à Thierri, dit Rogier de Haboudanges, de son bien de Dedelanges et appendices. La fille de ce Thierri le vendit (1299) à l'abbaye de Vergaville, qui se hâta de dégager cette propriété des charges qui la grevaient, rachetant en 1306 une redevance d'une quarte de froment et une d'avoine, avec une poule et 2 sous messins, dont jouissaient à titre d'hommage « Hennemannus dictus Niphere et Margareta de Dalhem, conjuges » ; en 1327, c'est une redevance beaucoup plus forte : 12 quartes de blé, 7 sols et 100 deniers messins avec une poule et demie, que l'abbaye rachète à Maheus et Hanris, fils de signour Aubert de Besenges (Nancy, H. 2469). De plus, la propriété de l'abbaye s'accrut par de nouvelles acquisitions en 1407 et 1531 (Inventaire des titres de l'abb. de Vergaville, Paris, B. N., Coll. de Lorr., t. 721, f. 181).

livrer annuellement, sans aucune exception de cas fortuits causés par orage, grêle ou par la guerre, 17 quartes de grains mesure de Kastel, 17 schillings phennings, un cochon valant 2 florins (le florin à 16 blancs de Lorraine) et 6 chappons ; ils s'acquitteront en outre des services dont la dite ferme est grevée à l'égard de notre révérend seigneur de Metz, comme de lui fournir une voiture dans les voyages qu'il fait au sujet de l'abbaye. **Orig. sur parch.** 2 sceaux tombés. NANCY, Arch. dép., H. 2469. Traduction française sur papier dans la même liasse.

1475. Henri de H. restant fidèle au duc René II de Lorraine contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, les partisans de celui-ci s'emparèrent de Châteauvoué : ce qu'ils y firent ressort d'une lettre, conservée aux Arch. prov. de Coblence, par laquelle Henri de H. et son frère Egenolf (de Rathsamhausen) s'engagent à verser à leur belle-sœur Adélaïde de Flersheim une rente annuelle de 20 florins, pour la dédommager des pertes subies par elle dans l'incendie du château (1).

1480. VENDREDI APRÈS LA SAINT-ANDRÉ (1er déc.). — « Dénombrement donné au duc René par *Henry de Helmstatt* — pour luy, ses frères et neveux, comme aîné — pour ce qu'il tient mouvant du duché de Lorraine, scavoir : deux quarts et demy au chasteau de *Chasteau oël* et ez apartenances, XX petits florins vieux, X florins de Rhin vieux et autres XX florins de Rhin vieux sur les salines de Dieuze. » **Dufourny** (Metz), t. II, art. *Chastel oële*, p. 890. **Orig. sur parch.**, texte allemand. 1 sceau de cire verte portant l'écu de Helmstatt (un corbeau essorant, le bec ouvert), cimier : deux trompes d'éléphant, l'une d'argent, l'autre de sable (Voir pl. III). Nancy, Arch. dép., lay. Bitsch (B. 566), n° 55. — L'inven-

(1) Le parti bourguignon s'emparait en même temps de Dieuze : les comptes du domaine y mentionnent une « somme payée pour la dépense de 3 savoyens, qui furent envoyés prisonniers à Dieuze le 14e juillet et y demeurèrent jusqu'au jour de Toussaint, quand les Bourguignons prirent la ville ». Nancy, Arch. dép., B. 5243.

taire des Arch. du roi (Metz, Arch. dép., B. 27, p. 70) porte : Copie de reprise faite au duc René 2e le samedi devant la Se-Barbe 1480 par Henry de Helmstatt pour . . . *Chastel Woué* et dépendances (1).

Henri mourut vers 1491, laissant 9 enfants, savoir : 5 fils et 4 filles. Les trois premiers de ses fils entrèrent dans les Ordres : *Damien* fut archidiacre à Trèves († 1506), *Henri*, doyen de Spire et prévôt de Simsheim († 1517), *Philippe*, commandeur de l'Ordre Teutonique. Deux de ses filles devinrent religieuses : *Béatrix*, et *Anna*, abbesse d'Horren († 1517). Les quatrième et cinquième fils, *Frédéric* et *Evrard*, succédèrent à leur père à Châteauvoué. *Elisabeth* mourut sans avoir été mariée. *Clara* fut mariée à Jean de Cronenberg. — Tœpfer, t. III, p. 233.

Frédéric et Evrard de Helmstatt (1491), fils de Henri : le premier, † av. juin 1509, ép. Hélène de Gemmingen (2), † ap. 1518 ; le deuxième, † av. 1497 sans avoir été marié.

1491. vendredi après la Saint-Laurent (11 août). — Partage de la succession de Henri de H. entre ses neuf enfants : Damien, Henri, Philippe, *Frédéric*, *Evrard*, Elisabeth, Anne, Béatrix et Claire (3). Comme les trois premiers

(1) En 1486, Henri de H. reçoit de Henri de Lorraine, Ev. de Metz, les fiefs conférés jadis à son grand-père Henri Hase et il en fait ses reprises. Le samedi après la Saint-Pierre et Saint-Paul ou 1er juillet (Cart. Ev., Biblioth., t. VIII, p. 105), Henri de H. reprend en fief de Henri de Lorraine, Ev. de M., 100 florins sur les salines de Marsal et de Moyenwick, 10 flor. et 2 muids de sel sur les salines de Moyenwick, 15 florins sur les salines de Marsal. Le 5 août (*Ibid.*, t. VII, p. 275), Henri de H., en qualité de procureur fondé de Ferri de Ludres, reprend en fief de Henri de Lorraine, Evêque de Metz, une rente annuelle de 20 francs à percevoir sur les salines de Moyenvic.

(2) Gemmingen : *d'azur à deux fasces d'or.*

(3) Une autre copie de ce même partage (Coblence, Arch. prov.) remplace Damien par *Thomas* et Claire par *Ennel.*

étaient entrés dans les Ordres, Frédéric et Evrard succédèrent seuls en la seigneurie de Châteauvoué (1) (Tœpfer, t. III, p. 233) et même Frédéric semble posséder toute la part de sa famille en **1497** (V. la convention citée p. 32).

En effet Toepfer (*Ibid.*) nous dit qu'Evrard mourut peu après le partage de 1491 : il ne s'était pas marié.

Frédéric lui-même n'eut pas de postérité. Ainsi s'éteignit la branche cadette, un moment si prospère. La branche aînée continua seule la lignée. La succession tant d'Evrard que de Frédéric revenait à leurs deux frères aînés, Henri, doyen du chapitre de la cathédrale de Spire, et Philippe, commandeur de l'Ordre Teutonique. Un arrangement eut lieu entre Henri, d'une part ; et, d'autre part, Egenolf de R., son oncle, et ses deux neveux, fils de défunt Jean I de H., Jean II et Philippe-Jacques I, en **1509**, VENDREDI APRÈS LA PENTECÔTE (1er juin). COBLENCE, Arch. prov., Inventaire de Helmstatt. La succession fut laissée à Egenolf, à Jean et Philippe-Jacques, moyennant une rente annuelle de 50 florins. Après la mort des deux ecclésiastiques (1517), des contestations s'élevèrent entre Egenolf, d'une part, et les deux frères Jean et Philippe-Jacques, d'autre part. Elles prirent fin à la suite d'une réunion amicale, tenue à Marsal, la même année **1517**. Dans cette réunion, il fut arrêté 1° que tous les biens de la succession de Henri Hase revenaient moitié à Egenolf, moitié aux deux frères. Châteauvoué eut donc encore son château et ses dépendances partagés en deux lots : à Egenolf l'un, aux deux frères l'autre. L'année suivante (1518), les deux frères partagèrent entre eux la succession de leur père et celle non moins importante de leur mère.

Jean I de Helmstatt (v. 1474, † v. 1500), fils de Jacques. Ep. 1° 1479 Gertrude de PALLANT (2);

(1) En 1493, Frédéric fut pourvu par l'évêque de Metz des fiefs de son père sur les salines de Dieuze, de Marsal et de Moyenvic (Paris, Biblioth. Nat., Invent. de Vic de 1634, t. I, p. 31).

(2) « Palan ou Pallant : *fascé d'argent et de sable.* An-

2° 1494 Agnès d'ELTZ (1), veuve de X. d'Esch (2).

C'est *vers 1474* que Jean succéda à son père Jacques de H. dans la seigneurie de Châteauvoué (Coblence, Arch. prov.). Les numéros d'ordre que nous ajoutons pour distinguer les différents seigneurs, qui portèrent également ce nom Jean de H., n'ont point de rapport avec l'histoire générale de cette famille, mais ils concernent seulement la possession de la sgrie de Châteauvoué. — « *Jean de Helmstatt, seigneur* de Bischoffsheim et *de Dör-Castel*, chevalier, mort vers 1500. Épousa 1° 1479. Gertrude de Pallant, dame de Felssberg, fille et héritière de Bernard, seigneur de Ruland, et d'Anne de Felssberg. 2° 1494. Agnès d'Eltz, fille d'Ulrich et de Marguerite de Reiffenberg ». — Humbracht, *Die höchste Zierde Teutsch-Landes und Vortrefflichkeit des teutschen Adels*. Francfort-sur-le-Mein, 1707, fol. 227 (3).

cienne chevalerie. Maison originaire de France ». Cayon, p. 153, d'après Bermann et dom Pelletier. Rietstap dit : *fascé de sable et d'or*. — Un écu fascé de ce genre a été retrouvé avec un autre, dont il sera question plus loin, sur le seuil d'une maison de Châteauvoué en 1894.

(1) Eltz : *d'argent au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or*. Maison très ancienne et très noble du Bas-Rhin ». (Cayon, p. 73). Mais au lieu d'un chef, c'est plutôt un *coupé*, et le lion n'est d'or (ou jaune, selon la terminologie allemande) que pour la branche aînée de la famille : il est d'argent (ou blanc) pour la branche cadette. Cimier : le lion de l'écu entre un double vol aux couleurs de l'écu.

(2) Un Jacob d'Esch (Cart. Ev., Bibl., VIII, 39) fait ses reprises pour les fiefs qu'il tient de l'évêque de Metz. On le dit mort (*Ibid.*, p. 133) déjà en 1486, 1er juillet : Guillaume, seigneur d'Esch, reprend en fief de Henri de Lorraine, év. de M., le village de Swersdorff, dépendant de la seigneurie d'Esch, le château, village et basse court de Bénestorff avec ses dépendances, tout ce que *Jacob d'Esch, son père*, et ses ancêtres ont possédé à Erbesingen, la maison et métairie qui est sur la montagne de Hombourg...

(3) On sait les imperfections de cet ouvrage posthume d'Humbracht, † 1706 : nous le citons seulement pour les personnages assez rapprochés de son époque.

1473. DIMANCHE APRÈS LE NOUVEL AN (1). — *Jehan de Helmstatt* est pourvu d'une rente annuelle de *40 florins sur la saline de Marsal* par Georges de Bade, Ev. de Metz. — Cart. Ev. (Arch. dép.), t. IV, p. 102 (2).

1475 — Jean d'Helmstatt est compris dans la lettre du duc de Bourgogne « à ses chers et bons amis », ainsi qu'Egenolf de la Roche. Cart. Ev. (Bibl.), t. III, p. 403.

(1) Le commencement de l'année (en Lorraine et à Metz) à cette époque n'était pas habituellement le 1er janvier, mais Noël, Pâques ou l'Annonciation.

(2) En **1485**, le samedi avant la Sainte-Catherine, 19 novembre (Cart. Ev., Biblioth., t. VIII, p. 67), « *Jean de Helmstatt, seigneur de Palant*, reprend en fief de Henry de Lorraine, Ev. de Metz, le chateau et basse court de *Hingesinge*, avec leurs droits, le chateau de *Bistorff* et les villages d'alentour avec leurs dépendances et droits, scavoir *Berge*, *Eschwiller*, *Cassau* et *Bermeringen*, la vouerie de Bubelstorff (*Boustroff*) et de *Ritterbourg* près de Hombourg, une partie du village de Hettingen (*Hellering*) près de Hombourg, la seigneurie de *Brücke* de l'évêché de Metz, Tettingen (*Téting*), Bersincken (*Berfang*), Wolffwiller (*Folschwiller*), *Lellingen* et Aldingen (*Alling*), 40 florins sur les salines de Marsal ». — En **1489**, le samedi après la Saint-André (3 déc.), Jean reprend en fief du même Evêque la partie du château d'Hinguesange qu'il avait héritée des Brucke (*Ibid.*, p. 213). Gertrude de Pallant, son épouse, était, par sa mère Anne de Felsberg, petite-fille d'une Schenke von Brücken qui elle-même était sœur de Jean et Georges von Brücken sgrs d'Hinguesange. Les héritiers mâles des Brucke venant à disparaître avec les neveux de Schencke, la part de la famille a dû passer à Gertrude et Eva de Pallant. Nous voyons au même moment l'autre partie du château d'Hinguesange possédée par les Rathsamhausen, les Heringen et les d'Esch (*Ibid.*, p. 79, 113, 39, 133, 199 et 247). — En **1494**, 9 février (*Ibid.*, p. 265 et 267), le même Evêque reconnaît que Jean de Helmstatt, écuyer, a repris en fief le château d'Hinguesange avec ses droits et les terres qui en dépendent, la terre de Tanichen avec les villages de Bertinge, Bermeringe, Longelstorff, Messinge et Bettinge, une partie des deux moulins de Teutschwiger avec toutes leurs dépendances situés dans l'Evêché de Trèves.

1497, 6 mai. — « Règlement des procès par devant la justice du village de *Durkastell*, dressé par les seigneurs Egenolff de Ratzenhusen et *Jean de Helmstat*, chevaliers, et Fridrich de Helmstat » (Coblence, Arch. prov., Cahier, Copie probablement postérieure). On y rappelle d'abord comment se crée la justice : Egenolff nomme le maire, Jean de Helmstatt le maître-échevin et Frédéric le doyen (1) ; mais si Egenolff n'a pas dans ses rues (sa part du village) un homme capable, les deux autres seigneurs pourront nommer le maire et Egenolff nommera un doyen ou un échevin. De plus un échevin sera désigné par la seigneurie de *Wÿss*, pour prendre part, à la demande du maire ou échevin de *Castel*, aux procès (sans doute lorsqu'il s'y trouve mêlé un habitant de Wyss), mais les amendes resteront intégralement aux seigneurs de Castel, et réciproquement. On peut en appeler des sentences de la justice par devant les seigneurs sur le pont du château, et les seigneurs doivent alors entendre la cause et en décider sans délai. Suit une longue liste des délits et des amendes dont ils sont frappés, par exemple : le maire ou le doyen doivent empêcher les cris de jour et de nuit, et quiconque leur résistera sera amendé de 3 livres 1 schilling. — A la fin du même cahier, sur une page restée en blanc, nous lisons : *Forme d'adjurer les bourgeoÿz à recevoir à Chasteau Voel.* « Vous jurez Dieu votre Créateur, par la part et portion que vous espérez et prétendez avoir en paradis, sur le péril et damnation de votre âme, que vous serez fidèle et loÿal aux seigneurs, obéissant à leurs commandementz et ordonnances, sans rien entreprendre au contraire de ce quilz auront commandé ou deffendu par eux ou leurs officiers, que vous les advertirez de tout ce que vous pourrez scavoir estre

(1) Le maire veille aux intérêts du seigneur, fait rentrer ses redevances et exécuter ses corvées. Les échevins remplissent les fonctions de juges. Le doyen peut être assimilé à l'huissier et joue avec les bangards ou gardes un rôle subalterne. (V. *Situation des campagnes en Lorraine*, par Ch. Guyot, dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1895, pp. 206 et 208.)

3



GROUPE D'ÉCUSSONS TROUVÉS A CHATEAUVOUÉ

1. Pallant. — 2. Handschuhsheim. — 3. Hunolstein et Hatzfeld. — 4. Landsberg. — 5. Eltz-Ottange. — 6. Martaineville.

contre eux et à leur désavantage, et ne vous trouverez en lieu où l'on entreprenne et conspire quelque chose contre leurs personnes, droicts et auctoritez..., vivant honnestement avec les aultres bourgeoÿz, rendant à ung chacun ce que luÿ appartient sans blesser personne en ses corps, bien et honneur... » (1)

Jean Ier est mort vers 1500. Il eut dix-neuf enfants dont quatre au moins sont morts en bas âge. Les deux premiers, qu'il eut de Gertrude de Pallant — Jean II et Philippe-Jacques Ier — lui succédèrent à Châteauvoué.

Jean II de Helmstatt (1500 † 1540), fils aîné de Jean Ier. Ep. 1510 Elisabeth d'INGELHEIM (2), († 1562).

A cette mention du mariage, Humbracht, p. 227, ajoute que Jean de Helmstatt fut bailli de Hombourg-l'Evêque 1524 et qu'il mourut à Francfort-sur-le-Mein, le 7 février 1546 : nous préférons la date donnée par Tœpfer 1540. Sa femme était fille de Jean d'Ingelheim et de Marguerite de Händschusheim (3). Jean II choisit pour sa résidence le château

(1) La même année 1497, le jour de la Saint-Michel, Henri de Lorraine, évêque de Metz, reconnait que *Jean de Helmstatt, écuyer et Agnès d'Eltz, son épouse*, ont repris en fief une partie de la ville et du château d'Aube (Sarralbe), situés sur la Sarre, avec ses fauxbourgs, droits et autres dépendances (Cart. Ev., Bibl., t. VIII, p. 317).

(2) Ingelheim : *de sable à la croix échiquetée de deux traits d'or et de gueules* (Humbracht et *Teutsche Wappenbuch*, 1657, p. 124).

(3) Händschuhsheim a des armes parlantes : *sur fond d'azur un gant* (Handschuh) *d'argent*. Cet écu s'est retrouvé à Châteauvoué en 1894, avec celui des Pallant dont il a été question plus haut. Les deux fragments, d'après la nature et les moulures de la pierre, appartenaient au même monument et à une même ligne d'écussons décorant le haut de cette pierre : l'écu de Handschusheim occupait l'extrémité de cette ligne, celui de Pallant en était séparé au moins par un autre dont il reste une partie des lambrequins. Cela suffit pour tenter une restitution du monument : supposant

de Châteauvoué; il l'agrandit et y ajouta de nouvelles et importantes constructions, malgré la résistance des co-propriétaires.

1507. 12 FÉVRIER. — Jean II fait ses reprises du duc René de tout ce qu'il tient en fief du duché de Lorraine « et que luy est escheu et obvenu par le trespas de feu Gertrud de Palant, sa mère ». NANCY, Arch. dép., lay. Dieuze 2 nº 52 (1).

Comme nous l'avons vu, Jean II prit part (1er juin 1509) au règlement de la succession de ses oncles, Evrard et Frédéric de H.; en 1517, il est à la réunion de Marsal, au sujet de la succession de son oncle Henri.

1518. JEUDI APRÈS EXAUDI (20 mai). — Partage d'héritages entre les frères Phil.-Jacques de H., chevalier, et Jean de H. par les soins de leurs cousins Jost de Flersheim et Diether Kämmerer von Worms. Ce partage n'était point complet, en partie à cause du douaire de la veuve de Frédéric de H. : on laissait indivis les biens de Hinguesange, Bischoffsheim, ce qui était aux environs de Sarrebrück, Dagstul, et autres lieux de l'électorat de Trèves, pour lesquels un nouveau partage se ferait dans deux ans. *Il est probable que ce nouveau partage dut modifier celui-ci, car ici, c'est à Phil.-Jacques qu'on assignait Châteauvoué*, pendant que son aîné gardait Felsberg (château près

une ligne de 4 écussons ou les 4 quartiers de noblesse d'un seigneur de Châteauvoué, et ces deux débris y occupant les places que nous indiquons, il était facile de suppléer les deux écussons manquant : *Helmstatt — Pallant — Ingelheim — Händschuhsheim.* Tous les enfants de Jean II de Helmstatt et d'Elisabeth d'Ingelheim pourraient revendiquer ces quatre quartiers : auquel d'entre eux faut-il rapporter ce monument ? Nous ne pouvons le conjecturer (V. la phototypie des écussons).

(1) Jean II achète, en 1512, avec le consentement de msgr l'Ev. de M. à Thierri de Greifenclau la part de la vouerie de *Bischdorff*, que ce seigneur avait héritée de Clara de Helmstatt.

de Trèves). Quoi qu'il en soit (1), nous apprenons ici l'étendue et la valeur détaillée de la seigneurie de Châteauvoué et de ses appartenances. Citons seulement les quatre étangs dénommés en outre de l'étang du moulin, la moitié de Conthil (2), une part à Hampont (Hudungen) avec des droits à Destrich, Baronville, Suisse, Landrof, Marthil, la vouerie de Mewiller (3) celle d'Egeredorf, des rentes à Videlange, à Maizière, sans compter une quinzaine de localités des rives de la Seille ou des environs de Faulquemont sur la Nied. Ces revenus supportaient quelques charges, notamment l'acquit de fondations pieuses en faveur de la confrérie de Châteauvoué, du curé, d'un chapelain au château, du curé de Pévange, etc. **Copie**, huit pages in-fol. en vieil allemand. COBLENCE, Arch. prov. (4).

1525, av. et après 30 AVRIL. — Pendant la révolte des Rustauds, *le seigneur de Helmstatt de Châteauvoué*, capitaine de Hombourg et Saint-Avold, fit savoir au duc de Lorraine « qu 'i n'y avait pas de secours à attendre du comte palatin, ni du marquis de Bade, ni du comte de Deux-Ponts, ni du comte de Hainaut, parce que tous ces seigneurs craignaient le

(1) Tœpfer (III, p. 234) expose ce partage d'une façon peu conforme à la pièce des archives de Coblence qu'il nous a été donné de voir : il aura cru devoir rapporter à cet acte l'organisation que présentent plus tard les fiefs de Helmstatt, nous pensons qu'il est intervenu un autre partage, comme l'annonçait du reste la pièce de 1518.

(2) L'autre moitié appartenait au seigneur de Bitche.

(3) Mainviller près Faulquemont. Le compte de la seigneurie de Ch. voué (1572) porte « que le seigneur abbé de Sainct Martin la Glandière (Longeville-les-Saint-Avold) est seigneur foncier au dit lieu de Manviller, les seigneurs de Helmstadt et Honnelstein sont seigneurs voelz héréditaires ». Ils y touchaient 8 livres messines (10 gros la livre), 80 quartes de blé et le tiers des amendes.

(4) En **1519** (mêmes Arch.). Jean II achète à son frère Philipppe-Jacques, à Cuno d'Eltz, à Antoine de Sœtern et à Iohan von der Leyen la dîme de Bartholfingen et Rommelingen près Fénétrange.

soulèvement de leurs sujets » (Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, f. 1152). Parmi les révoltés se trouvait une bande de roturiers, ayant à leur tête « le cappitainne Hansgin, moitrier de *Monseigneur de Chastelvouel, Jehan de Helmestat* » (Lepage, Docum. inéd. sur la guerre des Rustauds, dans *Recueil de docum. sur l'hist. de Lorr.*, t. IV, p. 32). En apprenant cette révolte des Rustauds, le duc de Lorraine chargea deux hommes de faire une enquête sévère sur la conduite des paysans qui habitaient le pays compris entre la Sarre et la Seille. Les deux commissaires enquêteurs furent « *Jehan de Helmestat*, capitaine de Hombourg, et Jacob Bermeringer, prévost de Chastel Sallin (1) ». Ils déclarèrent coupable Hansgin. « Et sont tous les autres aussi coulpables que luy, assavoir ceulx qui s'en estoient allez. »

(1) Châteausalins — petite ville à 30 kilom. de Nancy et 12 de Châteauvoué, autrefois chef-lieu d'une prévôté, bailliage de Nancy, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement ou *Kreis*, département de la Lorraine — ne remonte pas au-delà du XIVe siècle et doit à ses salines *son nom* et son importance. La source d'eau salée fut découverte vers 1320 (NANCY, lay. Château-Salins I, n° 1) ; et, bien que son emplacement sur les deux bans de Salonne et d'Amelécourt fût terre de l'évêché de Metz, Raoul, duc de Lorraine, s'empara de la source et la fit exploiter à son profit. Inquiété dans la suite par les évêques de Metz, qui en étaient venus revendiquer la propriété à main armée, il l'enferma dans un château, en 1327, pour la mettre à l'abri de toute surprise. Alors, Adémar, évêque de Metz, pour tenir en bride le château de Raoul, éleva à l'opposite une autre forteresse qu'il appela Beaurepaire. Ce fut la guerre entre les deux puissances pendant plusieurs années. Un accord venait enfin de se conclure, quand, à la mort de Raoul, Marie de Blois, duchesse de Lorraine, refusa de faire hommage à l'évêque de Metz pour sa forteresse de Châteausalins (1347) ; et les hostilités recommencèrent plus vives que jamais. Les troupes de l'évêque firent le siège du château, que défendaient vigoureusement Jean de Wisse et Pierre du Châtelet. Les Lorrains finirent par être battus ; et un accord fut conclu entre Adémar et la régente (Duf., METZ, t. III, pp. 828 et 872). L'année suivante, 1348, l'accord fut encore rompu ; le prélat,

1525. — Jean II acheta au comte Reinhart de Bitche une rente annuelle de 100 florins sur la saline de Dieuze.

1527-1528. — Compte de la recette de Châteauvoué pour *Iohann von Helmstatt zu Durrkastel.* COBLENCE, Arch. prov., Cahier en papier de 21 feuillets (1).

1537. JOUR DE SAINT-REMI (1er octobre). — Echange entre *Johann von Helmstat* et l'abbesse de Widderstorff (Vergaville), Katherina von Dyllingen, de plusieurs pièces de terre et prés situées sur les bans de Dedlingen (Dédeling), Zutzling (Sotzeling) et *Dhurcastel*, et notamment de quelques pièces de terres qui avoisinent les propriétés de « Jost von Riche, Kirchheer zu Dhurcastel » (2). **Orig. sur parch.**, trois sceaux (3) dont un tombé. NANCY, Arch., dép., A. 2469.

En **1540**. — Jean II achète à Weirich de Thann le moulin de Guéblange (*Ibid.*).

1540. — Mort de Jean II. Il laissa dix enfants de sa pre-

irrité, recommence le siège et « fait ruiner le chateau de Chateausalins pour punir les habitants de leurs insolences » (*Ibid.*, p. 831). Mais le digne évêque permit aussitôt à Marie de Blois de reconstruire le château-fort et depuis lors les ducs de Lorraine devinrent possesseurs paisibles de Châteausalins. L'ancienne saline, à qui cette ville dut sa fortune, cessa d'être exploitée depuis 1826 : mais une société anonyme, depuis bientôt deux ans, a doté Châteausalins d'une nouvelle saline, que l'on aperçoit de la gare, le long de la voie ferrée.

(1) En **1528** (mêmes Arch.), Jean II acheta à la commune d'Altorf le droit d'établir un étang sur son domaine.

(2) Nous lisons dans Dufourny, Metz, t. IX, p. 624 (279) : « 1542, 23 décembre. Lettre en allemand scellée, sur le dos de laquelle est escrit : gagerie et transport pour M. le duc de Lorraine, de certains bois de feu messire Joist de Rich, curé de *Chatel Vohel.* »

(3) Le sceau de droite porte un corbeau essorant, le bec ouvert, etc. De la légende qui entourait ces armoiries, il ne reste guère que le nom : Helmstatt. Le sceau de gauche est de Caspar Hauwestain Scholtthis (maire) zu Morchingen. Assistait aussi comme témoin « honorable homme Ennerich von Brandtschitt Amptman zu Hoblingen ».

mière femme, savoir cinq garçons et cinq filles : 1° *Philippe l'aîné, qui lui succéda à Châteauvoué*, 2° *Jean*, † av. 1560, ép. Anna-Gisèle de Helmstatt, 3° *Philippe le jeune*, coadjuteur de l'évêque deMurbach, 4° *Christophe le vieux*, ép. 1561 Véronique Landschad de Steinach et meurt en 1578 sans enfant. 5° *Nicolas*, † 1561 sans enfant (1), 6° *Catherine* ép. Philippe de Liebenstein, 7° *Marguerite* ép. Jean de Warsberg, 8° *Ottilie* ép. Christophe de Than, 9° *Barbe*, † non mariée, 10° *Clara*, † 1573 non mariée. **Humbracht**, fol. 227. Les filles reçurent leur héritage en argent. Jean, le deuxième fils, reçut Bischofsheim-sur-Neckar et laissa en mourant un fils unique, Jean-Philippe, qui hérita Châteauvoué en 1591. Les deux derniers fils, Christophe et Nicolas, reçurent en commun le château de Hinguesange et ses dépendances.

Philippe-Jacques I de Helmstatt, chvr (..1518.., † 1558), aussi fils de Jean I.

1518. — Nous avons relaté plus haut le partage qui assignait Châteauvoué à Philippe-Jacques, disposition qui dut être modifiée un peu plus tard. — D'après Tœpfer (t. III, p. 235, en note), *Philippe-Jacques, seigneur de Felsberg*, n'aurait eu qu'une fille, nommée Anna, qui épousa en 1548, Tiburce Bechtolf de Flersheim (2).

Philippe I de Helmstatt (1540, † av. 23 avril 1559), fils aîné de Jean II. Ep. 1541 (3) Hélène de HATTSTATT (4).

(1) Le 28 nov. 1561, il y eut un accord entre les différentes branches de la famille à l'occasion de la mort de Nicolas de Helmstatt (Coblence, Arch. prov.). Tœpfer a tort de remettre cet accord en 1563.

(2) Le 27 juillet 1533, Philippe-Jacques de Helmstatt fait ses reprises du duc Antoine de Lorraine pour les fiefs qui « lui sont encheuz et obvenuz par le trespas de feu Gertrude de Palant, sa mère » (Nancy, Arch. dép., lay. Dieuze 2, n° 52).

(3) 29 mars 1541, d'après Tœpfer, III, p. 236.

(4) Hattstatt : *d'or au sautoir de gueules* (Cayon, p. 92), *à l'étoile de sable en chef* (D. Pelletier, mss.). Maison très ancienne, originaire d'Alsace.

1543. — DIMANCHE, FÊTE DE SAINT JEAN-BAPTISTE (24 juin). — *Philippe* (Ph. der mittlere) *et Jean de Helmstatt, frères*, en leur nom et au nom de leurs frères et sœurs, considérant que la dot de leur sœur Ottilia — fixée par leurs défunts parents, lors de son mariage avec Christophe de Dahn, à 1300 florins (le fl. de 15 batzen), payables un an après la consommation du mariage, avec l'intérêt ordinaire de 65 florins — n'a pas été payée, s'engagent à lui en verser la rente de 65 florins annuellement en la fête de saint Jean-Baptiste, soit à Hinsingen soit à *Dürrcastell* selon son choix ; ils lui engagent comme garantie une obligation de 2100 fl. que leur doit noble Glad Wadasch, seigneur de Meilling, dont l'acte restera en dépôt aux mains de Schweickart de Sickhing, burggraf zù Altzen, leur cher cousin.

1544. LUNDI APRÈS LA PURIFICATION (4 février). — *Philippe « von Helmstatt zu DurrCastelen »* et son épouse Hélène de Hattstatt achètent de « Laurentz von Ruxleben » et de sa femme « Anna geborne von Häringen » tout ce qu'ils ont en propre et de fief aux villages de Brullingen, Edlingen (Adelange), Hudingen (Hampont), Steigebiderstorff (Pontpierre), Wallen bey Falckenburg (Wahl-les-Faulquemont), Wessingen (Vaxy), Hediua (? Edival) et Jandelcourt (Jeandelaincourt-les-Moivron) et leur droit de rachat de la dîme d'Athon près Pont-à-Mousson (1), moyennant 2730 florins 8 schilling 6 pfennig, monnaie de Strasbourg (le florin à 15 batzen trois kreutzer) reçus comptant. **Orig. sur parch.** Sceaux de Jacques d'Oberkirch « oberschultheiss zu Sabern », de Jost de Sebach (3 cœurs posés 2 et 1) et de Laurent de Ruxleben (écu simplement coupé) : le premier est disparu. COBLENCE, Arch. prov.

(1) Toepfer (III, p. 236) commet sur ces noms de personnes ou de lieux une série d'inexactitudes (Hallstatt, Dedlingen, Biedersdorf...) qui prouvent une fois de plus combien son Cartulaire a besoin d'être vérifié quant aux détails.

1548. — Philippe-Jacques de H., chevalier, et son neveu *Philipp von Helmstatt zu DürrCastell*, tuteurs de Christophe et Nicolas de Helmstatt, frères, leurs chers neveux et frères, engagent, au nom de leurs pupilles, à Conrad Münch von Wilzberg 40 fr. de rente sur leur part en l'étang de Bischwald-Léning, et dans les étangs de Leningen et de Sambach moyennant 1000 florins du Rhin (1). **Orig. sur parch.** Signatures et sceaux (disparus) des 2 Helmstatt. COBLENCE, Arch. prov.

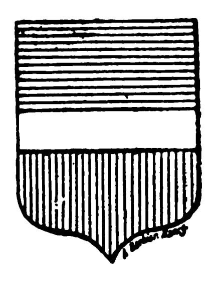
1556, 20 AVRIL. — « *Philippe de Helmestat Sr de Chastel Woy* », assiste aux assises comme témoin. — DUFOURNY, Metz, t. X, p. 155 (87).

1559, 23 AVRIL. — Compte de la seigneurie de Châteauvoué pour l'année 1558-1559 rendu à Christophe de Helmstatt et à Alexandre de Brombach comme tuteurs des enfants de Philippe (2). COBLENCE, Arch. prov. — De ces enfants, cinq fils et plusieurs filles, nous en verrons trois successivement sgrs de Châteauvoué Philippe-Jacques II, Christophe le Jeune et Jean III : les autres furent Frédéric-Germain, Nicolas, † 1271 sans enfant.

1566, 10 DÉCEMBRE. — Départ de cour par devant le bailliage de l'Evêché à Vic dans la cause entre Christophe (le vieux) de Helmstatt, seigneur de Hinguesange, et Alexandre de Brombach, comme tuteurs des enfants de *Philippe de Helmstatt, seigneur de Chastelwoel*, d'une part, et le procureur général de l'Evêché, d'autre part, à propos de

(1) Au dos : Cette engagère dégagée, le 10 fév. 1623, moyennant 1092 florins payés à Jean Martin Sägel von Trexingen à Strasbourg comme tuteur principal des enfants de Lutzelbourg ; et les étangs réunis de nouveau à la seigneurie de Hinguesange par Burckhart de Helmstatt.

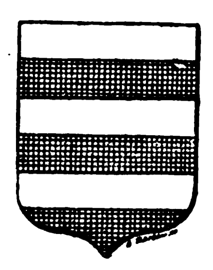
(2) Dans ce compte il est dit qu' « un prés de Elleranges (Arlange) est loué au priel (prieur) d'Elleranges, moyennant 3 florins ». Et dans celui de 1565, nous lisons : Un prés touchant en haut la *ladrerie* ou l'hôpital de Wisse et de l'autre côté le chemin loué à un Colas Georjon.



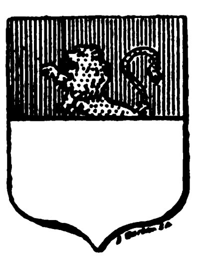
Flersheim
(Voir p. 22, note 3)



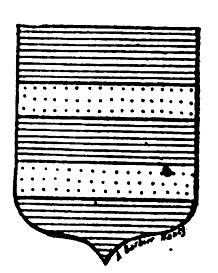
Ludres
(p. 26, n. 1)



Pallant
(p. 29, n. 2 et pl. V, nº 1)



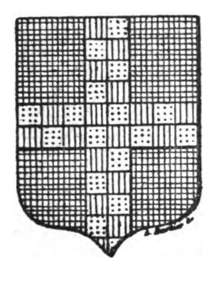
Eltz
(p. 30, n. 1)



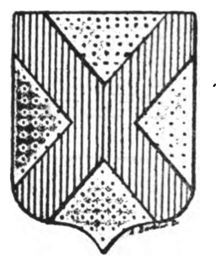
Gemmingen
(p. 28, n. 2)

Voir les armes de Marguerite de Dievelich, pl. II.

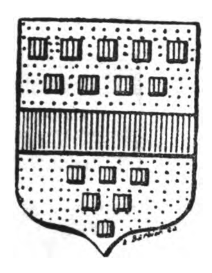
ELMSTATT DE CHATEAUVOUÉ



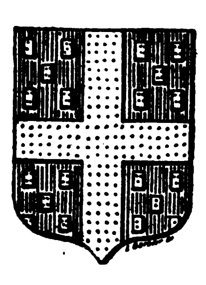
INGELHEIM
(p. 33, n. 2)



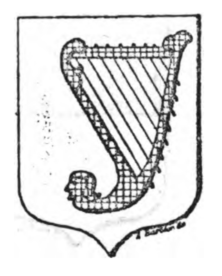
HATTSTATT
p. 38, n. 4)



HAGEN
(p. 41, n. 2)



AUTEL
(p. 46, n. 1)



STEINACH
(p. 49, n. 1)

Les armes de Steinach, mal figurées ici pour le fond, sont *d'or* et non pas d'argent.

certains droits et rentes (3 muids de sel, 25 francs de rente sur la saline, 30 fr. en vins...) à Marsal, dont le procureur prétendait les empêcher de jouir (1). **Orig. sur parch.** Coblence, Arch. prov.

Philippe-Jacques II de Helmstatt (v. 1559, † av. 30 janv. 1570), fils aîné de Philippe I. Ép. Sophie de Hagen (2), veuve de Jean de Brandscheit (3).

Philippe-Jacques n'eut pas d'enfants. Il ne géra pas longtemps l'héritage paternel de Châteauvoué : il était déjà mort quand ses frères et sœurs réglèrent entre eux (30 janvier **1570**) la succession de leurs parents : Châteauvoué échut à Christophe, le 2e fils devenu l'aîné par la mort de Philippe-Jacques. Nicolas, le plus jeune d'entre eux, étant mort l'année suivante, un nouveau partage eut lieu le 16 février **1571**. — Coblence, Arch. prov. Registre-Inventaire. *Cfr* Tœpfer, III, p. 236.

Christophe de Helmstatt dit le Jeune (1570, † 1581), aussi fils de Philippe I. Ép. N... d'Hunolstein.

1570, 13 avril. — Lettres par lesquelles *Christoff von Helmstatt der Jüngere* (4) établit comme son châtelain ou

(1) Pour quelques-uns de ces droits, les chicanes du procureur remontaient à dix et même quinze années, la guerre empêchant toute revendication sérieuse ; cité une première fois le 14 novembre 1564, le procureur recourut à toute espèce de faux-fuyants, mais finalement renonça à la cause.

(2) Hagen : *d'or à la fasce de gueules, accompagnée de 15 billettes de même, 5 et 4 en chef, 3, 2 et 1 en pointe* (Cayon, p. 92). La famille de Hagen, originaire du district de Sarrelouis, remonte au milieu du douzième siècle ; elle possédait des voueries et plusieurs fiefs dans les pays rhénans ; cette famille fut alliée aux d'Hunolstein par plusieurs mariages. Une autre famille de Hagen est originaire des environs de Darmstadt.

(3) Sophie se maria en troisièmes noces à X... de Flersheim.

(4) On l'appelait *le Jeune* pour le distinguer de son oncle Christophe de H., mort le 3 déc. 1578.

prévôt « Diederich Poxenatte jetziger Zeit Kirchher allhie zu *Dörkastell* », avec pouvoir d'habiter le château et avec charge d'administrer la justice, de surveiller les revenus, les fruits, le vin de Wyss (Vuisse) et de Dedlingen (Dédeling) et de tenir des comptes exacts, toutes choses que connaît et confesse *Didier Poxenatte, curé à Chasteauvoelz* (1). — Coblence, Arch. prov.

1571-1572. « LE JOUR DE FESTE SAINCT GEORGE » (23 avril). « Compte de toute la recepte et despence du domaine de la chastellenie de *Chasteauvoelz* pour le parte de honnoré *Christofle de Helmstadt le Jeune*, faicte par moy Didier Poxenatte, prestre curé du dit Chasteauvoelz et chastellain au dit lieu pour mon dit seigneur, commencent le jour de feste sainct George mil cincq centz septante et ung, finist le dit jour...

Il est premièrement à noter que le village de Chasteauvoelz se partist comme s'en suyt asscavoir la grand rue entièrement appartient à mon seigneur Christofle de Helmstadt le Jeune, avec troys maisons de la petite rue du milieu, et l'autre partie appartient à monsieur de Honnelstein... » **Original en un cahier** de 116 pages. Nancy, Arch. dép., E. 61 (2). Ce compte porte 1437 francs 12 deniers de recettes en argent dans les 18 villes et villages suivants : Chasteauv., Contheil, Linderchien, Hanpont en la grande court, Manviller, Breilloncourt, Obrect dicte la cense de Lixingen,

(1) Didier Poxenatte ou Pochenot, curé de Châteauvoué pendant quinze ans au moins, y mourut et fut remplacé, le 4 avril 1585, par Georges Sartoris aussi mort à Châteauvoué avant 1622. Une note (Nancy, H. 2468) porte que « les registres de l'Évêché de Metz n'étant pas plus anciens (1664), il n'est pas surprenant qu'on ne voye pas quand Pocheur (Pochenot) a été institué. » Nommé châtelain en 1570, son nom figure encore avec ce titre dans un protocole du 9 oct. 1581 « Diterich Poxenatt helmstettischer Amtmann » (Coblence, Arch. prov.). Tœpfer conclut de là que Christophe de H. ne devait point résider à Châteauvoué.

(2) Le compte de 1574 (Coblence, Arch. prov.) donne les mêmes détails.

Destrich, Widelange, Masière, Marsal, Donneley près Marsal, Haracourt, Nancy (1), Dedlin, Sotzlin, Haboudanges et Wiss. Suivent les recettes de 512 quartes de blé et 314 d'avoine dans les mêmes localités, excepté Haboudange, Widelange, Mézières, Marsal et Nancy. Enfin 75 chappons, 18 poules, 75 mesures de vin de l'année avec 84 mesures du compte précédent (2), 2 livres de poivre, 2 livres de gingembre et 105 œufs.

D'après une note sans doute plus récente de ce même compte, « Mr d'Helmstatt avait épousé une d'Hunolstein ». Nous voyons aussi par le même compte qu'il avait (1571) son habitation à *Spire* en Allemagne : « Despense de 200 fr. qu'il ait délivré à monsieur de Hinguesange (3) pour les faire tenir à monseig. *estant pour lors à Spir* ». « Item le 4e jour de juin, mr de Hinguesange estant à Vy auprès de monseigneur le Cardinal (Louis de Guise, évêque de Metz) (4),

(1) A Nancy « mon dit seigneur ait une maison et est laissée à maistre Conrad l'armurier et en paye par chacun an 20 fr. Monseigneur a réservé la chambre haulte et l'estable pour ses chevaux quand il vient au dit Nancy ».

(2) Le châtelain a vendu 47 mesures de vin vieux à plusieurs, à 3 fr. 1/2 la mesure, et 16 autres mesures à monsieur de Hinguesange à raison de 3 fr. la mesure. A Weiss (Vuisse) « le chastellain ne fait icy aucune recepte de vin... pour ce qu'il ait esté mys ceste année avec celuy de monseigneur de Chasteauvoelz ». — Au ban de Wiss, on mentionne « un gaignage laissé au maire Clasquin du dit Wiss.., un preis de 30 faulcées en Henny.., un preis laissé au prieur d'Arlanges, gisant au desoubz du dit Arlanges.., une pièce de preis appelée Wecklesshaussgen... tenet à présent messire *Jean Dautel*, *curé* du dit lieu..., l'herbe du breu.. nommé le Thonnernssbrille lequel contient 15 fauchées de preis à raison de 11 gros l'une, soit 13 fr. 9 gros ».

(3) Christophe le vieux (✝ 1578), oncle de Christophe le jeune, avait reçu en partage Hinguesange.

(4) Vic sur-Seille, (*Vigo* 709, *Bodesius-Vicus* 993, Bourg fangeux), aujourd'hui petite ville de 2041 habitants, à deux lieues nord-est de Châteauvoué, était autrefois la capitale du Temporel des évêques de Metz. En 1181, l'évêque Bertram

est venu à Chasteauvoelz, auquel j'ai donné à soupper... 1 fr. ». Payé à Vic 5 fr. 1/2 pour « 12 1/2 de fromaiges de bergerie pour envoyer à monsgr *au lieu de Spir...* ». Il séjourna avec son épouse à Châteauvoué, du 12 au 25 sept. 1571 : « Despence.. pour la venue de monseig. et de madame... 13 mesures de vin qui ont estez despencées en la maison. depuis le xiie dė sept. jusquez à xxve jour du dit moys, lorsque mon dit sgr, estant accompagné de m^r^ son frère monsieur *de Flerchen,* vint ouyr les comptes du chastellain ». — Délivré 12 fr., le 25 sept., « à mon dit seigneur, lorsqu'il s'en voulust retourner en Allemaigne après la reddition des comptes » ; encore 12 fr., le 20 sept., « à Mlle Elisabet, quant elle s'en

bâtit la *noble maison de Vic*, ou le nouveau château, qui fut considérablement augmenté dans la suite. Conrad son successeur fortifia la ville (1213) et la ferma de bons murs flanqués de tours rondés et très élevées, le tout défendu par un fossé large et profond ; et il établit là le principal siège de sa puissance temporelle. Les évêques y avaient un conseil privé, un chancelier et tous les officiers nécessaires pour l'administration de la justice et celle de leurs domaines. Ils y firent même battre monnaie. Vic fut encore célèbre par sa collégiale fondée vers 1212, par plusieurs établissements religieux, notamment le prieuré de Saint-Christophe fondé vers 1120, et aujourd'hui encore l'objet de nombreux pèlerinages, le couvent des Cordeliers vers 1420, le couvent des Pères Capucins en 1613, le monastère de Notre-Dame de Bethléem (religieuses dominicaines) en 1619, le couvent des religieuses de la Congrégation du B. P. Fourier en 1634, celui des Carmes en 1645 et la maison des prêcheresses en 1618. Vic avait en outre, dans ses salines aussi anciennes que prospères, une branche d'industrie remarquable ; située dans un canton de sources salées, d'où le Saulnoy, *in salinensi agro*, cette localité vit bientôt s'élever autour d'elle les salines de Mar*sal*, de Moyenvic et de *Sal*onne, puis Mon*cel*, Grémé*cey*, *Sal*ival, *Sal*éaux, Château-*Salins*. Peu de villes de notre pays de Lorraine offrent dans leur histoire un passé aussi fécond en souvenirs que la ville de Vic ; mais que les temps sont changés, *quantùm mutata ab illis !*

voulust retourner en Allemaigne avec *madame Sophie* » (1) ; payé 2 livres achetés à Vic « pour envoyer à M[lle] Claire (2) estant pour lors à Hinguesange ».

1573. LUNDI APRÈS CANTATE (20 avril). — Christophe de Helmstatt *zu Dürrcastell*, reconnait devoir à ses cousins Hans-Christophe et Ludwig von Dhan zu Nerendhan, une somme de 1124 flor. 2 albus 7 1/2 pfennig monnaie de Lorraine (le florin de 24 albus), en suite du partage des biens délaissés par leur tante Clara de Helmstatt : il leur engage, jusqu'à concurrence de cette somme et des intérêts annuels se montant à 56 flor., sa ferme « zu Herstorf so genannt wird das Buller Gut » et l'étang du même lieu.— COBLENCE, Arch. prov. Copie.

1578, 10 NOVEMBRE. — *Khristoffell von Helmstatt, Herr zu Durcastell*, reconnait devoir à noble Dietrich Bertrand, administrateur de la saline de Dieuze, et Antoinette Lefebvre, sa femme, 200 flor. monnaie de Lorraine (le florin de 24 blanken) : en conséquence il leur engage son moulin dit « Gäblinger Muhl ». Orig. sur parch. Sceau du tabellionage (lorrain) de Dieuze. COBLENCE, Arch. prov.

1580, 28 JUILLET. — Accord fait entre Jean-Philippe de Helmstatt zu Bischofsheim et ses cousins *Christophe et Jean de Helmstatt zu Dürrcastell*, frères, pour régler la succession de leur oncle Christophe de Helmstatt zu Hinsingen († 3 déc. 1578, à Bischofsheim) : on se base sur un partage fait par anticipation en 1563 (3) à Hinsin-

(1) Sophie de Hagen, veuve av. 1570 de Philippe-Jacques II de Helmstatt, se remaria à X... de Flersheim. C'est d'elle sans doute qu'il s'agit ici, plutôt que de l'épouse de Christophe.

(2) M[lle] Claire de Helmstatt, tante de Christophe le jeune, est morte en 1573.

(3) Tœpfer (III, p. 236) semble avoir vu une série d'actes de partage 1543, 1561, 1563 que nous ne connaissons point : il ne parle pas de celui de 1579 mentionné ici. Il faut se rappeler que la mort de chaque membre de la famille exigeait un règlement nouveau, vu la nature différente des fiefs et les règles souvent délicates de leur transmission.

gen entre eux et leurs tantes de Liebenstein, de Warsberg, et les fils de leur tante de Dahn, partage repris déjà le 27 février 1579, et réglant la transmission des fiefs de la famille. On reconnaît à Jean-Philippe le droit de racheter (2500 flor.) une part de ces fiefs, qui avait appartenu à Alexandre de H., mais que détenait Jean-Pleyckart Landschad de Steinach, époux d'Anne-Elisabeth de Helmstatt. Coblence, Arch. prov. — Les 2 frères Christophe et Jean *reçurent en commun* la part que possédait leur oncle au château de Hinguesange et dès lors Christophe prit le titre de « seigneur de Châteauvouel et Hingesingen ».

1581, 3 juin. — Procès pour droits de pâture entre Obreck (Evêché de Metz) et Châteauvoué (Lorraine). Coblence, Arch. prov. — Il y eut appel de la sentence du bailliage de Vic ; et le tribunal de l'Empire, siégeant à Wetzlar, dut s'occuper des troupeaux de nos villages... (Repertorium der Wetslarer Kammergerichts Acten, aux Arch. de Strasbourg. Ce manuscrit porte au n° 348 : Dürcastell in Lothringen. 1589. 1 vol. cam. Gemeinde und die Dorfsherren von Helmstadt und von Hunolstein).

1581. lundi 27 novembre. — Lettre datée de chasteauwoel, par laquelle Jean III de Helmstatt invite à l'enterrement de son frère Christophe, mort la veille. Coblence, Arch. prov. Invent. des lettres de Helmstatt.

Christophe le Jeune étant mort sans postérité, les deux seigneuries de Châteauvoué et de Hinguesange retournèrent à son frère Jean III.

Jean III de Helmstatt (1581, † v. 1591), 3e fils de Philippe I. Ep. 1573 Madeleine d'Autel (1).

1573, 14 et 15 avril. — « Contrat de mariage entre *Jean*

(1) Autel : *de gueules à la croix d'or, cantonnée de vingt billettes de même.* Cette Maison, originaire du duché de Luxembourg, possédait des terres considérables entre Mayence et Coblence. (J. Cayon, p. 11.)

de Helmestadt, fils de feu Philippe de Helmstadt, seigneur de *Durcastel*, et de Hélène de Hattstadt, conjoints, et Madelaine d'Autel », fille de « Sampson d'Autel, seigneur de Lahr (Tiercelet) et de Bertringen et d'Anna von der Hauben (de la Houff) ». Jean de H. était assisté 1° de son oncle Christophe de Helmstadt l'aîné, de Hunsingen ; 2° de Hartart de Pallant, seigneur de Weibelskirchen (Warize), bailli de Lorraine et capitaine à Sierck ; 3° de Christophe de H. le jeune, son frère ; 4° de Jean-Philippe de H. de Bischofsheim, son cousin germain, conseiller de l'électeur palatin, capitaine de Paltz ; 5° de Dietherich von Schonberg, conseiller du duc de Lorraine ; 6° de François-Fréderic de Liebenstein, aussi son cousin germain, landhofmeister à Sarrebruck ; et 7° de Henri de Metzenhausen, seigneur de Linster et de Waldeck. Sept autres témoins étaient présents de la part de Sampson d'Autel. **Orig. sur parch.**, texte allemand et texte français, restent 11 sceaux. *Chartes de la famille de Reinach*, n°s 3241 et 3242.

Madelaine d'Autel devait recevoir une dot de 1000 florins : ceux-ci n'étant point payés à la mort de son père, sa mère et son frère (23 avril 1578) s'engagèrent à lui verser une rente annuelle de 50 florins. (*Ch. de Reinach*, n° 2317) ; mais près d'un siècle plus tard l'affaire n'était point réglée encore, et il intervint (3 janvier 1663) une transaction entre le petit-fils de Madeleine d'Autel, Hans von Otzburg, et les descendants de son frère (*Ch. de Reinach*, n°s 4033 et 4040).

1574, 12 OCTOBRE. — « *Jean de Halmstat, escuier, seigneur de Chateavoniel* (sic), reprend en fief du duc Charles de Lorraine les 2/3 de la moitié de la seigneurie de *Lesse* (1) ».

(1) Le compte de 1572, déjà cité, porte parmi les dépenses: juin 1571, « est arrivé monsieur *Gehan* à Châteauvoué luy deuxième auxquelz j'ai donné la marande avec le gentilhomme Louys de Dan et Marcoloft... ; avoir donné le disner au messager du prévost de sainct Avol, qui venoit annoncer (à) mons. *Gehan* qu'il se falloit trouver à *Less,* le 8e d'oct., contre les seigneurs de Metz...; avoir donné le soupper à mons. Jehan à son retour de *Less*... ; une mesure de vin envoyée à Sarbruck pour monseigneur *Gehan* ».

Dufourny, Metz, t. X, partie 2e, p. 59. Orig. sur parch., Nancy, Arch. dép., lay. Pont fiefs 2, n° 45.

1587, 11 juillet. — Vente de bois par honoré sgr *Jean de Helsteit, sgr de Chatteauvoël*, Heingsenges en partie. **Orig. sur parch.**, Nancy, lay. Marsal, Moyenvic et Salone Salines. *Cfr* Dufourny (Metz), t. IX, p. 654.

1588, 23 avril. — « Compte de toute la recepte et despen du domaine de la chastellenie de *Chasteauwouel* pour la part d'honoré seigneur *Jean de Hemestat* fait par moi Jacquemin de Cropsaulx, chatellain... » **Orig.** sur papier, Nancy, arch. dép., E. 61. — Nous apprenons là, dans le plus grand détail, toutes les recettes soit en nature, soit en argent, comme les dépenses de l'honnête « chastellain et procureur de la chatellenie et domannie de *Chastelwouel* » ; relevons seulement les noms des lieux où la recette se fait : *Chasteauwouel*, *Contheille*, *Linderquin*, *Hampont*, *Moviller*, *Breilloncourt*, *Obreck* dict la cense de Lixin, *Destrich*, *Haracourt* devant Marsal, *Dedelin*, *Sotzelin*, *Haboudange*, *Wisse*, *Marsal*, *Estroffz* (1). *Lebecourt* venant de la seigneurie sainct Piam, *Waxey* (2), *Moyenvic*, *Puttigny* (3).

Les recettes en argent se montent à 1408 fr. 10 gros 11 deniers ; les dépenses à 1860 fr. 7 gr. 14 den. Les recettes en nature sont à peu près les mêmes qu'au compte de 1572.

1591. — Dénombrement fait entre les héritiers Helmstatt de Châteauvoué pour le partage de la seigneurie (Coblence, arch. prov.). Ils établissent une moyenne d'après les revenus

(1) Le compte de 1565 (Coblence, arch. prov.), donne *Egelstorff* comme différent de Estroffz ou « Herstorf près Marsal ». Et celui de 1528 (*Ibid.*) porte qu'Egelstorff est partagé entre les Helmstatt et les seigneurs de Créhange.

(2) Le compte de 1528 porte déjà « Recepte en argent à *Wessigen* et à Leboncourt dans la vallée de Wessigen », *aliàs* Bessingen (Vaxy). A la recette d'avoine (1588) : 1°) Vaxy et Morville, 2°) le val de Vaxey.

(3) Ces 5 derniers noms ne figuraient pas au compte de 1572 ; mais 4 anciens manquent : Widelange, Masière, Donneley, Nancy.

des 3 années 1586, 87, 88, comme suit : argent 832 fr. 9 g. 6 den. 2 heller ; blé 438 quartes 3 boisseaux 3 fouraux ; avoine 290 quartes. 3 b. 3 f. ; chappons 128 2/4 ; poules 81 4/4 ! ; sel 3 muids 7 vax. à Marsal ; œufs 123 ; vin... (ici la place est restée en blanc). — Ce dénombrement nous indique la mort de Jean III de H. Il n'avait eu qu'un fils, nommé Philippe, mort avant lui (1579), et 2 filles, Reine et Agnès. La 1re ne se maria point. Agnès épousa Adam-Hans von Otzburg et ils eurent plusieurs enfants (*Chartes de Reinach*, n° 4040). Les fiefs de Jean III, en tant qu'ils ne pouvaient passer à ses filles, furent revendiqués par *son cousin-germain Jean-Philippe de Helmstatt*. Celui-ci fit accord, pour régler cette succession, avec la veuve, les filles et les sœurs de Jean III, et put ainsi lui succéder dans la seigneurie de Châteauvoué.

Jean-Philippe de Helmstatt, d'abord sgr de Bischoffsheim, puis de Châteauvoué 1591, † 1594.

Ep. 1° 1567 Agnès Landschad de Steinach (1), † 1580 ;

2° 1588 Dorothée Landschad de Steinach, † 1606.

1592. — *Johann Philipp von Helmstatt, und Wilhelm Vogt zu Hunolstein, Gemeinherren zu Dhurcastel* nomment pour leur prévôt commun à Châteauvoué Nicolas Reissberger. — Coblence, Arch. prov. (2).

1594, 27 mai. — *Hans Philipps von Helmstatt zu Bischoffsheim, Herr zu Hänsingen und Dürr-Castel,* mourut

(1) Swinach ou Steinach : *d'or à une harpe de sable* (Humbracht).

(2) Cette pièce est sans date, mais nous croyons pouvoir la rapporter à l'avènement de Jean-Philippe ; elle est malheureusement incomplète et presque indéchiffrable, déterminant minutieusement le rôle du prévôt. Nicolas Reissberger dut remplir assez longtemps ces fonctions, puisque nous trouvons encore son souvenir dans une charte du 11 août 1670, à propos de vignes sises à Dédeling « entre Niclaus Riseberger, vivant chatelain à *Chasteauvel* d'une part ». Nancy, Arch. dép., H. 2469.

dans sa 49e année. Humbracht, fol. 227, ajoute que Jean-Philippe était *maréchal*, *conseiller*, et *ambassadeur en Suède du prince électeur palatin*. Il avait épousé 1° le 16 septembre 1567 Agnès Landschadin von Steinach (1), fille de Bleickart et de Sibylle Fuchsin von Rugäm, ✝ 1580. 2° en 1588 Dorothée Landschadin von Steinach, fille de Jean-Bleick. et de Anna-Elis. von Helmstatt, ✝ 1606. Il laissa de sa 1re épouse 5 enfants : Jean-Wiprecht, Bleicard, Walter, Louis-Charles et Philippe II de Helmstatt, qui recueillirent sa succession.

Jean-Wiprecht (2), Bleicard, Walter, Louis-Charles et Philippe II de Helmstatt (1594-1599), tous fils de Jean-Philippe.

1599. — Les cinq enfants de Jean Philippe vendent pour 51.347 florins leur part de la seigneurie de Châteauvoué à Guillaume de Hunolstein, qui possédait l'autre moitié (Tœpfer, III, p. 237). La part que les Helmstatt avaient alors à Châteauvoué se composait des biens suivants : la moitié du château, la bergerie avec des prairies, 18 jours de vignes, 3 étangs poissonneux, 511 jours de forêts, 263 fl. 18 alb. 5 d. de revenus en argent, 449 quartes de blé, 286 quartes d'avoine, 115 chapons, 76 poulets, 123 œufs et 2 livres d'épices, à prendre dans les localités déjà citées p. 42.

La famille de Helmstatt se continua, d'après un fragment de généalogie compris dans les papiers si souvent cités (Coblence, Arch. prov.), par Bleicard de Helmstatt, colonel et grand-maître des Etats du duc de Wurtemberg, qui

(1) Tœpfer (III, p. 237) ne cite que cette 1re épouse, qu'il désigne sous le nom d'*Anna*. A la fin de l'inventaire de 1420-1619 et 1370-1624 (Cobl., Arch. prov.), une double feuille en français porte un fragment de généalogie, d'après lequel « Jean-Philippe d'Helmstatt, maréchal du Palatinat, ép. Agnès Landschad de Steinach ».

(2) On trouve cité deux ans plus tard (Paris, B. N., Collect. de Lorr., Ms. 724, fol. 252) « Un acte de reprise fait par *Jean Veiprest de Helmestat* de Charles de Lorrainne ainsi que de Metz des deux Holstat et Hombourg ». 13 mars 1601.

épousa 1° (1599) Anne Walpurg de Neuperg; 2° (1607) Anne-Marguerite de Liebenstein, dont il eut un fils Jean-Frédéric. Nous savons par Cayon, pp. 9-10 (1), qu'un *Jean-Frédéric* d'Helmstatt († av. 10 avril 1694), seigneur d'Hinguesange, Bischoffsheim et autres lieux, épousa, le 8 mai 1660, Gabrielle-Joseph Daucy, dont il eut au moins trois enfants, savoir : François-Bleickard, Louis, Françoise et ? Anne (2). *François-Bleickard* épousa, le 13 avril 1694, Marie-Joseph de Poitiers, et, dans le contrat de mariage, il est dit « baron et chvr d'Empire, sgr d'Hinquezange, Bichofshaim et autres lieux, capitaine pour le service du Roy (3) ».

Bleickard-Maximilien, son fils, colonel du régiment de cavalerie étranger, épousa, le 24 juin 1723, Eléonore-Henriette de Poitiers « en la chapelle de Notre Dame de Foy, au parc du château de Goüaix », diocèse de Sens. En 1739 (Cayon, p. 97), la veuve de Bl.-Maximilien acheta la terre de Morhange (4) au nom de son fils mineur *Bleickart-Maxi-*

(1) V. de Chanteau, *Le château de Montbras;* et Arch. prov. de Coblence : contrat de mariage de François-Bleickard d'Helmstatt, 10 avril 1694 (Copie des registres du tabellionage de la ville et prévôté de Vaucouleurs en Champagne).

(2) On trouve dans les registres paroissiaux de Guébling, 1690, le 9 avril : a été baptisée Anne-Louise Maurice « Laquel a eu pour parin très honoré seigneur messir *Louis d'Almestat* (Helmstatt), *seigneur de Hinxesange* et pour marreine mademoiselle *Anne* d'Almestat ». Françoise fut mariée à « Nicolas de Massembach, chevalier, seigneur de Benestrof, lieutenant colonel.. , son cousin germain ».

(3) Le mariage fut célébré par Lefebvre, curé de Rigny La Salle (*Ibid.*).

(4) Morhange, petite ville de 2663 habitants à deux lieues de Châteauvoué et trois de Dieuze et de Châteausalins, était « chef-lieu d'une seigneurie ayant le titre de comté (titre plutôt domestique que local, d'après M. Léon Germain), qui dès le XIIe siècle appartenait à la maison de Salm et relevait du duché de Lorraine (bailliage d'Allemagne). Le comté de Morhange passa, par mariage, aux comtes Sauvages du Rhin (Wild-und-Rheingrafen), et fut de nouveau érigé en comté le 28 mai 1736, par le duc François de Lorraine, en faveur de sir Grandville Elliot et de la comtesse de Martigny, sa femme peu de temps après, il fut vendu au comte d'Helmstadt ». (De

milien-Augustin, dont elle était garde-noble. Colonel au régiment de Bourgogne cavalerie, ce dernier épousa Louise de Montmorency-Laval, cousine du cardinal de Montmorency, évêque de Metz (1), et *adopta pour enfant Louis-François*. Le comte Louis-François eut pour fils le comte *Auguste* d'Helmstatt, résidant à Morhange (2). De celui-ci naquit (1810) à Paris le comte *Maximilien*, qui entra à l'école Saint-Cyr dans la section des Étrangers, fit son service dans l'armée française où il devint capitaine de dragons, et fut décoré de la légion d'honneur en 1843. Rentré dans le pays de sa famille, il fut député à la Chambre badoise et seigneur de Neckarbischofsheim, Hochhausen et Kälbertshausen. Le comte Maximilien est mort le 23 décembre 1893, à Neckarbischofsheim (Grand duché de Bade), laissant deux fils, *Raban* et *Victor*, et 18 petits-fils. (Cfr *Neckarbischofsheimer Volksbote*, n° 153, 30 Décembre 1893.)

Bouteiller, *Dict. top. Départ. de la Moselle*, p. 175). De ce comté (1736) dépendaient 21 villages, dont *Sotzeling*, plus tard du département de la Meurthe. La ville de Morhange était autrefois entourée de fossés, de hautes murailles, et défendue par deux tours très élevées et deux châteaux. Les Français s'en emparèrent en 1639, sous le commandement du maréchal du Hallier. (Viville, *Dict. du Départ. de la Moselle.*) — Une lettre de Bouchard, évêque de Metz, de 1286, fait « savoir à tous que Morchanges, li chastauz, ne li bours (bourg), ne les appartenances ne sont mies de nostre fie (fief) ne des fiez de l'évéchié de Mez, ne nont estés jusques ajourdus » (Nancy, lay. Metz Evêché, n° 43). De ce fait cessèrent toutes les discussions au sujet de la source salée de Morhange.

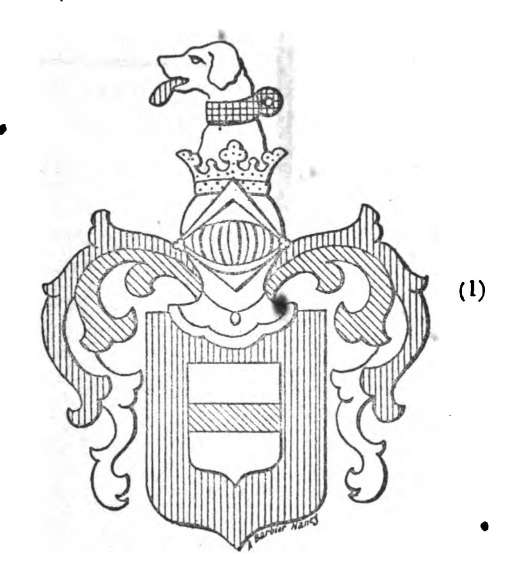
(1) « 1792, 10 janv. On nous assure aussi que M. le comte (Maximilien-Augustin) d'Helmstatt, ancien député (de la noblesse du bailliage de Sarreguemines aux Etats-Généraux de 1789) .., fait des pensions honnêtes à tous les curés et vicaires résidans des paroisses de ses domaines, qui, à raison du refus de serment, sont sur le pavé dans le diocèse de Metz ». Cité dans *Semaine relig. de Nancy*, 1864, p. 257.

(2) En 1830, le comte Auguste était membre du Conseil municipal de Morhange et du Conseil général; il payait 3.683 fr. 60 de contributions.

SEIGNEURS DE CHATEAUVOUÉ

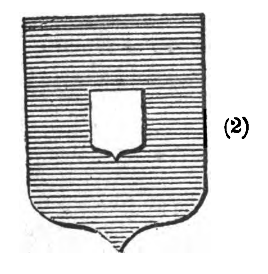
DES

MAISONS DE RATHSAMHAUSEN ET DE GERMINY



(1)

(1461-1549)



(2)

(1520-1549)

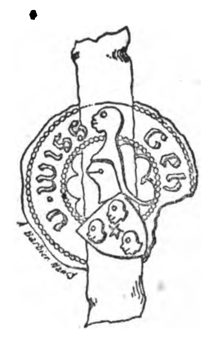
(1) De gueules à un écu d'argent fascé de sinople, *aliàs* d'azur à un écu d'argent fascé de gueules (voir p. 54).

(2) Ecusson de Germiny (voir p. 57, n. 3).

HENRI DE RATHSAMHAUSEN
OU DE LA ROCHE
Ép. (après 1442) Marguerite Hase de Dievelich de **Châteauvoué**,
veuve de Damien de Helmstatt.
1 fils unique.

Egenolf de Rathsamhausen, agr pour 1/3 (1461),
puis pour la moitié (1517 - † 1520).
Ép. 1° Béatrix Wisse de Gerbéviller († av. 1480) ;
2° (1480) Marguerite de Liocourt.

Sébastien, mort jeune (ap. 1505).	**Alix** de R., dame de Chv. pour 1/4 (1520 - † 1529), mariée (1502) à Adam Ier Vogt von Hunolstein, *1er Hunolstein de Chv.*	**Ève** de R., dame de Chv. pour 1/4 (1520 - † 1549), mariée (1489) à **Jacques de Germiny** († 1530) *sans postérité.*



Wisse DE GERBÉVILLER.
(Sceau de 1404, voir p. 54)



Liocourt ou Lioncourt.
(Armes parlantes, voir p. 55, n. 1)

SEIGNEURS DE CHATEAUVOUÉ

DES

MAISONS DE RATHSAMHAUSEN

ET

DE GERMINY (1)

(1461-1549)

La famille de Ratsamhausen est originaire d'Alsace. Le village de Rathsamhausen se trouve près de Schlestatt et le château seigneurial de la famille qui nous occupe est dans les environs. Dès le XIIe siècle, cette famille se distinguait par ses exploits chevaleresques dans les tournois et on peut dire qu'elle est une des plus anciennes et des plus remarquables du Haut-Rhin. Dès le XIVe siècle, elle prit tant d'extension qu'elle se divisa en plusieurs branches. Les Ratsamhausen zum Stein, une des branches de cette vaste famille, ont francisé leur nom et se sont fait appeler souvent *de la Roche* (2). Précisément c'est cette branche-là qui a habité

(1) Châteauvoué n'a eu qu'un seigneur de chacune de ces deux familles : Egenolf de Rathsamhausen ou Ernest de la Roche, et Jacques de Germiny, gendre d'Egenolf.

(2) Ratenhusen 1276. Ratzenhusen 1290. La Roche 1349. Ratsamhusen 1409. Ratzamhusen des Roches 1490. Conrad de la Roche (Cart. Ev. VI, 385 et 387, an. 1472) engage, l'évêque de Metz y consentant, la forteresse de Hinguesanges à Marguerite de Haraucourt, veuve de Henri Bayer de Boppart. — Ulrich de la Rouche 1485 (*Ibid.*, VIII, 79). Ulrich de Ratzamhusen des Roches 1490 (*Ibid.*, p. 241).

Châteauvoué. Elle portait *d'azur à un écu d'argent fascé de gueules* (1).

Egenolf de Rathsamhausen (sgr 1461, † 1520), petit-fils de Henri Hase.

Ep. 1° Béatrix Wisse de Gerbéviller (2) ;

(1) Ici, comme dans bien des endroits, nous voyons toute l'importance d'avoir des armoiries, quand on porte un nom qui n'a rien de fixe, qui change avec le personnage, avec l'écrivain, avec la langue, avec le temps et avec la localité. On trouve au musée de Versailles, dans la salle des Croisades, l'écusson d'Otton de la Roche, sire de Ray, qui a pris part à la quatrième Croisade (1202) ; mais il porte cinq points de gueules équipolés à quatre points d'hermine. Enfin, une autre famille de la Roche porte écartelé au 1er et 4e d'argent à trois fasces de gueules, aux 2e et 3e d'or au chevron d'azur accompagné de trois croisettes du même... On peut constater combien sont nombreux les De la Roche et combien ils sont différents. Si le nom trompe, les armoiries sont un guide plus sûr.

(2) Wisse (voir p. 7, en note, et Cayon p. 214). — Wisse de Gerbéviller, Lorraine : *D'argent à trois têtes de More, tortillées du champ.* Cimier : *une tête de More de l'écu* (Rietstap, *Armorial général*, II, p. 1105 ; Grenser, *Arm. de Lorr.*, 1863, p. 16). Mais ces armes sont parfois chargées d'une brisure ; nous en avons vu deux, différentes : c'est une *étoile* en cœur au sceau de Jean Wisse de Gerbéviller (1404) ; c'est une *fasce* à celui de Jean Wisse de Paffenhoven (v. les pl. II et VII). — *Jean de Wisse* était l'arrière grand'père de Béatrix. Il avait eu 4 enfants : Colin, Aubert, Arnould et Catherine. *Colin* ép. Béatrix de Fléville, et († 1444) laissa 3 fils : *Jean de Wisse*, père de Béatrix, Vautrin et Aubert. « Cette illustre et antique Maison (Cayon, p. 215), originaire de Lorraine, s'éteignit après avoir produit plusieurs branches... Elle datait au moins de l'an 1090, et *tirait son origine du petit village de Wisz* (Vuisse) *près de Marsal*... La seigneurie de Gerbévillers (qui servait d'apanage aux cadets de la Maison de Lorraine), passa dans cette Maison (de Wisse)... » comme il suit : En 1470, un quart fut acheté par Jean de Wisse (Nancy, lay. Dieuze, n° 79) ; en 1485, les trois autres quarts, possédés par

2° (1480) Marguerite de Liocourt (1), veuve de Philippe Crappe de Sarrebourg.

Egenolf (ou Ernest) avait donc hérité, à la mort de Henri Hase de Dievelich, le tiers de la seigneurie de Châteauvoué, auquel s'ajouta plus tard la moitié d'un autre tiers.

Il se maria en premières noces avec Béatrix Wisse de Gerbéviller. D'après Cayon, p. 215, Jean de Wisse avait eu 4 enfants bien connus : un fils nommé Olry († 1540, sans postérité), et trois filles : Marguerite, Madeleine, Béatrix qui fut mariée à Egenolf de Rathsamhausen. Nous savons, par le contrat de mariage de Madeleine avec Hugues du Châtelet, 13 octobre 1486, queJean de Wisse lui avait donné pour dot 3,000 fr. à 12 gr. monnaie coursable en Lorraine, soit 300 fr. de rente.

Après la mort de Béatrix, Egenolf se remaria à Marguerite de Liocourt (1480), veuve elle-même de Philippe Crappe de Sarrebourg, dont elle avait eu deux filles : l'une religieuse, l'autre mariée à Jost de Flersheim. Marguerite était fille de Guillaume de Liocourt et d'Alix des Armoises. Son frère, Bertrand, qui avait reçu en partage la moitié de la seigneurie de *Phlin* (2), la seigneurie de *Chambrey* et plusieurs fiefs de

les deux frères Vécer et Hanemans, comtes de Linanges, furent achetés par Jean de Wisse, bailli d'Allemagne, ~~fils du précédent~~, pour 9.000 florins du Rhin (le flor. à 6 fr. 80). « La Maison de Wisse de Gerbévillers, ajoute Cayon, a donné un grand nombre de personnages éminents qui figurèrent toujours avec le plus grand honneur à la tête des affaires du pays : entre autres Jean de Wisz de Gerbévillers, bailli d'Allemagne (1463)... », vainqueur des Bourguignons devant Nancy le 5 janvier 1477, bailli de Nancy le 24 février suivant, en récompense de ses hauts faits. (Cfr Lepage, *Statistique*, t. II, p. 216.)

(1) Lioncourt ou Liocourt a des armes parlantes : *D'azur au lion couronné d'or* (Cayon, p. 117). D'après le ms. de Dom Pelletier, p. 165, le lion serait *léopardé*, *armé*, *lampassé d'or et couronné de même.*

(2) Cette moitié était arrivée aux Liocourt vers 1380, par le mariage de Guillaume de Liocourt avec Jeanne de Phlin ;

l'Evêché de Metz (1468), reçut encore de Ferry de Blâmont (1469) *Saint-Maurice* près Badonviller et *Mantigny*. Bertrand, étant mort sans enfants, laissa tous ses biens à sa sœur Marguerite qui les apporta à Egenolf de Rathsamhausen. Nous voyons en effet Egenolf, le 29 janvier 1481, reprendre de Ferry de Blâmont Saint-Maurice et Mantigny, et huit jours plus tard (6 février) faire ses reprises de l'Évêque de Metz pour les fiefs de Phlin et de Chambrey (1).

1485. — SAMEDI APRÈS LA SAINT-DENIS (15 oct.). — *Eygenolff de Rotzenhusen* reprend en fief de Henry de Lorraine, évêque de Metz, 4 muids de sel sur les salines de Marsal, la moitié de la rivière de Miltzingen (Mulcey) depuis Marsal jusqu'à Miltzingen, 10 muids de sel sur les salines de Moyen-

l'autre moitié échut aux Chérisy par le mariage de Henri de Chérisy avec Alix, sœur de Jeanne. Catherine, leur sœur, mariée à Huet de Verny, reçut d'autres biens. Bertrand de Liocourt, l'un des 4 fils de Guillaume, reçut en partage (1436) Phlin et Chambrey, qu'il laissa en mourant à son fils Guillaume. De son mariage avec Alix des Armoises, Guillaume eut Bertrand et Marguerite. (D'après une Notice sur Phlin, manuscrite, que notre confrère et ami M. Sanson, curé d'Aulnoy-sur-Seille, a bien voulu nous envoyer.)

(1) Les évêques de Metz comme ceux de Toul et de Verdun ont joui des droits régaliens pendant près de 600 ans (959-1552), jusqu'au moment où le roi de France, Henri II, prit Metz, Toul et Verdun. Nous avons vu (p. 2) qu'Othon-le-Grand, au xe siècle, était roi de Germanie et de Lorraine. Ne pouvant seul gouverner son vaste empire, ni surveiller les révoltes toujours à craindre dans les pays conquis situés entre le Rhin, la Meuse et le Rhône, qui portaient alors le nom de Lorraine, Othon confia ce dernier pays à son frère Brunon, archevêque de Cologne. Brunon, pour le gouverner plus facilement, le divisa, vers 959, en 25 ou 26 principautés souveraines, indépendantes les unes des autres, et toutes sous la suzeraineté de l'empire. L'Evêché de Metz fut une de ces principautés ; le duché de Haute-Lorraine, qui devint le duché de Lorraine proprement dit, forma une autre principauté. On comprend maintenant les expressions « Terre de Lorraine, Terre de l'Evêché », et les reprises faites soit au duc de Lorraine, soit à l'évêque de Metz.

vick (1). la vouerie de *Chambrey* près de Vic avec ses dépendances, ce qui est situé dans la vouerie de Xowocourt, de même que les villages de Xowocourt, Roserville, Chavillon, Juville, Moncheu, Alaincourt et Puxeu avec leurs dépendances et la moitié de l'étang situé au ban de Manoncourt. **Cart. Ev.** (Bibliot.), t. VIII, p, 41 (2).

De son premier mariage, Egenolf eut une fille, Eve, qui fut mariée (1489) à Jacques de Germiny. De son second mariage, il eut deux enfants : une fille, Alix, qui fut mariée (1502) à Adam de Hunolstein, et un fils, Sébastien, qui signa un acte du 26 mars 1505 avec son père et son beau-frère Adam, mais qui mourut jeune.

Egenolf mourut en 1520, laissant sa succession à ses deux filles, notamment, à chacune d'elles, un quart de la seigneurie de Châteauvoué.

Jacques de Germiny (3), chvr, † 1530. Ep. 1489 Eve de RATHSAMHAUSEN, † 1549.

(1) En 1500, 10 août (*Ibid.*, p. 319), Egenolf reprend encore en fief la même rivière et les 10 muids de sel de rente sur les salines de Moyenvic.

(2) En 1495, samedi après la Saint-Etienne (*Ibid.*) : « Wecker, comte de Lynenges, seigneur de Rupsingen (Réchicourt) et de Dagsburg (Dabo), reprend en fief de Henry de Lorraine, évêque de Metz, les biens qu'il possède dans les seigneuries d'*Eygenolf de Ratzenhusen*... »

(3) Germiny — *d'azur à un écusson d'argent en abîme*. — Maison de nom et d'armes, originaire de la Lorraine, dont il y eut plusieurs branches, s'est fondue dans la Maison de Lutzelbourg, après avoir figuré en nombre de circonstances importantes. (J. Cayon, p. 87.)

D'après Lepage, *Statist.* II, p. 217, le village de Germiny avait *trois châteaux* (château *d'En haut*, *Emmy* ou du Milieu, et *d'En bas*) « que les seigneurs du lieu avaient fait batir en [ou avant] 1246. Cette terre a donné son nom à une illustre famille de l'ancienne chevalerie, qui a subsisté pendant plusieurs siècles. En 1310, Hugues de G. fut régent de Lorraine pendant l'absence du duc Thiébaut; Henri fut élu évêque de Verdun en 1349. Cette maison s'est éteinte

1489, 29 juin. — Contrat de mariage de noble homme *Jacques de Germiny*, écuyer, sgr de Germiny, fils de feu noble seigneur Bernard de Germiny (1) et de demoiselle Hermequine de Raville, sa femme, avec demoiselle *Eve de la Roche*, fille de noble homme Egenolf de la Roche, écuyer, *seigneur de Chastelwoel* en partie, et de feu demoiselle Bittrix Vysse de Gerbéviller, sa femme. Les premiers témoins de ce contrat furent : mgr le duc de Lorraine, me Jehan, fils de feu mons. le duc, Jehan Visse, bailli de Nancy (grand'père d'Eve de la Roche) et Olry son fils, écuyer (2), me Jehan de Guermanges, me Wiry de Lucin-

au xve siècle [plutôt xvie, V. 1540, p. 60], par la mort d'Odot de Germiny, qui fut tué à la funeste bataille de Bulgnéville.. ».

Le château d'*En haut* (Lep., *Comm.*, I, p. 412) passa dans la famille de Haraucourt av. 1494. Celui du *Milieu*, déjà en 1534, appartenait à la famille de Dommartin. Celui d'*En bas* seulement appartenait aux Lutzelbourg mentionnés plus haut ; ceux-ci le vendirent en partie aux d'Ourches sur la fin du XVIe siècle (av. 10 mai 1572) ; mais, déjà le 18 mars 1624, les 3/5 du château sont tenus par Vian Pistor Le Bègue (Nancy, B. 184, fol. 57), natif de Vézelise, anobli en 1596, grand'père de Joseph Le Bègue de Germiny, garde des sceaux de Lorraine, en faveur duquel le duc Léopold érigea en comté Germiny aux trois châteaux, le 8 février 1724. (Durival, *Descript. de la Lorraine et du Barrois*, t. I, p. 125).

(1) En 1443, 28 mars, Conrad Bayer de Boppart, Ev. de Metz, prend à son service Bernard de Germiny (Cart. Ev., Bibl., t. IV, p. 343.)

(2) D'après Lepage, *Statist.*, t. II. p. 216, « Gerbéviller renferme 2 églises, dont l'une est l'ancienne chapelle castrale fondée par *Jean de Wisse*, seigneur de ce lieu, qui mourut en 1489, et y fut inhumé, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille ». Un Jean Wisse de G. († av. 1536), sgr de Phlin pour 1/4 par son épouse Isabelle de Craincourt, a laissé sa succession à ses 2 filles : Catherine, mariée à Cl. de Darnieulle, et Anne, mariée à Phil. d'Igney. (Nancy, ay. Pont fiefs, nos 2 et 3. *Cfr* Lepage, *Comm.* II, p. 254.)

bourg, me Thomas de Paffenhophen, sénéchal (1). — Orig. aux Arch. de la famille d'Hunolstein à Paris.

1496. — « *Jacques de Germiny* fut fait gouverneur de Neufchâteau (2) à la place d'Achiles de Beauveau » (D. Pelletier, ms.).

1525, 30 AVRIL. — Lors de l'émeute des Rustauds en Lorraine, dans laquelle les manants de Châteauvoué ont beaucoup fait parler d'eux, « Le maire Niclaus du dit lieu (Chastelvouel)... et aussi le curé du dit lieu, comme son parent, l'avait prié à disné unq dimenche au mattin. Et ainsi qu'ilz estient ensembles, le dit curé ly commença à parler comment il estoit adverty que les subjectz de l'office de Dieuze et Merssperg (Morsperg, Marimont), avient pilliers le curé de Bederstorff, luy disoit : Je vous prie que vous allé jusques au lieu de Wargaville pour ouyr comment ils sont gouverner, affin que je puis oster quelque chose de bonne heure. Et à la requeste du dit curé, le dit maire s'en alleit avec Becker Hanns, *officier de monsieur de Germeny*, pour luy tenir compaignie, en devisant d'aultres choses jusques hors de la ville »... Les deux voyageurs avaient quitté le village de Châteauvoué et ils étaient déjà loin quand ils entendirent

(1) Nous retrouvons ici les Guermange, les Wisse, les Paffenhofen que nous connaissons déjà. Thomas de Paff. était sans doute proche parent de Jean de Paffenhofen, sgr de Châteauvoué, qui, en 1404, appelait Jean de Wisse son cher et amé *oncle*, ~~le même Wisse qui avait acheté partie de la terre de Gerbéviller auprès de Jean de Salm, le 12 oct. 1394, Gerlach de Torweiler y consentant (Nancy, lay. Dieuze, nº 79)~~. Thomas était marié à Yolande des Armoises, fille de Nicolas des Armoises et de Catherine d'Essey. Son fils, Nicolas, sieur d'Acraignes, fut marié à Marguerite de Vaulx, dont il n'eut qu'une fille, nommée Philippe, parfois désignée sous ce titre : « *Philippe Wisse de Paffenhoven* » (*Cfr* L. Germain, *Jean de Bourgogne*, p. 114).

(2) « 1497-1498. Cire délivrée à *Jacot de Germiny*, capitaine de Neufchâteau, pour le luminaire de la chapelle du château. » (Nancy, Arch. dép., B. 4386, registre des Comptes de Lorraine.)

derrière eux un coup d'arquebuse. Ils s'arrêtent et sont bientôt rejoints par une bande de roturiers ayant à leur tête « Hansgin, moitrier (fermier) de monseigneur *de Chastelvouel*, Jehan de Helmstat » et fils du maréchal-ferrant de Châteauvoué, se dirigeant aussi sur Vergaville. Hansgin mit à rançon le prieur (1) de Notre-Dame d'Arlange pour deux quartes de vin à l'aller et deux florins au retour, le même dimanche. Deux ou trois jours après ce voyage mouvementé de Vergaville, le maire de Châteauvoué fut réveille, au milieu de la nuit, par une bande d'individus qui tapageaient à sa porte et qui « estoient délibérés d'aller quérir et prendre les bestialles de l'abbé de Sallival (2) ». De ce nombre étaient Bastien, cordonnier, chef de la bande, et Collin Bourguenon, *moitrier de monsieur de Germeney*... « mais ilz trouvèrent, par bon advis et conseil, qu'ilz demeuront, et ainsi ont ilz fait ». Cfr Lepage, *Recueil de documents*, t. IV, pp. 32-38 et 49.

1540. — « Cette illustre et antique Maison (de Wisse) s'éteignit par la mort, en 1540, d'Olry Wisse de Gerbévillers (bailli de Nancy), qui laissa, à défaut d'hoirs, sa succession à ses trois sœurs [ou leurs ayant cause], Marguerite mariée à Henri de Ligniville, Madeleine (1486) à Hugues du Châtelet, et *Eve* [de Rathsambausen], à *Jacques de Germiny* ». (Cayon, p. 215). Cette maison s'est fondue ainsi (Pelletier, mst, fol. 970) dans les maisons de Du Châtelet, de Ligniville, Housse, Bassompierre et Lenoncourt.

(1) L'antique sanctuaire de Notre-Dame d'Arlange était le siège d'un petit prieuré, appartenant à l'abbaye de S. Avold, V. la *Revue ecclés. de Metz*, n° de décembre 1895, pp. 567 et suivantes.

(2) Et la raison qu'ils allèguent est : « pour ce que le dit abbé les avait coustengiés plusieurs fois de faire prendre leurs bestes et harde ès bois ». Quelques meneurs vont même exciter au soulèvement les hommes de Vuisse. Ceux-ci s'attroupent et s'apprêtent, sous la conduite de Hanns, le tailleur de Vuisse, d'aller piller Salival. Mais, ayant tenu conseil, les hommes de Vuisse, plus réfléchis, renoncent à leur mauvais dessein et les meneurs de Châteauvoué en sont pour leurs frais.

Eve, étant veuve et n'ayant point d'enfants, disposa de ses biens, *par son testament du 19 juillet 1547*, en faveur de sa nièce Eve de Hunolstein, mariée en 1530 à Jean de Barby (Tœpfer, III, 100). Elle l'institua sa légataire universelle, bien qu'Eve de Hunolstein (1530, 1[er] juin) eût renoncé, moyennant 3,500 fr , à tous ses droits sur la succession paternelle, comme à ses droits sur l'héritage en question (1) (*Ibid,* 82). De là sortit un procès entre elle et les enfants de son frère Adam II, sgr de Châteauvoué, et ce différend se termina *par un accommodement du 14 décembre 1549.*

Alix de Rathsamhausen (1520, † 1529), aussi fille d'Egenolf, mariée 1502 à ADAM I VOGT DE HUNOLSTEIN († av. 8 janv. 1521).

Adam I de H. n'est nommé sgr de Châteauvoué dans aucune de nos pièces, il était sans doute mort avant que sa femme n'eût recueilli la succession de son père. Par contre Alix, sa veuve, est mentionnée dans plusieurs chartes comme dame tutrice de son fils ; de plus, elle est formellement appelée « Herrin von Chastelvohel », c'est-à-dire dame (seigneuresse, si le mot était français), de Châteauvoué, *appellation que nous ne trouvons appliquée à aucune autre dame ;* enfin, c'est par elle que la seigneurie de Châteauvoué va passer à la noble famille d'Hunolstein pour n'en plus sortir qu'en 1793. Voilà les raisons pour lesquelles Alix mérite de passer ici avant son mari.

1502, 22 SEPT. — Contrat de mariage d'Alix de R. avec Adam de Hunolstein — Alix reçoit en dot l'engagère des seigneuries, châteaux et villes de Hombourg et Saint-

(1) « ... et, moyennant la dite somme, la dite demoiselle qu'elle fasse quittance à leur profit (Adam et Hannemann de H., frères) des dites successions, aussi quittance de tout ce que dame *Eve de la Roche, veuve de feu Jacques de Germiny,* leur tante, délaissera... des seigneuries et héritages, venant de par feu Ernest de la Roche, son père, et de l'assignat du mariage de la dite dame Eve. »

Avold (1). Outre l'alliance d'Alix cela valut aux Hunolstein des biens importants qui accrurent beaucoup la fortune de leur Maison. Alix eut comme héritage du côté maternel la moitié de la seigneurie de Phlin, les seigneuries de Chambrey, Saint-Maurice et Mestigny ; et du côté paternel la moitié du château et de la seigneurie de Châteauvoué, toutes les possessions de son père en un mot, puisque sa sœur Eve mourut sans postérité, laissant la succession entière. *Cfr* Tœpfer, III, p. 57.

1521, 8 JANVIER. — « *Allison de la Roche, veuve d'Adam Vogt de Hunolstein, dame de Chastelvohel,* donne à son beau-frère Jacques de Germeny, plein pouvoir pour la représenter au sujet de la seigneurie de *Felin.* » — Tœpfer, t. III, p. 76.

Alix mourut en **1529**, laissant cinq enfants : *Adam II qui hérita Châteauvoué ;* Hamman, † 1534, sans avoir été marié ; Ottilie, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Welschneunburg ; Anne, religieuse à Poussay ; Eve, mariée à Jean de Barby ou Barba (2) et dont il a été question.

(1) Hombourg plaisait tant à Adam qu'il y habita plus souvent qu'à Merxheim ou qu'à Steinkallenfels.

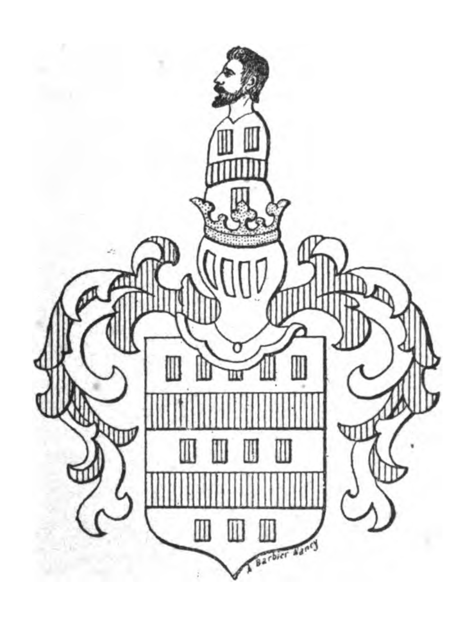
(2) 1600, 10 nov. « J'ay reprins et tiens en fief... 50 florins à 16 gros pièce, faisant la moictié de cent, partageables contre les héritiers *de feu monsieur de Barbay,* sur les sallines de Dieuze ». Dénombrement de Guillaume de Hunolstein, petit-fils d'Adam II.

PLANCHE IX

SEIGNEURS DE CHATEAUVOUÉ

DE LA

MAISON D'HUNOLSTEIN



(1520 - 1793)

SEIGNEURS DE CHATEAUVOUÉ

DE LA

MAISON D'HUNOLSTEIN

(1520 - 1793)

La famille d'Hunolstein est de la plus ancienne noblesse; elle tire son nom d'une vouerie de l'Electorat de Trèves. Elle porte pour armoiries : *d'argent à deux fasces de gueules accompagnées de douze billettes de même, posées 5, 4 et 3* (1). Sur le casque de l'écu, la ligne de Züsch et plus tard celle de Châteauvoué portaient *un buste d'homme, habillé d'argent à la fasce de gueules aux trois billettes de même, posées 2 et 1.* Lambrequins d'argent et de gueules. Devise récente sans doute (date Jean-Guillaume 1627): *Plus ultrà.* (2) Les comtes de Castel (Blies-Castel), qui avaient été investis dès le x[e] siècle de la vouerie des fiefs de l'archevêque de Trèves situés sur la Moselle, s'appelaient, dès 1197, *Seigneurs de Hunolstein* (3). Ils avaient plusieurs

(1) Hunolstein a son plus ancien écusson sur une tombe de 1239, *In minii coloris parma, fasciæ duae argenteae, additis duodecim ejusdem metalli plinthidibus hoc ordine dispositis : 5. 4. 2. 1.* De gueulles à deux fasces d'argent accompagnées de douze billettes de mesme 5. 4. 2. 1. Deux peintures de 1353 donnent déjà l'écu moderne (Toepfer, 1, p. *14* et p. *115*). Pourquoi et à quelle époque le métal et la couleur ont-ils été intervertis ?

(2) C'était la devise de l'empereur Charles-Quint, † 1552.

(3) Dès 1029, on trouve mentionnée une certaine « Tiburtia Vogtin von Hunoldstein » épouse d'André de Dalberg. On trouve aussi « Johann Vogt von Hunoldstein 1080 ». Humbracht.

« ministériaux » ou sous-voués. Hugues (1199) est le premier sous-voué connu qui ait porté le nom de *Vogt zu Hunoldestein.* Vogt (en allemand), vocatus (en latin), voué (en français); tel est le nom que ses descendants ont continué à porter, même lorsque l'une de leurs branches eut acquis le château en toute propriété au XIVe siècle. Hugues avait un frère nommé *Werner* (Hugo et Wernerus de Hunolsten 1192), qui mourut en 1233, laissant un fils *Hugues* II † 1298, *fondateur de la ligne « Hunolstein-Züsch » (1282), d'où sortirent plus tard les trois branches de Sœtern, de Merxheim et de Châteauvoué ;* et de la branche de Châteauvoué, comme la plus vivace, sortira le rameau de Grémecey.

Nicolas (1) et Jean (2), fils de Hugues I, fondèrent le premier la ligne de « Hunolstein-Hunolstein », qui vécut un peu plus de 200 ans (1282-1487), le deuxième la ligne de « Hunolstein-Neumagen » (3), qui eut une assez courte existence (1317-1371).

(1) Vassal du comte de Spanheim, du comte de Salm, et plus tard de l'empereur lui-même, Nicolas prit le titre de « voué et seigneur de Hunolstein ». En 1266, il marcha avec le comte Henri de Luxembourg et plusieurs seigneurs au secours du château de *Preny* assiégé par les troupes de l'Evêque de Metz ; mais le comte fut pris le 17 septembre et retenu prisonnier.

(2) En 1324, par l'entremise de *Jean de Honestin*, Henri de Blâmont et le sgr de Sarrebruck font paix avec Henri de Fénétrange (Nancy, Lay. Fénétr. I, no 38).

(3) Neumagen rappelle un des plus grands faits de l'histoire ecclésiastique. C'est là dans son camp de Neumagen, dont il reste encore aujourd'hui de vastes ruines, que Constantin le Grand, selon une interprétation du poète Ausone, vit au ciel une croix lumineuse lui promettant la victoire en ces mots : « Vous vaincrez par ce signe » ! Jean épousa (1256) Christine de Warnesberg (Warsberg) et se construisit un château près de Berncastel ; mais Jean II, son fils, acheta (1317) le château de Neumagen d'où il soutint avec zèle le parti de Frédéric le Beau contre son compétiteur, imitant en cela la ville de Metz, la France et le Saint-Siège. L'*Histoire de la Maison de Hunolstein* a grand tort

Hugues II eut trois fils : Werner, *Boémond I* et Hugues III. Boémond I († 1334) se maria, en 1301, avec Catherine de Siersberg et eut cinq enfants : Jeannette, Marguerite, Jean I, *Hugelin* et Boémond II. Hugelin († 1365) épousa Ida de Stein et en eut deux fils : *Jean II* et Hugel. Jean II († 1400) épousa, en 1368, Elisabeth Kämmerin von Worms de Dalberg et il eut trois enfants : Elisabeth, *Jean III*, qui épousa, en 1421, Schœnette von Gœpitzheim et Merxheim, et Anna. Jean III († 1458) eut aussi trois enfants : Hugel, *Adam* († 1476), et Ida. Adam épousa, en 1440, Elisabeth de Hagen, duquel mariage naquirent deux enfants : *Jean IV* († 1515) et Gertrude. Enfin Jean IV épousa Agnès de Pirmont, en 1469, et en eut quatre enfants : Frédéric († 1519), Eve 1546 religieuse à Engelporten, *Adam*, et Philippine, qui se maria deux fois : en premières noces (1491) avec Guillaume d'Esch, en secondes noces (1493) avec Jacques de Kerpen.

Adam, par son mariage (1502) avec Alix de Rathsamhausen, dame de Châteauvoué en partie, commence la série des Hunolstein de Châteauvoué (1520-1793), que nous allons suivre avec soin (1).

Adam I Vogt von Hunolstein (Voir Rathsamhausen, p. 61) 1520.

Adam I mourut cette même année 1520, laissant six enfants : Salomé, religieuse ; Ottilie, religieuse à Welschneunburg, † 1549 ; Eve, mariée (1530) à Jean de Barby ;

de l'en blâmer et surtout de s'élever « contre les prétentions théocratiques des papes d'Avignon ». Nous signalons comme fortement entachées de ces erreurs soi-disant libérales les pages 21, 43, 44, 73 et 74.

(1) Il va sans dire que bien des pièces citées par nous ont été publiées dans le *Cartulaire* des d'Hunolstein ou dans l'*Histoire* de leur maison ; mais nous donnerons les renvois aux dépôts d'archives, quand nous aurons vu personnellement ces pièces et que nous les aurons transcrites sur les originaux. D'ailleurs, lorsque nous renverrons à l'un ou à l'autre de ces deux ouvrages, nous abrégerons ainsi : *Cart.* ou *Hist.*

Adam II ; Hanneman, † 1534 ; et Anna, chanoinesse de Poussay, † 1578. (Humbracht).

Adam II Vogt von Hunolstein (1520 - † 1540), fils d'Adam I. Ép. 1529 Marie Hilch de Lorch (1), † 1565.

Adam II hérite par sa mère, Alix de Rathsamhausen, *le quart de la seigneurie de Châteauvoué,* la moitié de la seigneurie de Phlin et l'engagère de Hombourg et Saint-Avold ; car son unique frère Hanneman mourut en 1534 sans postérité.

1529, 18 nov. — Adam II épouse Marie, fille unique du chevalier Jean Hilch de Lorch, et acquiert encore par ce mariage beaucoup de biens et d'argent (*Hist.* p. 72).

1530, 1er juin. — *Nobles seigneurs Adam de Hunolstein* et Hanneman de Hunolstein, frères, (ainsi que nous l'avons vu p. 61), conviennent de donner en mariage à leur sœur Eve de Hunolstein la somme de 3.500 fr. ; et de ce fait celle-ci renonce à toute succession paternelle et maternelle, ainsi qu'à « tout ce que dame Eve de la Roche, veuve de Jacques de Germiny, leur tante, délaissera à l'heure de son trépas des seigneuries et héritages, venant de par *feu Ernest de la Roche, son père*, et de l'assignat du mariage de la dite dame Eve. Item et jusqu'au payement fait des dits 3.500 fr. les dits frères... mettent en gage ez mains de leur sœur, pour en jouir incontinent après la solennisation du dit mariage, *tout ce qu'ils ont à Flin..., à Chambrey et Saint-Maurice, près Badonviller...* » (*Cart.*, III, 82).

1538, 12 février. — « Lettres de reprises, faites au duc Anthoine de Lorraine, à Nancy, par *Adam de Hunolstein,*

(1) Hilch de Lorch : *de sable à la fasce d'argent accompagnée de sept fleurs de lys d'or, quatre en chef et trois en pointe* (*Hist.* p. 72). Les Hilch de Lorch étaient vassaux des Blankenheim, des comtes de Nassau et des Princes-Électeurs palatins. Leur nom venait de la petite ville de Lorch sur le Rhin.

de tout ce qu'il tient en fief de la seigneurie de Flin (1) et *en celle de Chastelwouel* ». METZ, B. 27, f. 70 (2).

1540, 26 JUILLET. — *Mort d'Adam II au château de Hombourg-l'Évêque.* Il laissa deux enfants mineurs, Jean et Barbe, qui eurent le malheur d'être élevés dans l'hérésie par leur grand-père, Jean Hilch de Lorch, † 1548, ami personnel et partisan de Luther l'hérésiarque.

1549, 3 AOUT. — « Requeste en papier présentée par le procureur général de Lorraine à Madame la Duchesse et Monsieur le Comte de Vaudémont, avec l'ordonnance au bas, qui mande au président des comptes de Lorraine de faire chercher

(1) Phlin (*locum qui dicitur Felis*, 1158) est un village de 145 âmes, situé sur la Seille à 6 kilomètres de Nomeny, département de Meurthe-et-Moselle. Ce village, avec ses dépendances, donné en 1158 par Étienne, évêque de Metz, à Roger, abbé de Sept Fontaines (Langres), érigé en fief au XIII[e] siècle, vers 1261, en faveur d'une famille qui en prit le nom, passa sur la fin du XIV[e] aux deux familles de Chérizey et de Lioncourt. Bertrand de Chérizey, époux d'Alix de Nicey et sgr de Phlin, l'un des six enfants de Henri († 1410) et d'Alix de Phlin († 1418), mourut sans postérité en 1452 et laissa ses domaines maternels à ses neveux Claude de Villers le Prud'homme et Jean II Blanmont, qui prirent (1463) une part égale de Phlin. François de Villers, l'un des trois petits-enfants de Claude, vendit, en 1565, à Henri Hellot, sgr de Fossieux, lieutenant-général au bailliage de Nomeny, sa part de Phlin, à savoir le tiers du quart de la seigneurie. La part de Jean II Blanmont arriva aux de Gennes par le mariage de sa petite-fille Jacquette Blanmont avec Hector de Gennes. Et, le 9 juillet 1574 (Dufourny, Nancy, t. X, 2[e] partie, p. 55), nous voyons faire leurs reprises *Henry Hellot*, pour *le seizième et le tiers d'un 32[e] de la haulte, moyenne et basse justice de Phlin ; Nicolas de Gennes... pour une partie de la même seigneurie*, à savoir pour un quart ; *Jean Voué d'Honnestein* (fils d'Adam II) *pour une autre partie*, à savoir la moitié.

(2) Le 17 mars de la même année 1538, l'Électeur palatin Louis admet Adam II à son service avec une solde annuelle de 80 florins.

les lettres concernans les villes et *châteaux de Hombourg et Saint-Avold* (1), et les délivrer au dit procureur pour s'en servir à la journée qui se tiendra à Salonne ou à Morhange *avec la veuve d'Adam de Honnestein, tuteur de ses enfants...* » DUFOURNY, Nancy, t. VIII, p. 320.

1551, 16 JUIN.— Réversales « de Chrestienne de Dannemark, duchesse douairière de Lorraine et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont », mère et oncle de Charles, duc de Lorraine, à « Jehan de Guermanges, Sr de Byoncourt, au nom et comme procureur de Marie Hilchin de Lorrich, sa cousine, *vefve de feu Adam de Honnelstein, en son vivant Sr de Chastelwoel* et Eberhart de Grarot, tuteurs et mainbours des corps et biens de *Jehan et Barbe*, enfans pupilz de feu Adam de Honnelstein », pour 50 florins d'or de rente sur la saline de Dieuze (2). NANCY, B. 27, fol. 185.

(1) En 1395, l'Évêché de Metz avait engagé ces deux seigneuries au duc de Lorraine, qui les engagea à son tour. Cette engagère arriva aux d'Hunolstein par Henri Hase de Dievelich, sgr de Châteauvoué. Mais l'évêque parvint à en dégager une moitié, et y établit pour son compte un bailli. En 1549, le duc Antoine de Lorraine, chercha aussi à dégager sa part et il eut même, paraît-il, recours à la violence. Enfin, le 25 avril 1572, *honoré seigneur Jean Voué de Honolstain, fils et héritier universel de feu Adam Voué de Honolstain* (Dufourny, Nancy, t. VII, p. 324), fit un accord avec le duc Charles de Lorraine « au sujet du restrait de la moitié de la terre et seigneurie de Hombourg et de Saint-Avold ; portant que, pour tous les deniers du dit rachat, dépens, dommages et intérêts, le dit duc est tenu donner au dit de Honolstain la somme de 10.000 florins d'or à raison de 3 frans monoye de Lorraine l'un. » (V. Original, Nancy, lay. Hombourg, nº 44). Reconnaissance en fut faite sous le scel de la cour de Nancy, le 27 avril, par Jean de Hunolstein.

(2) La pièce porte que 50 autres florins d'or de rente ou cens doivent appartenir aux enfants du Sr de Barby, aussi petits-fils d'Adam I.

Adam Ier Vogt

Ép. 1502 Alix de Rathsamhausen,

Adam II Vogt von Hunol

Ép. 1529 Marie

Jean Voué de Hunolstein, sgr p

Ép. 1556 É

3

Jean-Schwickart, sgr pour 1/6

(1579-1588), † 1626.

Ép. 1583 Barbe de Warsberg.

Guillaume, sgr pour

puis p

Ép. 1589 Anne-Marie de

Jean-Marceloff, sgr (1607-1627), † 1639.

Ép. 1622 Anne-Catherine de Lutzelbourg.

Jea

Félix-Léopold baron de

Ép. 1666 Marie-Éli

3 enfants,

François-Hermann-Ant.-Léop

Ép. 1° (av. 1696) Antoinette baro

2° (av. 1706) Marie-Marg. L

3° (en 1716) Jeanne-B.-Charl

Philippe Charles comte d'Hunolstein, sgr (1748 - † 1793).

Philippe-Antoine comte d

Ép. 1770 Élise-Agla

Iunolstein(† 1520).
de Châteauvoué pour 1/4 (1520 - † 1529).
fants.

sgr pour 1/4 (1520 - † 1540).
;H de LORCH († 1565).
fants.

k (1540), puis pour la 1/2 (1549 - † 1579).
th de HAGEN († 1602).
6 filles.

579-1588), pour la 1/2 (1588-1599),
tout (1599 - † 1607).
SBERG († 1636). — Au moins 11 enfants.

Jean-Adam, sgr pour 1/6
(1579-1588), † 1636.

llaume, sgr pour une partie (1607), puis pour le tout (1627 - † 1664).
Ép. 1628 Élisabeth de STEINKALLENFELS. — 16 enfants.

lstein, sgr (1664 - † v. 1675).
th de HATZFELD († 1706).
2 morts jeunes.

mte d'Hunolstein, sgr (1675 - † 1748).
d'OBELSTEIN († 1697). — Un fils mort jeune ;
E DE GERMINY († 1712). — 3 filles ;
ELTZ-OTTANGE († 1743). — 1 fils et une fille.

Marie-Thérèse GAUDE DE MARTAINEVILLE († 1807). — 2 fils.

lstein, sgr (1770-1793), † 1830.
et de BARBENTANE († 1798).

Jean Voué de Hunolstein (1), sgr pour 1/4 (1540-1549), pour la 1/2 (1549-† 1579), fils d'Adam II. Ép. 1556 Élisabeth de Hagen (2), † 1602.

Élisabeth, fille de Gaspard de Hagen et de Marie-Barbe de Steinkallenfels, apporta à la Maison d'Hunolstein les biens que lui avait légués l'ancienne famille noble de Sœtern, dont le château était situé sur le Sœter, affluent de gauche de la Nahe (*Hist.* p. 76).

1549, 14 décembre. — Jean, après accommodement, réunit de nouveau en ses mains toute la part des Rathsamhausen, savoir : *la moitié de Châteauvoué* et la moitié de Phlin.

1567, 6 juin. — Honoré seigneur *Jehan Vogt seigneur de Honnestein, de Chasteauwoué et de Phelin, en partie*, réclame ses droits de haulte, moyenne et basse justice au dit Phelin, contre les habitants de Taizey, qui ont enlevé, par force et en armes, Mengin Godefroy, son chastellain, avec son cheval et ses meubles, lequel n'est justiciable que des officiers de Phelin. — Le 16 juin, assignation à la demande du dit seigneur de Honnestein aux habitants de Taizey, pour comparaître, le 2 juillet, devant le bailly de Saint-Mihiel (3). (*Cart.*, III, 125. Extrait de Dufourny.)

1573, 9 octobre. — Lettres de reprises, faites par « nostre très cher et féal *Jehan Voué Sr de Honolstain et Chasteauwey*... de tout ce qu'il tient ez duchez de Lorraine et Barrois ». Copie. Nancy, B. 181, f. 135 et B. 43, f. 98 v°.

1579. — *Jean de Hunolstein laissa en mourant* trois fils : *Jean-Schwickart*, *Guillaume*, *Jean-Adam*, et six filles : Marie,

(1) « Vous me verrez nommé Jean de Hunolstein, et cependant mon vrai nom est *Jean Voué de Hunolstein*, seigneur de Züsch ». (*Hist.*, p. 77).

(2) Armoiries déjà données pour Sophie de Hagen, p. 41.

(3) Après cela, on ne dira plus que les châtelains sont toujours les maîtres : en voilà un qui a été volé, corps et biens ; heureusement pour lui que le seigneur de Châteauvoué, son maître, est allé à son secours...

qui épousa Philippe-Jacob de Flersheim ; Marguerite, qui épousa 1° Marsilius de Reifenberg, 2° Philippe de Partenheim ; Anne-Élisabeth, mariée à Eberhard de Dienheim ; Antonie-Élisabeth, qui épousa Frédéric de Wolfskehl ; Christine-Élisabeth, qui épousa Henri Schenk de Schmidburg ; Élisabeth, qui épousa Christophe de Koppenstein. Chacune des filles eut pour dot 3.000 livres avec vêtements et bijoux, après renonciation à toute part dans l'héritage paternel (*Hist.*, p. 77). Presque tous ces enfants étaient encore mineurs à la mort de leur père : on leur donna quatre tuteurs qui veillèrent sur leurs intérêts avec beaucoup de zèle. La succession restant indivise, pendant neuf années, les trois frères seront appelés « seigneurs de Châteauvoué ».

1580, 4 JUILLET. — « Réversalles de Friderich de Steinkallenfels, comme tuteur des enfants de feu *Jan voigthen de Hunolstein pour la moitié du château de Durgcastell* (1), 50 florins sur [les salines] de Dieuze (2), 20 florins sur [les salines] de Rosières, collation de la cure d'Açhtelsbach... scellées d'ung sceau de cire verte à double queue pendant ».

NANCY, B. 384, fol. 442. **Orig. sur parch.**, en allemand, lay. Bitsch, Castres, etc., n° 56.

(1) Dufourny (Nancy, II, p. 908) écrit ici *Burgcastel ;* mais l'original porte « das halb Theil des Schlosses und Vestungk *Dürcastel* ».

(2) Au XIe siècle, la ville et les salines de Dieuze, à deux lieues de Châteauvoué, furent données à l'église de Verdun par l'empereur Henri II. En 1216, le duc Thiébaut, de voué qu'il était de Dieuze et des salines, en devint propriétaire pour la plus grande partie (Lepage, *Statistique*, II, p. 151). « Arrivasmes ce dit jour (11 mai 1525) en la bonne ville de Dieuze, où sens delay les nobles princes s'en allèrent voir *la saline*, laquelle on prent en un puys large et ample, et par certains cannalz est subtillement menée et conduycte jusques en la fournaise où la poille est à cuire le sel... Nous adjousterons qu'en la bonne ville de Dieuze, close de bonne muraille, tours et fossez, avec ce fermée de trois portes bien appropriées... il y a ung chasteau fort basty en la vieille façon... » (Lepage, *Comm.*, I, p. 289). En 1521, le 18 mai, le duc Antoine portait défense de distribuer du sel étranger

1580, 11 JUILLET. — Nous Nicolas de Schmidburg, archieschançon de l'archevesché de Trèves, gouverneur pour monseigneur l'électeur palatin à Creutzenach ; Gaspard d'Eltz, conseiller de msgr l'électeur de Mayence ; Jean-Philippe Landschad de Steinach, cappitaine de monseigneur l'électeur palatin à Bretten ; et Fréderic de Steinkallenfels... tuteurs légitimement créez et establis au régime, gouvernement et administration des biens, terres, seigneuries, rentes, censes, revenus appartenans aux enfans pupilz..., délaissez par feu notre cher et amé beau-frère et cousin *Jean voué de Hunolstein, en son vivant seigneur de* Zusch, *Chastelwey* (Châteauvoué) et Phelin... **Orig. sur parch.**, 4 sceaux bien conservés des 4 tuteurs. NANCY, lay. Pont fiefs 3, n° 97 (1).

1583, 17 NOV. — Saichent tous que noble homme Nicollas Collet, à présent gouverneur aux sallines de Marsal, stippullant et acceptant pour l'altheze de Monseigneur comme pour ses successeurs duc de Lorraine, d'une part; et honorable homme Hanry Rolle, *chastellain à Chasteauhouez*, pour la part *des seigneurs* [*Jean-Schwickart, Guillaume et Jean-Adam*] *de Honnelstain*, leurs hoirs et ayans cause, comme ayant procure de ses dits maistres pour ce faire, stippullant et acceptant aussi pour ses dits maistres, leurs dits hoirs et ayans cause, d'aultre part; ont recongneu et confessé de leurs plain greyz, pure et franche volunté, avoir faictz entre eux ensemble les eschanges et contreschanges des piecces qui s'ensuivent : c'est à scavoir que sa dicte altheze reçoit pour luy et ses successeurs duc de Lorraine, de ses Srs de Hon-

dans ses états. Le 2 juillet 1535, un règlement fut fait pour les salines de Dieuze, Marsal, Moyenvic, Salone et Châteausalins avec assignat des cantons où l'on prendra du bois. En 1587, on travaille aux fortifications de la saline de Dieuze (Paris, Biblioth. Nation., Coll. Lorr., vol. 673, fol. 155). Un « estat du sel fait et distribué » en 1618 porte pour le mois de janvier seulement : Dieuze 571 muids 14 vaxels ; Rozières 818 muids 11 vax. (*Ibid.*). La saline de Dieuze est encore aujourd'hui florissante.

(1) Cette pièce, comme celles des nos 70, 71 et 72, donne le dénombrement de la terre et seigneurie de Phelin.

nelstain par eschanges *six arpentz de bois* (1) on lieu dit on Rittersberg (2), à la teste dicelluy panne entre les bois de sa dicte altheze de part et d'aultre part aboutissant de l'ung des bouts sur le bois de sa dicte altheze et de l'aultre bout sur les dits seigneurs de Honnelstain et plusieurs particuliers de *Wisse*, au contenu de deux bornes et pierre de taille qui sont canton. — Item encore *quinze arpent* scituez au lieu dit et appelé Erbsacker, au panne qui est au-dessus de la montaigne appelée le Kallenberg (3) entre les bois de sa dicte altheze, d'une part, du costé des revers de *Gueckingen* (Kœking) et *le seigneur de Helmstatt* à cause de quatre arpents, d'aultre part, aboutissant des deux bouts sur les bois de sa dicte altheze ; et les dictz seigneurs de Honnelstain emportent pour eulx, leurs hoirs et ayans cause de sa dicte altheze pour contreschanges les piecces cy-après déclarées. Et premier 4 arpents de bois au-dessus du dit panne de Rittersberg du costé de la haye au cerfz entre les bois du dit Rittersberg appartenant à sa dict altheze à cause du breu de Gueckingen, d'une part, et le hault chemin là où est la dicte haye au cerfz, d'aultre part, aboutissant d'ung des bouts sur les rever de Gueckingen et de l'aultre bout *sur les bois*

(1) L'arpent, mesure de Lorraine, était de 250 toises, la toise de 10 pieds, le pied de 12 pouces, le pouce de 12 lignes. Les 250 toises faisaient 20 ares 44, ce qu'on a appelé depuis « le jour ».

(2) Rittersberg, le mont du chevalier. « J'ay encore... au ban de Wies et Queking... un bois de *Ritterpergs* appelé le bois des chapons d'environ six arpens, M. le duc de Lorraine, d'une parte, et le sieur Duchesne de Marsal, d'autre ; un autre bois au Ritterpergs d'environ 40 arpens, M. le duc de Lorraine d'une parte et l'abbaye de Vergaville, d'autre. » 1682 (Dénombrement d'une dame douairière de Châteauvoué.)

(3) En français « le Mont chauve », comme *Aridum castrum*, Dürr-Kastel, *Château-Dépouillé*, *Château-Chauve*. « J'ay encore... au mesme lieu... un bois appelé *Calemberg* d'environ 160 arpens, M. le duc de Lorraine de parte et d'autre » (*Ibid.*).

de Bridebesche appartenant aux dits seigneurs de Honnelstain (1) au contenu des bornes y plantée. — Item encore 2 arpents scitué de là la haie au cerfz entre les dits seigneurs de Honnelstain de part et d'autre part. — Item encore 8 arpentz scitué au panne du dit Kallenberg sa dicte altheze à cause de ses bois de Gueckingen, d'une part, et les dits Srs de Honnelstain, d'aultre part, aboutissant du dessoubz sur les bois de sa dicte altheze et du dessus sur les bois du *seigneur de Helmstatt*..... Item encore 5 arpentz au dit panne du Kallenberg du costé vers *les bois de Alleranges*, au lieu dict et appelé Stringeltreisse, le hault chemin d'unne part, et le seigneur de Helmstatt, d'aultre part, aboutissant de l'ung des bout sur ung champt d'Allerange et de l'aultre bout sur la haye de l'office du maire de Wisse. Franche et guicte et eschangeant purement, franchement sans sols ni mieuls vallue gueicongues... **Orig. sur parch.** Sceau tombé « du tabellionage du duc de Lorraine de sa court de Dieuze ». NANCY, lay. Moyenvic I, nº 17 (2).

(1) « J'ay encore.... au ban de Linderquin et de Contil... un bois d'environ 100 arpens en *Braidbesch* appelé La Laguière, M. de Lorraine de parte et d'autre ; 5 arpens... et 14 arpens... au dit lieu laissés au moitrier de Contil et au fermier de Linderquin » (*Ibid.*). Ces pièces, aujourd'hui défrichées, font partie des nouvelles fermes du Haut-Poirier à Kœking et du Bas-de-Kœking.

(2) Le même jour (*Ibid.*, même lay., nº 16), en présence du même « Hanry Rolle Chastellain à *Chasteauhouez* pour la part des seigneurs de Honnelstain et Jacob Mathe mayeur à Wiss », le duc de Lorraine échange encore d'autres bois avec « vénérable et discrette personne messire Nicollas Roussellet à présent curé de Wiss » et les deux échevins de l'église de Wiss « y estant présens à la passations des présentes ». Le duc reçoit 6 arpents de bois situés au Rittersberg et il abandonne au dit curé de Vuisse « pour luy et ses succèsseurs curés après luy en propriété et treffondz à tousiourmais... premier *trois arpens* scituez au dessoubz du hault predz entre le bois de la dite cure de Wiss, d'une part, et les bois des seigneurs de Honnelstain, d'aultre part, aboutissant à l'ung des bout sur les bois des enffans de feu Pierson Dauthel et de l'aultre bout sur partie du bois de la dicte cure et

1587, 3 JANVIER. — Vente... par honoré seigneur Jean Schwickart vogt de Honnelstein, *seigneur de Châteauvouel, pour lui et ses comparsonniers*, de la moitié d'un bois taillis, contenant 67 journaux 3 quarts, mesure de l'évêché, sis au ban de Hampont au lieu dit le bois de la Creuxelar, moyennant mil quatre vingt francs, monnoye de Lorraine, reçus de César Liégeois, gouverneur des salines de Moyenvic (1) (*Cart.*, III, 145. Copie de Dufourny).

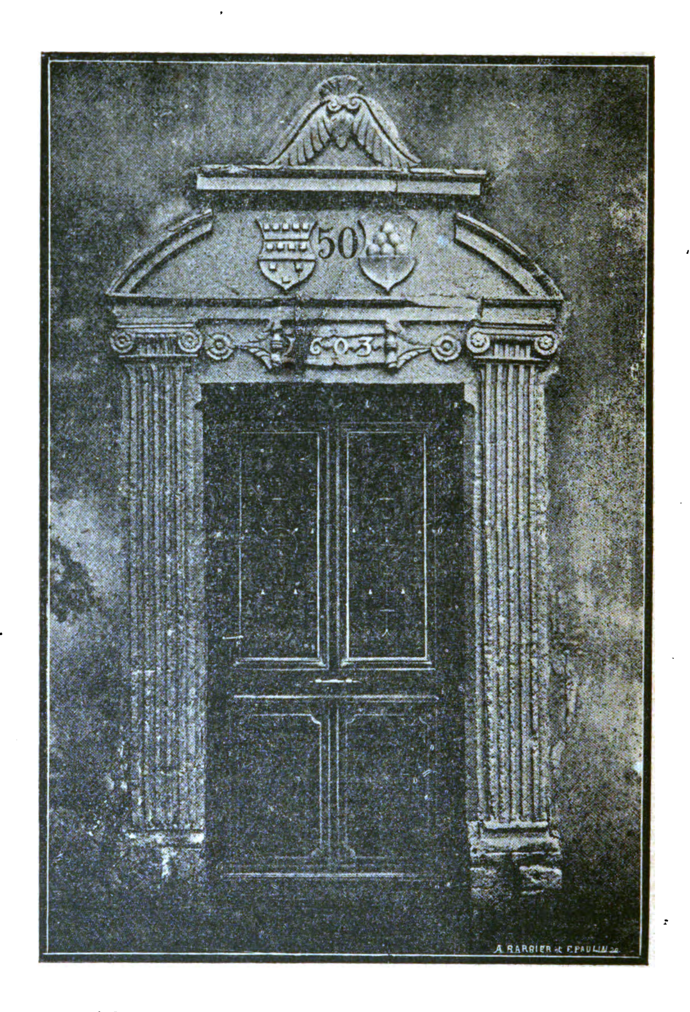
1588, 18 DÉCEMBRE. — Partage de la succession paternelle en trois parts égales : le fils aîné, Jean-Schwickart, eut d'abord le choix, et il prit les châteaux *de Merxheim* et de Züsch, avec les biens et les rentes qui en dépendaient ; Guillaume, le cadet, eut *la moitié de Dœrrcastel* (Châteauvoué), Hiedersdorf, et les biens sur les bords de la Moselle ; Jean-Adam reçut la maison de Lorch et la moitié du château de *Phlin* (2) avec divers biens et rentes. Ils laissèrent indivis les biens qui formèrent jusqu'en 1602 le douaire de leur mère Élisabeth de Hagen (Cfr *Hist.*, p. 78).

sur les predz et hayes... d'aultre. Item encore *trois arpentz un guaire et demy* au dit ban de Wiss au lieu dict Donpermade subz le bois de la comugne entre le bois de la dicte cure du dessus, d'une part, et les hoirs Spring Nickel, d'aultre, aboutissant sur la haye du predz des hoirs de Urbain Mareschal de *Chasteauhouez* ». La cure de Vuisse possédait depuis lors 17 arpents de bois, exploités « en neuf coupes de deux arpents pour les huit premières et d'un arpent 1/4 pour la 9e ». Après la Révolution, le Gouvernement français a hésité plus de 50 ans avant d'y faire une coupe ; c'est ce bois que le Gouvernement allemand veut rendre à la Fabrique de Vuisse.

(1) Autre vente du même jour « par honoré seigneur Guehan de Helmstatt, seigneur de Hinguesans et de *Chatelvouelle*, de l'autre moitié du dit bois ci-dessus ».

(2) 1590, 12 février. Les soudards de Metz vinrent assiéger et pillèrent le château de Phlin. Le duc de Lorraine envoya des soldats avec un canon et 160 boulets pour le reprendre. Après avoir mitraillé les murailles, il le reprit en mettant à mort ou faisant prisonniers 400 Messins.

1591, 21 mai. Pied terrier des terres appartenant à *Hans-Adam Vogt d'Hunolstein*, sgr de Lorris, Chambreville en Allemagne et Flin pour la moitié.



PORTE ACTUELLE DE LA MAISON DOUAIRIÈRE

Jean-Schwickart Voué de Hunolstein († 1626), d'abord sgr de Châteauvoué (1579-1588), puis fondateur de la ligne de Hunolstein-Merxheim, fils de Jean. Ép. 1583 Barbe de Warsberg (1), fille de Jean de W., sgr de Freistroff, et d'Ursule de Schwarzenbourg (2).

Jean-Adam Voué de Hunolstein († 1636), aussi fils de Jean, aussi sgr de Châteauvoué (1579-1588), puis fondateur de la ligne de Hunolstein-Sœtern. Ép. 1602 Barbe-Félicité de Durkheim (3).

Guillaume Voué de Hunolstein, aussi fils de Jean, sgr de Châteauvoué pour 1/6 (1579-1588), puis pour la moitié (1588-1599), puis pour le tout (1599-† 1607), fondateur de la ligne de Hunolstein-Châteauvoué. Ép. 1589 Anne-Marie de Landsberg (4).

(1) Warsberg: *de sable au lion d'argent* (Cayon, p. 212), *rampant lampassé et couronné d'or* (Humbracht). Cette famille est de la plus ancienne noblesse de Lorraine; elle a fourni plusieurs hauts dignitaires à l'église de Trèves, entre autres un archevêque. Dès le XIIe siècle, les comtes de Sarrebruck avaient établi à Warsberg « des châtelains héréditaires qui, au XVe, en obtinrent l'inféodation à perpétuité et qui dès lors constituèrent, sous ce nom, une maison d'ancienne chevalerie » (De Bouteiller, *Dict. top.*, p. 282).

(2) Le contrat de mariage est du 19 février (Voir Tœpfer, III, p. 143).

(3) *Barbe-Félicité n'a pas été dame de Châteauvoué*, puisqu'elle n'est devenue la femme de Jean-Adam qu'après le départ de ce dernier. Les Dürkheim ont escamoté aux Hunolstein une grande partie de leurs archives.

(4) Landsberg : *coupé au premier de sinople à six besans d'argent 1, 2 et 3; au deuxième d'argent plein.* Les armes de Landsberg ornent la porte d'une ancienne et belle maison, qui est la dernière à droite en arrivant devant l'église. On voyait aussi, dans cette même maison, une taque de cheminée, décorée des mêmes armes, avec le millésime 1600 et

Nous ne savons presque rien de la jeunesse de Guillaume, sinon qu'il entra au service dans l'armée du duc de Lorraine et devint rapidement capitaine dans un régiment d'infanterie (1).

Fort apprécié à la cour de Lorraine, il fut nommé *conseiller d'État du duc Charles III*, et, par une lettre du 22 avril 1597, le duc Charles le pria de l'accompagner à Paris, où il avait à traiter d'affaires importantes avec la cour de France. Le 23 mars 1606, Guillaume fut encore nommé, par le duc de Lorraine, capitaine des châteaux de Siersberg et Schauenbourg, et, quelques jours après, le 2 avril, le duc l'appela près de lui pour lui donner communication de nouvelles venues de France et se concerter avec lui sur les mesures à prendre.

Guillaume, ainsi que nous l'avons vu p. 74, partagea, le 18 décembre 1588, la succession paternelle avec ses frères et il obtint Châteauvoué, à savoir la moitié du château et de la seigneurie (l'autre moitié appartenait à Jean III de Helmstatt). C'est environ à cette époque qu'il rentra dans le sein de l'Église catholique, religion de tous les habitants du duché de Lorraine. Au contraire, ses frères, séjournant en Allemagne, restèrent inféodés au protestantisme. C'est ce qui fit (?) que les fiefs du duché de Lorraine ne furent donnés qu'à Guillaume et à ses descendants, et non à l'aîné de toute la famille, comme c'était l'usage dans la maison de Hunolstein : car la cour de Lorraine n'accordait

l'inscription « Hunolstein-Landsberg ». Le propriétaire a eu la délicate attention de l'offrir au presbytère, dont elle orne, en ce moment, la chambre principale. (Voir phototypie du groupe des écussons). — La famille de Landsberg compte parmi les plus illustres de la noblesse d'Alsace. Avons-nous besoin de rappeler Herrade de Landsberg, cette abbesse de Sainte-Odile, qui a, comme un astre, brillé d'un si vif éclat au milieu des ténèbres du moyen âge, notamment par son *Hortus deliciarum*, qu'elle a mérité les hommages des savants dans plusieurs congrès modernes !

(1) Lettre de recommandation du duc de Lorraine, 16 févr. 1577.

jamais d'investiture à des protestants (1). Cfr *Hist.*, p. 94.

1589, 28 AVRIL ET 1er SEPT. — Contrat de mariage et célébration au château de Sœtern du mariage de Guillaume avec Anne-Marie de Landsberg, fille de Marzolf-Richard et de Suzanne de Reinach (2). Anne-Marie apporte une dot de 2.000 florins seulement; et Guillaume lui fait une rente de 20 florins (*Cart.*, III, 147). Les frais de la noce se montèrent à la somme considérable de 1.109 florins. Le quatrième jour après la noce, Guillaume amena sa femme à Châteauvoué et il s'y établit.

Guillaume fait bâtir plusieurs maisons en pierre autour du château et autour de l'église, notamment en 1603 la *Maison douairière*, qui porte encore aujourd'hui ce millésime (3). Les massons, terrillons, charpentiers et autres legiers manouvriers ont du travail pour plusieurs années. Aussi voit-on la population s'accroître considérablement. C'est vraiment l'âge d'or de Châteauvoué. — Dans un mémoire fait le 18 juillet 1647 et signé par « Guechan Mangoin, maire à Chateauvel », il est dit « que *feu M. de Honestein, père de msgr de Honestein*, laissa une pièce de terre de

(1) Tout le monde sait que c'est grâce à la fermeté de ses ducs que la Lorraine est restée catholique.

(2) Un original de ce contrat, avec les noms des invités et les comptes de la noce, se trouve dans les archives de la famille à Karlsruhe.

(3) « Cette maison à un seul étage, dit Schmitt (*Promenades antiques*... dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1877), et dont les dimensions n'ont absolument rien d'exceptionnel, est en bordure au sud sur la place de l'église et porte le numéro cadastral 110. Les fenêtres sont carrées et celles du haut trigéminées... portail assez remarquable, formé de deux pilastres cannelés, à chapiteau ionique, et d'un tympan sculpté, portant le double écusson du sieur et de la dame de Hunolstein... » Cette maison a servi de domicile douairier à plusieurs dames d'Hunolstein. Elle devint ensuite la maison du receveur, puis du fermier. Vendue par la Nation en 1795, et restaurée en 1893, elle ne garde plus d'elle-même que le portail et les anciennes murailles.

huict jours à ses subjects de Chateauvouel, à leur prière, pour la partager entre eulx et en faire maix et jardins en faisant par an par chacun d'eulx deux journées en fenaison, l'une au foing et l'une à scille » (NANCY, H. 2468). Plusieurs autres pièces relatent cette concession : l'une de 1652 que nous verrons plus loin, les comptes de la seigneurie (1677 et 1699) et le dénombrement de 1682, où nous lisons : « Il y a 8 jours de terres au-dessus du village, de part et d'autre du chemin qui va à la justice, divisez en 65 pièces (appelées « les follies »), laissées aux habitants du dit lieu, lesquels à ce subject sont obligez à une journée de travail au foin et une aux grains, lorsque je leur en fais faire le commandement, et je leur dois donner es dits jours la nourriture... » « desquelles pièces d'héritages, ajoute le compte de 1699, les habitants ne peuvent disposer que sur le bon plaisir de msgr (1) ».

1594 et **1599**, 14 SEPTEMBRE. — Dénombrement donné à l'évêque de Metz par *Guillaume Voué de Hunolstein*, s^r *de Zusch et de Chastelvouel* : 1° (1594) pour trois muids de sel assignés sur la saline de Marsal et autres pièces ; 2° (1599) pour la seigneurie de Chambrey (2) et autres pièces. — PARIS, Biblioth. N., Coll. de Lorr., Invent. des titres de l'évêché de Metz fait à Vic en 1634, lay. RR., n° 11 et n° 14.

1597, 17 AOUT. — Procès-verbal touchant l'échange que le s^r [Guillaume] de Honnolstein veut faire de ce qu'il a en la

(1) Le dénombrement de 1772 porte : « Les jardins appelés *folies* sont laissés verbalement en argent à qui je veux et pour autant de temps qu'il me plaît ». Ces 65 pièces heureusement n'ont pas été vendues en 1795 et forment aujourd'hui autant de lots, de *portions* pour les habitants.

(2) En 1440, Jean de Chambrey advoue l'évêque de Metz pour son seigneur; en 1493, Jean Wildgraf, comte du Rhin, fait son dénombrement pour les fiefs qu'il tient de l'évêché de Metz, savoir : Burtecourt, Brin, Chambrey, Gremecey, Petoncourt et Moncel ; Jeanne, sa veuve, les reprend en 1499.

rivière de Marsal et en la gabelle, appelée les 4 quartes, contre la moitié de Contille appartenant au duc de Lorraine « et àluy s[r] de Hunolstein pour l'aultre moictye (1) ». NANCY, B. 457, fol. 180; Orig. aux mêmes Arch., lay. Additions de Marsal 3, n° 253.

1599 et 1600. — Après de longues négociations, Guillaume finit par acquérir la seconde moitié du château et tous les les biens des Helmstatt à Châteauvoué, à Dédeling, à Vuisse, à Hampont (2), à Obreck, à Burlioncourt, à Conthil, etc.

(1) Conthil, dès le xv[e] siècle, appartenait aux comtes de Deux-Ponts, seigneurs de Bitche. En 1572, le compte des Helmstatt porte encore que « la moictié est aux héritiers de feu msgr le comte de Bitche ». Cette moitié fut ensuite incorporée à la chatellenie de Dieuze ; et, en 1597, moitié de Conthil « appartient au domaine ducal *à cause du comté de Bitsche* et l'autre moitié à mon dit s[r] d'Hunolstein à cause de sa terre de Châteauvoüé ».

(2) Hampont, village de 386 habitants avec Obreck pour annexe paroissiale, à quatre kilom. ouest de Châteauvoué, existait au XII[e] siècle. Dans l'acte de fondation de l'abbaye des Prémontrés de Salival (vers 1140), Mathilde de Hombourg leur donne tous les terrains qui s'étendent depuis le village de Bourmont (aujourd'hui détruit) jusqu'à son château (Haut-de-Saint-Jean) « usque ad radicem Salli Castri » et de là jusqu'au chemin qui mène à Hampont, *deinde usque ad iter quod tendit ad Hampont* ou Pont de la route, (c'était l'ancienne voie romaine passant par Marsal, gravissant la côte abrupte dite de Saint-Jean, s'étendant à droite par les hauteurs vers Hampont, Morhange et Destry, laisant à gauche Saint-Livier et Salival). Au même siècle, une bulle d'Alexandre III confirme à l'abbaye de Salival les donations faites par trois seigneurs Rembaud, Hugues et Jean, de leurs biens à Hampont, *quicquid apud Hampontem habebant*. En 1335, Adémar, év. de Metz, engage Hampont et Haboudange à Pierre de Bar. En 1420, Henri de Blâmont l'engage à Henri Hase de Dievelich, sgr de Châteauvoué (V. p. 17). C'est ainsi qu'une partie de Hampont est arrivée aux Helmstatt, puis aux Hunosltein (les deux tiers). Les comptes du domaine de Dieuze (Nancy, B. 5304 et suiv.) portent : 1591 « conduits estans au village de Hampont soubs la seigneurie des seigneurs

(V. pp. 48 et 50). Aussi, dans son dénombrement de 1600 au duc de Lorraine, il énumère « *le chasteau et maison forte de Chasteauvouel*, savoir la moitié à moy obvenue par le trespas de feu mon père et l'autre moitié d'acquest faict des messieurs de Helmstatt, avec ses appartenances et dépendances..., 50 florins à 16 gros pièce faisant la moitié de cent, partageables contre les héritiers de feu monsieur de Barba sur les sallines de Dieuze, et 20 fl. sur les sallines de Rozières... » NANCY, B. 384, fol. 417 (1).

1600, 17 JUILLET. — Charles, par la grâce de Dieu duc de Lorraine,... scavoir faisons que cejourd'hui, date de cestes, notre très cher et féal Guillaume de Honnelstein, *sieur de Chastelvoué*, a reprins de nous et nous a faict les foid, hommaige et serment de fidélité qu'il nous estoit

de *Chasteauhowé* subjectz à son alteze ». Le compte des Helmstatt de Châteauvoué, en 1572 (V. p. 42), porte que « mon dit sgr (Christofle de Helmstadt) avec ses comparsonniers (monsieur de Honnelstein et l'enfant d'Esch) est hault justicier et sgr du ban... » Sur 41 quartes de blé et autant d'avoine de la « grande court » et de la « petite court » réunis en « une court », provenant des quartiers, four banal, menues censives et droits de bourgeoisie, c'est « pour la parte de Mr de Honnelstein 10 quartes et 1 bichot, pour Esch 6 bich. 2 fouralz, et pour mgr de Helmstadt 29 quartes 2 four. mesure de Metz ». Sa *moictresse* ou maison franche lui rapporte en plus 20 qu. de blé et autant d'avoine. Il a encore des rentes « ad cause de l'hospital de Vy et de l'église du dit lieu de *Hampont* », d'autres « que son grand-père ait achepté de feu Hanry et Mehu de Lucy que l'on appelle la rante des Romains..., de feu le sgr Philippe de Harenges..., de feu Laurent de Ruxleben ad cause de sa femme... (V. p. 39, 1544), de Caspar de Rullingen... ». Les comptes des Hunolstein, notamment ceux de 1649, de 1677 et de 1699, portent comme « rentes anciennes et foncières » à Hampont 40 qu. de blé et autant d'avoine..., des rentes en argent, 33 chapons et 16 poules ; et relatent que « l'aultre tiers du dit village appartient à mgr l'évesque de Metz ».

(1) Tœpfer (III, p. 158) donne ici une fausse référence.

d'icelle.... et lui faict enjoindre d'en donner ses lettres d'adveu et dénombrement en notre chambre des comptes de Lorraine dedans quarante jours...., par faute de reprinse, debvoir non faict, ou dénombrement non baillé, les dites terre et seigneurie estoient saisies, arrestées... Données en nostre ville de Nancy... — Minute, NANCY, lay. Dieuze 2, nº 42.

1601. — Vente de la seigneurie de Saint Maurice (située en la terre de Salm) *par le sieur Wilhelm de Honnelstein, seigneur de Château-Voué*, au sgr de Vaudémont, à titre et droit de franc alleu, haute, m. et b. justice (1) ». NANCY, Comptes du dom. de Salm en 1603 ; et Lepage, *Comm.*, II, 474 .

1601, 24 OCTOBRE. — Guillaume de Hunolstein, « pour accommoder la moitresse de la cure de Wisse, dite le bouvrot du curé », lui donne 21 jours de terres labourables avec 1/2 fauchée de prés et un jardin contenant 3/4 au ban des vignes. Il demande en échange que Martin Garrand curé de Wisse, en son nom et au nom de ses successeurs, lui fasse l'abandon de la moitié des dîmes *du ban de Kekin* (2). Ce qui fut fait, du consentement de l'Abbé de Saint-Arnould de Metz, collateur de la cure de Wisse. NANCY, H. 1226.

(1) Le 7 juin 1469, Bertrand de Liocourt, écuyer, donnait son dénombrement à Ferry, sgr de Blâmont, pour la ville de Saint-Maurice près de Badonviller (Nancy, lay. Blâmont fiefs).

(2) Kœking (Gueckingen, Queckingen, Kekin). Nous ne savons rien de précis sur l'entrée de Kœking (cense à 3 kilom. de Châteauvoué) dans les domaines de la famille d'Hunolstein. En 1558, la seigneurie de Geckingen est rattachée au domaine ducal de Dieuze, et les terres qui la composent ne constituent pas une ferme proprement dite, mais sont aux mains d'une quinzaine d'habitants des villages voisins de Lidrezing, de Zarbelin et de Lidrequin : c'est ce qui nous vaut un état de ces terres, dressé à la veille de la moisson, pour la levée d'un droit à payer (un bichet par journal) sur les terres ensemencées (Nancy, Arch. dép.,

1602, EN DÉCEMBRE. — A la mort de sa mère, Guillaume hérite la belle somme de 22.712 florins. — Il hérita aussi une somme considérable de la mère de sa femme, ce qui lui permit de faire de nouvelles acquisitions et de se libérer à l'égard des Helmstatt.

lay. Dieuze, n° 60). En 1562, il est question d'aliéner cette part du domaine : le duc de Lorraine consulte le gouverneur des salines de Salonne ; de même en 1564, et les gens de la chambre des Comptes consultent le gouverneur des salines de Marsal sur l'importance du ban de Kœking et sur l'utilité de son aliénation. Les réponses portent que le dit ban contient *environ* 250 journaux de terre essartés et environ 20 fauchées de prés et qu'une aliénation de ce ban amènerait la construction d'une maison ou gagnage d'où résulterait « la totale destruction et ruyne des bois du dit lieu, que sont les plus beaux et meilleurs bois que notre dit seigneur (le duc) ait en toutes les limites de Marsal pour l'assurance des dites sallines..., pouvant extendre jusques à 800 arpens (*aliàs* 900 journaux)... ». Aussi le *placet* de « Jehan du Puydufou » (3 déc. 1564), qui, ayant sa « maison de Haubondanges proche Queguin », offrait, en échange, de quitter les 300 francs de rente qu'on lui doit sur la recette générale, est rejeté (*Ibid.*). Néanmoins, en 1582, lors de l'érection du fief d'Arlange en faveur de Didier Xaubourel, le duc cède à celui-ci les terres trexes et infertiles situées au ban de Queckingen contenant environ 300 jours, mais avec la défense d'y ériger gaignage ni autre demeurance. Et cependant la dîme de ce ban devait être assez abondante pour que *Guillaume de Hunolstein*, dès 1601, proposa au curé de Wisse l'échange dont il est ici question. Nous ne pensons pas que Guillaume fut dès lors en possession des terres de Kœking, dont une partie au moins était encore 60 ans plus tard à la famille de Xaubourel. Ce n'est qu'en 1675 et 1682 que nous aurons des détails plus circonstanciés sur cette nouvelle propriété des Hunolstein. Un compte de 1675 parle de la moitresse de Quesquin et de la tuilerie du dit lieu aussi ruinée. Le dénombrement de 1682 énumère une maison seigneuriale présentement en mazure, une tuilerie et une maison rétablie depuis peu. C'est là, croyons-nous, tout le développement de Kœking avant la Révolution. De nouveaux défrîchements amenèrent en ce siècle la construction d'une ferme distincte au Bas-de-Kœking, et d'une autre ferme appelée la cense du Haut-Poirier ou Neuf-Kœking (1851).

1604, 26 mai. — Lettre de Guillaume, datée de *Dürrkastel*, à son frère Jean-Schwickart, dans laquelle il lui annonce qu'il est guéri de sa longue et sérieuse maladie. « Ma maladie, ajoute-t-il, me coûte plus de 6 foudres de vin près des médecins français et allemands » (1). Trois ans après, une nouvelle atteinte le conduisit au tombeau.

1606. — Guillaume revend pour 24.000 livres à Nicolas de Gennes la moitié du château et de la seigneurie de Phlin (2) qu'il avait achetée en 1603 à son frère Jean-Adam, lors du partage de la succession de leur mère, Élisabeth de Hagen († 1602). — *Cart.*, iii, 249 (3).

1607, 13 novembre. — *Mort de Guillaume de Hunolstein*. — Il fut enterré dans l'ancienne église de Châteauvoué, en la chapelle de S. Lambert, où reposaient déjà deux ou trois de ses enfants (4). Guillaume, d'après Humbracht p. 89, aurait eu au moins 11 enfants, dont 6 seulement lui survécurent : 1° Jean-Richard, né et mort en 1590 ; 2° Jean-Marzolf, né le 10 août 1591, fondateur du rameau de Grémecey ; 3° Élisabeth-Suzanne, † 3 juillet 1593 ; 4° Suzanne, † 1594 ; 5° Anne-Dorothée, née et morte le 5 juil. 1595 ; 6° Anne-Marie, née le 1er février 1597, mariée le 24 octobre 1616 à Antoine de Wildberg ; 7° *Jean-Guillaume, né le 24 avril 1599, continua la ligne de Châteauvoué* (5) ; 8° Charlotte-Christine,

(1) « Meine gehabte Krankheit kostet mich mehr als 6 Fuder Weins bei wœlschen und deutschen Medicis ».

(2) Nicolas de Gennes devint ainsi possesseur des 3/4 de Phlin. Mort v. 1634, il laissa deux fils : Louis, sgr de Phlin ; et Daniel, sgr de Verny, Château-Brehain et Villers. Le premier eut 2 filles et le deuxième en eut trois.

(3) Jean-Adam avait hérité du château de Sœtern que sa mère possédait en même temps que celui de Lorch sur le Rhin. Ses deux frères aînés lui avaient vendu (1603) leur part de la succession maternelle pour 44.657 florins.

(4) Cette chapelle avait dû être reconstruite peu auparavant (1605), comme on le voit à la date de la clef de voûte qui fermait ses arceaux jusqu'en 1721, époque où l'on modifia l'architecture de l'église.

(5) « Freyherr zu Dœrkastel ».

née le 10 avril 1601, † 21 juillet 1615 (ou 1617, Tœpfer), fiancée à Philippe de Custine à Nancy ; 9° Adolf-Frédéric, né le 29 août 1602, mort en 1623 fiancé à Anne-Marie de Reiffenberg ; 10° Marguerite, née le 17 août 1604, mariée en premières noces à Frédéric de Lutzelbourg, en deuxièmes noces à Claude de Quivry (1), sgr de Hannoc ; 11° Élisabeth, née le 24 octobre 1606, morte encore enfant. — Élisabeth-Suzanne, Anne-Dorothée et Charlotte-Christine furent enterrées dans l'église de Châteauvoué, où l'on voyait leur tombe jusqu'en 1877.

1608, EN MARS. — Comme tous ces enfants étaient encore mineurs, leurs deux oncles de Merxheim et Sœtern, avec les autres plus proches parents, vinrent à Châteauvoué et déterminèrent que, la veuve prenant l'administration des biens, eux-mêmes comme tuteurs lui viendraient en aide par tout moyen. Ils tinrent parole : « ceux-ci, dit l'*Histoire* p. 95, faisaient tous les ans le voyage de Châteauvoué et vérifiaient les comptes que leur belle-sœur leur soumettait. »

1612, 11 DÉCEMBRE. — *Requeste de dame Anne-Marie de Landsperg, veuve de Guillaume de Honolstein.* — Plaise à son Altesse recepvoir la dame vefve de feu *sr de Honolstein vivant seigneur de Chasteauvouel,* comme mère et tutrice légitime et ayant la garde-noble de ses trois filz... scavoir, *Jean-Marceloff* absent en longtaing voyage (2), *Jean-Guillaume* et *Adolphe-Friderich,* moindres d'ans, estudiants au Pont à Mousson, à reprendre, par procureur suffisammen

(1) Quivry, colonel lorrain, d'après Tœpfer.

(2) Jean-Marceloff, après la mort de son père, avait été envoyé par sa mère en Italie avec un précepteur, comme c'était alors l'usage pour les jeunes gentilshommes, afin d'y apprendre la langue et les mœurs du pays. A la fin de 1611, il revint à Châteauvoué et prit rapidement en dégoût la vie tranquille et uniforme qu'on y menait. Il demanda à sa mère de faire un nouveau voyage à *Juliers,* et elle le lui permit sur le conseil du tuteur et oncle Jean-Schweikart (*Hist.,* p. 96).

fondé, *le fief de la terre et seigneurie du dit Chasteauvouel* et tous aultres que ses dits enffants peuvent tenir de votre Altesse, à cause de son duché de Lorraine, de lui en faire les foid et hommage, et elle priera pour la santé et la prospérité de son Altesse. Minute. NANCY, lay. Dieuze 2, nº 42 ; PARIS, B. N., Coll. de Lor., vol. 667, fol. 60.

1613, 22 FÉVRIER. — Chastelwouël. — *Anne-Marie de Landsperg, veuve et relicte de feu s^r^ Guillaume de Honolstain vivant seigneur de Zusch, Chateauwoel*, conseillier d'estat de son alteze et son capitaine à Schaumbourg et Syrsberg... confesse avoir au nom de mesdits enfans faict reprendre par noble Huïn avocat au bailliage de l'évesché de Metz, demeurant à Vic, ce que leur feu père tenait en fief et homaige de très illustre, très haut et très puissant prince Henri duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldre, marchis, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blamont... à cause de son duché de Lorraine,... *le chasteau et maison forte dudit Chateauvoël*, avec ses appartenances et dépendances... **Orig. sur parch.** Sceau d'Anne-Marie, disparu. NANCY, lay. Rozières 3, nº 55.

1615, 27 AVRIL. — « Lettre d'Anne-Marie vouée de Hunolstein, veuve née de Landsperg, écrite au sieur Nicolas de Weiss, procureur général au bailliage d'Allemagne, pour avoir main levée de la sgrie de *Durhkastel ou Chateau vouel*, et de ses dépendances, saisies par ordre du duc sous prétextes qu'elle n'avait pas repris de luy le dit fief (1) et

(1) A la fin du XIIIe siècle et pendant le XIVe « fut regardé et tesmoigné que ladicte costume est toute notaire en France, gardée et approuvée de touz jors, que ladite veve aura et tendra, tant comme elle vivra, en douaire la moitié dudit fié, franchement, sanz paier aucunes choses des services esquelz ledit fié est charchié. » Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, IIe partie, p. 125. Mais dès la fin du XIVe siècle, par suite d'un abus introduit par les seigneurs, le Stile du Châtelet décide que la veuve noble est tenue des mêmes obligations féodales pour son douaire que pour son héritage. V. *Grand Coutumier*, l. II, ch. 20. Le droit féodal lorrain différait peu du droit français sur cette question.

fourni des lettres réversalles » (Paris, *Ibid.*; et Nancy, B. 447, fol. 162).

Mon salut décemment amical avec toute bonne prévenance, très sérieux, très estimable et particulièrement favorable seigneur et ami. Il y a environ quinze jours un agent du bailliage de Dieuze arriva ici à Châteauvoué et une commission ayant plein pouvoir sur mes revenus, rentes et biens et *sur ceux de mes enfants les voués de Hunolstein, de même que sur la maison de Châteauvoué avec ses dépendances seigneuriales* et sur les justices mêmes, sous la dépendance de son S. A. D. de Lorraine. On a mis la main sur tous ces droits et on les a supprimés. Bien plus, on a défendu aux sujets de rien fournir jusqu'à ce que j'aie fait connaître que j'ai reçu ce fief en temps convenable. Quand donc pourrai-je affirmer que, de ce côté, j'ai rempli les conventions et que j'ai reçu de S. A. D. ce fief en temps utile (1)?... **Orig. sur pap.**, en allemand, signé « Anna Maria Vögtin zu Hunolstein Wittib, Geborne von Landtsperg », sceau armorié de la ville de Nancy. (Nancy, lay. Dieuze 2, n° 42.)

1623, 1er et 7 avril. — La veuve de Guillaume abandonne à ses deux fils, Jean-Marceloff et Jean-Guillaume, devenus majeurs, l'héritage paternel. De leur côté, ils lui abandonnent le revenu des salines de Dieuze, de Moyenvic et de Marsal, le domaine de Salzburg, etc. V. *Hist.*, p. 95. — Jean-Guillaume, déjà capitaine, est revenu chez sa mère à Châteauvoué, sans doute pour assister à l'enterrement de son frère Adolphe-Frédéric. Il déclare alors qu'il a l'intention bien arrêtée de se marier. A cette occasion, son frère lui laisse le château de Châteauvoué et promet de le gérer en son nom ainsi que les biens restés indivis.

1625, 20 mars. — Charles et Nicole, par la grâce de Dieu duc et duchesse de Lorraine... scavoir faisons que, cejourd'huy datte des présentes, nos chers et bien amés les Srs *Jean-Marceloff, Vogt de Honnelstein, seigneur de Zusch,*

(1) Nous croyons donc que cette dame était absolument en règle, sinon peut-être pour un retard de notification « en temps utile ».

Chasteauvouel, etc. et Jean-Vilhelm de Honnelstein, seigneur des dicts lieux, frères, ont par notre cher et bien amé François Rousson fondé de procuration, faict reprinse, nous presté, faict et rendu les foid, hommage et serment de fidélité qu'il nous est attenu à cause du chasteau, village, terre et seigneurie de Chasteauvouel, appartenances et deppendances d'icelle à eulx appartenant par succession du feu Sr Guillaume de Honnelstein leur père, *le tout possédé par indivis,* que les dicts Srs de Honnelstein tiennent de nous, à cause de notre duché de Lorraine... ». — Copie (1). NANCY, lay. Dieuze 2, n° 2 ; PARIS, *Ibid.*, fol. 61.

1627. — Les deux frères Jean-Marceloff et Jean-Guillaume se partagent définitivement les biens restés indivis depuis la mort de leur père et depuis l'entente de 1621. Jean-Guillaume reçoit Châteauvoué, Vuisse, Dédeling, les revenus des salines de Marsal et de Moyenvic, etc. ; son frère reçoit une somme d'argent et tous les vieux biens de famille sur la Moselle.

Jean-Guillaume laissa à sa mère, pour résidence douairière, « le côté du château, à droite en entrant par la grande porte, aussi loin que va le toit couvert en tuiles, avec la grande cuisine près de l'escalier en escargot ». Elle mourut en 1636 et fut enterrée dans l'église de Châteauvoué à côté

(1) Copie collationnée et signée par César de Villaucourt « clerc juré de la seigneurie de *Chateauvouel* ». Claude de Villaucourt († 1586), prévôt de Châteausalins, a été anobli par lettres données à Nancy le 27 janvier 1555. Claude épousa Anne Perrin, fille du gouverneur des salines de Châteausalins, et en eut 4 fils : 1° Michel, aussi prévôt de Chs. ; 2° Claude, trilleur des salines de Châteaus., gruyer des bois de son Altesse, dont le fils François de V. épousa (1662) à Châteausalins Barbe-François de Villaucourt, de Lunéville (V. Actes relig. de Châteaus., reg. 2e (1654-1700) ; 3° Jean-César, qui ép. Charlotte-Mad. Fournier ; 4° Anstien, qui ép. Barbe Bauldin, dite de Salone. — D. Pelletier, p. 819, donne leur blason comme suit : d'or parti d'azur au lion de l'un en l'autre, lampassé de gueules ; et pour cimier un bras armé et revêtu de mailles tenant un pistolet d'argent.

de son mari et de ses quatre enfants, à la chapelle des seigneurs, dite de Saint-Lambert, aujourd'hui chapelle de Notre-Dame, du côté de l'évangile. Sur l'une des pierres tombales vandalisées en 1877, on remarquait les six écussons suivants : Hunolstein, Landsberg (au centre), Hagen, Reinach, Lorch et Rathsamhausen (aux quatre angles). Fort heureusement en juin 1862, M. le comte Léopold d'Hunolstein en avait pris un croquis exact, qu'il a bien voulu nous communiquer.

Jean-Marceloff Voué de Hunolstein (1607-1627, † 1639), fils aîné de Guillaume. Ép. 1622 Anne-Catherine de LÜTZELBOURG (1).

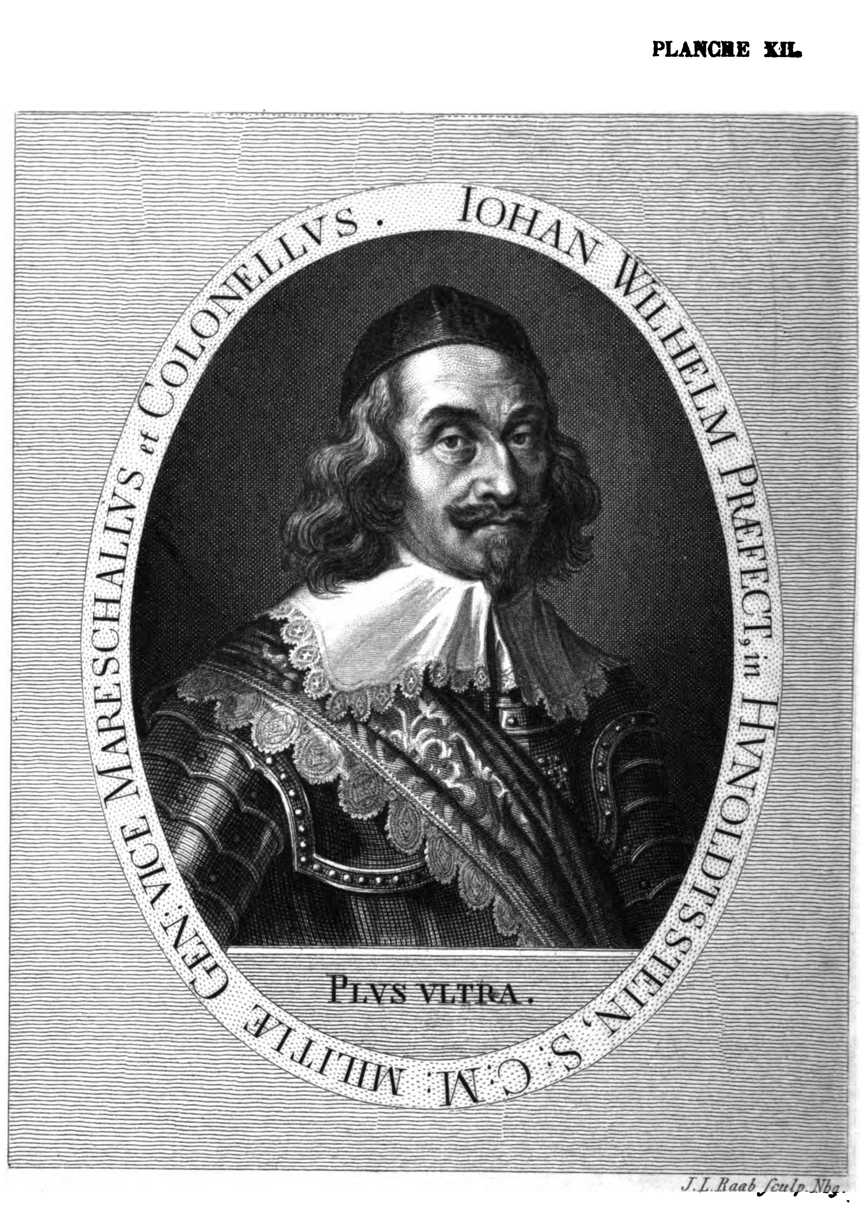
Nous venons de mentionner les droits que possédait comme aîné Jean-Marceloff dans la seigneurie de Château-voué.

En 1629, Jean-Marceloff augmenta ses domaines du château de Grémecey et des villages de Pettoncourt et Chambrey sur la Seille (*Hist.*, p. 96).

Un accommodement daté de *Gremecé* eut lieu le 28 mai 1630 « pour terminer les procès et difficultés qui pouroient naistre entre madame la douairière de Honestain (Anne-Cath. de Lützelbourg) et notre couvent de Salival touchant les cens qu'elle prétend sur la ferme d'Obreck appartenant à notre dit couvent ». Le procureur de Salival, fr. Bona-

(1) Elle était fille d'Ernest-Christophe de Lützelbourg, lieutenant-colonel, et de Sophie de Braubach.

Lützelbourg : *d'or au lion d'azur* (Cayon, p. 122). Mais Antoine de Lutzelbourg, chevalier, seigneur d'Imling, porte d'or à un lion *contourné de sable et couronné de même* (Armorial des Trois-Evêchés, manuscrit 212, p. 291, à la Biblioth. de la ville de Metz). — En 1405, reprise de Raoul de Coucy faite par les frères Bernard et Jean de Lützelbourg pour le château de Lützelbourg (V. l'opuscule du D. Fischer). Le 2 juillet 1409, Charles II, duc de Lorraine, reçoit en engagement de Raoul de Coucy, év. de Metz, le quart du château et de la châtellenie de *Lutzelbourg près de Saverne en Alsace* (Cart. Ev., Bibl., III, 107).



PORTRAIT DU GÉNÉRAL JEAN-GUILLAUME DE HUNOLSTEIN
SEIGNEUR DE CHATEAUVOUÉ

venture Gobert, règle le nombre de quartes de grains qui restent à payer et qui seront à prendre sur le moulin de Bioncourt. NANCY, H. 1253.

A sa mort (1639), Jean-Marceloff laissa deux enfants mineurs : Othon-Guillaume-Ernest et Marie-Sophie-Barbe. — Celle-ci se fit religieuse au couvent des Bénédictines de Vergaville. Othon se maria en 1652 avec Louise de Beaujeu; et nous le voyons en 1672 conseiller supérieur de la principauté de Wurtemberg. Othon-Louis, l'aîné des sept enfants d'Othon-Guillaume, appelé par Humbracht (fol. 89) seigneur de Crembsee (pour Grémecey), épousa en 1684 Henriette-Marie-Adélaïde du Buchet, fille de Charles-Christophe du Buchet et d'Antoinette-Adélaïde de Marimont (1). Celui-ci n'ayant pas eu d'enfant, le rameau de Grémecey prit fin (1727).

Jean-Guillaume Voué de Hunolstein, sgr de Châteauvoué pour une partie (1607), pour le tout (1627 - † 1664). Ép. 1628 Élisabeth de STEINKALLENFELS (2).

Jean-Guillaume d'Hunolstein est l'homme le plus illustre à la fois de la famille d'Hunolstein et de la seigneurie de Châteauvoué (3).

Jean-Guillaume naquit à Châteauvoué le 24 avril 1599. Ayant manifesté dans sa jeunesse quelques aptitudes pour l'état ecclésiastique, il est nommé (1614) chanoine de Trèves ; mais il y renonce bientôt (16 mai 1623) pour la

(1) Dans son contrat de mariage (1684), il se nomme « Othon-Louis, *comte d'Hunolstein*, chevalier, seigneur de Gremecey, Chambrey, Hampont, Burlioncourt, Züsch, etc... ». Il vendit, peu après, la seigneurie de Grémecey pour payer les dettes de ses frères et sœurs.

(2) Steinkallenfels : *coupé au premier de sinople au léopard contourné d'argent et au deuxième d'or plein*. La famille est originaire des provinces rhénanes.

(3) Voir son portrait (planche XII). « Les traits fortement accentués de son visage, ses yeux perçants dénotent beaucoup de courage, d'intelligence et de caractère ». (*Hist.*).

carrière alors si brillante des armes. C'était au début de la guerre de Trente-Ans. Il monte échelon par échelon aux plus hauts grades de l'armée : *capitaine* en 1623, à 25 ans ; chambellan du duc de Lorraine en 1624 ; *lieutenant-colonel* en 1626 ; *colonel* d'un régiment d'infanterie en 1632 ; *général* en 1641 ; *major-général* de l'armée impériale des bords du Rhin en 1643 ; *vice-feld maréchal* en 1645 (1).

1628. — *Jean-Guillaume* épouse Marie-Élisabeth de Steinkallenfels, l'unique enfant d'Othon-Nicolas et de Christine-Catherine de Helffenstein.

1628, 19 FÉVRIER. — *Accord passé à Châteauvoué entre les deux frères pour un muid et dix vaxels de sel.* Comme par les partages d'entre les soubsignés, toutes les rentes en sell à eux obvenues par succession de feu leur très cher et honoré père Guillaume de Honnestain *soient esté mises avec le partage de Chauvouel...* nous *Jean-Martzeloff de Honnestain*, à qui le partage second est escheu, ayant requis le sieur *Jean-Guillaume de Honnestain* aussy soubsigné *qui a emporté le dit partage de Chauvouel*, de nous accommoder d'un muid et dix vaxels de sel à prendre un muid sur la salline de Marsal et les dix vaxels sur celle de Moyenvic... nous Jean-Guillaume susdit à icelluy sieur Jean-Martzellolf, notre frère, avons accordé de prendre... le dit muid et dix vaxels de sel par ses mains ou par celle de notre officier au dit Chauvouel à son choix par chacun an, moyennant une rente de pareille valeur... **Orig. sur pap.** Signatures et sceaux de « J. M. de Honnestain » et de « J. G. de Hunolstein ». Arch. du château de Hombourg-Kédange.

1630, 18 JANVIER. — Déclaration et sentence concernant la pêche de l'étang de Vuisse, rapportées aux comptes de Châteauvoué des années 1675 et 1677, fol. 19 (2). « Tout

(1) Se reporter à Humbracht et à l'*Histoire de la Maison de Hunolstein*.

(2) En 1677, la recette de la pêche de l'étang de Vuisse est de 2.409 fr. 9 gros. Cet étang forme aujourd'hui une prairie de cent-vingt fauchées.

ceulx du dit Wisse qui ont charrue et chevaulx sont obligé de rendre et mener sur place tout les matériaulx nécessaire pour les réfections et entretin de l'estang de Wisse, comme aussy d'aller quérir l'eslevin du dit estangs, les maneuvres sont obligé de fournir leur travail à ce subiects, et ont les poissons de semaine et ont leur nourriture ressonnable... Suit la sentence pour le dit poisson. Sur les difficulté intervenue à la peiche dernier qui est faicte de l'estangs de Wisse, environ la Saint-Martin de l'an 1629, entre les habitans et communauté du dit Wisse, d'une part, iceulx prétendant leur estre deub d'ancienneté à chacune peiche qui se faict du dit estangs les poisson de semaine, c'est à savoir à chacun laboures 4 carpe et au maneuvre chacun 2, et aussy bien quand on ne peiche qu'un jour la semaine ou deulx plus ou moins avec la raix et basteau toute la semaine entier; et honnorable Nicolas Thierriet, maire à Hampont, et Claude Thierriet, controleur des bois de M^r de-Metz, et Volf Bailli, demeurant à Vic, tous trois admodiateurs du dit estangs, ont maintenu au contraire, d'autre part. Je soussigné chastelain et officier à *Chasteauel*, à qui la charge de la présente difficulté a esté commise, et *délégué par honnoré seigneur Jean-Guillaume d'Honnulstain, seigneur de Zuch, Chasteauel, Visse, lieutenant collonel et commandant au régiment de 6.000 hommes de pied pour la majesté impérialle* (1), ayant sérieusement et meurement considéré le dire et déposition de ceulx qu'il ont ouys sur les subiects, dis et juge que le dit poisson de semaine se payera au dict habitans, tant de la paiche dernière qu'à l'advenir... condamnant au par dessus les dicts admodiateurs au despens de ceste instance et poursuite... » (Nancy, E. 61).

1630, 16 JUILLET. — Le duc Charles IV de Lorraine (2) écrit

(1) Il était *lieutenant-colonel* du régiment du comte d'Anhalt depuis 1626.

(2) Duc de Lorraine (1624-1675). Il avait reçu de l'empereur Ferdinand II le commandement des armées impériales sur la rive gauche du Rhin, avec le comté de Sarrebrück pour récompense.

à *Jean-Guillaume* et le prie instamment de rester au service du comte d'Anhalt, major-général dans l'armée de Wallenstein, duc de Friedland (1).

1631, COMMENCEMENT DE DÉCEMBRE. — *Jean-Guillaume* est envoyé secrètement par le duc de Lorraine vers le gouverneur du Bas-Palatinat (possession bavaroise) et vers le comte Henri de Berg qui commandait un corps de l'armée impériale, pour leur annoncer qu'une invasion suédoise était à craindre sur la rive gauche du Rhin (2) et leur demander s'il pouvait compter sur eux au cas où les Suédois et les Hessois franchiraient le Rhin.

Le 14 décembre, il était de retour avec les meilleures promesses. Mais déjà les troupes françaises envahissaient la Lorraine (3). Les maréchaux de la Force et de Chomberg se portèrent d'abord sur les deux places de Vic et de Moyenvic, dans l'Évêché de Metz, occupées, depuis peu, par les troupes autrichiennes en dépit des protestations de l'Évêque. Vic ne fit aucune résistance. Moyenvic, dont la garnison était

(1) Les comptes du receveur du domaine de la prévôté de Dieuze commencent dès l'année 1630 à faire mention du passage des gens de guerre, qui apportent avec eux la désolation dans le pays. On y voit qu'un certain nombre d'habitants avaient déserté leurs foyers pour aller s'enrôler dans les troupes ennemies (armées française et suédoise). Plusieurs mandements sont envoyés aux maires des villages de la châtellenie, pour qu'ils aient à dresser « une liste et rapport des absents qui sont ez guerres étrangères ». Durant les 30 funèbres années qui s'écoulèrent de 1630 à 1660, la Lorraine, dit Schmit, fut simultanément en proie aux trois fléaux entre lesquels avait eu à choisir David pénitent : *peste*, *famine* et *guerre*.

(2) A la bataille de Leipzig (7 sept. 1631) l'armée de l'empereur Ferdinand II, sous Tilly, fut battue par Gustave-Adolphe, roi de Suède.

(3) Les comptes du domaine de Châteausalins (1631) disent que la peste, commencée en 1630, s'y continua jusqu'au 6 décembre 1631, « époque où arrivèrent les troupes françaises qui y séjournèrent jusqu'au 15 janvier suivant ».

commandée par le baron de Mercy, dut se rendre le 27 du même mois de décembre. Marsal, place forte du duc, tomba également aux mains des Français, et, le 6 janvier 1632, le duc signait le traité de Vic, par lequel il renonçait à toute alliance avec les ennemis du roi, remettait en garantie pour trois ans l'importante forteresse de Marsal (1) et s'obligeait à retirer de l'armée impériale tous les lorrains qui y servaient. *Jean-Guillaume fut ainsi forcé de quitter son régiment et de rentrer à Châteauvoué.*

1632, 12 JUIN. — *Jean-Guillaume* écrit de Châteauvoué aux princes électeurs de Mayence et de Trèves, pour qu'ils lui permettent de faire battre le tambour dans leur pays et d'y enrôler des soldats, pour retourner au service de l'empire. Nous le voyons peu après colonel d'un régiment d'infanterie.

1634, 16 MAI. — *Lettre de sauvegarde du roi de France Louis XIII* (2) pour les biens et les maisons de Grimcé

(1) Marsal, petite ville de l'ancien duché de Lorraine, à 6 ou 7 kilom. de *Châteauvoué*, réduite aujourd'hui à 624 habitants, tire son nom des marais qui l'entourent et de la rivière de la Seille (Mare Saliæ) qui arrose ses murailles. Dès l'an 44 de Jésus-Christ, Marsal était déjà un bourg (vicus) et un bourg assez important pour que ses habitants « *vicani Marosallenses* » aient pu élever à leurs frais un riche monument en l'honneur de Claude, empereur romain. Les premières fortifications de Marsal datent de 1259, année où Marsal échut en héritage à Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui légua ensuite ce beau domaine à ses successeurs. En 1590, des Huguenots de Metz s'étant emparés de Marsal, le duc Charles III de Lorraine (1545-1608), après avoir fait le siège des châteaux de Mardigny et de Louvigny, marcha contre Marsal et la délivra. En 1593, Marsal retourna au duché de Lorraine par contrat d'échange et, en 1603, le duc Charles III, pour la fortifier davantage, y fit des travaux pour 300.000 fr., disant que « Marsal est, pour son assiette et seureté de nos sallines, l'une des principales forteresses de nos pays ». (Voir pp. 71 et 82, en note).

(2) En août 1633, Louis XIII avait fait une 3[e] expédition en Lorraine et avait obtenu du duc, par le traité du 20 sept.

(Grémecey) et de *Chateauvouel.* — Jean-Guillaume, en restant zélé partisan du duc déchu et proscrit, avait exposé ses biens à être pillés et confisqués. — Jean-Marceloff, lieutenant-colonel, qui, au témoignage du roi, « a rendu de bons services dans les occasions qui se sont présentées pour l'avantage de la cause commune », conjura le péril en se donnant comme co-possesseur de Châteauvoué (1). V. *Hist.*, p. 96.

1635, 8 NOVEMBRE. — Lettres-patentes du duc Charles IV, dans lesquelles il ordonne à tous ses sujets et soldats d'exécuter les ordres du colonel Jean-Guillaume de Hunolstein (2).

1633, l'occupation de Nancy pendant quatre ans par une garnison française et la promesse de renoncer à toute alliance avec l'empereur.

(1) Une remontrance adressée à la *Chambre des comptes, en 1633*, par le receveur du domaine de la prévôté de Dieuze, porte « que les habitants de la Châtellenie sont quasi totament ruinés, tant des gens de guerre lorrains, français, que suédois ; en sorte que les sergents envoyés pour leur faire payer les rentes, droits et subsides, n'en peuvent rien tirer. Considéré aussi que c'est depuis fort peu de temps que l'on peut exploiter, les soldats n'étant sortis que depuis quinze jours ou environ, et les meubles encore réfugiés aux villes pour ce qui est du meilleur. »

(2) Le duc, proscrit, s'était mis au service de l'Italie et de l'Allemagne. Après la grande victoire des impériaux à Nordlingen (5 et 6 sept. 1634), il était rentré en Lorraine et s'était établi à Rambervillers (1635). La France, qui jusqu'alors s'était contentée d'appuyer les Suédois de ses subsides, se jeta directement dans la lutte. Gallas, général des troupes impériales, entra lui aussi en Lorraine avec une armée formidable, campa aux environs de Dieuze (Voir compte de 1651), et alla rejoindre Charles IV à Rambervillers. Les Français et les Suédois, étant trop faibles pour résister aux Impériaux et aux Lorrains, durent se retrancher à Vic, le 6 novembre. C'est à ce moment solennel, où la Lorraine est inondée de troupes (françaises, suédoises et impériales), que le duc Charles porte ses regards sur son très dévoué et très brave Jean-Guillaume de Hunolstein. — Deux

1636, 19 ET 20 NOVEMBRE. — *Supplique adressée à Jean-Guillaume d'Hunolstein par le prieur et les religieux de l'abbaye de Salival* concernant leur fermier de Bérange (1),

individus, l'un de Châteauvoué, l'autre de Vannecourt, « catholiques romains pour y avoir toujours fait profession jusques à là », ont été tués à Bérange « à coup d'espée et d'arquebouze ou pistolets », le 17 septembre 1635. (Nancy, H. 1235).

(1) Bérange, village incendié et disparu avant 1206, n'est plus qu'une ferme qui dépend de la paroisse de Châteauvoué. Bérange est mentionné dès le VIIIe siècle dans deux chartes latines de l'abbaye de Wissembourg sous les noms de *Bereregas* et de *Berseregus*. 771, 1[er] juillet. Acte par lequel Williric et Helrude vendent à Harbert pour l'abbaye de Wissembourg tout ce qu'ils possèdent *in pago salinense in fine Bereregas*, terres, manses, prés, pâturages, vergers, forêts, eaux et cours d'eau, lesquelles possessions proviennent tant d'héritages paternel et maternel que d'acquisitions faites par eux. — 771, 1[er] juillet. Confirmation par Harpert de la vente à lui faite par Williric et Helmerude pour l'abb. de Wissemb. de tout ce qu'ils possédaient *in pago saloinse in fine Berseregus* provenant d'héritages et d'acquisitions (C. Zeuss. *Traditiones possessionesque Wizemburgenses*. Spire 1842, pp. 236 et 241). — En 1206, le chevalier Gérard de Baxey (Vaxy) et Sophie son épouse donnent à l'abbaye de Salival leur métairie de Bérange, là où s'élevait autrefois un gros village, *villam nostram de Berange ubi antea* PAGUS *erat erectus*, avec les droits de haute justice ou de seigneurie (Orig., Nancy, H. 1235). — Dans son testament de 1264, mardi avant la Saint-Pierre en août (*Ibid.*), Ferry, chevalier de Bretes (Bride), donne à la même abbaye « ma grainge cun dist de Berranges et ceu ke appent en touz us, en box, en champ et en prés... », en présence de « *preistre de Chasteilveit*..., Teris preistre de Bretes.... Huez preistre de Vertignécourt et signour Nichole lo pastour de Hampont. » En 1265 (*Ibid.*) Willaume de Brettes lui donne aussi « tot ceu que j'ai à *Beinranges*, à Oudanges et on ban et au finaige de Wyce et de Saint-Mare ». En 1278 (*Ibid.*) les religieux grossirent encore leur ferme en achetant aux enfants du chevalier Thierri de Dalehen « tout quant qu'il ont ou puient avoir om leu con dit Berranges... en preis, en terres araubles, en boix... ».

et réponse de Jean-Guillaume : Monsieur d'**Honestain Seig. de Chasteauvoy**, Hampont, Chambrey, etc. — Remonstrent très humblement les religieux Prieur et couvent de l'abbaye Notre-Dame de Salival disant que Nicolas Le Malle, leur admodiateur de Bérange, leur estant redevable à la plus part des canons des années dernières de son admodiation sans néantmoins faire aucun debvoir de les satisfaire, au contraire pour mieux s'en pouvoir exempter, a logé la plus part de ses grains en vostre *chasteau de Chasteauvoy*, les remonstrans à ce moyen courant risque et de grande perte. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise permettre à vos officiers du dit Chasteauvoy d'exécuter ledit Le Malle en ce qu'il peut avoir réfugié et caché en vostre dit chasteau et ailleurs par le vilage, conformément à la resqueste sy jointe à présenter à vostre Mayeur du dit lieu, et les dits supplians prieront Dieu pour vostre prospérité et santé. Francois Estienne, prieur de Salival. — Nous permettons l'exécution requise sans conséquence en autre cas á l'advenir. A Vic, ce xx nov. 1636. De Honnestain. **Orig. sur pap.**, Nancy, H. 1235.

1636. — A la mort de leur mère Anne-Marie de Landsberg, Jean-Marceloff et Jean-Guillaume partagent sa succession avec leur sœur Marguerite.

1636. — Jean-Guillaume est nommé par le duc Charles *gouverneur* des comtés de Bokenheim et de Saarverden (1).

1638. — *Jean-Guillaume*, envoyé à Dusseldorf, est fait prisonnier.

(1) Digot, t. V, p. 269 : « Pendant toute l'année **1636**, plusieurs corps français et suédois vécurent à discrétion dans les campagnes et achevèrent d'épuiser les ressources de la Lorraine. La plupart des terres demeurèrent incultes, et dans les lieux où l'on parvint à ensemencer, les récoltes furent médiocres. Le blé se vendit 40 francs barrois le résal. La *peste* régna depuis le mois d'août 1635 jusqu'en novembre 1636. » Digot cite 80 localités disparues, mais le nombre en est beaucoup plus considérable.

1640, 30 MARS. — Jean-Guillaume, restant malgré tout fidèle à la cause du duc (1) qui était, à ses yeux, celle de la nationalité et de l'indépendance, est nommé gouverneur de la ville forte de Marsal (2).

1641, APRÈS LE 29 MARS. — Le duc Charles envoie son homme de confiance, Jean-Guillaume de Hunolstein, auprès de l'empereur à Vienne et de l'électeur de Bavière, afin de leur faire connaître sa véritable situation vis-à-vis des Français et le peu de cas qu'il fallait faire du traité de Paris qu'il venait de signer. Jean Guillaume plaida si bien la cause de son prince que celui-ci rentra en grâce auprès de Ferdinand III et de Maximilien.

1641, 16 JUILLET. — Jean-Guillaume, ayant le grade de général, est nommé par le duc de Lorraine, gouverneur de la ville de Bitche.

(1) Le duc, avec une petite armée qui s'était attachée à sa fortune, faisait de temps en temps des pointes en Lorraine, et il s'emparait de quelques places qu'il perdait bientôt (*Récits lorr.*, p. 249).

(2) Marsal rappelle la première possession, comme Châteauvoué l'établissement définitif, des Hunolstein en Lorraine. En 1437, le 4 décembre, monseigneur Conrad, évêque de Metz, donne en fief à Nicolas Voué et seigneur de Honnestein pour lui et ses héritiers une rente annuelle de 10 muids de sel à prendre sur la saline de l'évêché à Marsal, le jour de la Saint-André, pour payer une dette de 300 florins du Rhin. *Cart.*, II, p. 209. C'est là, croyons-nous, la première prise de possession des Hunolstein en Lorraine. Ce n'est que 65 ans plus tard, en 1502, que les Hunolstein prennent pied à Châteauvoué par une alliance avec une des familles seigneuriales de ce lieu, alliance, il est vrai, qui fixait d'une façon définitive leur établissement en Lorraine. La donation d'une rente de 10 muids de sel sur la saline de Marsal fut renouvelée à Henri Voué, seigneur de H*onult*stein, le 24 décembre 1455 ; à Nicolas Voué et seigneur de Hunolstein, le 19 janvier 1487 ; à Élisabeth de Boulay, veuve de Henri Voué, seigneur de Honnel*t*stein, le 18 janvier 1488 ; et à Salentin, sgr d'Isenbourg, au nom de sa femme Élisabeth de Hunolstein, le 27 août 1507. *Cart.*, II, pp. 312 et 379 ; III, pp. 5 et 64.

1641, 27 OCTOBRE. — *Jean-Guillaume* paraît avoir reçu dans sa forteresse de Châteauvoué, le duc Charles de Lorraine, et avoir contribué à sa victoire sur les Français, alliés aux protestants d'Allemagne et de Suède. En effet « le 25 octobre 1641, le comte de Grancey (1) voulut faire le siège de Dieuze, mais il trouva deux ennemis inattendus, les eaux de l'étang lachées par le capitaine de la terre de Lindre, et le duc Charles IV de retour de Saarbruck et qui se trouvait dans la vallée de la Petite-Seille; il marcha de suite contre celui-ci et les deux armées se trouvèrent en présence devant *Chateau Roy* (Chateau Woy) une partie de la journée du 27; mais Charles, qui avait ses vues, disparut vers Morhange en entrant dans le pays messin, entraînant avec lui le général français, qui campa le 28 à Recourt, le 29 à Hampont et à Juville le 30. Le duc occupait Ancerville ». — Schmit, *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. III, p. 344. Nancy, 1869.

1643, EN SEPTEMBRE. — *Jean-Guillaume* est nommé major-général de l'armée impériale des bords du Rhin. Peu après (23 septembre 1643), Gallas, lieutenant-général de l'empire, le charge du commandement des troupes impériales en Moravie. Il partit en décembre, et sa femme, ne pouvant le suivre, obtint du roi de France un laissez-passer pour rentrer à Châteauvoué.

1644 et **1645**. — Major-général dans l'armée de Gallas, *Jean-Guillaume* fait la malheureuse campagne de l'Allemagne du Nord (1644). Il prend part à plusieurs batailles, notamment à celles de Jankowitz en Bohême, de Krems, de Mautern contre le général suédois Tortenson (1645).

1646 et **1647**. — *Jean-Guillaume* dégage Vienne (14 août 1646), et reçoit de l'empereur pour ce fait une pension

(1) Grancey, général français, était à la tête de 3.000 hommes et de 700 chevaux (Lepage, *Statist.*, II, p. 152). Le duc ayant violé le traité de Paris du 29 mars 1641, les troupes françaises réoccupèrent la Lorraine, et toutes les villes récemment restituées furent reprises.

(20 juin 1647) consistant en 5.000 florins et reversible à ses enfants.

1647, 18 JUILLET. — « Feu Mr Guillaume de Honesteïn, *père de mgr (Jean-Guillaume) de Honestein*, laissa une pièce de terre de huict jours à ses subjects de *Chateauvouel* (1)... Environ l'an 1636 (2), *le mareschal de la Force* (3) *ayant logé à Chateauvouel*, les jardins furent tout ruinés et les arbres coupés, l'armée y ayant campé. Ce que voyant les subjects qu'il n'y avoit plus d'ombrages en ces jardins, n'ayant autres terres à eulx dans le ban du dit Chateauvouel, les uns commencèrent à les bescher et labourer, y mettre des orges, puis autres grains. De quoi un sieur curé Mre Chaumont (4)... en a prins le disme seul, disant estre novales, jaceois (malgré) que madame de Vergaville dans le gros disme prenne la moitié, le sieur curé les 2 thiers de l'autre moitié et le seigneur de Chateauvouel l'autre thier... ». — Mémoire à madame de Vergaville. Signatures de Kiechler (sgr du Dordal) et de Mangoin, maire à *Chateauvel*. **Orig. sur papier**, Nancy, H. 2468.

1648 (5). — Le 4 avril, *Jean-Guillaume* est présenté aux

(1) La pièce porte qu'il y a de cela « 35 ans ou environ »; mais Guillaume est mort en 1607 : de cette date à 1647 il y a 40 ans.

(2) Ici encore la date n'est pas exacte. La pièce de 1652 (V. p. 101) dit que c'est en l'an 1632.

(3) Jacques de la Force (1559-1652), à l'avènement de Louis XIII, se joignit aux mécontents, mais bientôt après il rentra en grâce et fut nommé maréchal. Envoyé au Piémont, il prit Saluces en 1630, défit les Espagnols à Carignan... (Bouillet, *Dict. univ.*, 1851, p. 984). Nous l'avons vu investir Vic, Moyenvic et Marsal sur la fin de décembre 1631. Il investit aussi Lunéville, Bitche et La Mothe en 1634. Il s'empara également de Spire et fit prisonnier le général autrichien Colloredo.

(4) Chaumont Sébastien fut 21 ans curé de Châteauvoué (1636-1657).

(5) 1648 est l'année la plus illustre du plus illustre seigneur de Châteauvoué.

troupes bavaroises comme vice-feld-maréchal. Le 17 mai, « l'artillerie bavaroise fut disposée sur une colline *par le major-général* d'Hunolstein et contint les Suédois jusqu'à la nuit » (Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente-Ans*, II, p. 597). Il est présent à la malheureuse bataille de Zusmarshausen, où Turenne et Wrangel battirent les Impériaux et les Bavarois. Le 13 juin, il remplace Gronsfeld comme *commandant général* de l'armée bavaroise et défend les passages de l'Inn, du 13 juin au 6 juillet, avec une telle habileté que l'ennemi doit renoncer à forcer cette rivière : ce qui lui vaut les félicitations de Piccolomini, général en chef des armées impériales. Le 7 août, Jean-Guillaume, ayant donné sa démission, reçoit son congé du Prince-Électeur de Bavière, et, aussitôt la paix conclue (1), revient dans son château, en Lorraine, pour s'occuper de ses affaires si longtemps négligées.

1651. — *Jean-Guillaume*, en fils reconnaissant, fonde pour sa mère Anne-Marie de Landsberg († 1636) quatre anniversaires dans l'église de Châteauvoué : le 2 janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année.

1652, 3 JUILLET. — « Compromis, passé le..., sur le différent prêt à mouvoir entre haut et puissant seigneur messire *Jean-Guillaume de Hunolstein*, *général de l'artillerie de Sa Majesté Impériale*, *seigneur de Chateauvouel*, d'une part, et messire Sébastien Chaumont, curé du dit Chateauvouel (2),

(1) Des conférences pour la paix entre l'empereur d'Allemagne et la France, ouvertes en 1644, se prolongèrent à Munster et à Osnabrück et aboutirent enfin au traité de Westphalie, qui mit fin à la guerre de Trente-Ans (1618-1648).

(2) Institué curé le 15 nov. 1636, mort à Châteauvoué avant le 4 mai 1657, Sébastien Chaumont avait été nommé par l'évêché, en vertu d'un indult, et non par l'abbesse de Vergaville. Celle-ci porta plainte à Mgr « Martin Meurisse, Év. de Madaure, suffragant et vic. g. de l'Év. de Metz ». L'abbesse, écrit-il, « nous a exposé qu'au préjudice de ses droits et possession de conférer en tout mois les cures de Bénestrof

d'autre part, au sujet du dixme, au lieu appelé les folies, que le dit sieur Chaumont prétend être noval, pour n'avoir eu jouy du dixme pour l'espace de neuf années, ny son prédécesseur, depuis qu'elles sont été remises de nouveau en terre labourable et que l'on a commencé à y semer du grain, et le dit seigneur au contraire disant les dits héritages être hors de novalle y ayant plus de 9 ans qu'ils ont été labourés et cultivés et que par conséquent que la dixme en provenante devoit être mise et réunie au gros dixme pour être partagée entre les seigneurs dixmeurs chacun pour telle part et portion qu'il a droit d'y prendre. » NANCY, H. 2468.

1652, 17 SEPTEMBRE. — Ensuite du compromis passé le 3 juillet 1652..., pour terminer lequel différent à l'amiable

et de *Chateauvoué* quand elles viennent à vaquer, le sieur grand vicaire du dit Metz, en notre absence, auroit entrepris de disposer de celle de *Chateauvouel* et rejetté la présentation de la dite dame, nous réquérante qu'eussions à la maintenir en ses droits et possession. De ce est-il qu'inclinant favorablement à sa requête et ne voulant rien moins que d'altérer chose de ce qui la touche, au contraire désirant la soutenir en tout ce que de justice, nous avons déclaré et par celles déclarons que la provision du dit sieur grand vicaire ne pourra en aucune façon intervertir la possession de la dite dame, ny innover à ses droits... Donné à Vic ce 3e sept. 1637... ». (Orig., Nancy, H. 2466). Dans la suite, nous voyons qu'en effet l'abbesse a toujours nommé à la cure de Châteauvoué « dans les mois non réservés au Saint-Siège ».

Déjà le 29 juillet 1648, une sentence avait été rendue « en la cour spirituelle de l'évêché de Metz entre le sr *Chaumont curé de Chateauvoüée* demandeur et le sr François curé de Vuisse, en conséquence d'un arrêt rendu au Parlement de Metz, sceant à Toul, le 6 octobre 1642 ». La sentence porte que « la dixme de suitte ou de rapport » est établie et réciproque entre les curés de Châteauvoué et de Vuisse à cause de leurs cures, à cause aussi des limites des bans tant de Châteauvoué et de Vuisse que de Bérange. (Copie, Nancy, G. 1226).

(entre *Jean-Guillaume de Hunolstein* et Sébastien Chaumont, curé de Châteauvoué)..., et pour éclaircissement nous (Georges Bathel, avocat au bailliage de l'évêché de Metz à Vic, choisi pour arbitre) aurions fait appeler par devant nous les témoins cy après dénommés... Jean Mougeon, agé de 70 ans, a dit... qu'avant l'arrivée de l'armée de Gallas en ce pays, le dit champ (de Dédeling) n'était plus novalle..., Gérard Charles, maître échevin au dit Chateauvouel, a dit et déposé qu'en l'an 1632, étant pour lors résidant à Marsal, il admena une charrée de vin *à M. le maréchal de la Forcé qu'était campé au dit Chateauvouel* et aux environs, et qu'alors il vit en partie les héritages... ensemencés de grains...; Didier Collin, sergent en la justice de Chateauvouel, agé de 48 ans..., a dit que l'an 1622, étant pour lors serviteur à un s[r] curé, nommé messire Cœzard, curé au dit Chateauvouel (1)..., et, depuis la mort du dit sieur Cœzard, feu messire Chauchard, lui ayant succédé à la cure... (2), (a levé) le tout de la dixme...; Aufronie Chauchard, femme au sieur Christophe Claude, maire au dit Chateauv..., a dit et déposé que sont environ 22 ans que feu le s[r] Chauchard, son frère, était curé au dit Chateauv., et qu'au dit temps les héritages, appelées les follies, se labouroient et semoient de grains... (mais la dîme en était laissée à son frère). » Nicolas Petit, maître d'école, Georges Rouyer, Guehan Mangoin font la même déposition. L'arbitre donna raison au seigneur Jean-Guillaume et la dîme des folies de Châteauvoué et des trois jours de Dédeling fut réunie à la grosse dîme (3). — Cahier de 8 grandes pages. NANCY, H. 2468.

(1) Voir plus loin, Raben César est mort curé de Châteauvoué en 1630.

(2) Florentin Chauchart, originaire de Neufchâteau, diocèse de Toul, fut institué vicaire perpétuel ou curé de Vergaville, le 14 avril 1627, démissionna (1630) en faveur de Fr. Baillant et fut six ans curé de Châteauvoué (1630-1636), où il est mort.

(3) Ce ne fut que pour un temps : d'autres curés, successeurs, remirent les choses sur l'ancien pied.

1654, EN ÉTÉ. — *Jean-Guillaume*, pour avoir vaillamment combattu contre les Franco-Suédois, fut chassé de Châteauvoué par les Français avec sa femme et ses enfants. Il se réfugia d'abord à Coblence, où il vécut dans la plus grande détresse, car la petite seigneurie de Mühlenbach, qui lui restait, avait été bien dévastée par la guerre et ne produisait que de faibles ressources.

1656, 23 SEPTEMBRE. — Nous Ferdinand III, par la grâce de Dieu élu empereur romain, toujours auguste... reconnaissons publiquement par cette lettre... que notre cher fidèle *Jean-Guillaume Vogt Baron* (1) *von Hunoldtstein zu Zusch*, *Dür Cassel* (*Châteauvoué*), *Weiss* (Vuisse) et Müllerbach sur Kenitz et Salonitz, notre colonel, général en Chef de l'artillerie (Feldzeügmaister), est autorisé... à s'établir dans notre royaume héréditaire de Bohême et dans les provinces qui en dépendent... **Orig. sur grand parch.** Grand sceau de l'empereur Ferdinand III. Arch. de la famille Collenot, de Nancy (2).

1657, 14 JUILLET. — L'empereur, en reconnaissance de nouveaux services rendus par *Jean-Guillaume*, le nomme

(1) L'empereur venait d'élever Jean Guillaume au titre de *baron* « en considération de ses mérites ».

(2) Le chef de cette honorable famille est aujourd'hui M. Félix Collenot, ancien magistrat. Il est l'arrière petit-fils de Jacques-Michel Collenot, qui fut l'intendant fidèle de la seigneurie de Châteauvoué avant et après la Révolution. Il a épousé (1866) Claire-Joséphine de Lépineau et d'Arc, parente au 12e degré avec la Vénérable Jeanne d'Arc, et il en eut trois enfants : Élisabeth mariée (1887) à Adrien Barbey ; Paul, né en 1869 ; Catherine, née en 1875. Nous possédons une longue lettre de Félix d'Hunolstein à J.-M. Collenot, datée du 5 janvier 1816, qu'il termine par ces mots : « Pardon de tous ces détails..., je me flatte cependant qu'ayant été à *Chateauvouel* si longtemps vous les lirez sans peine ; et *votre attachement pour mon père* (Philippe-Antoine) m'en est une preuve ».

son conseiller intime de guerre et lui donne le commandement militaire de la Silésie (1).

1661. — *Jean-Guillaume* obtient de l'empereur la permission de revenir dans son pays, *à Châteauvoué*. Il donne ses premiers soins à ses affaires de fortune que ses fréquentes absences avaient laissées passablement en désordre.

1662, 13 DÉCEMBRE. — Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine..., à tous... salut...! Nostre très cher et féal *le sieur de Honestain, général de l'artillerie des armées de l'empereur*, et l'un de ses conseillers en son conseil de guerre, nous ayant remonstré qu'il y a plusieurs années qu'il nous pleust le gratifier du village de Virming et de la moitié de celui de Contille; et comme il n'a pas jouy de l'effect de ce don pour n'en avoir encore obtenu les patentes nécessaires, il nous a très humblement supplié de vouloir les luy octroyer. A quoy inclinant bénignement, scavoir faisons qu'ayant esgard aux mérites du dit s[r] d'Honestain et voulant qu'il ressente les effets de l'inclination que nous avons tousiours eu à l'obliger, nous, pour ces causes, et autres bonnes et justes à ce nous mouvant, luy avons donné... par ces présentes tout ce qui nous compète et appartient... *au village de Virming et à la moitié de celui de Contille*... **Orig. sur parch.**, Nancy, E. 61.

1663, 26 MAI. — Les trois seigneurs, représentant les trois branches de la famille de Hunolstein, se réunissent pour la seconde (2) fois à *Dürcassel* (Châteauvoué) et font un contrat par lequel ils reconnaissent leur commune origine et leurs biens féodaux respectifs. Ils conviennent de trois

(1) Cette même année, une troupe de soldats, sortis de Luxembourg, s'étant travestis en femmes, se glissèrent dans la ville de Dieuze, s'emparèrent de toutes les portes et forcèrent la garnison à se rendre.

(2) Une première réunion avait déjà eu lieu à Châteauvoué deux ans auparavant, le 7 septembre 1661, pour régler la question des fiefs de famille et désigner celui d'entre eux qui s'en occuperait à l'avenir.

choses : 1° ce sera le plus âgé des trois branches qui prendra en main les intérêts de la famille, 2° ils devront se renseigner les uns les autres au sujet de ce qui concerne les biens de famille, 3° il leur faudra presser le procès de famille avec l'Évêque-Électeur de Trèves (1). Cfr *Cart.*, III, p. 176.

1663, 3 JUIN. — Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine..., à tous... salut!... *le dit sieur* [*Jean-Guillaume*] *de Honnestein*, ayant une inclination particulière et naturelle à nostre service, et désirant de la rendre héréditaire au sieur François de Hunolstein, son fils unique, nous ait supplié très humblement de luy vouloir continuer après luy la mesme jouissance des dits deux villages (Virming et Conthil), sa vie naturelle durant... scavoir faisons que, mettant en considération l'estime que nous debvons aux mérites du s[r] de Honnestein père, et voulant bien donner au fils ceste marque de nos libéralités pour l'obliger à l'exemple du père à nous faire voir aux occasions les tesmoignages de ses bonnes intentions... donnons le dit village de Virming pour le tout et celui du dit Contille par indivis et par moitié contre le dit s[r] de Honnestein, son père, pour l'autre moitié... **Orig. sur parch.**, Nancy, E. 61.

1663, 14 JUILLET. — « Dénombrement donné... par le sieur Jean de Beaulieu, chastelain et officier (2) de *Chateau Vouel*, comme procureur de M. [*Jean-*] *Guillaume, baron de Honnestein, seigneur de Chastelvouel, Wis, et Conthille pour la moitié, général de l'artillerie et colonel pour l'empereur*

(1) Déjà le 25 août 1592, les trois frères, Jean-Schwickart, Guillaume et Jean-Adam, avaient écrit à l'archevêque de Trèves pour lui réclamer premièrement la restitution du château-fort de Hunolstein et de ses dépendances, secondement la restitution de deux foudres de vin, biens qu'il leur avait autrefois donnés en fief. Cette réclamation fut sans résultat.

(2) Beaulieu est encore comptable en 1668.

pour la terre et seigneurie du dit Chateau Vouel, sieze au baillage d'Allemagne, mouvant en fief du duché de Lorraine, dont il a fait reprises au duc Charles, receues à la Chambre des comptes de Lorraine, le 11 juillet (1). » **Dufourny** Nancy, t. II, p. 891 ; Metz, II, 890.

1664. — *Mort de Jean-Guillaume à Breslau (Silésie) où il est enterré.*

De son mariage, Jean-Guillaume eut une grande famille comparable à celles des patriarches. Humbracht (fol. 89) donne dans cet ordre les noms de ses seize enfants : 1° Jean-Nicolas, né et mort en 1629 ; 2° Marie-Catherine 1630, † 1632 ; 3° Marie-Élisabeth 1631, † 1632 ; 4° Philippe-Christophe-Thomas, né le 29 déc. 1632, † 1652, chanoine de Mayence et de Würzbourg ; 5° Marie-Guta-Madeleine, née le 25 février 1634 ; 6° Anne-Marie, née et morte en 1635 ; 7° Jean 1636, † 1637 ; 8° *François-Félix-Charles, né le 21 octobre 1637, successeur de son père à Châteauvoué ;* 9° Marie-Walpurg, née le 30 nov. 1638, mariée à Charles, comte de Villeneuve ; 10° Françoise-Léonora-Walpurg, née le 1er juillet 1640, religieuse à Oberwœrth ; 11° Ferdinand-François-Jean, né le 22 nov. 1641, † 1658, chanoine de

(1) Vers ce même temps, une requête fut « présentée au lieutenant général de Vic par le sieur *Jean-Guillaume d'Honnelstein*, pour assigner le maire Steff Brehain et consors au nom des habitans et communauté de Dedlin avec l'assignation au bas... » (Metz, Arch. dép., B. 26, n° 3277). — Une pièce du 7 août 1670, relative aux terres et vignes que l'abbaye de Vergaville possédait à Dédeling, porte : « comme, par le malheur de la guerre, il s'est escoulé un grand laps de temps, pendant lequel *presque tous les habitants du dit Dedling sont morts*, et par ainsi les dits héritages demeuré inculte et incognu... » (Nancy, Arch. dép., H. 2469). En juin 1671, les habitants de Dédeling intentent un procès à l'abbesse de Vergaville pour obliger son fermier, Jacques le Rayeur, à payer comme eux les redevances dues à msgr l'évêque, sgr haut justicier du lieu. Mais ils durent s'incliner devant la pièce de 1299 (Voir p. 26) et « reconnaître les franchises de la moitresse. » (*Ibid.*).

Würzbourg ; 12° Béatrix, née le 6 mai 1643 ; 13° Félicité, née le 26 août 1644, abbesse d'Épinal 1699, † 1719 ; 14° Claudia, née le 4 janv. 1646, chanoinesse d'Épinal ; 15° Élisabeth, née le 18 avril 1647, chanoinesse d'Épinal (1); 16° Marie-Philippine, qui fut mariée (1693) à Jean-Lothaire de Hedesdorff.

Félix-Léopold baron de Hunolstein (1664 - † v. 1675), fils de Jean-Guillaume. Ép. 1666 Marie-Élisabeth de HATZFELD (2).

1665, 27 MARS. — « Lettres réversalles faites sous le sel de Nancy... par *Me Félix, sgr de Chasteau-Ouël*, baron de Honnestein, au duc Charles, et en conséquence des reprises

(1) « Élisabeth d'Hunolstein, Marie de *Chateauvouel*, Félicité d'Aremberg, Marguerite de Steinkallenfels, elles quatre dames d'Épinal, et Charlotte d'Hunolstein, jeune fille majeure ». Chacune recevait annuellement 35 quartes de blé et 10 mesures de vin pour pension et entretien. 24 nov. 1678. — Arch. de la famille d'Hunolstein à Paris.

(2) Hatzfeld, originaire de Hesse : *parti d'un et coupé de deux, six quartiers : le 1er de Trachenberg, le 2e de Gleichen, les 3e et 5e de Hatzfeld, les 4e et 6e de Rosenberg.* Voir *Les œuvres d'art de Châteauvoué* dans *Journal Soc. arch. lorr.*, octobre 1894, p. 207. — Le père de Marie-Élisabeth, le comte Hermann de Hatzfeld, avait reçu de l'empereur presque toute la seigneurie de Trachenberg en Silésie. En 1619, il reçut en fief d'Anselme Casimir, électeur de Mayence, le comté de Gleichen situé en Thuringe. En 1632, il reçut encore en fief de l'évêque de Wurtzbourg la seigneurie de Rosenberg en Franconie (V. *Les souverains du monde*, Paris 1724, t. III, p. 26). Dès lors le comte de Hatzfeld fit entrer dans ses armoiries les écussons de ces trois importantes acquisitions. Les armes pleines de Marie-Élisabeth ornent la porte d'entrée de l'église de Châteauvoué (Voir planche V). Le nouvel ambassadeur d'Autriche à Paris est allié à la famille princière des Hatzfeld-Trachenberg, dont le prince Hermann, colonel à la suite de l'armée prussienne, grand-échanson, membre héréditaire de la chambre des seigneurs, est aujourd'hui le chef.

par luy faites de la terre et seigneurie du dit *Chasteau-Houel*, de la terre de Virmin et de la moitié du village de Contil (1) avec leurs appartenances et dépendances, mouvans et relevans de son duché de Lorraine, suivant les lettres y transcrittes du 26e jour du mois de mars 1665 (2) vérifiées en la Chambre des comptes de Nancy... » **Dufourny**, Nancy, t. V, p. 261.

1666. — Mariage de Félix avec Marie-Élisabeth de Hatzfeld qui lui apporte en dot 12.000 florins, somme qui fut assurée sur Châteauvoué.

1667, 20 DÉCEMBRE. — Félix-Léopold reçoit du duc de Lorraine le brevet de capitaine d'une compagnie de cavalerie.

1672. — Félix assigne lui-même à son épouse le château de Châteauvoué comme domicile douairier, mais à certaines conditions : elle ne devra point y loger sa mère, qui avait, dans le village même, pour résidence douairière une « maison en pierre (3) » ; de plus, si elle ne veut pas habiter avec ses enfants, ceux-ci devront lui donner pour habitation soit la partie du château qu'avait ocupée comme veuve sa grand-mère, Anne-Marie, soit *la maison d'office* (4).

(1) L'original des Lettres-Patentes du duc Léopold (27 janv. 1707, Nancy, E. 61), cédant *Virmin* et la *moitié de Conthil* à François-Antoine-Hermand, comte de Hunolstein, porte que « ses ancestres ayant toujours consommé leurs biens et exposé leur vie dans les troupes des ducs nos prédécesseurs, où ils auroient servy avec distinction dans toutes les occasions qui se seroient présentées et notament les sieurs Jean-Guillaume et *Félix de Hunolstein* son ayeul *et son père...* »

(2) Le 26 mars 1665 (Nancy, B. 115, fol. 34), *Félix, seigneur de Chasteau-Houuel et de Honelstein* fait ses reprises au duc Charles de Lorraine *pour raison de la terre et seigneurie de Chateauvouel*, etc.

(3) Sans doute la belle maison que fit bâtir Guillaume de Hunolstein, en 1603 (V. p. 77, note 3).

(4) « J'ay de plus deux autres maisons dans le village,

1675. — Félix-Léopold, né en 1637, était déjà mort en 1675 (1), d'après les Comptes de cette même année. Il n'avait eu que trois enfants, dont deux, Christian-Henri, né en 1668, et Marie-Nicole, née en 1670, moururent jeunes. *L'aîné, François-Hermann-Léopold, né en 1667, lui succéda à Châteauvoué.*

Félix reçut-il réellement sur la fin de sa vie le titre de comte ou bien ne lui a-t-on donné quelquefois cette appellation qu'en raison du titre de « comtesse » que portait sa dame ? Le fait est que son fils, dès l'âge de 8 ans, en 1675, est appelé « Mr le comte » et, en 1682, les registres paroissiaux de Châteauvoué le nomment « Monsieur le comte

l'une appelée *la maison d'office*, de laquelle dépend un jardin [portant le mesme nom] sur le chemin de la justice, l'autre du fermier de mon gaignage franc. » (Dénombrement de Marie-Élisabeth, 1682). Elle ajoute qu'il y a « huit jours de terres au-dessus du village, *de part et d'autre du chemin qui va à la justice* » ou à la potence : ce sont « Les Folies » ou portions. D'autre part, la déclaration de 1699 énumère les 37 folies qui sont « du costé du jardin d'offices », côté nord, et les 28 folies qui sont « du costé du champ de la croix », côté sud. Les bonnes gens de Châteauvoué se transmettaient donc une tradition fausse, en regardant comme « la maison d'office » une maison qui est au sud, celle de 1603, et dont le jardin n'aboutit à aucun chemin. Preuve de plus qu'il ne faut pas admettre si facilement, dans ces questions, le témoignage de la tradition, mais recourir aux vraies sources. La maison d'office serait plutôt celle qui porte la date de 1.6.0.9., et que l'on appelle encore « tribunal ». Celle-ci est remarquable par son très large corridor, surtout par la porte d'entrée, formée : 1° de deux pilastres dessinant une suite de carrés distincts et découpés en damier, que le propriétaire actuel, hélas ! n'a pas su apprécier, et 2° d'un tympan, sans armoiries, mais d'une belle ornementation, marqué au millésime ci-dessus. Schmit, trompé par la ponctuation, a lu 1.6.0.2 ; et le Dr Kraus, trompé par Schmit, a cru à deux maisons différentes, l'une de 1602, l'autre de 1609. Jolie méprise.

(1) C'est à tort que l'*Histoire de la Maison de Hunolstein* le fait mourir en 1678.

François de Hunolstein ». D'un autre côté, en 1681 et 1682, les différents actes, contre-lettres d'investiture, donnent encore le nom de « barons » aux voués de Hunolstein de la ligne de Châteauvoué. (Cfr *Hist.*, p. 109 en note). Enfin, à partir de 1684, François-Léopold est toujours appelé « comte ».

1675, 21 DÉCEMBRE — Compte sixziesme que rend *à haulte et puissante dame madame Marie-Élisabeth, contesse de Hatzfelt et Gleichen, relicte de hault et puissant seigneur messire Félix* BARRON *de Honnulstein, Chasteauel,* Visse, Conthil, Virmings, Hampont, Burloncour, etc. par noble Cesar de Villaucourt, chastelain et officier des dicts lieu, de toutes les rentes et revenus qu'il a touchez des dicts lieu pendant l'année 1675, comme aussi de la despance par luy soubstenue pendant icelle année.

Et à noter qu'en ce dit compte la recepte et despence en argent ce compte à 12 gros pour le frans et 12 deniers pour le gros (1) et les grains 4 bichet pour la quarte [et 4 fourreaux pour le bichet], mesure des greniers comme d'ancienneté.

Les recettes en argent se montent à 6.009 fr., 7 gros 2 blancs, en blé 401 quartes, en avoine 307 quartes. Dépenses en argent 4.833 fr. 9 gros 1 blanc, en blé 379 et en avoine 304. « Le vin se monte en tout à 59 mesures. Délivré à madame la général tant pour les 20 mesures que l'on lui doit » que pour remplir le tonneau de 22 mesures. Il reste 37 mesures pour le compte suivant. Relevons seulement quelques détails parmi les recettes et les dépenses.

Recettes. — Somme de 160 fr., presté à la commune de *Chasteauvouel* en 1632...

Reporte aussy pour la rente de 320 fr. que doit la commune du dit Wisse qui leur sont esté presté par Mr le général ; madame la contesse les a encor quicté ceste année pour 2 fr. 3 gros 20 deniers, *à cause des grande charge qu'il ont et qu'il ne sont que quatre bourgeois...* (2).

(1) Parfois le gros valait 16 deniers.

(2) Le rôle dressé en 1669 pour la prévôté de Dieuze en

Receu de madame la général 25 f. dont madame la contesse les avoit renvoyé ; néanmoins la dit dame les a renvoyé jusque à deulx ou trois fois...

Le comptable mentionne une trentaine de maisons et 6 masures qui devaient chacune un droit de chasse, payable en argent, chapons et poulets, notamment « la maison du contable », différente de « la maison d'office » qui n'est laissée à personne... La mazure d'entre la cure et la bergerie est laissée au s[r] curé jusqu'au bon plaisir du seigneur et madame luy a laissé pour deulx messe .. 2 maisons ont été laissées *par deffun M[r] le Barron* à Fr. Hellimer.

Nous voyons aussi, par sa « déclaration de ceux qui possèdent les héritages dit les folies sous la redevance de deux corvées par chaque folie », que la population de Châteauvoué, tout en s'étant mieux conservée que dans tous les autres villages de la chatellenie de Dieuze (1), offrait encore

portait le nombre à cinq. D'après le présent compte, on ne faisait plus de recettes dites de chasse « à cause de la ruyne des maison du dit village et des héritages en friche sur lesquels les dit cens estoit affectée ».

(1) Un rôle des habitants de la prévôté de Dieuze, dressé en 1669 pour la levée de l'aide Saint-Remy, donne l'état suivant de la population de la ville de Dieuze et des 30 villages de sa châtellenie : Dieuze 140 conduits tant de laboureurs, manouvriers et veuves faisant trafic, ouvriers des salines 18, mendiants 16. Kerprich, 2 habitants ; Mulcey, 3 ; Blanche-Eglise, 7 ; Assenoncourt, 12 ; Lindre-Basse, 13 et 2 veuves ; Tarquinpol, 2 ; Zommange, 5 ; Angviller, 5 ; Bisping, 14 ; Loudrefing, 2 ; Bassing, 6 et une veuve ; Bidestroff, 7 et 2 veuves ; Cutting, 4 ; Domnom, 3 ; Vergaville et Steinbach, 22 et 3 veuves ; Gueneestroff, 8 ; Vahl et Neuf-Village, 6 ; Nébing, 11 et 2 veuves ; Guermange, 10 et une veuve ; Bathelémont, n'y a que le fermier du seigneur ; la prévôté d'Insming, 34 habitants et 4 veuves ; Léning, en la partie du duc de Lorraine, 2 ; *Châteauvoué, 28 et 2 veuves ; Vuisse, 5 ;* Conthil, 11 et une veuve ; Burlioncourt, 6 ; Virming, 6 ; Hampont, 10 ; Torcheville, 2 ; Guéblange, 7 et une veuve.

bien des vides : 17 folies ou portions sont abandonnées (1).

Dépenses diverses. — Le jour que l'on a esté *à la procession à Arlange* (2), ma femme a donné au dit Arlange pour des œufs 10 gr. 2 blans... Charles Pierson, hermite de Saint-Éloy (3), doit un chapon de cens annuel *à mon dit sieur le Comte* (d'Hunolstein) pour recognoissance du fond du dit ermitage qui est dans la haulte justice, le jour Saint-Martin, le dit ermitage ruyné et partant *Nihil* (néant).

Le jour du Vendredy Saint, en recognoissance du service qui ce faict à l'église de *Chasteauel* par le sieur curé, à l'assistance de ceulx de Hampont, Visse, et Burloncourt et Conthil, comme despendant du dit *Chasteauel*, est obligé mon dit seigneur de donner à diner ez sieur curé et au

(1) A l'article *Visse*, on lit : « Déclarations qui sont abolie, à cause des ruyne et mort des personne qui tenoit les maison et héritages, et dont le dit chastelain a prins pocession, l'an 1649, an nom du dit seigneur. » A Lindrequin, le dit seigneur « avoit une maison [de ferme], *laquel a esté brulée*, et affranchie (23 avril 1600) par M. le comte Othon de Salm et de Morhange de toute les servitude et prestation que les subject du dit lieu sont obligés de luy faire et rendre ».

(2) La coutume à Châteauvoué, comme dans tous les villages des environs, était d'aller en procession, bannière en tête, au sanctuaire vénéré de Notre-Dame d'Arlange, le 1[er] samedi du mois de Marie ou tout autre samedi du même mois.

(3) Au dénombrement de 1682, la dame de Châteauvoué ajoute : « Il m'est encore deub deux chapons de cens sur l'hermitage de Saint-Éloy, et j'ay droict de nommer l'hermite ». En 1772, le seigneur de Châteauvoué dit encore : « j'ai une maison de ferme franche au dit lieu de Hampont... ; la chapelle de Saint-Éloy m'appartient ». Cette chapelle, aujourd'hui détruite, était située au haut des vignes de Hampont, non loin de la forêt, du côté de Morville. C'est une personne de Châteauvoué qui en a acheté tous les débris, à l'époque de la Révolution, et qui nous a donné cette belle sculpture d'autel qui supporte les écussons 1, 2 et 3 de la planche V.

me d'escolle, chantre et escolier (1) ainsy qu'il se pratique de tout temps et d'ancienneté. Se fournit aussy par le dit seigneur, ainsy que d'ancienneté on a faict, tous les dimanges, le pain bénit avec le sel et donne pour chacun an deux frans barrois... Payé à l'eschevin d'église 4 fr. pour deulx annéé pour les pain a chanté (*aliàs* enchanté) que l'on doit, savoir pour 73 et 74... Payé au sieur Doyen (de Saint-Sauveur) 17 fr. 6 gros pour avoir faict dorer la cuiller et cousteau et forchette que madame a donné à M. Gerbe, précepteur de M. le petit comte...

Le lundi 29 juillet, donné à Mre Dudon (2) 10 gr. 1/2 pour payer des port de lettres que madame la contesse a envoyé en Allemagne 10 gr. 2 blan... Idem à Mre Dudon 6 fr. en 6 piece pour porter à M. le petit comte. Despence de 200 fr. qu'il a plu à *deffungs Mr le Barron* luy accorder pour une

(1) La déclaration de 1699 porte que « mgr le comte donne à dîner d'un usage immémorial en reconnaissance du service qui se fait à l'église par le sieur curé à l'assistance de ceux de la seigneurie, à eux et à leurs chantres ».

(2) Jean Dudon, curé de Châteauvoué (1666-1675). Nous avons retrouvé de lui une lettre aux religieux de l'abbaye de Salival, datée du 14 août 1670, portant qu'il administrera les sacrements à leurs paroissiens de Bérange comme du temps passé (Voir p. 24) conjointement avec le sieur curé de Wisse (Jacques Challot) « à condition de jouir des mesmes privilèges et revenus ; et mesme qu'en cas que mon dit sieur curé de Wisse ne voulust pas usser d'accommodement, je m'offrois à servir tout seul au dit paroissiens ». Il signe « Dudon curé de Chasteauvoel » (Nancy, Arch. dép., G. 1031). Le même jour, le curé de Wisse répondait « qu'il viendroit à *Chateauvoué* parler au sieur Dudon, curé du dict lieu, pour aller à Vic ensemblement parler à msgr l'Évesque ». — Le 21 août 1675, il se démet de sa cure et écrit de *Chateauvoel :* « Je soubsigné certiffie... avoir reçu l'aggrément de... dame Anne-Marie de Livron, dame et abbesse de Vergaville, collatrice de la dite cure de Chateauvoel, pour la *permutation* de la dite cure avec un canonicat de la collégiale de Saint-Étienne de Vic, que tenoit cy devant Mre Claude Claudon, pourvu canoniquement de la dite cure... » (Orig. sur pap., Nancy, Arch. dép., H. 2468).

année de gages comme d'ancienneté.... Avoir fait acheté à Dieuze du vroularming pour 6 gros et de l'eau de vie pour 6 gros pour panser le cheval de madame que M[re] Dudon (curé) a eu à Metz qu'il a blessé 1 fr... Payé 9 fr. pour 15 charrée de pierre... arrachez *pour les murailles de devant le chasteau*, à 7 gros l'une... Le mercredi, 15 juin, veille de l'octave du Saint-Sacrement, donné à Mayelle six gros pour une chopine de vin chez madame la général... Le 25[e] juin, j'ay allé à Espinal, j'ay payé au dame 75 fr. pour 5 mesures de vin qu'el doivent avoir ; j'ay acheté une paire de gans à *M[r] nostre petit comte* 2 fr. 6 gros et voyage 7 fr... Payé au petit garson 6 gros pour avoir esté à Marsal pour avoir un passeport de M[r] de Lille par ordre de madame pour envoyer à Espinal quérir les dame... Donné à madame 5 gros 1 bl. pour frère Charles, ermite (1), pour des lestre qu'il a aporté d'Espinal de madame la contesse mère de madame... Le 23 décembre, à M[r] de Lille 50 escus blancs, soit 350 fr. pour la pension de M[r] le petit comte que M[r] de Ranberville doit délivrer à madame au dit Espinal... Le 18 novembre, j'ai esté à Nancy pour voire madame de Chasteauel et pour luy porter l'argent de M[lle] Charlot, pour 12 quartes de bled que j'ay vendue, font 110 fr... NANCY, Arch. dép., E. 61

1677, 21 DÉCEMBRE. — *Compte huictiesme que rend... noble César de Villaucourt* (2)... *à... Marie-Élisabeth contesse*

(1) Nous avons retrouvé cet ermite dans les Actes religieux de Puttigny : « Le 25 de novembre de la présente année 1690, fut présentée une fille morte, *née du village de Chateau vaile* et portée à la chapelle Sainte-Ursule de Puttigny, laquelle, après quelque temps, ayant donné des marques sensibles comme elle demandait le baptême, témoins frère Charles l'ermite de la dite chapelle... et Joseph Marchal de *Chateauvoil...* »

(2) Après avoir résilié ses fonctions d'intendant, César de V. continua d'habiter Châteauvoué jusqu'à sa mort (1702). Il avait épousé : 1° Élisabeth Bellaire, qui est marraine en 1688 ; 2° Anne-Marg. de Boukenhem, marraine en 1698. « Le 9 juin 1702, mourut noble messire Cœsar de Villocour, aagé environ de 80 ans... ; son corps a été

de Hatzfelt et Gleichen..., ouy par monsieur d'Hédival (Nicolas Rousselot), *conseiller de la cour souveraine de Lorraine, au nom de la dite dame et comme en ayant charge et pouvoir d'icelle.*

Dans ce compte nous trouvons les noms des 29 familles de Châteauvoué qui cultivent une ou plusieurs « folies » (1). Quant aux dépenses, nous ne voulons relever que deux ou trois détails : « Le dimanche 3 octobre, Madame a esté à *Nostre-Dame de Bon-Secour* (Nancy), despence 13 fr. 6 gros 3 blans. Pour des médailles à Madame 2 fr. 8 gros... Payé pour une tasce de vermeil donnée à Mre Claudon (2) aux estrennes pour avoir ensoigné Mr le comte (François), la somme de dix escus et demye ou 73 fr. 6 gros... » NANCY, E. 61.

inhumé... dans la neive de l'église (de Châteauvoué)..., proche l'entrée de la chapelle de la Vierge. Et ont assisté à son enterrement M. de Villocour..., trilleur des salines de Chateausalin, cousin au défun... » (Actes relig. de Châteauv., reg. I, fol. 72).

(1) Relevons seulement les noms les plus connus : Nicolas Challot mulnier de Wisse, Bastien Girard, Collas Mougeon. Ces noms et ceux des autres familles indiquent bien que Châteauvoué ne comptait plus alors que des familles françaises. Nos registres paroissiaux nous ont conservé les noms de six autres familles venues de l'Auvergne, vers cette époque, à savoir : Bèze, Bruyer, Boudon, Mory, Jonnet et de la Grange (*aliàs* des Granges). La population s'accrut rapidement : nous avons relevé 255 naissances en quinze ans (1683-1699), soit environ trois fois autant qu'aujourd'hui.

(2) Claude Claudon, curé de Châteauvoué pendant 24 ans (1675-1699), né à Vic-sur-Seille en 1649, chanoine prébendé de Vic n'étant encore que tonsuré, prêtre le 21 septembre 1675, reçoit l'abjuration de deux calvinistes, l'une en 1687 au moulin de Sotzeling, l'autre le 15 août 1692 *à la chapelle de Notre-Dame d'Arlange*, se donne (juillet 1698) l'aide d'un vicaire nommé J. Vernet, permute le 20 nov. 1699 (Nancy, H. 2468) avec Jean le Trasse pour une chapelle, se retire à Vic où il est mort en 1741, léguant aux « écoles de charité » de Vic la somme de 6.000 livres, qui contribua à fonder le collège (1747), aujourd'hui tombé.

1680, 27 novembre. — Le compte de 1677... a été revisé... *par devant nous les maire et gens de justice de Chasteauvouel et Visse*, assemblés judiciairement et extraordinairement cejourd'huy... Est comparu le sieur Estienne Briot de Saint-Jean, licencié en droit, advocat au bailliage de l'Évesché de Metz, en qualité de procureur fiscal de la terre et seigneurie de Chasteauvouel et dépendances, lequel nous a dit et remontré que, *pour les troubles et désordres causé par les guerres passée*, il auroit sursis à la tenuë des plaids annaulx pendant plusieurs années dans la terre et seigneurie de Chasteauvouel et despendance..., qu'estant important, pour la conservation des droits des dites haute, moyenne et basse justice, de faire un renouvellement général des droits, prestations, cens, rentes, revenues, courvées, banalité de moulin, four, pressoire, gabelle et autres... que nul ne prétende cause d'ignorance... Nancy, *Ibid.*, Orig. sur la dernière feuille du compte de 1677. Suit la « desnomination des subiects de Chateauvouel et Wisse ». Vingt-deux étaient présents. Citons seulement les trois principaux : Mangoin Bastien, maire (1) ; Gauché Paquin, maître échevin en la justice de Châteauvoué ; Collin Bastien, sergent.

1682, 22 avril. — Aveu et dénombrement donné par « Je Marie-Élisabeth, comtesse de Hatzfelt et Gleichen, veíve de défunct Mre Félix-Léopold *Baron* de Hunolstein, tant en mon nom *qu'en qualité de mère tutrice et garde noble de Francois-Hermann de Hunolstein*, mon fils... », au roi de France, Louis XIV (2), pour « la terre et franc-alœud de

(1) Sébastien Mangoin, maire de Châteauvoué (1675-1683 ; 1687-1692), époux d'Anne Gadel, eut pour fils Jean-Nicolas Mangoin, prêtre, curé de Riche pendant 28 ans (1695-1724), où il est mort « de mort subite, une heure après avoir fait son service solennel et prêché plus d'une heure avec une force extraordinaire pour disposer ses paroissiens aux fêtes de Pâques » (Actes relig. de Riche).

(2) Le duc Charles IV, le malheur de la Lorraine pendant près de 50 ans, après l'avoir dépeuplée, couverte de ruines, livrée aux aventuriers, à la famine et à la peste, l'avait

Chateauvouel... les fiefs de *Dédeling*, *Bourdenay* (1) », la terre et seigneurie de *Wies*, partie de celles de *Hampont*, de *Burloncourt*, d'*Obreck* et de *Contil*, un gagnage à *Liederquin*, les seigneuries de *Keckingen* et de *Virmin* (2), des bois aux bans de *Sotzeling*, de *Haraucourt*, de *Dieuze*..., des rentes en argent et en sel sur les salines de *Moyenvic* et de *Marsal* (3). **Orig. sur parch.** en un cahier de 10 feuilles in-folio. Metz, Arch. dép., B. 82. Voir cette pièce reproduite ou analysée à la fin de ce travail.

Les achats réalisés pour arrondir la seigneurie de Châteauvoué n'avaient pas été tous réglés par les ancêtres de Félix-Léopold, et Marie-Élisabeth dut y sacrifier sa dot, comme nous l'apprend son dénombrement de 1682 : « je déclare aussy que mon douaire est assigné sur la ditte terre et seigneurie de Chateauvouel, sur laquelle il m'est deub encore la somme de cincq mil escus blancs faisant partie de mon dot qui a esté employé à l'acquis des debtes de défunct mon marit et de ses devanciers, et pour lesquelles la ditte terre estoit hypotecquée. »

cédée honteusement à la France en août 1670, et mourait déchu, en septembre 1675. Son neveu, Charles V, devait lui succéder pendant 15 ans (1675-1690), mais son règne fut purement nominal. *Cfr* E. Mourin, *Récits lorrains*, p. 288.

(1) Le 2 mai 1681, elle avait rendu *ses foy et hommage*, au sujet de ces fiefs, en la chambre royale établie à Metz.

(2) Au village de Virming, bailliage de Morhange, la veuve de Louis-Christophe de Xaubourel, Anne-Marie de Saint-Lambert, possédait une maison avec 30 jours de terres à chaque saison, 15 fauchées de prés et quelques rentes foncières. Voir son dénombrement donné le 24 avril 1681 « pour les terres et seigneuries de Dompnom, Arlanges et Chamevaix ». Orig. sur parch., Metz, Arch. dép., B. 105.

(3) En 1571, l'évêque de Metz avait inféodé ses 2 salines de Moyenvic et de Marsal au duc de Lorraine, moyennant une rente annuelle de 30.000 livres et 400 muids de sel, dont 22.500 l. et 200 muids pour la saline de Marsal. Elles passèrent au roi de France par différents traités, notamment par celui de 1648.

1693, 17 juillet. — Acte par lequel les habitants de Vuisse, laboureurs et manœuvres, « ayans souhaités se rédimer » de l'obligation et prestation concernant les estangs (1), « en auroient transigé avec madame Marie-Élisabeth, née comtesse de Hatzfelt et de Gleichen, douairière de Hunolstein, sous la redevance de huit frans barrois par chacun an de chaque laboureur, et de quatre par chaque manœuvre, et deux par veufve, payable à la Saint-Martin ». — Cité au compte de 1699, fol. 24, et au dénombrement de 1772. Nancy, Arch. dép., E. 61 ; Lepage, *Comm.*, II, p. 710.

1693. — Marie-Élisabeth de Hatzfeld, veuve de Félix de Hunolstein, aide Mre Claude Claudon, curé de Châteauvoué, à réparer convenablement *le chœur de l'église*. Aussi lorsqu'il est question, en 1719, de réparer la nef, on a soin de dire « qu'il ne s'agit pas du chœur de l'église de *Chateauvoë*, lequel est tout neuf, duquel le curé est chargé », ou encore (1721) « que le chœur est en très bon estat tant au dehors qu'au dedans » (Nancy, H. 2468). Un morceau en chêne sculpté, servant de clef de voûte, portait les armes pleines de Marie-Élisabeth, accolées à celles de Hunolstein et surmontées d'une couronne de comte du Saint-Empire avec la date 1693 au-dessous. (Voir planche V, phototypie des écussons). Pendant près de deux siècles, cette clef de voûte perpétua le souvenir de la généreuse piété de Marie-Élisabeth. Lorsqu'en 1870 on dut démolir ce chœur pour en construire un plus vaste, on recueillit avec soin ce cartouche armorié. Depuis, nous lui avons donné ses couleurs héraldiques ; et aujourd'hui il orne la deuxième porte d'entrée de l'église.

1701, 1er février. — Léopold (2)... à tous... salut ! Scavoir faisons que, le 30e du mois dernier, *dame Marie-Élisabeth, née contesse de Gleichen et d'Hasfelt, veuve du*

(1) Voir ces obligations, p. 91.

(2) Léopold, duc de Lorraine (1697-1729), fils aîné du duc Charles V, fut rétabli dans les duchés de Lorraine et de Bar au congrès de Ryswick (1697).

sieur Félix, baron d'Hunolstein, nous a fait en personne les reprises, foys, hommages... pour la terre et seigneurie h., m. et b. justice d'ARLANGE (1), pour la moitié de celle de Conthil et la totalité de celle de Virming... NANCY, B. 122, f. 18 v°.

1706, 9 OCTOBRE. — « *Mourut* dans la participation de tous les sacrements de notre Mère la Sainte-Église haute et puissante dame *Marie-Élisabeth, naye comtesse de Hatzfelt, veuve de* son haut et puissant seigneur messire *Félix comte d'Honestain, vivant seigneur de Chateauvoué*, Virmin, Contil, Vuisse et autres lieux, aagé environ de 60 ans. Elle a été inhumée dans sa chappelle de l'église de Chateauvoué, sous la tombe qui est proche la muraille du costé du nord ; et ont assisté à son enterrement ses officiers et grand nombre de personnes de distinction ». Signature de Jean le Trasse, curé de Châteauvoué (2). — Actes relig. de Châteauv., reg. I (1682-1706), fol. 98.

(1) Arlange, dont nous avons rappelé plus haut (pp. 26 et 60) l'antiquité et l'importance religieuse comme pélerinage et prieuré dépendant de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Avold, passa vers 1574 dans le domaine des ducs de Lorraine, qui l'érigèrent en fief en faveur de leur châtelain de Dieuze, Didier Xaubourel (1582). Arlange resta dans la famille de celui-ci un peu plus d'un siècle, puis vint s'ajouter aux domaines que la famille d'Hunolstein acquérait à grands frais autour de Châteauvoué. *Marie-Élisabeth de Hatzfeld est la 1re dame de Châteauvoué qui ait pu se dire dame d'Arlange*, comprenant dans la possession du fief celle de la chapelle « qui se connoit dans le pays, dit Collenot (Dénombrement de 1798), sous le nom de *Notre-Dame d'Arlange ;* les pélerinages y sont fréquents ; elle est en vénération et tous les samedis de chaque semaine une foule d'étrangers s'y rassemblaient et y apportaient leurs offrandes que l'on employait à faire des aumônes ». Ferme et chapelle furent confisquées et vendues par la Révolution, en 1795, ainsi que nous le verrons plus loin.

(2) Il fut curé de Châteauv. pendant 8 ans (1699-1708) et fut enterré au cimetière de Châteauvoué, où l'on voit encore aujourd'hui sa tombe.

Son unique enfant, François-Hermann, recueillit toute sa succession.

François-Hermann-Antoine-Léopold comte d'Hunolstein (1) (1675 - † 1748), fils de Félix-Léopold. Ép.

1° avant 1696 Antoinette d'Obelstein (2), † 1697 ;

2° avant 1706 Marie-Marguerite Lebègue de Germiny (3) ;

3° 1716 Jeanne-Barbe-Charlotte d'Eltz-Ottange (4).

François-Hermann n'est désigné que sous le nom de *monsieur le comte François de Hunolstein* dans un acte du 10 décembre 1682 (5) ; mais il était cependant *capitaine de cavalerie pour le service du roi*, lors de son premier ma-

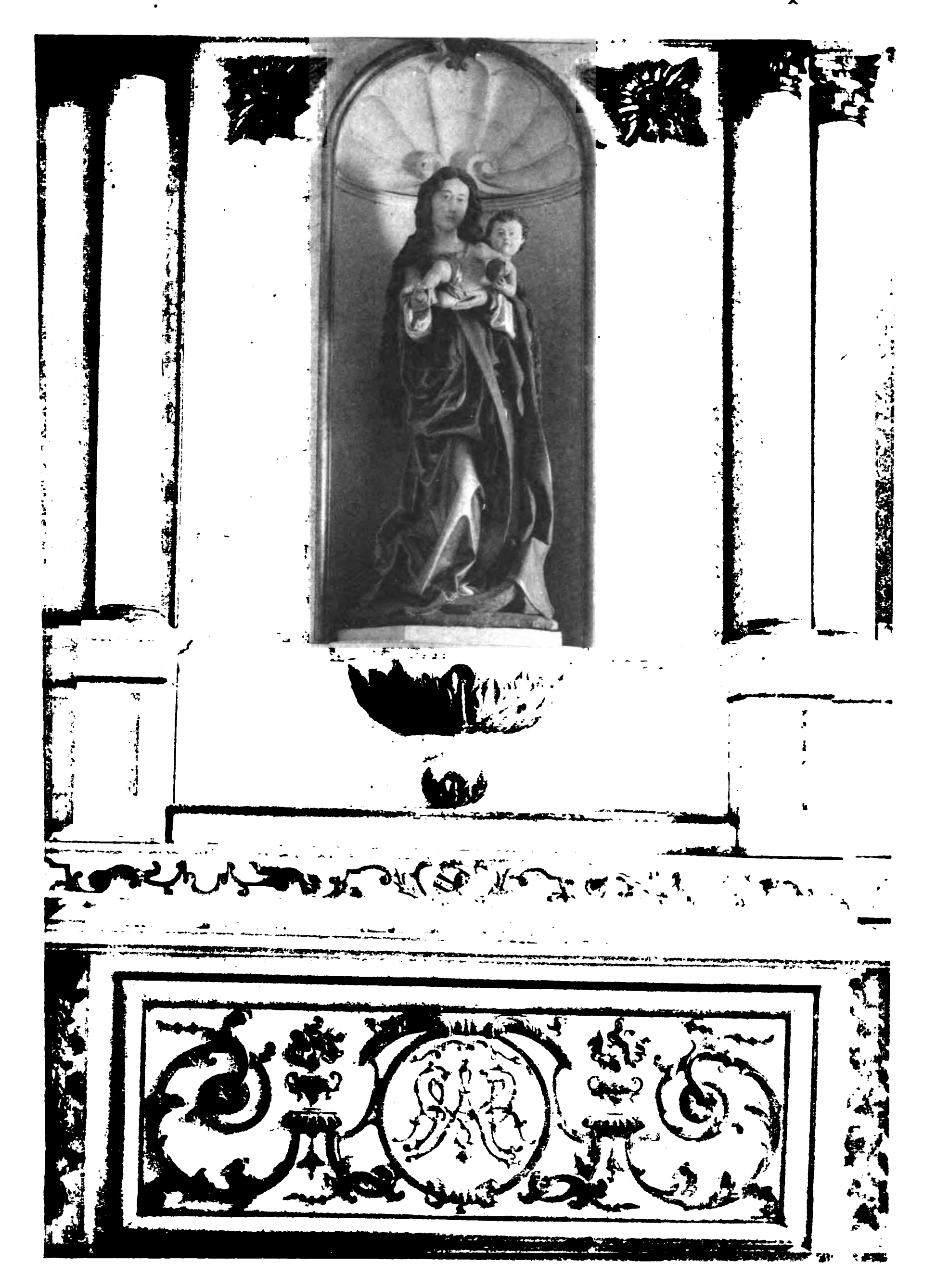
(1) A partir de cette date, l'usage prévaut d'élider devant le nom Hunolstein la particule *de*.

(2) « D'Obblestein, sur le Rhin, *d'argent à la croix gringolée de gueules, chargée en cœur d'un carreau du champ, surchargée de cinq tourteaux de sable en sautoir* » (Le P. Menestrier, *Nouv. Méthode raisonnée du blason*, 1770, p. 85).

(3) Le Bègue de Germiny : *d'azur à une ombre ou poisson d'argent posé en bande et chargé d'une croix pattée de gueules*. — Joseph le Bègue, oncle paternel de Marie-Marguerite, reçut le titre de comte de Germiny, en 1724, et porta : écartelé au 1er et au 4e d'azur à une ombre d'argent posée en bande, qui est des le Bègue ; au 2e et au 3e d'azur à un écusson d'argent, qui est de Germiny (*Cfr* Olry, *Mém. Soc. arch. lor.*, 1877, p. 415).

(4) Les armes d'Eltz sont données p. 30. Ces mêmes armes sont en relief sur une ancienne clef de voûte de 1605 et décore aujourd'hui la porte du presbytère de Châteauvoué, depuis sa restauration en 1885. Nous venons de découvrir les mêmes armes sous un affreux badigeon sur le rétable de l'autel de Notre-Dame d'Arlange (Voir pl. XIII).

(5) Baptême de Marie-Frideric Bellicourt, « fille de Jean Belicour le jeusne et d'Anne le Rayeur ». Elle « a eu pour parein honneste Sébastien Mangoin comme procureur de monsr le comte François de Hunolstein et pour mareine mademoiselle Marie-Frideric, née comtesse de Hohenloe ». — Actes relig. de Châteauv., reg. I (1682-1706), fol. 1 v°.



AUTEL DE NOTRE-DAME D'ARLANGE

AUX ARMES DE FR.-HERM. COMTE D'HUNOLSTEIN, SEIGNEUR DE CHATEAUVOUÉ († 1748),

& DE LA BARONNE D'ELTZ-OTTANGE, SON ÉPOUSE (1716-1748)

(La statue de la Vierge, haute de 1m32, avec sa remarquable draperie, est bien antérieure à cette date)

riage, si nous en croyons l'Armorial des Trois-Évêchés (1).

1697, 5 SEPTEMBRE. — Est baptisé « un fils à haut et puissant seigneur messire François-Antoine comte de Hunolstain, *seigneur dudit Chateauvoué* et autres lieux, et de haute et puissante dame Antoinette, née baronne d'Oblestain (Obelstein), son épouse, qui a esté nommé Michel-Antoine..., né le dit jour... (2) ». Ce baptême a été fait par Claude Claudon, curé de Châteauvoué. — Actes relig. de Châteauv., reg. I, fol. 42 (3).

1697, 25 SEPTEMBRE. — Est décédée haute et puissante dame *Antoinette, baronne d'Oblestainne* (Obelstein), épouse de haut et puissant seigneur de ce lieu (Châteauvoué), et aagée d'environ 27 ans. Elle a esté inhumée à la chapelle de Saint-Lambert soub la grosse tombe du costé de l'épître. R. I. P. ». *Ibid.*, fol. 43.

1699, 27 JANVIER. — Jean Bagard vend *à Mr le comte*, sur le ban de Vuisse, 24 jours de terre, « provenante tant d'acquests par luy fait du sieur de Risberger que de la succession à luy obvenüe de Cath. Louis, sa femme, pour la somme de 3.500 barrois ». NANCY, E. 61, reg. de 1699, fol. 31 v°.

1699, 30 MARS. — Office de chambellan de son Altesse pour *Léopold de Honnestein.* NANCY, B. 121, fol. 266.

(1) Ce ms de la Bibliothèque de la ville de Metz a été copié, en 1855, par les soins de Mr Paul de Mardigny, sur un ms de la Biblioth. nat. de Paris (698 pages in-folio), exécuté en vertu d'un édit royal de 1696. Il rapporte (p. 291), un peu différemment il est vrai, les armes d' « Antoinette, née baronne d'Obelstein, épouse de François-Herman, comte de Hunelstein, seigneur de *Chateaurouelle* (sic) et autres lieux » : *d'argent à la croix* VIVRÉE *de gueules et chargée en cœur d'un écusson d'argent à cinq* DEZ *de* GUEULES *posés en sautoir.*

(2) Ce fils, Michel-Antoine, mourut sans postérité.

(3) Nous avons trouvé dans ce même registre, aux années 1696 et 1698, quatre actes signés « H. Simonet, prêtre et *aumônier de Mr le comte d'Hunolstein.* »

1699. — *Déclaration des droicts, rentes, revenuës et redevances de la terre et seigneurie de Chasteauvoué.*

Tel est le titre d'un gros cahier in-folio de 83 feuillets (Nancy, Arch. dép., E. 61), où nous trouvons exposés jusque dans les plus petits détails tous les droits de la seigneurie avec tous ses biens et ses revenus (1), ainsi que les personnes qui doivent des rentes annuelles et celles qui détiennent les terres de la seigneurie à *Chasteauvoué*, à *Vuisse*, à *Kequingen ou Keklange*, à *Hampont*, à *Burlioncourt*, à *Contil*, à *Virming*, à *Obrick* (Obreck), à *Dedelin*, à *Saint-Médard* et *Batlémont*, à *Linderquin* (2). Nous ne parlerons ici que de Châteauvoué, qui occupe les 22 premiers feuillets, et encore nous renvoyons au dénombrement de 1682 pour les détails généraux.

« Premièrement il est à scavoir que tout le village de *Chasteauvoué*, tout son ban, finage, circuit et ses habitans appartiennent nuement, incommutablement et sans part d'autruy *à mon seigneur le comte Hunolztain*... à l'exception du patrimoine de la cure fondée par ses ancestres, qui ont cédés le droit de collation à eux appartenans à l'abaye de Vergaville (3).

(1) Les dépenses n'y sont pas portées.

(2) Comme on le voit, le domaine d'Arlange n'était pas encore entré dans la seigneurie.

(3) C'est une allusion à la charte de 966 (Voir pp. 1 et 2) ; car le mot « ancêtres », signifie ici tous ses prédécesseurs dans la seigneurie. Nous avons vu p. 35 les Helmstatt entretenant le curé de Châteauvoué. Les anciens Pouillés du diocèse de Metz reconnaissent à l'abbesse de Vergaville le droit de patronage de la cure : celui de 1544 (Paris, B. N., fonds latin, mss nos 12864 et 12865) porte : « *Ecclesia de Castris : Patrona abbatia in Wargavilla* » ; celui de 1780 (Metz, Biblioth. de la ville, ms no 58), à l'article *Château-Loué* (*sic*) : « L'abbesse de Vergaville ayant nommé à cette cure en 1585, et toutes les fois qu'elle a été vacante dans les mois non réservés au Saint-Siège ». Un fragment de pouillé de 1664 (Nancy, H. 2468) nous donne même le nom des curés nommés par l'abbesse. Nous ne relèverons que Georges Sartoris (1585) cité p. 42 en note ; Raben César nommé av. 1622, † vers 1630 (Voir p. 102) ; Flor. Chauchart, institué le 15 oct. 1630 (*Ibid.*).

« Luy est dheu par chacun an, à perpétuité, un escu de trois livres sur chaque journal de vigne scis à Herkindal (Hertindal) et proche la justice (1) dudit Chasteauvoué.

« Toutes les vignes situées sur le ban de Chasteauv. appartiennent à mon dit seigneur le comte, à l'exclusion d'un journal dépendant de la cure, lesquelles vignes il fait façonner en partie à ses frais, et les autres sont laissées au quart et par assensement à Demange Lespied et Jean Belicour, qui tiennent les vignes qui sont scituées au dessous et à costé du dit vignoble, à charge à eux d'en rendre à la recepte du dit seigneur le quart des fruicts perceus à la vandange...

« Déclare le comptable qu'il est dheu à mon dit seigneur de rentes annuelles conjointement avec les héritiers du sieur Barba, sur les salines de Moyenvic (2) un muict

(1) La justice désigne l'emplacement où l'on exécutait les criminels, et que l'on appelait aussi la potence. En effet, si nous prenons le chemin qui va de Châteauvoué à Kœking ou « chemin de la justice », nous longeons le confin des « Folies », puis celui du « Haut-des-Vignes », et au point où le chemin se bifurque pour aller à Sotzeling, nous avons la pièce de terres appelée « le Poteau ». Les bonnes gens de Châteauvoué n'avaient pu nous dire où était la potence : c'est là, croyons-nous, que les grands crimes recevaient leur juste châtiment.

(2) Les salines de Moyenvic (*Medianus vicus ubi salinæ* 836), qu'une charte d'Othon le Grand (945) cite comme fort anciennes et d'un grand rapport, furent en repos durant les guerres et ne firent que végéter bien des années encore, même après que le traité de Vincennes (1661) les eut cédées au roi de France. Elles furent définitivement abandonnées, en 1831, par la compagnie des salines, qui préféra concentrer à Dieuze toute la fabrication du sel dans le département de la Meurthe ; et, le 29 avril 1843, le vaste établissement de ces salines, clos de fossés, fut vendu pour 235.000 francs. — Moyenvic (Medius vicus) doit son nom à sa position médiane entre deux autres « Vicus » ou bourgs : *Vicus Bodesius* (Vic), et *Vicus Marsallum* (Marsal). Moyenvic, avec son annexe de Xanrey, dépendait, pour le spirituel, du diocèse de Toul ; pour le temporel, il était fief de l'évêché

et quatre vassés de sel, qui fait pour sa part dix vassés' lesquels n'ont estés payés depuis les grandes guerres des Suédois. Il est dheu pareillement sur la saline de Marsal (1) à mon dit seigneur conjointement avec les héritiers du sieur Barba trois muits de sel qui fait pour sa part un muy et demy. Il est encore dheu à mon dit seigneur sur la saline au dit Marsal, comme estant au droit de feu Jean-Philippe Fleckenstain, [4 muids de sel et 150 florins de rentes annuelles, le florin à 16 gros], lesquels n'ont esté payés depuis les susdites grandes guerres. Déclare le comptable estrè dheu à mgr le comte... (?) muids de sel sur les salines de Dieuze, lesquels pareillement n'ont esté payés d'un temps immémorial... »

Suit la déclaration et de ceux qui possèdent les héritages dit les folies, et des 43 familles qui ont une maison, et des 9 particuliers qui n'en ont point.

« *Recepte... dite de chasse :* la maison Mangoin et appar-

de Metz, ainsi que l'attestent des Lettres du 15 mai 1255 (V. Cart. Év., Metz, Bibl., IX, pp. 339 et 343). En 1369, l'évêque Thierry Bayer de Boppart fit fermer de murailles la ville de Moyenvic. En 1627, elle était fortifiée régulièrement par le duc Charles IV et l'empereur d'Allemagne. En 1663, après le traité de Marsal, elle perdait définitivement ses fortifications. Aujourd'hui Moyenvic est un bourg de 694 habitants. Rappelons encore à sa gloire qu'il s'y trouvait un prieuré, connu sous le nom de Saint-Pient, prieuré qui fut cédé, en 982, à l'abbaye de Saint-Mansuy par saint Gérard, évêque de Toul. Détruit par les guerres, il a cédé la place au cimetière de Moyenvic. Les Helmstatt de Châteauvoué touchaient des rentes « venant de la seigneurie sainct Piant » (Voir p. 48).

(1) La saline de Marsal subsista florissante jusqu'à l'époque de ces grandes guerres et survécut trois siècles à celle de Vic. Louis XIV la détruisit vers la fin du XVIIe siècle et fit même combler le puits salé. Il avait aussi fait démolir les fortifications en 1681; mais la paix de Riswick (1697) ayant rétabli le duc Léopold dans ses Etats, le roi fit relever les fortifications de Marsal en 1699. On les vit de nouveau ébranlées en 1815, puis restaurées, et finalement démantelées après la guerre franco-allemande. *Illic sedimus et flevimus.* Triste destinée des choses humaines !

tenances doit... 2 fr. 8 gros (1) ; le meix et le jardin de derrière doivent 5 poulets... ; la maison de Jean Bèze... 2 fr. 6 gros... ; Sébastien Mougeon... 1 fr., 1 chapon... ; la maison de Christophe Chalot 6 gros plus 1 chapon et une corvée pour avoir la permission de l'agrandir... ; la maison d'office appartient à monseigneur, partant *nihil*... ; la maison entre la cure et la bergerie devait 1 fr., elle appartient au sgr, partant *nihil ;* le meix en dépendant a esté cédé au sieur curé pour deux messes hautes qui se doivent dire par chacun an et à perpétuité pour le repos des seigneurs deffunts (2)... Total : 73 fr. 6 gros 8 den., 38 poules, 41 chapons.

(1) En 1634, un franc barrois valait 12 gros lorrains ou 12 sols tournois ; un gros valait 16 deniers. A partir de 1659, le franc ne représentait plus que les 3 septièmes de la livre tournois ; il fallait 7 francs pour 3 livres, donc 28 gros ou 2 fr. 4 gros pour une livre. Une ordonnance royale a supprimé, en 1773, le franc barrois. *Cfr.* E. de Riocour, *Les monnaies lorraines*, 1883, p. 68.

(2) Le 10 juillet 1813, l'évêché de Nancy réduisit une fondation d'Hunolstein à une messe haute *pro defunctis* et à deux messes basses. Jusqu'en 1850, le curé de Châteauvoué annonçait au prône, le dimanche qui précède les Quatre-Temps de Noël, une messe haute *pour Mademoiselle d'Hunolstein* en même temps qu'une autre pour Anne Terra, et les comptes de la fabrique portent pour ces fondations une rente de 5 fr. 80 (jadis 7 livres 12 sous de Lorraine), hypothéquée sur la maison de Jean Marchal. Celui-ci acquitta religieusement cette rente jusqu'à sa mort (1839), ses héritiers continuèrent encore quelque temps, puis invoquèrent la prescription pour refuser de payer : que leur conscience les juge ! Nous ne savons de quelle demoiselle d'Hunolstein il s'agissait là spécialement. Si la fondation datait de la fin du XVII[e] siècle, ce pourrait être Marie-Philippe de H., chanoinesse d'Épinal, fille de Jean-Guillaume, dont le nom paraît assez souvent dans les registres paroissiaux de cette époque. Deux Anne Terra y figurent aussi vers ce même temps : un fils de la première, Nicolas Grosmengin, de Saint-Médard, laboureur, se mariait (1691) avec Barbe le Rayeur, de Dédeling ; un fils de la seconde, Claude Paumier, de Châteauvoué, se mariait à Châteauv. même, le 12 janvier 1700, avec Marg. Blondelot.

S'ensuit la *recepte des droits d'entrée en bourgeoisie*, qui se payent par les estrangers par 8 fr., et les enfants du lieu 4 fr... 32 fr... Pour le bail du *fourg bannal*, qui a esté laissé aux habitants... 150 fr. barrois... Pour le rapport de 25 vaches de la *marquarerie*, qui a esté laissé à tiltre bail au nommé Melchior Fockhenner à raison de 4 escus (1) par vache..., 700 fr. barrois...; doit rendre en outre le dit Melchior la moitié des veaux de laict pour le desfrais de la maison... Pour les bêtes de la *bergerie* vendues à Claude Parent de Metz... 150 escus tournois faisant 1050 fr... Pour 242 livres de laine... 623 fr. 4 gr. Pour le 1/6 des grosses et menues *dismes* de la paroisse de Châteauvoué 105 fr... Pour les vins vendus de la vendange dernière (1699)... 6790 fr. Pour 3 mesures 1/2 de *vin vieil* vendu en détail en raison de 14 sols le pot... 98 fr. (2). Receu pour les amendes du purget de cette année... Fait recepte le comptable de la somme de 6252 fr. pour le prix de 504 quartes de *bléd*... qu'il a vendu provenant de la recepte dernière ; pour 479 qu. d'*avoine* 1744 fr. ; pour 12 qu. 1/2 d'*orge* 95 fr. ; pour 13 milles de *foin* 182 fr. Receu d'Anthoine Thirion 12 escus (84 fr.) et cinq pots de brandevin pour le prix des *mares* de la vendange dernière... Total : 17.780 fr. 10 gr.

Recepte... à cause des ascencemens de Chasteauvoué. Receu... de Christophe Arnoult 7 fr. qu'il doit annuellement sur un jour de terre proche la justice, François Garnier d'une part et le chemin d'autre... F. Garnier doit 8 fr. 9 gros de cens annuel sur un jour 1/4 de vigne proche de la justice au dessus de 5 journaux, Sébastien Mougeon d'une part et

(1) L'écu, dont il s'agit ici, était de 3 livres tournois, soit 7 francs barrois ou 5 fr. 59 de notre monnaie. Jusqu'en 1641, la dénomination d'écu n'avait été donnée qu'à des monnaies d'or ; mais l'usage s'introduisit d'appeler écus blancs, puis seulement écus, les grosses pièces d'argent qui remplacèrent le teston et le quart de l'écu, et que, dans le principe, on désignait officiellement sous le nom de louis d'argent (E. de Riocour, *Ibid.*, p. 47).

(2) La mesure était de 24 pots ; 3 mesures 1/2 donnent 84 pots, qui, multipliés par 14 sols ou 1 fr. 2 sols, donnent 98 fr.

Christ. Arnoult d'autre... Receu de Jean Belicour (1) 5 fr. 3 gr. pour 3/4 de vigne qu'il a au Herkindal entre le Champ de la Croix, d'une part, et le grand chemin d'autre... de Cézar Mougeon (2) 3 fr. 6 gros pour 1/2 j. de terre au dit vignoble... Total : 156 fr. 9 gr. 8 den.

Recepte en argent... à cause du bail de Chateauvoué. Receu de Jean-Philippe Coule, mareschal à Chasteauvoué, 2 escus pour la louation de la boutique appartenante à mgr le Comte... 14 fr. ; de Demenge Lespied et de Christ. Chalot 17 fr. 6 gros pour le bail du *jardin d'office*, qui leur a esté aissé pour 9 années... à charge audits preneurs... de le rendre, à la fin de leur bail, bien peuplé de jeunes arbres, et clos de vifves hayes... Total : 79 fr. 10 gr.

Recepte en grain provenant : 1° *des terres du gagnage du chasteau...*, qui se laboure par la charuë de mgr le Comte : bled 174 quartes, avoine 251 qu., orge 24 ; 2° *du gagnage de la basse-cour*, receu de Pierre Lorman fermier... bled 66 qu., avoine 66, nentilles 2 bichets, navettes 2 bich., pois 2 bich... ; 3° *pour le canon du gagnage franc du village de Chasteauvoué* : bled 46 qu., avoine 46 qu., nentilles 2 bich., navettes 2 b., pois 2 b... ; 4° *pour le canon du moulin de Chasteauv.* : bled 65 qu., poivre 2 livres, chanvre 2 l., cloux de girofle 2 l., un porc gras pesant 100 livres à Noël, un gasteau aux Roys ; 5° *pour des terres tenues à bail* : bled 2 qu. 1/2...

Recepte en volailles à cause d'ascensement à Chasteauv. : 11 poules, 75 poulets, 78 chapons... *Cidre* 4 mesures... »

Total général à Châteauvoué :

En argent : 18.323 fr. 6 gr. (19.201) (3).

(1) « Honneste homme Jean Bellicourt le jeusne », époux d'Anne le Rayeur, laboureur, échevin d'église, maire de Châteauvoué (1683-1686 ; 1696-1701).

(2) César Mougeon, époux de Cath. Kiffer, était « régent des écolles de Chateauvoué » (1696-1703), succédant à Charles, à Nicolas et à Christophe Barchet (1689-1695). Le représentant de cette ancienne famille est M. Basile Mougeon, maire actuel de Châteauvoué.

(3) Le chiffre entre parenthèses indique la recette générale de tout le compte.

En blé : 353 quart. (802).
En avoine : 363 qu. (684).
En orge : 25 qu. (25). — NANCY, E. 61.

1701, 1er FÉVRIER. — Léopold, par la grâce de Dieu duc de Lorraine..., à tous... salut ! scavoir faisons que, le 30 du mois dernier, notre cher et féal le sieur *François-Léopold comte d'Hunolstein*, l'un de nos chambellans (1) nous a fait en personne les reprises... pour les terres et seigneuries, h., m. et b. justice de *Chasteauwoel*, de la moitié en celle de Contille, et de celle de Hampont et Ballironcourt (Burlioncourt), appartenances et dépendances... NANCY, B. 122, f. 18.

1704, av. 6 FÉVRIER. — *Le comte François-Hermann* choisit pour « officier au chateau » de Châteauvoué « honneste monsieur André Jadelot », ci-devant maistre apoticaire à Dieuze. Celui-ci avait épousé : 1° Dieudonnée Valet († à Dieuze) ; 2° (2 mai 1703) Barbe Claudon, nièce de « messire Claude Claudon, prêtre et ancien curé du dit Chateauvoué ». Dans l'acte de décès de Barbe (24 oct. 1709) ()2, Jadelot est dit encore « chatelain de la seigneurie de Chateauvoué » (3).

1706, 13 MARS. — Contrat de mariage de *François-*

(1) Il fut nommé à cette dignité le 30 mars 1699.

(2) Elle est morte à 28 ans « après avoir reçu avec édification les sacrements de l'église et a esté inhumée, le 30, proche le balustre de Notre-Dame », à Châteauvoué. Jadelot en avait eu 3 enfants : Dominique (6 fév. 1704), Marie-Élisabeth-Joseph (3 fév. 1705) et Élisabeth (29 juillet 1708). Au 1er il avait donné pour parrain « Dominique Jadelot de Dieuze » ; au 2e « messire Joseph Jadelot, curé à Haracourt » (1695 - † 1730), archiprêtre de Marsal (1723-1730), aussi natif de Dieuze ; au 3e « messire Jean-Dominique de Beuvillé, curé de Saint-Médard » (1675 - † 1723), archipr. de Marsal, natif de Nomeny.

(3) Le 7 nov. 1714, Claude Cresson est qualifié, dans nos Actes relig., d' « admodiateur de la seigneurie de Chateauvoué ». Admodiateur est le même emploi que receveur.

Léopold comte d'Hunolstein, chevalier, seigneur de Châteauvoué, fils de M. le comte Félix d'Hunolstein, avec Marguerite le Bègue de Germiny, fille de Charles le Bègue et de Madeleine le Prud'homme (1).

1707, 27 JANVIER. — Léopold, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine et de Bar, roy de Jérusalem... à tous ceux qui ces présentes verront salut ! Nostre cher et bien aymé.., *François-Anthoine-Hermand* comte de Hunolstein, l'un de nos chambellans, chevallier de l'ordre de sainct Louis et mestre de camps commandant le régiment de Rosen pour le service du roy très chrestien (2)..., nous auroit très humblement supplié de vouloir en considération des services qu'il auroit rendus dans les troupes de feu Charles cinq, nostre très honoré seigneur et père, et de ceux de ses ancestres aux ducs nos prédécesseurs, luy octroyer la jouissance des dites terres et seigneuries (de *Virming* et moitié de *Conthil*)... avec les rentes, fruicts, proffits et revenus en despendans pour en jouir par luy sa vie naturelle durant seulement, ainsy et de même que le dit sieur Jean-Guillaume et Félix de Hunolstein et la dite dame Marie-Élisabeth, comtesse de Gleichen et d'Hasfeldt († 1706) ses ayeul, père et mère en ont joüy (3)... donnons, accordons et octroyons par ces présentes... Donné en nostre ville de Lunéville... (4). **Orig. sur parch.** Nancy, E. 61.

(1) Charles le Bègue, l'un des 14 enfants de Charles le Bègue et de Marguerite de Rutant, était frère de Joseph le Bègue et petit-fils de Vian Pistor, tous deux mentionnés p. 58 et très appréciés des ducs de Lorraine.

(2) Il avait été élevé à cette dignité l'année précédente (1706).

(3) Un arrêt du 10 février 1700 porte enregistrement de cette donation en faveur de Marie-Élisabeth « et luy a fait main-levée des saisies faites sur les revenus des dites terres et seigneuries de Wirming et Conthil » (Orig. sur parch., *Ibid.*).

(4) Le 28 déc. 1714, François Hermann fournit une déclaration des rentes et revenus qui lui appartiennent dans ces deux seigneuries.

1716. — *François-Hermann épouse* en 3es noces *Jeanne-Barbe-Charlotte d'Eltz-Ottange*, fille de Charles-Henri baron d'Eltz-Kempenich, Ottange et Volmerange († 1706) et de Reine de Kesselstadt († 1718). Elle lui apporta en dot 30.000 florins (1).

1716. — *François-Hermann* est nommé *chevalier d'honneur* de la duchesse de Lorraine, Élis.-Charlotte d'Orléans (2). NANCY, B. 140, fol. 191.

1721, 1er FÉVRIER. — Procès-verbal de la visite de l'église de Châteauvoué. — « Nous, Jean-Dominique de Beuvillé, archiprêtre de Marsal, curé de Saint-Médard (3) ...estant entré dans l'église de Chateauvoüé..., le sr Curé présent, le maire et partie de la communauté, nous aurions vu, oüy et reconnu ce qui s'ensuit : que madame l'abbesse de Vergaville est collatrice et décimatrice pour la moitié dans les dixmes de Chateauvoüé, Sotcelin et Déde-

(1) La même année, 3 septembre, mourait sans enfant Ernest-Louis de Hunolstein, de la ligne de Sœtern, et ses biens devaient revenir *à la ligne de Châteauvoué* et à celle de Merxheim. Mais la nuit même de sa mort, le tuteur des frères Durckheim fit enlever les archives qu'il transporta aussitôt à Strasbourg et prit sans façon possession de Sœtern (*Hist.*, p. 90).

(2) Le duc Léopold lui-même l'investit (27 avril 1720) de la seigneurie d'Arlange et de la moitié de Conthil, dépendances de la seigneurie de Dieuze (Nancy, E. 61).

(3) Voir p. 128 en note. — Déjà mgr l'évêque de Metz, Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, avait fait dresser un premier procès-verbal par Me Gury, cure de Burlioncourt, et, le 27 mars 1720, il avait ordonné que l'église de *Chateauvouel* « insuffisante pour contenir les paroissiens » serait agrandie « de manière qu'elle puisse contenir facilement quatre cens personnes ». De son côté l'abbesse de Vergaville avait notifié, le 8 mai suivant, aux paroissiens de Châteauvoué qu'elle acceptait « soit de faire agrandir la ditte neffe, soit d'en faire bâtir une neuve », à condition « qu'ils feraient pour cela les voitures sur place ». Ils s'y refusèrent.

ling, le s[r] Curé pour un thier, et *M[r] le Comte d'Hunolstein, seigneur temporel pour un sixième*, que la paroisse est soub l'invocation de Saint Martin évêque, que l'église dont il s'agit est dans son assiette et plan en forme de croix par deux chapelles collatérales..., l'une à gauche en entrant vers le septentrion *appartenante à M[r] le Comte d'Hunolstein, seigneur du dit lieu, où il a son banc, sans qu'il soit permis aux paroissiens d'y prendre place*, icelle chapelle soub l'invocation de Saint Lambert dans laquelle sont inhumez ses ancestres, où nous y avons remarqué un autel fort propre (1) sur lequel on y dit de tems en tems la messe comme aussi un fénétrage suffisant pour donner jour à la dite chapelle, dont les murailles sont solides avec de bon contre-fort à chaque quart en dehors, le dedans vouté et la toiture couverte de thuilles plattes, laquelle chapelle et séparée de la neffe par un arcade et une ballustrade haute de quatre pieds ou environs. Vis-à-vis, sur le même allignement, il y a une autre chapelle à costé droit vers le midy, soub l'invocation de la Sainte Vierge, avec un autel fort propre, nouvellement fait et embelly par sculpture toute dorée, dans laquelle chapelle est placé le confessionnal, et qui ne peut contenir tout au plus que huit personnes, également séparée de la neffe par une arcade et une ballustrade de mesme que celle du seigneur... ». On ajoute que le maître-autel est « en très bon état avec son tabernacle et le devant d'autel avec son quadre en relief tout doré » (Il a été remplacé depuis). Mais « le corps de la neffe est en mauvais estat..., le pavé qui joint le degré du chœur est de briques tout émangé et creusé dont on se doit donner de garde pour ne pas faire de chutte..., les murailles... toute bossües et corrompües par le salpêtre et la fraîcheur... ; le clocher... partie sur deux piliers de bois assez faibles...,

(1) Cet autel *fort propre* fut remplacé vers 1753 par un plus beau, mieux adapté à la nouvelle nef ; et nous avons des raisons de croire qu'il fut transporté à la chapelle de Notre-Dame d'Arlange. Nous pensons aussi que c'est à cette date qu'on aurait interverti les vocables et les statues des deux autels latéraux de l'église.

lorsque l'on sonne les deux cloches quoyque petite, tout le marnage du dit clocher tremble comme s'il vouloit renverser...; une tribune... qui est plus tôt un réceptacle de gens qui interrompent le service par leur insolence le plus souvent que d'y assister avec dévotion... ». Il y a « plus de 300 communian », donc il faut élargir et agrandir la nef « jusques à la longueur de 60 pieds et 40 de largeur ». Copie faite sur l'original (1). NANCY, Arch. dép., H. 2468.

1721, 11 AOUT. — « La première pierre de cette église (Châteauvoué) a estée posée avec les cérémonies prescrites par l'Église... *par monsieur d'Honestein, seigneur de Chateauvoë*, marchal de Lorraine ». — Extrait d'un mémoire. NANCY, Arch. dép., H. 2468.

1722, 24 SEPT. — « Mémoir des avances que j'ay faits au posement de la première pierre de la nefe de l'église paroissiale de Chateauvoë pour madame de Custine, abbesse de Vergaville, dame décimatrice de cette paroisse (2)... J'ay

(1) « Le 12e may 1722, j'ay esté un jour à Chateauvoë et de là à Saint-Médard le lendemain pour avoir une coppie du verbal de la visite de Mr de Bevillé, n'ayant pour lors point de cheval à moy, j'ay esté obligé d'en louer un, et autre despense que j'ay fait en ce voyage. j'ay déboursé trois livres ». Huguenin, curé à Kirprich. (Nancy, H. 2468). — Le 29 mars 1721, mgr l'Évêque, apprenant par ce procès-verbal que le maire et la communauté « ne vouloient pas contribuer à la construction de cette église qu'ils n'y soient condamnez par arrest », ordonne de Paris que la nef et la tour seront démolies pour reconstruire ensuite...; la nef devra avoir 60 pieds sur 40. Et il interdit l'église jusqu'à ce que le contenu de son ordonnance soit entièrement exécuté. Le 20 avril, Mr le Curé notifiait à ses paroissiens l'interdit, et, trois mois après, on s'exécutait. La réception des travaux a été faite le 10 septembre 1722 : l'abbesse en a été quitte, non pas pour 1.500 livres comme elle pensait tout d'abord, mais pour 3.688 livres 10 sous (*Ibid.*).

(2) Nous lisons dans une pièce du 15 déc. 1719 (*Ibid*) : « L'on sait que l'usage dans la province est tel que la neffe dans tout son contenu et sur ces *anciens* fondements est à la charge des seigneurs décimateurs ».

donné dix livres au Sr Benoist Bèze, sculpteur (1), et ce pour avoir taillé la première piere et mis deux escriteaux sur les deux fasces de la ditte piere avec une crosse sur la première et sur l'autre *les armes en relief de mon dit sieur le comte de Chateauvoë et de madame d'Eltz, son épouse...* ». **Orig. sur papier.** Signat. de J.-J. Huguenin, curé à Kirprich. NANCY, *Ibid.*

1724, 29 MAI. — *Mariage de Gabrielle-Agnès d'Hunolstein avec Léopold-Joseph le Bègue de Germiny, célébré dans l'église de Châteauvoué.* — Cejourd'huy... nous soussigné De Renel, chanoine..., après les trois bans publiés du mariage de messire Léopold-Joseph le Bègue, conte du Saint-Empire, chambelan de son altesse royale, fils de haut et puissant seigneur messire Joseph le Bègue, conte du Saint-Empire (1714), chvr, doyen des conseillers d'Etat, chancellier de Lorraine, ministre plénipotentier de S. A. R. au congrès de Chambray, conte de Germini, etc. (2) et de haute et puis-

(1) Benoît Bèze, né (23 avril 1686) à Châteauvoué, fut l'un des 8 ou 9 enfants de Jean Bèze « scieur de long » et d'Anne-Catherine Martin, venus avant 1682 « d'Unellet, diocèse du Puy en Auvergne », et mourut à Châteauv. (10 déc. 1772), « lorsqu'il vivait sculpteur et cy-devant greffier de la justice de Chateauvoüé ». Il avait épousé Marie-Anne Martin, dont il eut au moins 4 enfants, entre autres Jean-Claude Bèze, qui lui succéda comme sculpteur et comme greffier. Une fille de ce dernier, Madeleine, se maria avec Jean-Nicolas Petit-étienne : de ce mariage est née madame veuve Louis Mougeon, douée encore de santé et de mémoire malgré ses 84 ans.

(2) Voir la note p. 58. Joseph le Bègue, l'une des plus grandes figures du règne de Léopold, portait le titre de comte de Germiny depuis quatre mois. Il devint premier ministre de Lorraine en 1729 et mourut à Lunéville en 1730. Il est dit aussi baron de Torcheville. Il était le frère de François le Bègue, chanoine de Saint-Dié, qui fut précepteur du duc Léopold et qui, en sa qualité de doyen de la Primatiale de Nancy, lut la formule du serment que devait prêter le même Léopold le jour de son entrée solennelle à Nancy, 9 nov. 1698 : « Très haut, très puissant, très excellent prince et souverain seigneur, vous jurez et promettez à Dieu que vous

sante dame madame Françoise de Renel, son épouse, de Nancy, paroisse Saint-Evre, d'une part; et de damoiselle mademoiselle Gabriel-Agnès d'Hunolstein, fille de haut et puissant seigneur messire François-Herman conte d'Hunolstein, chevalier, conseiller d'Etat, mareschal de Lorraine et Barrois, *seigneur de Chateauvoué*, etc., et de haute et puissante dame madame Marguerite le Bègue, son épouse, de cette paroisse, d'autre part ; sans aucun empeschement... excepté l'empeschement de parentée du second au troisième degré (1) duquel les parties ont obtenu dispense de feu notre St Père le Pape, dattée de Ste Marie-Majeur, les Ides de febvrier 1724, fulminée à Toul par monsieur de Laigle, official du dit Evêché, le 24 avril,... avons donné aux parties la bénédiction nuptiale... J. de Rennel célébrant. J.-B. Vathier, curé de Chateauvoué. De Rennel. Rennel. Le Bègue. G.-A. Hunolstain. Hunolstain. De Bettainviller. Actes relig. de Châteauvoué, reg. III (1720-1729), fol. 20.

1727, 23 SEPTEMBRE. — Othon-Louis d'Hunolstein, sgr de Grémecey, fait son testament, en vertu duquel sont laissés à sa femme tous ses biens, notamment la sgrie de Hiedersdorf, qui était un fief dépendant de Nassau-Sarbrück, et dont le plus proche héritier était *le comte François-Léopold de Châteauvoué*. Celui-ci, prétextant que le testateur n'avait pu en disposer sans le consentement de son suzerain, extorqua cette seigneurie à la veuve d'Othon-Louis, qui s'en plaignit amèrement et supplia le comte de Nassau de la prendre sous sa protection. Quoi qu'il en soit, Hiedersdorf

conserverez et maintiendrez la pureté de la religion catholique, apostolique et romaine dans tous vos Etats, que vous aurez soin de soutenir l'état ecclésiastique et la dignité de votre noblesse, et que vous conserverez les peuples qui vous sont soumis dans les coutumes qui conviennent au bien de votre Etat ». (*Cfr.* E. Mourin, *Récits lorrains*, 1895, pp. 299 et 301 ; et Olry dans *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1877, pp. 379-415.)

(1) Joseph le Bègue, père du marié, et Charles le Bègue, grand-père de la mariée, étaient frères. (Communication de M. le général de Germiny, à Châlons-sur-Marne).

devint, à cette époque, un des fiefs du seigneur de Châteauvoué (1). Cfr. *Hist.*, p. 98.

1746, 15 SEPTEMBRE. — Cejourd'huy..., marché a esté fait entre le sieur Maugard (2) pour et au nom de *monsieur le maréchal* (François-Hermann) *de Hunolstain* et le sieur Nas Aubry, marchand-boûcher de Marsal, scavoir que le dit sieur Maugard... a vendu au sieur Aubry 1° la soüille d'un bois de 27 arpens 1/2, lieu dit en Frezin, ban de Lindrequin..., 2° la soüille du *bois de la chapelle d'Artange* (3), d'environ 14 ou 15 arpens..., à raison de 30 livres l'arpent, qui font la somme de 450 livres (4)... Orig. sur pap., Nancy, B. 12373.

1748. — *Mort de François-Hermann-Léopold.* — Il avait eu, de son second mariage, trois filles : 1° Marie-Margue-

(1) Cette année 1727, « Augustin Wilt, prêtre, chapellain du chateau », signe 7 actes parmi les Actes religieux de Châteauvoué.

(2) Antoine Maugard, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), « intendant et receveur de monsieur le maréchal d'Hunolstein », s'est marié à Châteauvoué, le 5 août 1738, avec Marie Hilaire, dont il eut un fils, Antoine (1739-1817), célèbre généalogiste et grammairien. Le 2 mai 1753, « est décédé, après avoir reçu avec édification les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, le sieur Antoine Maugard, *receveur de monsieur le comte d'Hunolstain, seigneur de Chateauvoüé,* âgé d'environ 82 ans. Son corps a été inhumé... en présence de M. Christophe Godel, juge garde de la terre de Chateauvoüé, de M. Charles About, procureur d'office de la même terre... » (Actes relig. de Châteauv.).

(3) Vers la même époque, cette chapelle dut subir une restauration considérable, qui lui donna la forme qu'elle a conservée depuis. Nous trouvons, en effet, qu'après l'avoir mise en interdit, l'autorité diocésaine décidait, en 1737, de surseoir à cet interdit. C'est bien, du reste, à cette époque qu'on peut rapporter et le portail actuel et l'ensemble si peu architectural de la construction.

(4) V. plus loin la sentence de 1749, qui réunit ce bois au domaine ducal.

rite, morte jeune ; Gabrielle-Agnès, née en 1710, mariée (1724) à Joseph le Bègue de Germiny (Voir p. 133), † 1760; 3° Gabrielle-Madeleine, mariée (1726) à Nicolas-J.-P. Canon, marquis de Ville-sur-Illon. De son troisième mariage il eut : 1° (1719) *Philippe-Charles, qui continua la famille ;* 2° (1722) Reine-Madeleine, chanoinesse de Bouxières-aux-Dames (1), mariée (1744) à Adrien-Charles, comte de Ligny. Sa fortune mobilière fut partagée entre tous ses enfants ; mais la fortune immobilière, qui se composait de fiefs masculins, comme la seigneurie de Châteauvoué, passa tout entière à Philippe-Charles (2).

Philippe-Charles comte d'Hunolstein (1748-† 1790), fils de François-Hermann. Ép. Marie-Thérèse Gaude de Martaineville (3), † 1807.

(1) Bouxières était un des quatre chapîtres-nobles pour les dames en Lorraine.

(2) Nous verrons plus loin comment son fils Philippe-Charles s'adapta aux conditions nouvelles que la politique venait de faire à la Lorraine. Aussi bien François-Hermann méritait déjà que le chauvinisme de Tœpfer lui fit ce reproche « qu'il ne comprenait pas l'allemand et s'entendait peu aux affaires allemandes ». (*Cart.*, III, 273.)

(3) Martaineville : *d'or à l'amphiptère* (dragon dressé sur sa croupe), *le vol ouvert, de sable, armé et lampassé de gueules.* — Les armes de Martaineville ornent actuellement le rétable de l'autel de la Ste Vierge, dans l'église de Châteauvoué. C'est un morceau de chêne sculpté, portant deux écussons accolés, tous deux de forme ovale, et surmontés d'une couronne de comte. (Voir pl. V, phototypie des écussons.) Ces armes indiquent assez les noms des pieux donateurs de ce magnifique autel. Nous savons aussi que ce beau travail est dû au ciseau des artistes qui faillirent, à cette époque, rendre célèbre le village de Châteauvoué : Benoît Bèze, sculpteur (Voir p. 133) ; ses 4 frères Jean, Claude, Sébastien et Pierre « ménuisier de sa profession » ; et surtout *Robert Pincedé*, leur beau-frère, né vers 1691 à Bournonville (Pas-de-Calais), qui avait épousé (19 sept. 1730) Élisabeth Bèze, « sculpteur et doreur à Chateauvoué († 11 déc. 1775) », auteur de plusieurs travaux artistiques, notamment des 2 bénitiers de Châteauvoué.

1721, 12 MARS. — *Philippe-Charles*, dès l'âge de deux ans, est pourvu par Léopold, duc de Lorraine, d'une charge de *chambellan*.

1726, 6 OCTOBRE. — Cejourd'huy..., en vertu de la permission verballe de monseigneur l'Evêque pour bénir une cloche..., y avons procédé avec toutes les solennités requises en pareil cas. Et a esté nommée Charlotte-Magdelaine. Elle a eu pour parein messire *Philippe-Charles comte d'Hunolstain, chambelan de S. A. R.*, et pour mareine madamoiselle Reine-Magdelaine d'Hunolstain, fils et fille à haut et puissant messire le comte (François-Hermann) d'Hunolstain, mareschal de Lorraine et Barois, conseiller de sa dite A. R., seigneur de *Chateauvoué*, et de haute et puissante dame madame la maréchale d'Hunolstain, baronne d'Elze de Volmerange (1), qui ont signé avec nous J.-B. Vathier, curé de Chateauvoué (2). Signature de « Philippe-Charle d'hunolstain » (3). Actes relig. de Châteauv., Reg. III (1720-1730), p. 58.

(1) Son père avait hérité la seigneurie de Volmerange-Bassompierre, qui fut réunie à Ottange.

(2) Né à Metz en 1678, nommé curé le 27 avril 1708, J.-B. Vathier gouverna la cure de « Chateauel » pendant 38 ans (1708-1746) « avec un zèle, une piété et une édification exemplaire, ...avec applaudissement », dit son acte de décès. Il était, depuis 1729, archiprêtre d'Haboudange, et fut enterré dans le chœur de l'église de Châteauvoué, qu'il avait fait reconstruire au prix de tant de peines (V. p. 132). Il avait eu successivement pour vicaire : son neveu, J.-B. Lezer (1729-1740) ; A. Gatchaux, de Lemoncourt ; D. Royer, de Hampont (1741-1742). Il fut souvent aidé dans son ministère par les religieux de Salival, de Vic, les pères capucins de Marsal et ses confrères des paroisses voisines. (V. Actes relig. de Châteauv.)

(3) Philippe-Charles n'avait alors que 7 ans. Sa sœur, qui n'avait que 4 ans, n'a évidemment pu signer. On peut penser, étant donné les noms des parrain et marraine, que cette cloche fut donnée par la famille d'Hunolstein. Une seconde cloche, dite « la cloche supérieure » (1761), eut encore pour parrain Philippe-Charles.

1738, 24 AOUT. — Louis XV nomme *Philippe-Charles d'Hunolstein* capitaine au régiment Royal-Allemand de cavalerie (1).

1749, 14 JUIN. — Le Roy en son Conseil, en conséquence de la déclaration faicte par le suppliant (Philippe-Charles comte d'Hunolstein) qui se déporte de l'appel interjetté de la sentence rendue en la maitrise de Dieuze, le 1er avril dernier, a ordonné et ordonne qu'en exécution de la même sentence le bois contigu *à la chapelle d'Arlange*, dit le bois La Chapelle, et contenant 15 arpens, demeurera réuni à son domaine pour être, à l'avenir et à perpétuité, régi et administré par les officiers de la dite maitrise, ainsy que les autres en dépendants. Ordonne encore Sa Majesté que l'adjudicataire de la dernière exploitation du bois dont il s'agit en parfera le prix entre les mains du receveur des finances au bureau de Dieuze... Sa Majesté a en outre, par grâce spéciale, et sans tirer à conséquence, déchargé et décharge le suppliant de l'amende de 2300 francs contre luy prononcée par la dite sentence du 1er avril dernier... Fait au dit Conseil tenu à Lunéville... NANCY, B. 12373.

1749, 3 JUILLET. — Contrat de mariage de Marie-Thérèse Gaude de Martaineville. — « L'usufruit des biens de Chateauvoué et autres provenans de *Philippe-Charles Hunolstein*, son mari, lui est assuré par son contrat de mariage du 3 juillet 1749. » (Papiers de l'intendant Collenot.)

1749, 5 AOUT (2). — *Célébration du mariage du comte*

(1) Les projets des rois de France à l'égard de la Lorraine, si vivement poursuivis par Louis XIII et Louis XIV, venaient d'aboutir : le duc François III avait cédé la Lorraine à la France (13 février 1737). Après 700 ans d'indépendance relative, la souveraineté de notre pays passait aux mains de Louis XV, représenté un moment par son beau-père Stanislas, et celui-ci ne put alléger qu'en partie le poids que fit peser lourdement sur nos pères ce règne (1715-1774), d'ailleurs si fatal à la France.

(2) Nous ne donnons pas ce quantième comme certain, vu que l'*Hist. Hunol.* fait célébrer ce mariage à trois dates

Philippe-Charles d'Hunolstein avec Marie-Thérèse de Martaineville, fille unique d'Antoine-Léonor-Jean-François de Gaude, comte de Martaineville, et de Marie-Anne de Malortie de Boudeville. Marie-Thérèse apporta à Philippe-Charles, outre une riche succession paternelle, les biens de sa mère, tels que le comté de Hombourg-Kédange, le château et la seigneurie de Boudeville, deux maisons sises l'une à Paris et l'autre à Metz, etc. (1). De son côté, Philippe-Charles, à l'occasion de son mariage, reçoit de son oncle Philippe-Antoine d'Eltz, seul survivant de la famille d'Eltz (2), les seigneuries d'Ottange (3) et de Volmerange, ainsi que la baronnie de Bassompierre. Cette donation fut confirmée, le 2 décembre 1754, par le roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

1757, 17 mars. — « De par le Comte de Hunolstein (Philippe-Charles), chevalier, *seigneur de Chateau Voué*, d'Ot-

différentes : p. 49, le 13 juin ; p. 50 de l'Appendice, en note, le 23 juillet ; p. 112 le 5 août. L'auteur a sans doute confondu le contrat avec la célébration du mariage.

(1) Quand mourut sa sœur, la comtesse de Ligny (1753), elle hérita encore la seigneurie de Martaineville.

(2) Né en 1674, il est mort, en 1761, chanoine de Spire. Deux de ses frères étaient entrés dans les Ordres ; l'aîné, Jean-Antoine, le seul qui se maria, était mort (1736) sans postérité ; deux de ses sœurs, Anne-Marie († 1760) et Reine-Madeleine († 1754), étaient chanoinesses de Bouxières ; trois autres aussi chanoinesses à Metz, à Épinal et à Luxembourg.

(3) La seigneurie d'Ottange, arrond. de Thionville, fief du prieuré de Longwy, puis du comté de Bar, puis du roi de France, arriva, sur la fin du xv[e] siècle, aux familles d'Enghien, de Mercy et d'Eltz : Eva d'Ottange fut mariée (1486) à Pierre d'Eltz ; Marguerite d'Ottange, à son tour, fut mariée (1505) à Jacques de Mercy. Peu à peu les d'Eltz en furent seuls seigneurs. Cette seigneurie comprenait plusieurs villages : Volmerange, Bure, Nonkeil, etc., une part dans les seigneuries de Fontoy, Molvange, Rochonvillers, les forges mêmes d'Ottange. En 1777, Ottange fut érigé en comté.

tange, Fontoy, Ametz, Tiercelet, Hydersdorf et autres lieux... », Jean-Henri Siller est établi comme bailli d'Hydersdorf. — Orig. sur pap. Arch. du château de Hombourg-Kédange.

1761, 9 AOUT. — Bénédiction de la cloche supérieure « par nous soussigné, prêtre et curé de Chateauvoüé, archiprêtre d'Haboudange (1) ». Elle a eu pour parrain « haut et puissant seigneur messire *Philippe-Charle comte d'Hunolstein, seignèur de Chateauvoüé*, Ottange et autres lieux, représenté par le sieur Philippe-Louis Collenot, son receveur », et, pour marraine, « haute et puissante dame madame Gabrielle-Marguerite de Mussey, abbesse et dame de Vergaville... » Act. relig. de Châteauv., reg. VII (1760-1770), fol. 9.

1772, 25 JANVIER. — Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, Duc de Lorraine et de Bar, à tous ceux qui ces présentes verront, salut ! Savoir faisons que vû par notre Chambre des comptes de Lorraine la requête à elle présentée par le sieur *Philippe-Charles comte d'Hunolstein, seigneur d'Ottange et dépendances, de* CHATEAUVOUÉ, *Visse, Hampont, Burlioncour et Conthil*, chambellant du feu Duc Léopold ancien capitaine dans le régiment Royal-Allemand, aux fins d'être admis à faire les reprises, foy et hommages, et pretter le serment de fidélité, auxquels il est attenû envers nous, par le sieur J.-Gabriel baron Canon... fondé de sa procuration... Fait à Nancy... le..., et de notre règne le 57e. — Orig. sur parch., Nancy, E. 61.

1772, 8 FÉVRIER. — Dénombrement donné de la seigneurie de Châteauvoué. — « Je soussigné *Philippe-Charles, chevalier, comte de Hunolstein*, chambellant..., déclare tenir du

(1) François Bello, né à Novéant (1721), curé de Châteauvoué (1752-1782) avec le titre d'*archiprêtre d'Haboudange*, mort le 28 février 1782, à 61 ans, fut enterré au cimetière de Châteauvoué, où l'on voit encore sa tombe. — L'archiprêtré d'Haboudange, formé, entre 1574 et 1607, d'un démembrement de l'archiprêtré de Morhange, comprenait 24 paroisses.

Roi (de France, Louis XV), mon souverain seigneur, à cause de son duché de Lorraine, patrimonialement, la totalité des terres et seigneuries de *Chateauvoué*, *Wisse* et dépendances, *Hampont* pour les 2/3, *Burlioncourt* pour moitié et la moitié de *Conthil*, aussi patrimonialement, l'autre moitié du dit Conthil appartenant au domaine de Sa Majesté, à moi laissée par contrat d'ascensement du 21 mai 1731... J'ai, dans les dits villages, droit de gabelle... Les habitants de Chateauvoué et de Wisse sont bannaux tant pour mes deux moulins qui sont sur chacun des dits bans qu'à mes pressoirs que j'ai à Chateauvoué, où les habitants de Wisse sont obligés de venir pressurer. — Tous les habitants des villages ci-dessus sont obligés à la garde de mon chateau de Chateauvoué, quand ils y sont commandés... J'ai au dit Chateauvoué mon chateau..., deux maisons de ferme et autant à Wisse, dont les fermiers sont francs (1), et particulièrement celui du dit Wisse qui est franc de sauvegarde, ainsy qu'il a été adjugé par MM. des États de Lorraine, le 25 oct. 1602, confirmé par nos seigneurs de la Chambre des comptes, le 15 may 1700. La ferme franche d'*Arlange* m'appartient ; il y a 2 saisons franches de dixmes... La seigneurie du dit Chateauvoué consiste encore en la totalité du ban et circuit du dit lieu qui m'appartient avec les ruisseaux, buissons, et généralement de tout ce qui est composé, *excepté ce que mes ancêtres ont donné à la Cure*, qui est de 14 jours par saison (2),

(1) Déjà en 1591, dans une « déclaration des conduits astans au villaige de Wiss *appartenant à M. de Honnestain*, faicte par le maire Mathis du dit lieu », nous trouvons comme francs : le maire Mathis, et Cola mulnier résidant au mollin dudit seigneur ; non francs : 22, payant au duc de Lorraine, « par chacun an, chacun conduyt une quarte d'avoyne, mesure de Dieuze, et un poulet ». Nancy, B. 5304.

(2) *Aliàs* 24 j. 1/2 : le 29 nov. 1791, la Nation vend pour 18.000 livres à trois particuliers de Châteausalins (Pargon aub., J[h] Thouveny, Et. Janin) « un corps de bien situé à Chateau voüé, possédé ci-devant par le Bouvrot de la cure du dit lieu, consistant *en 24 jours 1/2 de terre par saison* et 30 fauchées de prés, un jour 1/4 de vigne ». (Nancy, Arch.

d'un jour de vigne dans le milieu de mon enclos et plusieurs parties de preys... J'ai sur le ban de Châteauv. *888 arpens de bois* en différentes pièces..., sur le ban de Wisse 529 arp. 3/4 25 toises..., sur le ban de Hampont 113 arp. 1/8..., sur le ban de Lidrequin et Sotzelin 182 arp. 5/8 22 toises (V. p. 73)... Tous mes sujets de Hampont, mais encore (et même) ceux de l'Évêché qui tiennent de mes terres dit de quartiers, qui composent 19 corps de petits gagnages, qui m'appartiennent, tant à Hampont qu'à Obreck (1), sont bannaux à mon four de Hampont... » — Expédition délivrée sur parchemin, en un cahier de 28 pages, le 10 juillet même année. NANCY, E. 61. — Nous renvoyons, pour les autres détails, au dénombrement de 1682.

1776, 12 DÉCEMBRE. — Autre dénombrement de *Philippe-Charles* pour la seigneurie de Châteauvoué. Fait en double, à Nancy, sur parch. Expédition délivrée le 16 du même mois. NANCY, E. 61. — Nous n'y avons rien trouvé de nouveau.

1777, EN MAI. — Lettres-Patentes du roi de France Louis XVI. « ...La famille de Hunolstein, portant d'argent à 12 billettes de gueule (les fasces, qui sont pourtant des pièces de premier ordre, ne sont pas mentionnées), cinq au premier, quatre au second et trois au dernier, est de la plus

dép., Vente de biens nationaux, 1re origine, district de Châteaus., dossier n° 18, pièce 3e). — De la cure de Châteauvoué dépendaient aussi « 27 arpents 1/2 de bois abornés » ; et, le 12 mai 1778, sur la requête présentée au roi en son conseil par M. Fr. Bello, curé de la paroisse, un Arrêt rendu « accorde main-levée du quart de réserve apposée dans le bois de la cure de Chateauvoué » (*Ibid.*, B. 12097, fol. 8). Ajoutons à cela le tiers des dîmes de Châteauvoué, de Dédeling et de Sotzeling, les dîmes de deux corvées à Bérange, et nous aurons comme revenus du curé : *1500 livres* (V. Lepage, *Pouillés du diocèse de Metz*, t. II, p. 387 : l'exemplaire unique de cet ouvrage à la Biblioth. de la Soc. arch. lorr. de Nancy).

(1) Seize à Hampont et trois à Obreck.

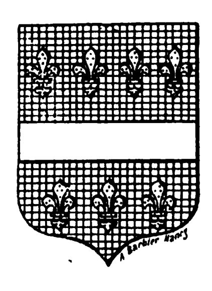
ancienne noblesse. Répandue dès le dixième siècle (à vrai dire, c'est au XIII[e] siècle) dans l'Allemagne et au XV[e] siècle dans la Lorraine, elle y possédait des biens considérables (1). Il est sorti de cette famille illustre plusieurs officiers généraux, et tous ceux qui en sont nés ont donné dans tous les temps les preuves les plus honorables de leur courage et de leur fidélité envers leurs Souverains, et ils se sont toujours alliés aux familles les plus distinguées de leurs provinces. *Philippe-Charles, comte de Hunolstein,* réunit aujourd'hui en sa personne tous les biens des différentes branches de cette famille ; et voulant reconnaître en la personne du dit Philippe-Charles, comte de Hunolstein, et les services personnels qu'il nous a rendus lui-même en qualité de capitaine dans notre régiment de Royal-Allemand Cavalerie, et exciter ses descendants à suivre les bons exemples de leurs ayeux, nous avons estimé ne le pouvoir faire plus avantageusement qu'en décorant du titre et dignité de Comté, sous le nom d'Ottange, plusieurs terres et seigneuries réunies à lui appartenantes... » (Tœpfer, III, p. 183.)

1780, 8 JANVIER. — Acte de fondation du bureau de bienfaisance à Châteauvoué. On lit au verso de cette pièce : *Transport de 5186 l. par M. le Comte* (Philippe-Charles) *de Hunolstein au profit des pauvres du village de Chateauvoué, qui en recevront la rente par charité, annuellement et à perpétuité, des mains du Receveur qui sera établi par les sieurs Curé du d. lieu, l'homme d'affaire du seigneur et les maire et gens de justice à leurs choix, discrétions et la liste qu'ils en dresseront chaque année.*

(1) Voir la note p. 97 sur la première possession des Hunolstein en Lorraine. De plus, mentionnons ici une lettre du 28 mars 1795, où Philippe-Antoine déclare que « René d'Anjou, duc de Lorraine, étant venu (1476) en Allemagne pour demander des secours contre le duc de Bourgogne, un des ayeux de nous d'Hunolstein le suivit... Il s'établit ensuite en Lorraine, où le duc René lui donna des terres pour le récompenser de ses services ». Tœpfer, II, p. 365.

Sachent tous que cejourd'hui... par devant Me Etienne Serva, notaire roïal au bailliage de Dieuze... fut présent en personne le sieur Claude-François Collenot (1), intendant des maisons et affaires de très haut et très puissant seigneur *Philippes-Charles comte d'Hunolstein*, chvr, comte d'Ottanges et d'Hombourg, *seigneur des terres de Busbach, Chateauvoué* et autres lieux, ancien chambelan de S. A. R. le duc Léopold, etc., etc., résidant à Paris, le dit Sr Collenot en qualité de procureur spécialement fondé du dit seigneur... ; lequel a volontairement déclaré céder, transporter... au profit des pauvres *du village de Chateauvoué* présens et à venir, à perpétuité, et non d'autres ni autrement : iceux acceptant pour eux par Me François Bello, prêtre Curé du dit lieu, Archiprêtre d'Haboudanges, le Sr Pierre Chalot, maire du même lieu, au nom de tous les autres gens de Justice, sous l'agreement et autorisation néanmoins de nos seigneurs de la cour du Parlement de Nancy pour plus d'autenticité, la somme de..., pour de la rente annuelle... en être fait des charités aux pauvres les plus nécessiteux du d. village de Chateauvoué aux choix et discrétions des sieurs Curé, homme d'affaires du seigneur et des gens de justice du lieu, présens et à venir, qui seront tenus d'en tenir registre sans frais... ; (ils) établiront un d'entre eux pour receveur des dites rentes, à leur échéance, et en pouvoir donner bonne et valable quittance aux débiteurs et ensuite en faire la distribution sur la liste des pauvres qui en sera dressée en compagnie : *le tout à la plus grande gloire de Dieu et à leur soulagement*... Fait et passé

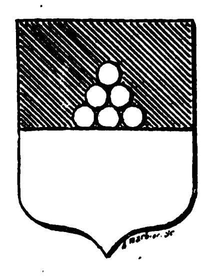
(1) Voir p. 140, Claude-François Collenot, « originaire de Neufchâteau », intendant du comte pour Ottange, avait pour frères : 1° Jacques-Michel C., intendant du comte pour Châteauvoué, mentionné p. 103 ; 2° Louis-Gaspard, « rentier à Vic » (1785) ; 3° Nas-Melchior (†1778 à Châteauv.) ; 4° Philippe-Charles, prêtre (1764), professeur au collège de Neufchâteau où il prononça (1768) l'oraison funèbre de Marie Lesczynska reine de France, curé de Menskirchen (1778), enfin curé de Conthil et Lidrequin (1780-1792), où il est mort.



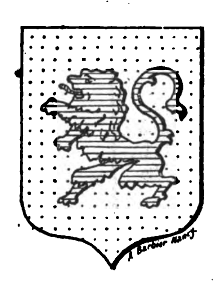
HILCH DE LORCH
(Voir p. 66, note 1)



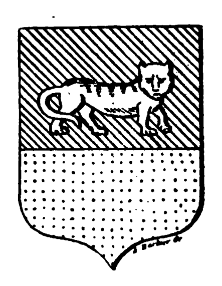
WARSBERG
(p. 75, n. 1)



LANDSBERG
(p. 75 n. 4)

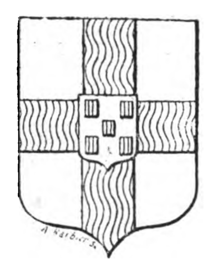


LUTZELBOURG
(p. 88, n. 1)

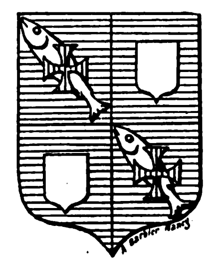


STEINKALLENFELS
(p. 89, n. 2)

Voir les armes de RATHSAMHAUSEN, pl. VII; de Hagen, pl. VI; de HATZFELD, pl.
croix *vivrée* de *gueules*.



OBELSTEIN
(p. 121, n. 1)



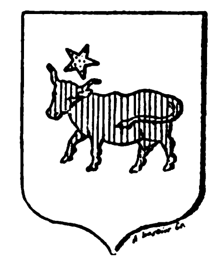
LEBÈGUE DE GERMINY
(p. 120, n. 3)



ELTZ-OTTANGE
(p. 120, n. 4 ; et pl. XII)



MARTAINEVILLE
(p. 136, n. 3)



PUGET DE BARBENTANE
(p. 145, n. 2)

— Il faudrait corriger ici légèrement les armes d'Obelstein, quant à la

au château de Chateauvoué les an et jour avant dits... Et à l'instant a été choisy comme receveur le dit Pierre Chalot, maire à Chateauvoué (1)... **Copie sur parch.** en un cahier de 8 pages, délivrée par le même notaire. ARCH. de la mairie de Châteauvoué.

1790, 11 AOUT. — Philippe-Charles fut trouvé mort, à genoux, aux pieds de son crucifix. Il séjournait ordinairement dans son château d'Ottange ; c'est là qu'il mourut. D'après l'*Hist. Hun.*, p. 114, il était d'une rare piété ; il se retirait tous les ans dans un couvent pour se livrer à de pieuses méditations. Il laissa, en mourant, deux fils : *Philippe-Antoine, qui jouissait de Châteauvoué depuis son mariage* (1770), et Jean-François-Léonor, né en 1754, lieutenant-général sous la Restauration, mort à Paris en 1832. Celui-ci épousa en 1785 Gabrielle-Victoire, marquise de Chérisey († 1831), dont il eut deux filles, Marie-Thérèse (1791-1866) et Sophie-Charlotte (1794-1882). La veuve de Philippe-Charles conserve Hombourg et Châteauvoué, tandis que son fils Philippe-Antoine hérite les biens d'Ottange.

Philippe-Antoine, comte d'Hunolstein († 1830), sgr de Châteauv. (1770-1793), fils de Philippe-Charles. Ép. 1770 Élise-Aglaé PUGET DE BARBENTANE, † 1798 (2).

(1) P. Chalot, maire et échevin de l'église de Châteauvoué, épousa Marie-Anne Coulle et en eut un fils, qui devint prêtre : Jean-Pierre Chalot, né à Châteauv. en octobre 1766, tonsuré à Metz en 1785, dominicain à Nancy en août 1788, prêtre à Paris le 2 juin 1792, curé constitutionnel de Marsal en sept. 1792, condamné et guillotiné par le tribunal révolutionnaire, à Paris, le 17 avril 1794.

(2) Puget de Barbentane, famille originaire de Provence : *d'argent à la vache de gueules surmontée d'une étoile d'or entre les cornes.* (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 1781, t. XI, p. 577.) La noble famille de Puget tire son origine de la ville de Vignolle, en Provence, et on considère Jean Puget (1403) comme son fondateur. Cette famille est représentée aujourd'hui par la branche des seigneurs de Bras et celle des marquis de Barbentane.

Philippe-Antoine, né en 1750, n'avait que 16 ans lorsqu'il entra dans l'armée (1766). La même année, il est *lieutenant de dragons*. En 1772, il est *capitaine* au régiment-Dauphin. En 1773, il est *maître de camp* commandant le régiment de dragons de Chartres, d'abord à Strasbourg, puis à Arras (1). En 1784, il est brigadier de dragons et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. En 1788, il est nommé maréchal de camp (Cfr *Hist.*).

1770, 4 février. — *Contrat de mariage de Philippe-Antoine.* « L'on y voit que la jouissance de *Chateauvoué* ne lui avoit été cédée que jusqu'à la mort de son père, époque où elle devoit revenir à l'exposante (M.-Elis. de Martaineville, sa mère), et les biens d'Ottange être donnés au fils en remplacement... » Et Philippe-Antoine a, en effet, « joui de Chateauvoué depuis son mariage jusqu'en 1790, époque de la mort de son père... » — Papiers de M. Collenot (1795), Arch. du presb. de Châteauv.

1789. — *Tableau des revenus que possédait le comte d'Hunolstein, en 1789, dans la seigneurie de Châteauvoué.*

	Propriétés foncières	Droits féodaux	Cens et rentes	Droits régaliens
Châteauvoué	8.420 livres	975 l.	479 l.	1.200 l.
Wisse	2.220	528	209	
Conthil	1.370	739	17	
Hampont .... } Obreck .... }	1.800	239	215	
Burlioncourt	900	30	160	
Dédlange	900	23	139	
Arlange	1.700		55	
Kekin	800			
Thuilerie de Kekin ...	300			
Lidrequin	950			
	19.360 livres	2.534 l.	1.274 l.	1.200 l.

Total : 24.368 livres. — Arch. du presbyt. de Châteauv., estimation de J.-M. Collenot, imprimée dans *Cartul.*, III, p. 241.

(1) Le 12 novembre 1780, « très haut et puissant seigneur

1790. — A la mort de son père, *Philippe-Antoine* quitte le service des armes et vient à Metz, où il est nommé président du Directoire du département de la Moselle.

1791, 20 SEPTEMBRE. — Apprenant que le roi Louis XVI était détrôné, il envoie à l'Assemblée nationale une protestation contre cet acte inouï dans l'histoire de France.

1791, 15 DÉC. — **1792,** 9 AVRIL. — « Attaqué de la goute et de maux d'yeux », *Philippe-Antoine* s'en va, sur l'avis d'un médecin oculiste de Paris, prendre les eaux de Rippolzau, dans la Forêt-Noire, près de Schaffouse. — Arch. du presbyt. de Châteauvoué.

1792, EN JUIN. — Philippe-Antoine est à Mayence, où il prête le serment de vassalité comme membre de la chevalerie du Haut-Rhin. Il retourne ensuite à Rippolzau (*Ibid.*).

1792, 19 OCTOBRE. — Philippe-Antoine quitte Rippolzau pour rentrer à Paris, car, en juillet, un décret avait été promulgué pour faire rentrer en France tous les Français qui pouvaient se trouver sur le sol étranger, sous peine de déportation et de confiscation des biens (*Ibid.*).

1792, 27 OCTOBRE. — Après huit jours de marche, *Phi-*

messire *Philippe-Antoine, comte d'Hunolstein, mestre de camp du régiment de Chartres-Dragons, seigneur de Château Voüé* et autres lieux », fut parrain d'un fils de Pierre-François Lavoye, jardinier du château pendant 17 ans (1757-1775), puis meunier au moulin de Châteauvoué ; la marraine fut « madame Marie-Aglaé Buget de Barbentanne, épouse de mon dit seigneur..., représentée par d[lle] Marie-Christine Dumetz, épouse du sieur Jacques-Michel Collenot, intendant de mon dit seigneur au dit Château Voüé ». Signature de « P. A. Hunolstein ». Actes relig. de Châteauv., reg. IX (1780-1790), fol. 5. — Jacques-M. Collenot, qui a rédigé cet acte, paraît avoir succédé, en 1776, à son frère Claude-Fr., comme intendant de Philippe-Antoine, qui lui écrivait un jour : « Croyez, mon cher Collenot, à la sincère amitié que vous me connaissez pour vous, depuis 1776, époque à laquelle nous avons été réunis ».

lippe-Antoine arrive à Besançon avec son valet de chambre ; mais le terme fixé était dépassé de deux jours ; ils sont arrêtés tous deux et conduits en prison (*Hist.*).

1792, 18 NOVEMBRE. — Un jugement illégal du Directoire du Doubs déclare émigré Philippe-Antoine et le condamne à la déportation (1). On le reconduit à la frontière suisse, et il passe de là en Allemagne (*Ibid.*).

1793, 24 MARS. — Une sentence du ministre de l'Intérieur confirme celle du Directoire du Doubs, et Philippe-Antoine reste sur la liste des émigrés. Il en appelle à la Convention nationale par un mémoire imprimé ; ses biens n'en sont pas moins confisqués (*Ibid.*).

1795, av. 17 JANVIER. — « Au Département. *Marie-Thérèse Gaude Martaineville, veuve Hunolstein*, expose que le directeur de l'Agence nationale de l'enregistrement, droits et biens nationaux réunis, vient de se croire authorisé à décerner des contraintes contre les fermiers et tous ceux qui se sont immiscés jusqu'à présent dans la perception de ses revenus à *Chateauvoué* et autres lieux situés dans le ressort du District de Salin Libre (Châteausalins). Le motif des contraintes est que ces biens appartiennent à Hunolstein, fils de l'exposante, inscrit sur la liste des émigrés. Ce motif n'est point fondé : *les biens de Chateauvoué n'appartiennent point, quant à présent, à Hunolstein absent, il n'en a encore que la nüe propriété. L'usufruit en est acquis à l'exposante, sa mère*, ainsi que le Directoire du département l'a déjà reconnu par des arrêtés du 4 aoust 1792 et 14 mars suivant. A ces deux époques, on inquiétait déjà l'exposante dans sa jouissance ; le Département lui a rendu sa tranquillité et la lui rendra sans doute encore aujourd'huy après avoir pesé, dans sa sagesse, tout ce qu'elle a à opposer aux raisons qui déterminent les poursuites de l'Agence n[le] de

(1) Cette *déportation* lui sauva la vie, car, plus tard, tous les membres du Directoire de Metz, qui avaient signé la protestation en faveur de Louis XVI et qui n'avaient pas émigré, furent guillotinés.

l'enregistrement... L'exposante demande que l'on prenne en considération qu'elle ne tient rien de son fils émigré, qu'elle ne tient même rien de son mari... Comment imaginer que cette loi [du 28 mars 1793] ait entendu annéantir un don mutuel fait en 1749 par contrat de mariage entre l'exposante et son mari, confirmé par les deux en 1770 dans le contrat de mariage de leur fils ? » Après avoir cité plusieurs textes de lois, elle conclut : « Ou l'on regardera les droits de l'exposante comme acquis antérieurement à l'époque déterminée par la loi, et, dans ce cas, sa jouissance de *Chateauvoué* doit demeurer pleine et entière, ou on les regardera comme échûs seulement à l'épôque de la mort de son mari en 1790, et alors il est indispensable de lui rendre au moins la moitié de ce que l'Agence n[le] a fait indûement saisir sur elle... L'exposante ne craint point, au surplus, qu'on lui oppose le décret du 18 frimaire qui établit en principe que les biens des pères et mères d'émigrés même majeurs sont séquestrés, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils n'ont point de part à leur émigration... il est trop évident qu'elle n'a pû influer en aucune manière sur l'absence de *son fils, homme de 45 ans, officier général*, qui, depuis sa jeunesse, ne résidait plus avec elle. Par ces considérations, l'exposante vous supplie, Citoyens, de déclarer ou faire déclarer nulles les contraintes décernées pour l'Agence n[le] contre les fermiers et autres personnes chargées de ses affaires dans le District de Salin libre, et ordonner qu'il lui sera fait main levée de toutes saisies qui pourroient avoir été faittes sur ses meubles, effets et revenus. » Minute écrite de la main de Collenot. Arch. presbyt. Châteauv. — Cette requête est restée sans résultat. Tous les biens de la seigneurie demeurent saisis, et bientôt les administrateurs de Salins libre vont les mettre aux enchères publiques.

Après la suppression des *privilèges* et *droits féodaux* déjà accomplie (depuis la fameuse nuit du 4 août 1789), la spoliation des biens-fonds achèvera de ruiner tout l'ancien ordre de choses : des abus disparaîtront, mais disparaîtra aussi tout l'éclat qui entourait le nom de Châteauvoue depuis des siècles.

Démembrement de la seigneurie.

Pour toutes ces ventes, dont les actes originaux sont aux Archives départ. de Nancy, fonds « Vente de biens nationaux, 2e origine », nous indiquons simplement le « *district* » (Châteausalins ou Dieuze) et le numéro du *dossier*.

1795, 17 JANVIER. — *Burlioncourt*. Vente de 100 fauchées de prés et 70 jours de terres. (Distr. de Châteaus., n° 81.)

1795, 1er MARS. — *Hampont* (partie de la Lorraine). 1° Vente d' « une superbe ferme », dont les bâtiments sont de construction nouvelle, avec une belle bergerie, jardin..., 300 jours de terres et 50 fauchées de prés : acquéreur, Louis Sébastien. 2° 11 lots d'un jour 1/2 de terres et prés furent vendus à divers particuliers. (*Ibid.*, n° 81.)

1795, 7 AVRIL. — *Dédeling*. 1° Vente d'une ferme : bâtiments, 142 j. 1/2 de terres et 31 fauchées 1/2 de prés, le tout estimé 41.360 l. et adjugé pour 122.500 l. à Antoine Thomy, de Châteausalins (1). 2° 11 petits lots de terres et prés, adjugés à 5 particuliers. (*Ibid.*, n° 86).

1795, 18 AVRIL. — *Arlange*. Vente « des biens de la cense d'Arlange, provenant d'Hunolstein, émigré », à savoir : « tous les bâtiments... ; *une cy devant chapelle*, placée sur la terrasse, à huit toises de distance du mur de clôture, et formée d'une nef de 27 pieds de long. sur 17 de larg., ensuite de laquelle est un chœur de 18 pieds en quarré (2)... ;

(1) *L'autre ferme* de Dédeling, qui appartenait à l'abbaye de Vergaville et qui consistait en 240 j. de terres et 50 f. de prés, fut vendue, le 24 juin 1791, pour 39.000 l. à Jos. Thouveny, commerçant de Châteausalins. (*Ibid.*, 1re orig., n° 10, pièce 13e.)

(2) « Les murs, pavés, lambris, charpente et couverture en tuiles plattes sont encore en état, *quoique vieux* », ajoute le procès-verbal d'estimation. Déjà *vieux* en 1795, un siècle s'est écoulé sans que les propriétaires se soient souciés d'en-

194 jours de terres (1) ; 64 fauchées de prés (de 15 ares) et 10 fauch. de jardins, vergers... ». Le Directoire a adjugé le tout « au citoyen *Jacques Mélard, du Dordal* » pour la somme de *130 mille livres*, soit 96.750 livres de] plus que l'expertise. — Le procès-verbal d'estimation d'Arlange, dressé, le 17 brumaire an III (7 nov. 1794) par deux experts de Dieuze et les officiers municipaux de Vuisse, nous informe « que cette cense, étant éloignée de la commune de Vuisse de près d'une lieue, formoit un ban séparé, enclavé dans les forêts, qu'il étoit plus convenable de la laisser en corps de ferme que de la diviser..., que cependant on pourroit soustraire de la dite cense une pièce de terre située sur son ban (2) pour la vendre en détail, ainsi que *l'étang de Bride* (3)..., étang *enclavé dans les bois de Hunolstein* à

tretenir le bâtiment de cette chapelle vénérable ; aussi menace-t-il ruine et réclame-t-il une prompte et complète reconstruction. C'est, du moins, ce que nous écrivait (1er déc. 1896) l'architecte de Gouvernement, M. Tornow, après sa visite officielle à Arlange : « Der baulicheZustand der Kapelle in Arlange ist *ein sehr schlechter ; mit etlichen unbedeutenden Reparaturen lässt sich derselbe nicht mehr beseitigen.* » Pauvre chapelle ! Espérons que l'interdit ne se prolongera pas et que Notre-Dame d'Arlange voudra bien *se délivrer !*

(1) La ferme d'Arlange a « près de 200 jours de terres et au moins 70 fauchées de prés », dit Collenot (1798). Nous pensons qu'il s'agit ici de grands jours, car la ferme compte en ce moment 87 hectares 58 ares 99 centiares, y compris les 9 hect. 81 a. 90 c. du pré de l'étang de Bride et des bords de la digue, soit 65 fauchées.

(2) C'est la pièce nommée *Le Hautdidier*, contenant 9 jours, coupée par la route de Morhange à Dieuze.

(3) Déjà en 1522, on mentionne comme faisant partie du gagnage d'Arlange « spécialement les preys dictz et appelés *Brides* » (NANCY, B. 51, fol. 135). Ce nom, qui est resté pour désigner soit les grandes forêts environnantes, soit un ban spécial, et surtout la belle prairie de 65 fauchées, rappelle un village disparu. Une maison de chevalerie porta son nom, et le village eut son importance dans l'exploitation des anciennes salines, ainsi que nous avons pu nous en

quelques distances de la cense d'Arlange..., formé depuis peu d'années par la saline de Salinslibre (Châteausalins) qui

convaincre par un vieux parchemin de 1266 (NANCY, lay. Deux-Ponts, n° 5), d'après lequel Emich, comte de Linange, reprend du duc de Lorraine, entre autres biens à Morsperch, Kinderstorf, Zellen, toute la part qu'il a dans la saline de Bride, *omnem partem quam habemus et habere debemus* IN SALINA DE BREDE. La famille, qui paraît à cette époque sous le nom de *Bretes* (1265, Ferry chvr de Bretes et Willaume de Bretes ; 1399, Jean de Brettes), se rattache sans doute à cet ancien village, puisque tous ces personnages sont en rapport avec l'abbaye voisine, Salival. En 1348, un habitant de Bride, Mathieu, fils de Jacques *de Bredenen*, fait donation à la chapelle d'*Elringa* (Arlange) d'une pièce de bois comprise entre les terres de la chapelle et le bois de la même chapelle, à condition qu'il sera inhumé dans ce sanctuaire, qu'on y célébrera son anniversaire tous les ans et qu'il aura part aux prières et aux bonnes œuvres de ce saint lieu (*Ibid.*, lay. B. 743, n° 100). A partir de 1456, c'est Thomas de Ramestein et sa femme Marguerite, fille de Bernard de Lutzelbourg, qui disposent de *Bride*, et sans part d'autrui : ils vendent, en effet, à Wary de Fléville *le village tout entier* (? ou son emplacement) *avec circuit et ban* (das gantze Dorff...). Le nouvel acquéreur s'en défit aussitôt, et Jean Cresset, de Lunéville, cellérier à Dieuze, devint maître du *ban et finaige de-Briede*, mais aussi pour peu de temps ; car, dès l'année suivante (1457), il recédait au duc de Lorraine « tous ses droits et actions en l'acquest du ban et finaige de *Briden* » (*Ibid.*, lay. Dieuze, n°s 113-115). Désormais, il ne s'agit plus, sous ce nom de Bride, que d'un ban et finage. Au XVIe siècle, s'il est encore question des prés de Bride rattachés au fief d'Arlange, il semble que les terres du ban soient converties en forêts, et les ducs de Lorraine s'attacheront à arrondir sans cesse leurs belles forêts (Voir p. 82 en note, lig. 11e) de ces quartiers, en achetant successivement toutes les parcelles de ce ban de Bride, restées sans doute aux mains des anciens possesseurs des terres. Nous n'avons pas compté moins de 29 achats de ce genre, de 1603 à 1632, tous sur parchemin (*Ibid.*, lay. Dieuze-Salines I, II et III). *La prairie de Bride arriva aux d'Hunolstein* avec le fief d'Arlange, vers 1701. Convertie en étang, elle

le tient à bail (1) pour 12 années qui ont commencé en 1785..., afin de former un réservoir d'eau (2) pour les verser dans le canal (3) qui transporte les bois de tout ce canton à la saline de Salinslibre ». (District de Dieuze, n° 118, pièce n° 1).

1795, 20 AVRIL. — *Vuisse*. Vente de *deux corps de ferme* (4) : le 1[er], avec bâtiments, 79 jours de terres et 30 f. de prés, adjugé à Jean-B. Oster pour 60.700 l. ; le 2[e], sans bâtiment, avec 81 j. de terres et 32 f. de prés, adjugé pour 61.400 l. à Séb.-Ant. Philippe et à J[h] Cosson-Chatillon, tous deux de Dieuze. Le même jour, on vendit encore 38 portions de terre, et Jacques Mélard en acheta six ; le 21 avril, 45 portions ; le 22, 74 portions ; le 23, 60 portions de prés (5). (*Ibid.*, n[os] 119-133).

fut épargnée par la Révolution et resta aux d'Hunolstein. Mais, plus tard, ils s'en dessaisirent. Elle passa au baron de Klopstein, puis, par héritage, à M. le baron de Metz. Celui-ci, par contrat du 5 juin 1861, vendit à M. Louis Gaitz cette belle prairie que traverse, depuis 1876, la nouvelle route de Guébling, et, aujourd'hui, elle appartient aux trois propriétaires d'Arlange.

(1) Cet *étang* « est loué pour un canon de 1000 livres ».

(2) Ce *réservoir* « contient environ 26 fauchées » ; il n'occupait donc pas toute la prairie.

(3) Le *canal* de la Flotte passe au sud et au pied du contrefort de Châteauvoué ; il suit un cours de 8.900 m. et se jette dans la Petite-Seille, près du moulin de Hampont.

(4) « Tout ce que la maison d'Hunolstein possède au dit village, dit Collenot (1789), consiste : 1° En une maison de ferme occupée par l'admodiateur (Jean-Louis Henry), qui cultive environ 150 jours de terres à la saison, dont partie sont très mauvaises et difficiles à cultiver, avec 180 f. de prés, dont partie sont aussi de petit rapport... canon annuel, 1,800 l., etc. ; 2° l'étang de Vuisse, actuellement en nature de prairie ; 3° le moulin... »

(5) Il y en avait certes pour tout le monde, et c'est avec raison que le procès-verbal d'estimation de la cense d'Arlange portait « qu'il y avoit sur son ban (de Vuisse) autant de biens à vendre qu'il sera nécessaire ». — Déjà, à Vuisse

1795, 25 AVRIL. — *Châteauvoué*. 1° *Vente des deux fermes de Châteauvoué* « provenant *de l'émigré Hunolstein* » (1) ; la 1re avec « — 52 jours 1/4 1/8 de terres à la saison ditte *Le champ de la Croix*, 54 j. 1/8 à celle des Grandes Rayes, 48 j. à celle des Grands Revers, en totalité 154 j. 1/2 de terres, avec 45 f. 1/4 de prés, 1 j. de chenev., 6 jours de friches à prendre dans le milieu de la pièce — », adjugée pour 128.100 l. à Jean Gabriel, J.-F. Évrard et Séb. Louis, tous de Ch.-Salins ; la 2e « située au milieu du village, entre Jean Gérardin au nord et la veuve Arnould au midy », avec 149 j. 1/4 de terres, 47 f. 1/4 1/8 de prés, 6 j. de friches et 3/4 de chenev..., adjugée pour 123.100 l. à François Jacques, à Jean-Nicolas Hainglaise, tous deux de Ch.-Salins (2), et Nicolas Doiseau, de Vic. — 2° Le même jour, on vendit à divers particuliers 45 lots du *Pré-marcairie*, chacun d'une fauchée, et 23 lots de terre, chacun d'un j. 19 toises (3). (Distr. de Châteaus., nos 94-98.)

même, on avait vendu, le 24 mars 1791, les 2 pièces de vignes de la cure ; le 31 mai 1791, le bouvrot de la cure (terres et prés) ; le 30 avril 1792, les terres et les prés des Minimes de Dieuze ; le 22 avril 1793, les terres, prés et chenevières des « Chanoines du collège de Vic » ; enfin le 24 juillet 1794, les biens de la fabrique. (*Ibid*, 1re orig., distr. de Dieuze, nos 14, 27, 32, 37 et 59).

(1) « A ces 2 fermes étaient attachés environ 650 jours de terres pour les 3 saisons et plus de 250 fauchées de prés, y compris ceux de la bergerie et markairie. De plus, il y a une prairie de 22 fauchées. » « Le seigneur fait valloir par lui-même 19 jours 1/4 de vignes dont l'entretien peut être compensé avec le produit, étant situés sur un terrain très ingrat ; on ne peut les considérer que pour des terres en labour... » (Estimation de J.-M. Collenot.)

(2) Comme on le voit, ce sont surtout des habitants de Château-Salins qui achètent les biens de Châteauvoué. M. Dufays, ancien sous-préfet de Château-Salins, est arrivé à en avoir les 5/9, à savoir 400 jours de terres et 87 fauchées de prés, qui forment aujourd'hui une seule ferme. Les 4/9 appartiennent partie à l'hospice de Dieuze, partie à des propriétaires de Châteauvoué.

(3) Le 16 mai 1791, *une autre ferme* de Châteauvoué,

1795, 26 AVRIL — *Châteauvoué.* 1° *Vente du château* « tel qu'il se contient, avec les fossés, le grand jardin potager clos de murs, contenant environ deux jours (1), avec le passage et aisances dans la basse-cour, et 3 j. 3/4 1/8 1/16 et 18 toises de jardin verger au derrière... L'adjudicataire sera tenu de faire démolir les tourelles et combler les fossés à ses frais, sans que, pour ce, il puisse prétendre aucune indemnité ni diminution du prix de la vente, et ce dans le

« la cense de Bérange », appartenant à l'abbaye de Salival et consistant en 150 j. de terres, 30 f. de prés, 10 j. de chenevières et jardins, fut vendue pour 22.400 l. Fauconnier, de Saint-Médard, acquéreur (*Ibid.*, 1re orig., n° 2, pièce n° 10). — Le 13 mars 1793 on vendait : 1° à Jean Gabriel, de Châteausalins, les terres de la fabrique de Châteauvoué; 2° à divers, les prés de la même fabrique, loués (1790) pour 467 liv. 10 s. La fabrique possédait 11 beaux prés, savoir : les prés de l'étang, de Boudrechaf, des Fontenottes, du Gué, de Valcegone, de la Name, du Chêne, de Graucuhe, du Moulin ou du Hout, des Chenevières, enfin les prés d'Haboudange (*Ibid.*, n° 38). Elle avait aussi un bois dit « Bois de St-Martin », de 1 hect. 45 ares ; la Révolution s'en était emparée ; mais par décision du 20 février 1837, le Ministre des Finances a remis la fabrique en possession de ce bois. A-t-il été donné par la famille d'Hunolstein ? Aucun document ne le prouve : la plus ancienne pièce, à notre connaissance, qui en fasse mention, est du 15 avril 1758 : « Arrêt du Roi pour procéder à la vente et adjudication de trois arpents de bois taillis, appartenant à la fabrique de *Chateauvoel*, situés sur le ban de Chateauvoel » (Nancy, Arch. dép., B. 12074, fol. 196).

(1) Ce jardin a été revendu, 4 jours après, à Dom. Brandebourg, tissier de Châteauvoué, qui, déjà, avait acheté les bâtiments situés entre le même jardin et la marcairie, et dont partie est devenue (1837) la maison de cure actuelle, partie la grange de M. Léon Blaisin (1878). Le mur, séparant le grand jardin du petit, fut démoli pour ne faire du tout qu'un seul jardin, qui, aujourd'hui, fait l'ornement du presbytère. — « La maison ci-devant curiale de Chateau Voué, avec le jardin y attenant », fut vendue, le 12 fructidor an IV (29 août 1796), à Louis-Isaac Beer, de Nancy, pour 3170 fr. L'autre jardin curial d'un j. 1/4 5 t. 5 p., attenant au grand chemin au midi, fut vendu au même pour 1540 fr.

délai d'un an ». Le tout fut adjugé pour 39.100 livres à Nicolas Lucy, de Châteausalins. (*Ibid.*, n° 99, pièce 10ᵉ). *Nous donnons, dans l'Appendice, la description de cet antique château avant et après la Révolution.*

2° (*Ibid.*, pièce 7ᵉ) *Vente de « la grange, l'emplacement d'un tesseau*, les *écuries* y attenant avec *la remise* au devant, située (la grange) entre la marcairerie et le jardin potager du ci-devant château, au derrière de ce bâtiment *un petit jardin* avec la 6ᵉ division du verger, contenant trois quarts, large au levant 12 toises 5 pieds et au couchant 15 toises... ». Le tout fut adjugé à Dom. Brandebourg, tisserand, et Jean-Pierre Arnould, tonnelier, tous deux de Châteauv., pour 6.300 l. — La *remise* fut successivement revendue, le 4 mai 1801, à Daniel Guerber pour 350 fr. ; le 30 septembre 1832, à Dom. Royer, charron, pour 1.000 fr. ; enfin le 6 octobre 1861, à Claude Marsal pour 2.000 fr. Elle est, aujourd'hui, transformée en maison de cultivateur. — Les vastes engrangements, mesurant 24 m de long sur 20 m. de large, furent partagés. Brandebourg, sur une largeur de 10 m. du côté du grand jardin, à l'ouest, se fit un logement qu'il sépara de la part d'Arnould par un mur jusqu'à la hauteur des travures. Le 19 août 1817, elle passait aux mains de Jean-Nicolas Arnould, tonnelier. Le 3 avril 1835, elle arrivait à François Roussel, maçon, pour 2.000 fr. Le 30 septembre 1837, elle devenait la propriété de Jean-Damase Noirier, curé de Châteauvoué (1), pour le même prix de 2.000 fr. C'était « une maison située... lieu dit dans la cour du château, composée d'un corps de logis, d'un battoir, des écuries ensuite, greniers, faux-greniers, jardin

(1) M. Noirier, natif de Vézelise (1798), prêtre à Nancy (1825), admin. de Choloy, curé de Thuilley-aux-Groseilles, de Tremblecourt, d'Eply, curé de Châteauv. (1837-1848), puis de Grimonviller, de Vigneulles (1859), s'est retiré à l'hospice de Saint-Firmin, où il est mort le 18 octobre 1866. Ajoutons à sa louange qu'il a donné en mourant la belle somme de 4.600 fr. pour réparer le chœur de l'église de Châteauvoué, et qu'il a voulu reposer au cimetière de la paroisse.

au derrière et à côté... » Enfin le 5 janvier 1851, M. Noirier, qui l'avait transformée en presbytère, la cédait aux 3 communes formant la paroisse de Châteauvoué moyennant une rente annuelle de 450 fr. pendant 20 ans, dont 25 fr. seraient versés par la fabrique.

3° (*Ibid.*, pièce 6e) *Vente du bâtiment de la marcairerie*, « tel qu'il se contient, consistant en 2 petites chambres, l'écurie de la marcairerie et la grange avec le halier et les réduits à porcs au devant de la maison ; ce bâtiment est séparé des engrangements qui forment le lot suivant par un grand mur qui sera mitoyen..., 1 j. 1/2 1/16 de verger... ». Le tout adjugé à François Hinglaise, de Ch. Salins, pour 5.100 l. (1).

4° (*Ibid.*, pièce 8e) « Vente du bâtiment appelé *la boulangerie* avec le halier..., le terrain dans la petite cour jusqu'au jambage de la porte... (le surplus de la cour appartiendra à la bergerie et au colombier) ». Le tout adjugé à Jean-Bapt. Laval, de Châteauv., pour 3.375 livres.

5° (*Ibid.*, p. 9e) « Le bâtiment de *la bergerie et le colombier*... avec la cour derrière... » adjugé pour 5.025 l. à Nicolas Lucy, de Châteausalins.

6° (*Ibid.*, p. 11e) « Le *moulin*, situé entre Châteauvoué et Dédeling, qui va des eaux du moulin de Sotteselin et de différentes fontaines », avec « jardin, chenevierre, patural et prés... », adjugé pour 170.000 l. à Pierre-Etienne Noir, de Vic.

1795, 5 MAI. — Vente de « la *cense de Kèkin*, consistant

(1) Ce bâtiment, situé entre les engrangements et le chemin de la fontaine, est aujourd'hui détruit. Le terrain fut revendu par Hinglaise à J.-P. Arnould, de Châteauv., et a donné un jardin dont « une portion... de la contenance d'environ un are 50 cent. avec des usoires et aisances au levant et au midi » fut achetée pour la cure, le 5 août 1845, par Jean-Damase Noirier, curé de Châteauvoué, au prix de 100 fr. Contigu à celui du presbytère, ce jardin l'orne aujourd'hui par neuf magnifiques tilleuls. Au rapport de M. Collenot, « la markairerie était composée de 40 vaches mères laitières et laissée pour un canon annuel de 720 l. ».

en bâtiment (1), terres, preys, jardin, friche et usoir » : acquéreur, la veuve Leclerc (Distr. de Dieuze, n° 143).

1795, 19 juin. — Vente de « la *tuilerie de Kékin* (2) avec terres, jardin et usoir « (*Ibid.*, n° 143).

1795, 19, 23, 24 et 25 juin. — *Conthil.* 1° Vente de prés, « divisés en 13 fauchées et 12 lots » (*Ibid.*, n° 144) ; 2° Vente de la ferme, « consistant en terres et prés (3), divisée en 124 lots » (*Ibid.*, n° 147).

1795, 20 juin. — *Lidrequin.* 1° Vente d' « un corps de ferme, consistant en bâtiment, terres, preys, usoirs, chenevierres, jardins », pour 181.000 l. : acquéreurs, Quirot Stanislas et Laurent Joseph. 2° Vente de 57 jours 1/2 de terres divisés en 13 lots « formant le surplus du corps de ferme » (4) : acquéreurs, Laurent Joseph et autres. (*Ibid.*, n° 145).

1795, 22 juin. — *Sotzeling.* 1° « Vente d'une pièce de

(1) 1682 « maison seigneuriale réduitte en mazure » ; 1699 « maison franche nouvellement rebâtie » (Voir p. 81, note 2). — D'après l'arpentage qui en a été fait en 1844, cette ferme du Haut-de-Kœking est composée de 129 hect. 86 ar. 93 c., dont 111 hect. de terres labourables, 14 hect. de prés, 3 ou 4 hect. de bois. M. Pilotelle, cette même année 1844, a vendu cette ferme à la comtesse de Toussaint-Viray, qui l'a léguée à sa nièce, Mme de Bridieu, en 1856. Elle fut vendue de nouveau, le 9 avril 1890, avec 120 hect. seulement. Celle du Bas-de-Kœking a 118 hect.

(2) « bâtie depuis peu ainsi que son hallier et fourneau ; il y a grange, jardin verger et potager et autres héritages ». L'estimation Collenot ajoutait qu'elle « n'est conservée que pour se procurer avec plus d'aisance les thuilles et la chaux nécessaires *à l'entretien des bâtimens » du comte d'Hunolstein.*

(3) En 1789, la ferme était « composée d'environ 200 j. de terres et 55 f. de prés ».

(4) Toute la ferme comportait « 180 j. de terres et plus de 40 fauch. de prés » (Collenot).

78 jours de terres (1), à la section de Brébèche, entre le grand chemin de Dieuze au levant, d'une part, et *Hunolstein*, d'autre, et joignant le ban de la Montagne (Châteauvoué)..., et divisée en 38 lots ». Parmi les adjudicataires, nous trouvons J.-L. Bagard et J.-F. Labroise. 2° Vente de *4 pièces* d'un jour 1/2 chacune, lieu dit en Brébèche. (*Ibid.*, n° 146, pièces 1-5).

1795. — *Vente du mobilier.* « Il existait *au château de Châteauvoué* un mobilier assez considérable, qui a été vendu en partie par la nation, et, d'après les renseignements que l'on a pu se procurer, il a été vendu en meubles et effets pour une somme de 15.000 livres. La Nation s'est emparée et a déposé dans ses magasins tous les fers, ustensiles et batteries de cuisine en rosette, cuivre et étain. Elle s'est emparée des balcons, grandes portes de fer des basses-cours, jardins, etc., des cloches et clochettes... » (Collenot, 20 avril 1798).

Le total général *des propriétés foncières provenant de la seigneurie de Châteauvoué*, et qui ont été vendues par la Révolution, se monte à **1.773.160** *livres en papier monnoye*, d'après les procès-verbaux d'adjudication que nous venons de citer.

1795, 29 septembre. — Le Directoire du département de la Meurthe « arrête qu'il sera surci, jusqu'à la décision définitive du Comité de législation, *à toute vente des biens que le dit citoyen d'Hunolstein* pourroit posséder dans l'étendue du dit département ». — Extrait sur papier timbré. Arch. du presb. de Ch.

1797, 1er septembre. — Je soussignée *Marie-Thérèse*

(1) Divisés auparavant en 2 pièces, ces *78 jours* « faisaient partie des 2 fermes tenues par Henri de Vuisse et par Clément de la Montagne, ajoute l'acte ; et, quoiqu'il y ait une petite partie de cette pièce sur le ban de la Montagne, il convient, pour ne pas déranger les sillons, de comprendre le tout dans la même adjudication ». — La ferme de Sotzeling, appartenant à l'abbaye de Vergaville, avait été vendue, le 21 mars 1791, à J.-P. Chalot, laboureur à Châteauvoué. (Distr. Dieuze, 1re orig., n° 2, pièce 5e).

Gaude, veuve Hunolstein, résidante à Paris, ruë basse du rempart, n° 354, déclare avoir retiré des mains du citoien Collenot, de Nancy, mon fondé de pouvoir *pour la régie des biens qui m'apartiennent à Chateauvouë*, départ. de la Meurthe, en ma qualité d'usufruitière, les comptes qu'il a renduë par devant les administrateurs des dixtrics de Dieuze et Chateau Salins avec les reliquats en provenant, ainsi que l'état des recettes et dépenses de sa gestion jusqu'à ce jour... Orig. sur pap. Arch. du presbyt. de Châteauv.

1800, 4 JUILLET. — Le préfet de Nancy reçoit avis « de suspendre généralement toutes ventes de biens appartenant au réclamant » Philippe-Antoine d'Hunolstein. Il put ainsi garder les mines d'Ottange, *les bois de Châteauvoué* (1) et l'étang de Bride. (Arch. du presbyt. de Ch.)

1800, 1er SEPTEMBRE. — Au préfet de la Meurthe, J.-M. Collenot expose « que *Philippe-Antoine Hunolstein*, cy devant président du département de la Moselle, inscrit sur la liste des émigrés, *est en réclamation pour obtenir un permis pour rentrer en France et y demander sa radiation ;* que déjà ses pièces à l'appui de sa demande sont à la commission ». (*Ibid.*).

1804. — *Philippe-Antoine* rentre en possession de ce qui n'avait pas été aliéné *de ses importants domaines de Châteauvoué* et d'Ottange.

1816, 2 ET 3 JANVIER. — Visite *des bois de Châteauvoué* (2) par M. Félix d'Hunolstein, que son père, *Philippe-*

(1) Il est question des *bois de Châteauvoué* dans plusieurs lettres de M. Félix d'Hunolstein, fils de Philippe-Antoine, à M. Collenot, de Nancy. En 1815 (17 octobre) il écrit : « Mon père m'a mandé qu'il désirait vendre, s'il y a moyen, les bois de Châteauvoué ». Le 5 janvier 1816, il écrit de nouveau, après avoir visité ces bois : « Je me suis décidé *à vendre par adjudication*, par devant notaire, le restant des Cent Petits Jours, La Souderie et la partie non exploitée du Bois du Four au dessus de Wise ». (Arch. du presb. de Châteauv. provenance Collenot).

(2) C'est vers cette époque que tous ces bois ont été vendus (Voir p. 73 en note).

Antoine, avait chargé de l'administration de ses biens. « M. d'Helmstatt, écrit-il après cette visite, m'a accompagné... On ne peut retrouver, *au bout de 25 ans d'absence, d'anciennes possessions en meilleur état*. J'ai vu M. Guyon, à qui sûrement nous avons de grandes obligations : presque partout la réserve est fort belle, et ce que j'ai le plus admiré, c'est de voir partout les limites intactes et respectées. » (Arch. du presbyt. de Ch.)

1830. — *Philippe-Antoine d'Hunolstein*, **le dernier seigneur de Châteauvoué**, *mourut à Marville, d'où ses restes furent transportés à Ottange* (1). Il laissa tous ses biens à Félix (2), son unique fils.

Philippe-Charles-*Félix d'Hunolstein*, né le 22 avril 1778, † 19 octobre 1838, succéda à son père, en 1815, comme Député de la Moselle. Élevé à la Pairie, le 5 mars 1819, au titre de Baron, il fut autorisé, par lettres-patentes du 26 mai 1820, à fonder le majorat qui rendit ce titre héréditaire. Il était décoré des Ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur (Georgel, *Armor.*, p. 658). Félix se maria deux fois, 1° 1802 avec Marie-Henriette-Claire de Bourdeille, dont il eut deux enfants : Paul, né en 1804, député de la Moselle (1836-1848), et Claire, née en 1806, mariée en 1829 au marquis de Pracomtal, morte en 1886 ; 2° 1819 avec sa cousine germaine Sophie-Charlotte d'Hunolstein, dont il n'eut pas d'enfant.

Paul d'Hunolstein continua la lignée. S'étant marié une

(1) Son portrait se trouve au château de Hombourg-Kédange. Nous aurions souhaité de relever l'importance de notre travail par une phototypie de ce noble exilé, qui fut le dernier seigneur de Châteauvoué ; sa place eût été à côté de celle du plus illustre de nos seigneurs, le général Jean-Guillaume d'Hunolstein. Nous devons celle-ci à l'amabilité de M. le comte Léopold d'Hunolstein.

(2) Dès le 21 mai 1817, il lui avait déjà cédé tout ce qu'il possédait dans les deux arrondissements de Thionville et de Briey contre une rente viagère de 24.000 fr., qu'il réduisit plus tard à 7.000. (Orig. au château de Hombourg.)

première fois, en 1830, avec Hélène du Bouchet de Sourches de Tourzel († 1837), il eut deux enfants : 1. Léopold, né en 1830, qui épousa (1857) Laure-Françoise-Victorine de Crussol d'Uzès, née en 1838, fille de Géraud de Crussol, duc d'Uzès (1) ; 2. Félix-Antoine, né en 1832, qui épousa (1859) Marie de Montmorency-Luxembourg, née en 1838, fille d'Édouard de Mont.-Lux., duc de Beaumont. De son second mariage (1844) avec Claire de Bassompierre († 1847), Paul eut une fille Marie, née en 1847, mariée (1868) au comte Henri de Beauffort (2).

Léopold comte d'Hunolstein (3), aujourd'hui chef de la famille d'Hunolstein, eut, de son épouse Laure de Crussol d'Uzès, trois enfants : 1. Paul-Marie, né en 1858, † 1877 ; 2. Hélène-Sophie-Marie, née en 1859, mariée (1880) à Arthur-Casimir-Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart (4) ; 3. Françoise-Marie, née en 1862, † 1874.

Antoine, comte d'Hunolstein (5), a trois fils et deux filles : 1. Félix, né en 1861, épouse (1892) A.-F.-J.-M. Nelly de Levis-Mirepoix, d'où un fils, Henri, né en 1893 ; 2. Hervé, né en 1865 ; 3. Jean, né en 1871 ; 4. Léonie, née en 1860, religieuse de l'Assomption ; 5. Marie-Thérèse-Léopoldine, née en 1867, mariée (1889) au comte Bertrand de Bouillé.

(1) Les magnifiques armes des Crussol d'Uzès se trouvent décrites dans l'*Armorial* de Georgel, p. 658.

(2) Marie d'Hunolstein est mère de trois enfants : Pauline de Beauffort, née en 1869, mariée (1890) à Humbert, comte de Marcieu ; Charles, né en 1872 ; Marie-Chantal, née en 1877.

(3) La famille portait seulement le titre de *baron* en 1819 ; elle reprit plus tard son titre héréditaire de *comte*.

(4) De ce mariage est né, en 1881, François-Laurent-Victurnien-Marie-Joseph de Rochechouart de Mortemart.

(5) On ne s'étonnera pas si nous indiquons quel est aujourd'hui l'état de cette noble famille et ses espérances d'avenir ; nous savons que, de son côté, elle n'oubliera point les trois siècles qui ont uni son histoire si étroitement à la nôtre.

CONCLUSION

Après avoir exposé, en nous en tenant strictement aux documents certains de l'histoire, ce que nous savons des seigneurs de Châteauvoué, il sera bon d'élever un peu le regard et d'indiquer au moins la place que ce modeste sujet doit tenir dans l'histoire plus générale du pays.

On sait l'importance qu'avaient déjà, aux époques les plus reculées, la vallée de la Seille et ses environs : des salines y furent connues et exploitées bien avant l'occupation romaine (1). Or la position de Châteauvoué désignait ce point à servir d'appui à la domination militaire du pays environnant. Que le premier *Castellum* assis sur notre colline remonte aux Romains ou seulement au haut moyen-âge, on ne peut méconnaître l'heureux choix de son emplacement. La colline forme en effet un éperon bien accentué au confluent de deux ruisseaux (2) et d'où le regard domine une grande partie de la vallée de la Petite-Seille, allant des hauteurs de Morhange jusqu'à Vaxy et Château Salins. Un seigneur, un *voué*, était là bien placé pour surveiller

(1) Qu'on se rappelle les *briquetages de Marsal*. — Une belle hache polie en silex blond, jadis conservée dans la collection du Dr Bertrand, à Vic-sur-Seille, provenait de *Sotzeling* (Barthélemy, *La Lorraine avant l'histoire*, p. 295).

(2) La *Banwoie*, venant du N.-N.-E., rencontre le ruisseau de la *Flotte*, qui vient de l'Est, à la cote de 213 m., et le cimetière, au-dessus du village, est à 260 m.

et protéger les possessions que l'Église ou l'État voudrait lui confier aux alentours.

Notre premier document (966) ne nous permet pas de reconnaître avec certitude la position qu'occupaient dans la société d'alors les seigneurs de Chateauvoué. Le rédacteur n'a eu en vue que l'intérêt religieux du document qu'il récrivait (1) et, si l'on excepte la mention du comté de Destry (2), on n'y trouve aucune trace de l'organisation sociale qui, à ce moment, faisait entrer tout, personnes et biens, dans les cadres puissants de la féodalité. Au XIIIe siècle, ce régime existe depuis longtemps et c'est un *Voué de Metz* qui tient alors la seigneurie de *Chastel*. A quel titre ? Comment a-t-il succédé aux fondateurs de l'abbaye de Vergaville ? Sous quel nom de famille pourrait-on reconnaître les descendants de ceux-ci, s'il en restait ? Nous avons dit les mécomptes de D. Calmet sur ce point : plaçant dans le droit de protection que Sigeric réservait à son fils Thierry sur les biens donnés à Vergaville, l'origine d'une vouerie de cette abbaye, il pensait que celle-ci avait dû se transmettre, par succession naturelle, dans la maison de Salm ; mais il dut reconnaître que cette explication ne reposait que sur une possibilité bien hypothétique (3).

(1) Pour qui douterait encore de ce caractère de la charte de Vergaville et voudrait y voir toujours, après D. Calmet et Lepage, un original de 966, nous renvoyons aux *Notes historiques et critiques* que nous avons envoyées sur ce sujet au Congrès de la Société bibliographique tenu à Nancy (1896) et qui paraîtront dans son compte rendu.

(2) Théodebert, qui préside à ce comté, doit être le *comte du palais* de l'évêque, qui paraît dans la charte d'affranchissement de Morville-sur-Seille en 967 « auctore viro clarissimo Theodeberto Palatii Comite » (Bénédictins, *Hist. de Metz*, III, pr., p. 78).

(3) Une lacune de trois siècles dans nos renseignements

D. Calmet ignorait sans doute le titre « voué de Metz » porté par le seigneur de Châteauvoué en 1251. Nous avons dit qu'au lieu d'une vouerie de Vergaville (1), ce titre ferait penser à une vouerie de l'Évêché de Metz, dont les possessions en ces parages constituèrent une chatellenie spéciale, celle d'Haboudange. Nous avons aussi, au lieu de la famille de Salm, songé plutôt à celle de Wolmerange, précédant celle de Morsperch.

Mais nous avouons que nous ne saurions expliquer sérieusement la situation féodale de Châteauvoué pendant ces siècles.

Quant à son état économique, remarquons que, dès 966, la culture du sol y est assez avancée, semblable à ce qu'elle est encore de nos jours, comprenant à côté de forêts et prairies, des terres produisant du blé et de l'avoine, ainsi que des vignes d'une assez grande étendue; en 1251, l'abbaye de Vergaville y a même un vivier. La dîme apparaît alors, et déjà elle est aux mains des seigneurs, constituant l'un de ces liens, si enchevêtrés parfois, qui lient à l'église toute la société du moyen-âge.

L'Église, l'esprit chrétien, tel est en effet le facteur

laisse la porte ouverte à toutes les explications et à toutes les incertitudes; mais nous ne mettons pas en doute la vérité du droit réservé à sa descendance par Sigeric, quoique Giry (*Manuel de diplomatique*, p. 12) dise qu'un *acte récrit* « demeure toujours suspect de contenir dans sa teneur non seulement des anachronismes, mais aussi des clauses et des énonciations qui ne se trouvaient pas dans l'acte primitif ».

(1) Dans les dernières années du XIIIe siècle, un accord conclu entre l'abbaye de Vergaville et plusieurs seigneurs porte que l'abbesse « puet et doit retenir gens menans à Wargaville, à Gunderstorf et à Zucelanges (Sotzeling) et ne mies sus la vowerie, mais sus son franc alieu » (Nancy, H. 2427).

principal, que les documents nous montrent presque uniquement à l'œuvre en ces temps anciens.

Nous ne pouvons assigner une date à nos origines religieuses ; mais la fondation toute voisine d'une abbaye (1), l'existence antérieure d'au moins une église et d'une chapelle prouvent bien que notre coin de pays jouissait depuis longtemps des bienfaits de la foi chrétienne ; et les vocables de ces sanctuaires, S. Martin et S. Denis, ne rappellent-ils pas la première expansion triomphante du christianisme dans les Gaules et l'action si étendue de la grande abbaye des rois mérovingiens ?

Celle-ci possédait, dans ces régions de la Haute-Seille, un domaine assez important pour en faire la dot d'un prieuré distinct, et Dédeling, annexe de Châteauvoué, doit être cet « *Eadallago* in pago Salninse » que Fulrad, abbé de St. Denis, donnait en 775 au prieuré nouveau de Salonne (2). Une autre dépendance de la paroisse, la cense de Bérange, reste d'un village disparu, doit également remonter au VIII[e] siècle et représenter « *Bereregas* in pago Salinense », qui appartenait en 771 à l'abbaye de Vissembourg. Donc, en toutes ses parties, la paroisse actuelle de Châteauvoué remonte à une antiquité bien prouvée, et une dizaine de siècles lui constitue un héritage glorieux de foi et de piété.

(1) D. Calmet, *Bibliothèque lorraine* (1751), col. 417, cite un chanoine de la Cathédrale de Metz, qui, au début du XVIII[e] siècle, écrivait encore une « Dissertation sur S. Sigeri, fondateur de Vergaville ». Jean-Baptiste Gissey, et non Gissé, est mort à Metz, en 1723 ; où trouverait-on aujourd'hui son travail, resté sans doute manuscrit ?

(2) Le vocable de S. Denis, sous lequel la charte de 966 mentionne une chapelle de Châteauvoué, ne se rapporte-t-il pas à cette ancienne possession de l'abbaye du même nom ?

Toutefois pour en revenir à nos seigneurs, nous n'apercevons sur leur vieux chastel aucun reflet des gloires propres à la chevalerie chrétienne d'alors : dans la grande part que la Lorraine prit certainement aux Croisades, la rareté et la confusion des documents ne nous permettent point de reconnaître aucun de nos seigneurs. Voués de Metz, ne furent-ils pas entraînés aussi dans les luttes religieuses du moyen-âge ? Ou bien le partage de la seigneurie, son passage en d'autres mains n'ont-ils point diminué son importance dès cette époque ?

Aucune famille, en effet, n'en prend le nom d'une façon durable, et la première apparition de ce nom même reste incertaine (1), comme est incertaine l'époque de la construction de « lai for maison de Chaistel voiet ». Celle-ci n'est mentionnée qu'en 1342, mais certainement l'ancien chastel avait disparu un siècle ou deux plus tôt devant une construction nouvelle, vrai château féodal, reconnaissable encore dans les ruines faites par la Révolution.

A cette date, 1342, c'est Henri de Guermange et deux frères de Morsperch qui se partagent la possession de Châteauvoué ; mais, bientôt, sans que nous puissions marquer tous les intermédiaires, successions ou ventes, Henri Hase de Dievelich réunit toutes les parts dans ses mains. Le double mariage de sa fille amène une nouvelle séparation ; mais la seigneurie n'en a pas moins dès lors une histoire plus sûre et plus calme. Les Bourguignons auront beau y apporter l'incendie

(1) Il est probable que c'est pour éviter une confusion possible après l'érection de quelque château assez voisin qu'on aura déterminé le simple nom de notre chastel par l'addition « le vouweit ». Cet autre château ne serait-il point Château-Bréhain, que sa position dans la plaine fait croire postérieur à notre Castellum, attesté dès 966 ?

en 1475 : il ne paraît pas que cela ait interrompu sérieusement la vie du château. De plus, comme il est aux mains de deux grandes familles, également d'origine allemande, on lui donnera souvent le nom de Dürrkastel, mais ce nom ne change rien à la physionomie, toute romane, qu'avait prise depuis longtemps le langage du pays. Seulement une conséquence, plus pénible pour nous, sera qu'une bonne partie des archives de Châteauvoué prendront le chemin de l'Allemagne. Quand la famille de Helmstatt vendra, en 1599, sa part de la seigneurie, bien des papiers resteront entre ses mains, d'où ils passeront aux Archives de Coblence.

Avec les Helmstatt venus du Palatinat, Châteauvoué compte pour un moment, parmi ses seigneurs, les Rathsamhausen venus d'Alsace, mais ce nom disparaît bien vite devant ceux de Germiny et d'Hunolstein : Germiny, nom bien lorrain, n'aura point d'avenir ici ; Hunolstein, qui porte le nom d'une vouerie de l'église de Trèves, s'enracinera au contraire en ce château d'une vouerie messine : il y a, par héritage, la part des Rathsamhausen et Germiny, il y joindra, par achat, celle de Helmstatt et, agrandissant sans cesse ce beau domaine, le gardera jusqu'à la Révolution. Nous avons assez dit, avec ces transmissions de la seigneurie, l'histoire de ces familles : si elles fournissent peu à l'histoire générale, elles occupent néanmoins une belle place dans la noblesse de cette partie de la Lorraine, qui sert à rapprocher tant de races distinctes.

Nous venons de rappeler la fidélité de nos seigneurs à la cause lorraine en 1475 : ils coururent moins de risques pour rester fidèles à la foi religieuse du pays lors de l'éclosion du protestantisme. Jean de Helmstatt n'eut qu'à régler la répression des paysans ou Rustauds révoltés ; Guillaume de Hunolstein, en renonçant aux erreurs où l'entraînaient des souvenirs d'origine et

des liens de famille, se vit investir de tous les fiefs que sa famille possédait en Lorraine.

Aussi, son fils Jean-Guillume se montra fidèle à la cause de ce pays jusqu'à lui sacrifier ses intérêts personnels pendant la guerre de Trente-Ans ; et après avoir cueilli, au service de l'Empire, les plus beaux lauriers, résista encore aux attraits que lui offrait un établissement en pays étranger.

Sa famille nous resta donc ; au titre de baron dont l'empereur avait récompensé les services de Jean-Guillaume, vint s'ajouter bientôt celui de comte du Saint-Empire. Ce titre aida François-Léopold à porter convenablement les plus hautes dignités de la cour de Lorraine : il se trouva en effet au premier rang dans les circonstances délicates qui amenèrent la réunion de la Lorraine à la France. Il s'y prêta, et son fils en recueillit le bénéfice, en même temps que sa fortune s'accroissait considérablement.

Hélas ! toute cette prospérité allait sombrer dans la Révolution française. Philippe-Antoine, nommé président du directoire départemental de la Moselle, put s'estimer heureux d'avoir sauvé sa tête, pendant que sa mère lui gardait un héritage encore fort beau. Mais ses biens paternels avaient été vendus ; il ne devait retrouver à Châteauvoué que les forêts, seule part de ses biens non aliénée. Comme son fils les vendit lui-même peu après, le nom d'Hunolstein disparaît complètement de l'histoire de Châteauvoué, entraînant dans l'oubli les derniers souvenirs de tout l'ordre de choses qui, pendant tant de siècles, avait fait la vie de ce pays. *Sic transit gloria mundi*, ainsi passent les gloires du monde ; et, devant ce résultat, combien il est heureux que nos maisons seigneuriales n'aient pas eu que le souci de la richesse, de la puissance ou de la gloire d'ici-bas, mais qu'elles aient donné un grand nombre

de leurs membres à l'Église ou au cloître et consacré une bonne part de leurs richesses à la charité et à la piété ! Philippe-Charles d'Hunolstein trouvé mort aux pieds de son crucifix, et laissant aux pauvres de Châteauvoué un bureau de bienfaisance richement doté, telle est la figure qu'il nous plaît de retenir comme le meilleur souvenir des siècles disparus, et c'est dans notre église ou sur l'autel de la chapelle d'Arlange que nous avons le plus de plaisir à revoir les écussons de quelques-uns de nos anciens seigneurs. C'est là qu'ils nous font entendre la conclusion de cette histoire et de toute histoire : richesses, honneurs, plaisirs... tout passe ; Dieu seul garde pour l'éternité ce qu'on lui donne, et même ici-bas, c'est dans l'église qu'il convient d'abriter ce que nous voulons voir durer.

Et quelles furent pour Châteauvoué les conséquences de cette disparition de l'ancien régime ?

Quand la Révolution en eut amené la fin, on pouvait croire que cette destruction serait le gage d'un progrès immédiat, mais on ne tarda point à voir qu'on avait payé bien cher des espérances trop lentes à se réaliser. Il était plus facile de changer le nom de la seigneurie que de remplacer son organisation, à laquelle tout se rattachait. Se dire habitants de *La Montagne*, voir démolir les vieux murs du château, surtout se faire habilement une part dans cette masse de biens mis en vente par la Nation, ce fut le plaisir de plusieurs, sans compter la joie de commander à son tour et de régenter la commune à son gré ; mais avec l'autorité des seigneurs, n'avait-on pas écarté aussi plus ou moins celle de l'Église et de Dieu ? Et l'on oubliait qu'il fallait pourvoir maintenant par soi-même aux œuvres que l'ancien régime confiait à la noblesse et au clergé. Les décimateurs concouraient alors, pour une large part, aux frais du culte ; la cure avait d'ailleurs des biens consi-

dérables : les dîmes supprimées et les biens de la cure vendus, Châteauvoué dut attendre jusqu'en 1851 pour avoir un presbytère. L'enseignement de l'école était jadis bien assuré, protégé et dirigé par l'esprit religieux de nos pères : avec l'esprit nouveau, Châteauvoué ne trouve pour abriter son école qu'une sorte de hangar, ce qui dura jusqu'en 1839, et, malgré le grand nombre des enfants, on n'y revit qu'en 1853 une sœur chargée de l'école distincte des filles.

Heureusement, depuis un demi-siècle, la situation a changé : les anciens seigneurs ne sont point revenus et ne reviendront point, les ruines de leur château s'en sont allées un peu plus encore et un oubli définitif s'appesantit sur tout ce passé ; mais le vrai, le seul Seigneur a repris davantage l'empire des esprits et des cœurs ; on a restauré et richement décoré sa maison ; une confrérie, ressuscitée du passé, y groupe à certains jours jeunes gens et hommes en grand nombre. Et les affaires temporelles des 3 communes qui forment la paroisse, se relevant elles aussi, justifient une fois de plus les promesses de Celui qui dispose en maître des biens d'ici-bas pour les donner à qui il lui plaît. « Je suis le SEIGNEUR, *ego Dominus*, et je ne change pas... Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. »



APPENDICE

Pour donner une idée exacte de ce qu'étaient *les seigneurs* à Châteauvoué, nous avons promis de donner une *description du château* qu'ils habitèrent et un *dénombrement* des droits qu'ils revendiquaient sur les villages de la seigneurie : nous reproduirons intégralement ce qui, dans la pièce de 1682, concerne Châteauvoué et ses dépendances les plus voisines (Dédeling, Sotzeling, Vuisse, Kœking et Bride), nous contentant d'analyser ce qui est dit des autres parties de la seigneurie (Hampont, Obreck, Burlioncourt, Conthil, Lidrequin, Virming, etc.). Mais auparavant nous donnerons deux pièces concernant les *dîmes*, cette matière si importante dans l'histoire du moyen-âge : l'une de ces pièces a été insuffisamment analysée plus haut, l'autre avait été complètement négligée comme indéchiffrable, et, depuis, nous avons trouvé ailleurs de quoi lui assigner une date et un sens satisfaisant.

I

1372. — ***Poincignon, seigneur de Châteauvoué, donne aux dames de l'abbaye de Vergaville, pour fonder son anniversaire et celui de sa femme, les dîmes qu'il avait à Châteauvoué, Sotzeling, Wisse et Bérange.***

Jeu *Poinsignons de* **Chasteil voweit**, escuiers, fils monseigneur Scebelo de Morspait chevalier qui fuit, faix savoir et cognissant à tous que jeu, pour lou salut de l'arme de my,

de *Sebille ma femme* et de nous hors, ai doneit et acquetteit, donne et acquittet par ces présentes lettres pour moy et pour mez hors par donation irrévocable faite entre lez vif, à *Mahal ma suer* (1), *nonne de Wergaville*, à sa vie tansoulement, *mai partie de tous lez desmes gros et menus que jeu avoie, poioie et avoir devoie en ladite ville de* **Chasteil**, de *Sousselenge*, de *Wisse* et de *Bérangé* (2) ez bans et ez finaiges dez dites villes, et, après lou decet de la dite Mahal mai suer, aus dames de l'englise de la dite Wergaville. Et ceste donation et acquittance ai jeu fait *pour l'aniversaire de moy, de la dite Sebille, ma femme, et de nous hors*, ad faire chascun an, en la dite englise de Wergaville. Et ai promis et creanteit, promes et creante par ces présentes lettres pour moy et pour mez hors, par ma foy et par mon serment, que la dite donation et acquittance jamaix ne reclamerai ne encontre ne verai par moy ne par altres en justice ne fuers de justice par fais, par dis, par consoil ne par aydes ; maix lai tanrai ferme et estauble à tous journaix, sens reppeil, toutes exceptions, deffentions, status, privillages, aydes queiles quelles soient, de fait et de droit, excluses et arier mises que à moy ou à mez hors pourroient jamaix aidier à venir encontre la teneur de ces présentes lettres et à la dite Mahaul ma suer et aux dites dammes après son decet greveir ou nure et espécialement à droit qui dit que générale renuntiation ne vault. En tesmoignaige de veriteit de toutes lez choses dessus dites ; et pourtant qu'elles soient fermes et estaubles à tous journaix, ai jeu Poinsignons devant nommeis mis mon propre saiel pendant en cez présentes lettres, que furent faites l'an *mille trois cens sexante et douze* lou venredi après la Nativiteit notre Dame la Virge glorieuse (10 septembre). **Original sur parch.** de 0 m. 25 de large sur 0 m. 15 de haut, sceau disparu. NANCY, H. 2468.

(1) Mahal ou Mahaul, « ma suer » (Mathilde, ma sœur) serait à ajouter au tableau de la page 13.

(2) Voir p. 12, note 2ᵉ, les erreurs commises en plusieurs reproductions de cette pièce : *Dédeling* pris pour Bérange, également la date de *1272* lue par un rédacteur pour 1372.

II

[1418]. — « *Extrait du livre de l'Archiprêtré de Morhange* par Jean de Pagny, assisté de messire Claude curé de Wisse, au dict Morhange. — POUR LA PAROISSE DE CHASTEAU-WEL. — *Droit et charge à Chateauvoué.* »

Tel est le double titre d'une pièce latine sans date, que nous avons trouvée dans le fonds de l'abbaye de Vergaville, liasse Châteauvoué (Nancy, Arch. dép., H. 2468), et qui est accompagnée de deux traductions aussi peu claires l'une que l'autre. Lepage (Comm., I, p. 233) cite brutalement : On lit dans un Extrait du Livre de l'archiprêtré de Morhange : « Au troisième an, les fils mariés à Châteauvoué (*Castris*) sont obligés en toute la paroisse donner un sextier d'avoine, un poulet et un denier, excepté ceux qui sont sous le seigneur comte, de qui les mariés doivent trois deniers. » Comprenne qui pourra. — Quelle est d'abord la date de ce livre? D'après un autre extrait du même livre concernant Vintrange, *la rédaction de ce livre est de 1418* (1), et, de fait, ce qui est dit de *Châteauvoué* rappelle bien cette date. La première phrase concerne les droits synodaux que chaque ménage de la paroisse paie tous les trois ans (un setier d'avoine, un poulet et un denier), avec exception pour les sujets du seigneur comte, exception qui paraît peu motivée au rédacteur. Ces droits se rattachent, croyons-nous, au subside triennal que l'évêque tirait des paroisses du

(1) Cet autre extrait se trouve consigné dans le plus ancien registre des actes religieux de Vintrange (1661-1701), p. 10. « *Copia polii* (pouillé) *Capituli Moraniensis* DE ANNO 1418, *descripta à D. Leonardo Kurr* († 1683), *pastore Vintringensi.* — In Wintringa est synodus in tertio anno... » On ajoute que « M. Kurr avait ce pouillé sous les yeux lorsqu'il en a extrait la copie, qu'il a tâché de rendre bien exacte et bien fidelle et bien conforme à l'original, puisqu'il s'est efforcé d'imiter la tournure des lettres qui tiennent un peu du caractère gothique, de même que les abréviations qui sont très intelligibles ».

diocèse, au synode d'hiver ou de la Saint-Martin. Ensuite il est question des charges incombant soit aux décimateurs, soit à la communauté : le curé devait avoir, en effet, une part de la dîme, d'où résultait pour lui la charge d'entretenir le chœur de l'église ; le reste de la dîme se partageait entre l'abbaye de Vergaville, désignée encore sous le vieux nom de Viderstorf, *et le seigneur Bertrand de Châteauvoué* (1), d'où partage égal dans l'obligation d'entretenir la nef de l'église. Le document confirme donc ce que nous avons rapporté de la donation faite à Mahaul sa sœur et à l'abbaye, en 1372, par Poince ou *Poincignon, frère de Bertrand*, de sa part dans les dîmes (Voir la pièce précédente). De plus il nous apprend que Bertrand est encore vivant en 1418 et possède toujours sa part des dîmes, *tenetur facere Bertrannus*... (2)... Serait-ce le même Bertrand qui serait appelé ici *seigneur comte ?* Il ne paraît pas, et ce mot désigne plutôt le maître de quelque partie plus éloignée de la paroisse. — Nous allons donner le texte latin, en ayant soin de mettre entre crochets les mots que le transcripteur a dû omettre par oubli, car sans eux le texte n'a pas de sens.

« [In] CASTRIS [est synodus] *in tertio anno... Conjugati* (*? filii*) *tenentur in tota parochia unum sextarium avenæ, unum pullum et unum denarium, exceptis illis qui sunt sub domino comite, de quibus conjugati III d*[enarios tenentur] *nescio quare* : *sunt* [enim] *unius parochiæ. Item navis ecclesiæ cum muris, fenestris et tectura ordinare et facere tenetur abbatissa* [de] *Viderstorf dimidium, et de* illo (et non pas *alio*) *dimidio tenetur conventus de Viderstroff ex parte domicelli N.* [Poncii] *fratris* BERTRANI DE CASTRIS (3), qui

(1) Voir ce seigneur, pp. 14 et 15.

(2) Pourtant la pièce du 20 juillet 1404 (Voir p. 16) nous dit que Jean de Paffenhofen et Alix sa femme avaient hérité tout ce que Bertrand de *Chastel voweit* possédait à Chastel, « ensembles tous ses appartenances en muers... et en toutes autres choses, *sens riens excepter*, en tous us et en tous prouffis... »

(3) Le sens que nous avons indiqué nous paraît évident : le couvent de Vergaville entre pour moitié dans les dé-

(et non pas *pro*) *monialibus* dedit (et non pas *et dat*) *suam partem decimæ ; et aliam partem navis cum muris et* [fenestris et tecturâ] *tenetur facere et retinere domicellus* BERTRANNUS DE CASTRIS. *Item chorus ecclesiæ cum omnibus tenetur curatus, et communitas* parochiæ (*ecclesiæ*) *tenetur libros, calices, luminaria et omnia* [alia ornamenta] *cum cemeterio et turri* (1). » — NANCY, H. 2468.

III

1682, 22 avril. — *Dénombrement de Marie-Élisabeth de Hatzfeld, veuve de Félix-Léopold baron de Hunolstein pour la seigneurie de Châteauvoué.*

Je Marie-Élisabeth, comtesse de Hatzfelt et Gleichen... (Voir le commencement de la pièce p. 116). J'ay en la dite qualité (de mère-tutrice et garde-noble), en la terre de Chateauvouel un chateau de ce nom, [duquel dépend] la basse cour qui renferme les maisons, granges et escuries des fermiers (2), avec deux colombiers ; de plus deux autres maisons dans le village, l'une appelée la maison d'office (3), de laquelle dépend un jardin sur le chemin de la justice, l'autre du fermier de mon gaignage franc. J'ay aussi [une boutique à mareschal] (4) une bergerie [avec un batiment

penses de la nef de l'église (murs, fenêtres et toiture) pour avoir reçu de Poincignon de Châteauvoué sa part de dîmes. Mais ce don a été fait d'abord à Mahaut, sœur de Poincignon et de Bertrand : et c'est pourquoi sans doute une traduction rendait ces mots « domicelli N... fratris » par « damoiselle sœur de N. Bertran de Châteauvoué ».

(1) La communauté devait non seulement fournir les objets nécessaires au culte, mais entretenir le cimetière et la tour de l'église. C'est bien ce que nous avons vu p. 132.

(2) La Déclaration de 1699 ajoute : « ses greniers de récepte, pressoirs bannaux, marquarreries et autres usuines ».

(3) Voir p. 108, note 4ᵉ.

(4) Nous mettons entre crochets ou en notes les détails supplémentaires que donne la Déclaration de 1699.

pour le fourg bannal] dans le dit village qui m'appartient entièrement, au dit nom que dessus, avec tout le ban et finage consistant en terres arables et non arrables, vignes, pasturaux, bois de fustaye et de taillys, prez, jardins, chenvières, hayes et buissons, mazures et autres héritages provenant tant de l'ancien fond de mes devanciers que des réunions faute de payer les cens, *à la réserve du patrimoine de la cure.* — J'ai droict, au dict nom, de haute, moy. et basse justice..., ayant un chatelain... qui peut, en estant requis, passer tous acts et contracts qui portent hypotecque dans toute la terre. — J'ay aussi droict de première audience sur toutes les difficultés et contestations qui arrivent dans les villages dépendants de la dite seigneurie, laquelle audience se tient par moy ou par mon dit chatelain pour accomoder les différents à l'amiable, s'il se peut ; sinon, je les renvoie à mes maires et gens de justice, de la sentence desquels l'appel, s'il y escheoit, doit ressortir à mon buffet, où du passé elle se terminait en dernier ressort, et présentement elle va de mon buffet immédiatement au Parlement. — Item j'ay droict d'amandes, de confiscations et de forfaitures, d'avoir un signe patibulaire, de chasse, et généralement tous les droicts dont les seigneurs hauts justiciers doivent jouir avec la franchise pour mes bergers, [marquarts] et vignerons qui sont à mes gages, et les fermiers de ma basse-cour [et autres gens à luy appartenans]. — Il y a huit jours de terres (Voir la suite p. 78). — J'ay aussy un estang, dit l'estang du bois, dont la vaine pasture m'appartient (1), sans part d'autruy. — ... Bastien Royer... me doit aussy une courvée pendant la moisson, pour la permission qu'il a eu d'agrandir sa maison. — J'ay deux jours de terres au dessoubs de mes vignes, qui se laissent annuellement à charge de certaines journées. — Les habitants du dit *Chasteauvouel*, qui ont chevaux et charues, sont obligez, tous les ans, à quatre journées de corvées ; et

(1) « comme aussi dans les prairies dites le Grand et le Petit Breuil, le Brendmate et le Messouage » (Compte de 1699).

je dois leur donner la nourriture, scavoyr pour chacune charue : quatre pains de chacun demy livre pour le disner, et six pour le souper. Sont en oultre obligez les dits habitants à une autre journée de courvée, qui se nomme la courvée d'argent, qui a esté contractée pour certains deniers cy devant délivrez à leur profit. — Les dits habitans *et tous ceux des autres villages de la dite terre* sont obligez à la garde du dit chasteau, de jour et de nuict, quand ils y sont commandez et que la nécessité le requière, sans qu'on leur donne aucune chose. Ils doivent pareillement chasser, quand ils en reçoivent le commandement de ma part, et je leur faict donner à chacun deux pains de demy livre l'un. Ceux de Chasteauvoué sont obligez, quand il en est besoin, de faire et entretenir *la haye du jardin qui descend au moulin* dans toute son étendue ; et on leur donne à ce subject quatre pains de cuictte ordinaire, une pinte d'huile et quatre testes de choux blancs, ou, au desfault, trois gros d'argent. — Sont encore obligez les dits habitans à relever et entretenir *un fossé* pour faciliter le cours de l'eau de la fontaine et le long du chemin qui est entre les vignes et le jardin de la fontaine, comme aussy tenir en bon estat *le chemin des avenues du village*, les guets, les ponts et les ruisseaux. — Les gens de la justice du dit Chasteauvoué sont obligez de me prester leur ministère dans toutes mes affaires, et en quelle occasion se puisse estre, moyennant quoy, je leur donne tous les ans à trois divers jours, à scavoir à la saint Martin, aux Roys et aux bures, cinq pots de vin, et à chacun d'eux un quartier de pain, et sont de plus exempts des redevances que doivent les maisons dites les maisons de redevances, lesquelles redevances consistent en deniers, chapons et poulles, qu'on nomme de *schaft* (ailleurs de chaffe), qui me sont deües sur toutes les maisons et jardins et autres héritages, lesquelles redevances se doivent lever à l'égard des deniers par les maires et gens de justice, et les volailles par mon chatelain ou receveur. — J'ay droit de percevoir *un pot* [de gabelle] *par mesure* sur tous les vins, bieres et autres liqueurs qui se vendent au dit lieu. J'ay encore..., dans la susdite terre de Chasteauvouel et lieux de dépen-

dance, la propriété des bois tant de fustaye que de taillys cy-après énoncés : 1° dans le ban dit Chasteauv., un bois de fustaye, dit *le Grand-Bois*, qui a environ une lieue de circuit ; — le bois appelé *La Nalle* d'environ 150 arp. (1), M. le duc de Lorraine de parte et d'autre ; le *Bois de la Cuisine*... 6 arp., M. de Lorraine d'une parte, et le Haut-Bois de Chateauv. d'autre (2)... J'ai encore droict de *four et pressoirs bannaux* au dit Chateauvouel où personne ne peut s'establir de nouveau, non plus que dans les autres villages de la dite seigneurie, et sans ma permission, et sans payer les droicts d'entrée. — Les habitants du dit Chateauvouel qui n'ont point de maison en propre me doivent un franc par an et un chapon. — J'ai droict de vaine pasture à l'exclusion de tous autres dans les prairies qu'on nomme la Breymatt et le Grand Breuil dont la propriété m'appartient, aussy bien que du moulin scitué au bas du chateau, lequel moulin, quoy qu'enclavé dans la haute justice du dit village, n'est pas cencé dépendant de la communauté ny en estre un membre que pour la jurisdiction légale, d'où vient aussy que le meunier doit estre affranchy des charges de la dite communauté. — J'ay encore au dit nom *droict de pesche* sur les ruisseaux de l'estang de Wies, tant au dessus qu'au dessoubs, et sur celuy de Chateauvouel, tout le long de leur cours sur les deux rivages, quoyqu'il s'y en trouve sur d'autre bans. — J'ay droict de vaine pasture et de parcours, de toute ancienneté, pour mes troupeaux de Chasteauvouel sur tout le ban de *Wies*, *Lixing*, *Dedeling* et *Quekingen*. J'ay aussy *le sixième* des dixmes grosses et menues de la paroisse de Chateauvouel dont dépendent Sotzeling et Dédeling. — Les dits habitants de Chateauvouel se doivent trouver, tous les ans, le premier jour du quaresme, à la salle du chasteau, pour entendre la lecture des anciennes

(1) « La Nalle contient 623 arp. 3/4 » (Collenot, 1798), sans doute avec le Grand-Bois.

(2) Les bois des autres bans, qui font suite ici dans la pièce, je les ai reportés plus loin, les groupant autour de leur localité respective.

ordonnances et les observer sur peines d'amandes ; sont encore obligés de faire rapport des mésus qu'ils voyent commettre sur le dit ban, et doivent travailler préférablement pour moy, en les payant raisonnablement ainsy que d'autres particuliers. — La quantité des bestes rouges à nourir leur doit estre réglée, et ne doivent avoir brebis, chèvres, ny oyes, ce qui est de mesme dans tous les villages de la seigneurie à l'esgard des brebis et chèvres. — Ne doivent encore les dits habitans vendre aucun vin estranger que ceux du lieu ne soient débités.

Wies. — Le dit village de Wies, son ban et ses habitans m'appartiennent, au dit nom que dessus, sans parte d'autruy, en tous droicts de haute, moyenne et basse justice. — Les habitans du dit lieu qui ont charues et chevaux sont obligés de mener tous les matériaux nécessaires aux réparations et entretien du grand estang du dit village, comme aussy d'aller quérir le levain pour le leviner, la rais et le bateau où il puisse estre, et le remener toutes les fois que la nécessité le requière. Les manœuvres sont aussy obligés de fournir leur travail à ce subject, et doivent avoir par semaine, quand l'estang se pesche, deux carpes et les laboureurs et chartiers quatre. La vaine pasture du dit estang m'appartient, quand il est à sec, sans parte d'autruy, ainsy que la propriété, comme aussy de deux autres estangs, l'un dit le petit estang et l'autre le neuf estang. — Tous les laboureurs du dit Wies me doivent tous les ans quatre journées de courvée de leurs charuës, quand je leur en fais faire le commandement, et je leur donne leur nourriture comme à ceux de Chasteauvouel. Doivent encore les susdits habitants fener, tous les ans, les foins du Breuil du dit Wies, les charoyer et les rendre sur mes greniers à Chateauvouel, et pour ce subject je dois donner quatre pains de demy livre l'un aux laboureurs et deux aux manœuvres. Les dits habitans me doivent encore une journée de courvée pour siller les bleds, moyennente la nourriture ordinaire ; doivent aller quérir le sel à Dieuze pour la provision du chateau, moyennant deux francs barrois que je dois leur donner ; et sont obligés en oultre les chartiers et laboureurs du dit Wies

d'amener, tous les ans, aux environs de Noël, chacuns deux chares de bois au chasteau, et je leur dois faire donner à chacun quatre pains de demy-livre l'un. Les dits habitans estoient cy devant obligés de payer, par chacun an, au jour de St Martin, une rente appelée la Schafft à discrétion du seigneur, et elle est réglée présentement à deux francs barrois pour chacun ménage, le fort aydant le faible ; et je lève la dite rente par les maire et jurés. — Il m'est encore deub plusieurs cens tant en argent qu'en bled, avoine, poulles, œufs affectés et hypothéqués sur les maisons, mazures, jardins, vignes, terres, prés, bois, cheneviàres et autres héritages du dit Wies, qui se payent, scavoir : les rentes en argent, bleds et chapons à la St-Martin, et les poulles et œufs à Pasques. — J'ay droict de four, moulin et pressoirs bannaux au dit Wies et de recevoir un pot par mesure sur les vins, bières et autres liqueurs qui s'y débitent, lesquelles doivent estre taxées par le maire du lieu, qui est obligé d'en tenir registre et de le fournir à mon receveur ; et si le dit maire vend du vin en détaille, il est obligé de le faire taxer par mon officier. — J'ay aussi droict de parcour et de vaine pasture en tout temps pour mes trouppeaux dans tout le ban du dit Wies, dont les habitans sont obligés de chasser pour moy quand ils en reçoivent le commandement, et je leur faict donner à chacuns deux pains, comme à ceux du village de Chateauvouel, au chasteau duquel ils doivent pareillement faire garde de jour et de nuict quand ils sont commandés. J'ay encore au dit nom *une maison franche* au dit Wies, où loge mon fermier, qui est pareillement franc. — Je déclare qu'il m'est deub à Vuisse plusieurs cens qui n'ont esté payées depuis les guerres, affectez sur différens héritages, sur lesquels je me réserve mes droicts, et que les habitants du dit lieu sont encore obligés, outre les charges exposées à ma déclaration première au sujet de l'échausser du grand estang, d'arracher le courroy pour toutes les réfections, comme aussy les pierres pour la muraille. — Au ban de Wies et de Quéking, il y a un bois de fustaye, dit *le Bois de la commune de Chasteauvouel*, d'environ 45 ar-

pens (1) ; un autre bois dépendant de la métairie de *Cretaille*, contenant environ 8 arpens, le Curé de Chateauvouel d'une parte et l'Abbé de Salival d'autre ; un autre petit bois au mesme lieu d' 1 arpens 1/2... ; encore un autre bois d'environ 8 arpens appelé le *Bois du Four*, M[r] de Lorraine d'une parte et le chemin d'autre ; encore un bois au mesme lieu... contenant 40 jours..., M[r] le duc de Lorraine de part et d'autre ; encore 2 arpens... ; 1 arp. 1/2 aux *Prés des Asnes*, dépendant de la métairie de Wies ; un petit bois au *Peterloch...* 2 arp... ; au ban de Dieuze 4 arp. ; *le bois de Débats* et Peterloch... 60 arp., M. le duc de Lorraine d'une parte et les champs d'autre ; un bois *en haye d'Arlange* de 9 arp. ; un bois appelé *Calemberg...* 160 arp., M. le duc de Lorr. de parte et d'autre ; un bois au *Rittерspergs...* 6 arp. et 40 arp. ; en *Heming...* 40 jours... ; en *Berlicen* 2 arp. Total : 429 (2).

Dédeling.— J'ay une maison franche, érigée en fief (3), mais

(1) Le 3 janvier 1765, « sur la requête présentée au roy (Louis XV), par les maires, sindics, habitants et communauté de *Chateau vouël*, maîtrise de Dieuze, contenant qu'il leur appartient en communauté *45 arpents* de bois taillis sur futaye, scitué sur le ban du dit lieu et de Voise (Vuisse) », un arrêt les autorisa à y faire des coupes (NANCY, Arch. dép., B. 12087, fol. 229). Cè bois a donné lieu, en 1810, à un long procès entre la commune et le comte d'Hunolstein ; mais finalement le comte a été réintégré dans la possession de ce bois, qui, aujourd'hui défriché, fait partie de la ferme du Bas-de-Kœking (Voir p. 82, à la fin de la note).

(2) « J'ai sur le ban (de Wisse) 529 arp. 3/4 25 toises de bois en différentes pièces » (Dénombr. de 1772).

(3) *Le seigneur de Dédeling* n'était point le comte d'Humolstein, mais l'Évêque de Metz. Aussi, lorsqu'en 1753, le 9 mars, le cadavre de Joseph Casse, habitant de Wisse, fut trouvé sur le ban de Dédeling, ce sont « messieurs les officiers de mgr l'Evêque de Metz, seigneur du dit Dédelin », qui « après s'être transportés sur les lieux », ont demandé l'inhumation (V. Act. rel. de Châteauv.). « La ferme de Dédeling, dit Collenot, est *un ancien fief qui relevoit des Evêques de Metz, auxquels l'on rendoit foy et hommage.* » Cette ferme est encore appelé de nos jours « le Couvent ».

qui est présentement ruinée, de laquelle maison dépend un gaignage de terres labourables, avec les prés, chenvières, jardins et deux pastureaux, ensemble deux arpens de bois au haut de la coste appelé le Bois des seigneurs. — J'ay encore un estang, dit l'estang de Dédeling, et un sixième dans les grosses et menues dixmes, avec le droit de troupeau. — Il m'est deub une quarte de bleb, mesure de Metz, et environ un franc d'argent, par terme de Saint-Martin, qui se doit lever par le maire du lieu.

Sotzeling. — Au ban de Sotzeling, un bois au susdit lieu de Braidbesch, appelé *les Cents Journeaux*, Mr de Lorraine d'une parte, et l'abbaisse de Vergaville d'autre ; un autre petit bois au mesme lieu de 4 arpens, Lebourg de Sotzeling d'une parte, et le grand Gérard de Dédeling d'autre (1).

Keckingen.— Je posséde tant en mon nom que comme mère tutrice de mon fils la dite seigneurie de K. avec tous les droits de h., m. et b. justice, sans parte d'autruy, de laquelle seigneurie toutes les terres arrables et non arrables, les preys, hayes et buissons m'appartiennent en propre, aussy bien qu'une maison seigneuriale réduitte présentement en mazure. — J'ay, sans parte d'autruy, en la qualité cy-dessus, les dixmes grosses et menues du dit K. *et du ban de Bride.* — J'ay encore une tuillerie et une maison que j'ai faict restablir depuis peu. — J'ay en oultre le droict de vaine pasture et de parcour en tout temps sur tout le ban du dit lieu, et mesme dans le bois tailly, pour mes trouppeaux de Chasteauvouel. — J'ay encore un bois proche de ma thuillerie de Kekinguen (2), M. le duc de Lorraine, d'une part, et M. le Curé de Chateauvoué, d'autre. — Je possède encore toutes les hayes du ban des Kekinguen comme elles se contiennent, à la réserve de la haye aux cerfs et de la seiche haye appartenante à M. le duc de Lorraine.

(1) « J'ai au ban de Lidrequin et *Sotzelin* 182 arpens 3/8 22 toises de bois en différentes pièces » (Dén. de 1772).

(2) « Le quarré de la thuillerie contient 44 jours » (Collenot).

Hampont. — J'ay... les 2/3 de la seigneurie avec la haute, moyenne et basse justice (V. p. 80 en note). J'ay la création et destitution de mes maires et gens de justice, qui sont distingués de ceux du seigneur Evesque, quoyque le ban soit indivise. J'ay seule, au dit nom, droict de faire ériger le signe patibulair, et la pièce de terre contenante environ 12 journeaux, en laquelle il estoit cy devant érigé, m'appartient... J'ay les 2/3 dans la chasse et le pesche... et l'autre tiers appartient au sgr évesque... ; j'ay néantmoins seule le droict de faire pescher l'escluse et faire lâcher les eaux du moulin... J'ay aussy... une métairie franche; et les vignes qui sont en friche sur la coste de Wick m'appartiennent... J'ay un bois de 12 arp. appelé le Bois de *Matelot*, laissé aux fermiers de Hampon...; le bois dit *La Geline* 9 arp. ; 1 jour 1/2, lieu dit en Austriche... ; encore... au bois *Fanguet*... 16 arpens... pour le four bannal... (1).

Burloncour. — J'ay... la moitié de la seigneurie avec h., m. et b. justice ; l'autre moitié appartient au seigneur Evesque de Metz. Les habitans de l'une et de l'autre jurisdiction sont séparés, quoyque le ban soit par indivise... J'ay... une prairie contenant cent faucées et environ 30 journeaux de terres sur le ban de Lixing (sans doute du prieuré de Lixheim)... (2)

(1) « J'ai sur le ban de Hampont 113 arpens 1/8 de bois en différentes pièces » (Dén. de 1772).

(2) 1699, « la sgrie de Burlioncourt, avec toutes ses dépendances et le ban de Lixing appartient à *msgr le comte de Hunolstain* pour la moitié... ». Le comptable parle ensuite de terres sur le ban de Lixing, sises « au bas de la Hesse » et « au haut de la Hesse », et il indique ceux qui doivent des rentes foncières au sgr de Chv. « Les dames religieuses de l'Ordre de S. Dominique à *Vic* doivent sur leur gagnage audit Burlioncourt une quarte et le quart de 3 fouraux 1/2 au nom de Florentin Simonin. Les dames religieuses de *Chateau salin* (sœurs hospitalières ou sœurs grises dites de Sainte Élisabeth) doivent sur leur moitresse 5 fouraux. Le sieur abé de *Salival* doit sur sa moitresse 2 fouraux 1/2. » L'abbaye de Salival avait acheté (2 déc. 1549) à Marzeloff, maire d'Obreck, terres, prés et bois au ban de *Lixin* et

Obreck. — J'ay droict de recevoir annuellement 13 quartes, 3 bichets et un foural de bled et avoine par moitié. 18 gros d'argent, 3 chapons et 7 oysons de cens affectés sur divers héritages du dit lieu...

Contil. — Le village m'appartient... en tous droicts de h., m. et b. justice. J'ay... une maison seigneuriale franche aussy bien que mon fermier qui cultive les terres qui en dépendent...

Liederquin. — J'ay une maison et un gaignage dont le fermier est exempt de courvées et autres redevances prétendues par le seigneur de Morhange...Au ban de Linderquin et de Conthil, j'ai 1/3 dans le grand bois de fustaye dit le Bois de Commune ; un bois dit en *Hellen* (Héleine) d'environ 8 arp... ; un bois d'environ 100 arp. en Braidbesch, appelé La Laguière... (V. suite p. 73, note 1).

Virmin. — La terre et seigneurie... ; 1/5 dans les dixmes grosses et menues ;... 8 chapons... ; une métairie de terres labourables avec les prés qui en dépendent.

Bourdeny (Bourdonnay). — J'ay 1/5 dans la maison franche ditte communément la cour de Bourdeny... soit 168 journeaux de terres labourables et 39 faucées de prés... 1/5 des 3 estangs... l'estang d'*Omerey* qui est le grand estang, le 2e est l'estang de la fontaine aux bœufs et le 3e... voisin des maisons de la dite cour... ; 1/5 de 63 chapons 18 poulles...

Au ban de Saint-Médard, un bois appelé le Bois des Charbons de 140 arp., M. le duc de Lorraine de parte et d'autre ; un autre petit bois d'un jour et demi, frappant sur le dit Bois des Charbons, M. de Lorr. d'une parte et le chemin de Bérange d'autre.

Au ban de Haraucourt, un bois appelé le Bois Bruslé de 41 arp., M. de Lorraine d'une parte et le haut chemin d'au-

d'Obreck ; et, dans son dénombrement de 1681, elle compte la moitié des dîmes des bans de *Lixin* et de *Canin* (Chanoncourt). En 1745, la dîme de ces deux petits bans fut laissée par bail pour une rente annuelle de « 120 livres cours de Lorr. ou 92 livres 18 sols cours de France » (Nancy, H. 1227,1231).

tre ; un autre bois appelé le Bois Quaré.. 6 arp. M. de Lorr. de parte et d'autre ; les deux susdits bois sont encor abandonnés pour le four banal de Hampon, qui n'ont esté payés depuis les guerres (1).

J'ay encor... un muid et quatre vaxels de sel, conjoinctement avec le sieur Barba, de rentes annueles *sur les salines de Moyenwick*, dont ma part est de quatre vaxels, qui n'ont esté payés depuis les guerres (2). » Il m'est dub encor sur les dittes salines, conjoinctement avec le dit sieur Barba, 3 muids de sel par chacun an, partageables par moitié. — Il m'est deub de plus 4 muids de sel de rentes annuelles *sur les salines de Marsal*, et 150 florins aussy de rentes annuelles sur les dittes salines de Marsal, le florin compté à 16 gros pièce. — Il m'est encore deub 3 fr. 4 gros de rentes annuelles *sur les salines de Moyenwick*, et qui se doivent payer au terme de S. Jean-Baptisse, et 5 livres à 12 gros la livre, faisant moitié de 10 livres des rentes annueles payables au terme de Saint-Remy. — Finalement il m'est deub encore 10 vaxels de sel, faisant moitié de 21 vaxels d'une rente annuelle assignée *sur la saline du di Moyenwic*.

Je déclare aussy que mon douaire... (voir la suite p. 117).

(1) « A cause que l'année passée 1652, monsieur de La Ferté (maréchal de France) ayant fait blocquer Marsal..., les habitants (de *Haraucourt*, *Jevelise*, *Saint-Médard* et *Donnelay*) y sont tous esté deschassés par les gens de guerre du dit blocus et il n'y demeure plus personne » (Compte du domaine de Marsal, Nancy, B. 6969). Le comptable ajoute (1656) qu'il ne peut rien tirer de ces 4 villages, prévôté de Marsal, « tant à cause que les paysans ne peuvent nourrir aucune volaille, que pour ce que les villages sont présentement ruinés et presque entièrement abandonnés ».

(2) Voir pp. 123n.2, et 124. — Nous lisons dans un Mémoire de l'abbaye de Salival (Nancy, H. 1231) que, « depuis 1635 jusqu'en 1664, les salines de Moyenvic n'ont point fait de sel, en estantes empeschées par les grandes guerres qui étaient pour lors dans le pays ; en 1664, on a commencé à remettre la dite saline et à faire du sel. »

Je déclare, en oultre, qu'oultre le droit de chasse que j'ay dans toute l'étendue de la dite seigneurie, je peu encor chasser et faire chasser *dans la forest de Hauboudange* ; et j'ay droict de réunir à mon domaine toutes les pièces de terres, chargées de cens, qui se trouveront n'avoir pas esté payez ; protestant à vostre Majesté qu'au cas qu'il vienne quelque chose à ma connaissance qui n'ayt pas esté compris dans ce présent adveu et dénombrement, tant pour ce qui regarde *le franc alœud et dépendances de Chateauvouel* pour lequel j'ai presté le serment de fidélité que *pour les fiefs de Dédeling et Bourdenay*, au subjet desquels j'ay rendu mes foy et hommage, de le déclarer aussitost et de l'adjouster sans rien obmettre à la présente déclaration. En foy de quoy, je l'ai signé et scellé de mon sceau de mes armes le..... ; déclarant avoir faict élection de domicile, pour tout ce qui peut regarder ce présent dénombrement, au logis de Mre Alexandre Du Clos, advocat en Parlement et à la Chambre royalle, auquel domicile je consens que tous acts de justice soient faicts.— Signature de « Marie née comtesse de Glechen et deHatzfelt, douuarière de Honnolstin » (1). Sceau de Hatzfeld en cire rouge (voir pl. V, nº 3), orné d'une couronne de comte et de lambrequins. Orig. sur parch., METZ, Arch. dép., B. 82.

Suivent deux pages, également en parchemin, où la même dame répare les quelques omissions qui se sont glissées dans sa déclaration sur *Bride*, *Burlioncourt*, *Dédeling*, *Hampont*, *Kékin* et *Vuisse*.

« Je Marie-Elizabeth, comtesse de Hatzfelt, relicte de défunct *Félix-Léopold baron de Hunolstein*, déclare, — pour suppléer aux omissions des adveux et déclarations, que j'ay fourny à la Chambre royalle établie à Metz, au sujet de la terre, seigneurie et franc alœud de *Chateauvoué*, apparte-

(1) Nous retrouvons la même signature, le 23 nov. 1685, à l'acte de baptême de Marie-Élisabeth, fille de Charles Pallot, châtelain à Châteauvoué : « Le parcin, le sr Claude Thiriet advocat en parlement. *Et la marine madame Marie Elisabeth née comtesse de Hatzfelt, douairière dhunolstein.* »

nances et dépendances d'icelle, mouvant immédiatement du roy, pour lesquelles j'ay presté serment de fidélité en la dite Chambre le 2e may 1681, en exécution et pour satisfaire à l'arrest du Conseil du 17e septembre... et à la déclaration de Sa Majesté du 17e octobre de la mesme année — ce qui s'ensuit soub la continuation de l'élection de domicile par moy prise dans la déclaration des dits adveux et dénombremens...»

Bride. — « J'ay droit de vaine pasture et de parcour de toute ancienneté pour mes trouppeaux de *Chateauvoué* sur tout le *ban de Briden* (1). »

Hampont. — « Les habitants de Hampont doivent faire garde à mon *Chateauvoué* comme tous ceux de la seigneurie. »

Burloncourt. — « Je déclare qu'il m'est deub à Burlonc. plusieurs cens affectez sur différens héritages qui n'ont esté acquitez *depuis les guerres*, me réservans mes droits sur iceux. »

Dédeling. — « Il m'est deub à Dédeling...» (v. suite p. 184).

Kékin. — « J'ay encor un bois proche...» (v. suite p. 184).

Vuisse. — « Je déclare qu'il m'est deub... » (v. les 7 dernières lignes de la p. 182). — « J'ay encor quattre journaulx de bois frappans *sur les preys de l'étang de Vuisse*, Jean Epvrard et Jean Conzaut d'autre part ; un bois d'environ 40 arpens en *Henning* (Henny), les preys de Henning d'une part et Jean Epvrard d'autre ; un autre d'environ 12 arpens au ban de Vuisse, les bois de Commune d'une part et les champs

(1) Déjà à cette époque, le ban de Bride n'était plus qu'une grande forêt domaniale et un étang enserré par la forêt sur trois de ses côtés. Lors de la construction de la nouvelle route de Vuisse à Guébling (1876), qui traverse l'étang et longe les ruines de Bride, on a découvert des chambres avec poteries et ustensiles, une série de vases en poterie romaine mêlés à des ossements d'hommes et d'animaux, à des étriers, à des couteaux et à des cendres. On voit encore, non loin de cette route, de petits monticules de débris, très rapprochés les uns des autres, perdus au milieu des arbres de tout âge qui ont poussé tout autour et même par-dessus. L'on remarque également un puits et un jardin avec ses arbres fruitiers, sans doute l'habitation de l'ermite Charles, qui s'appliquait, sur la fin du siècle dernier, à préparer des objets de piété pour les pèlerins d'Arlange.

d'autre (1) ; quattre arpens aux *hayes d'Arlange*, M. de Hunolstein d'une part et les champs d'autre ; 3 jours au ban de Vuisse proche le neuf étang, M. de Lorraine d'une part et le dit étang ; 2 jours de rapailles en *Henning*, le sieur de Villaucourt d'une part et les Epvrards de Vuisse d'autre.

Je possède encor toutes les hayes du *ban des Kekinguen...* (v. p. 184) ; protestans à S.A. Majesté... (comme plus haut). En foy de quoy, je l'ai signé et scellé du sceau de mes armes. » Ici nous avons, accolés en ovale, les deux sceaux Hunolstein-Hatzfeld ; plus bas, l'attestation suivante :

« *Le huictiesme octobre de la mesme année* mil six cent quatre vingt deux, la dicte dame comtesse de Glecken et de Halzfelt (sic) a envoié au greffe de la dicte Chambre la présente déclaration qui a esté adjoustée et attachée à son aveu et dénombrement dont elle a recquis acte à elle octroié à la charge d'en faire faire les publications aux lieux y dénommez en la manière accoustumé lors de la publication du dit aveu. » Signé : Fagnier.

IV

1701, 28 février. — « *Déclaration que fourny les maire et habitans de Chateauoel en date du 28e fevrir 1701, la comunauté des habitants du village du dit Chatauoel, prévoté de Dieuze, balliage Dalmagne, des ussége qu'il luy appartiennent en communauté pour satisfaire à la déclaration de S. A. Royalle du 10me janvier 1700 et arret du Conseille du 22me septembre.* »

« Premièrement les habitants possèdent en comun *un droit de parcour* sur les bans et finage de *Vuisse*, *Hampont* et *Sotzelin* en parties, tous ban joindant du dit *Chatoüoel* par quanton.

Les dits habitans possèdent *un bois* situé sur le ban et finage de Vuisse, lequel bois estant en tailly entre les bois de S. A. Roille, d'une part, et le bois de madame de Verga-

(1) Tous ces bois étaient défrichés en 1836.

ville, d'autres lieux,*demeurant au rup de Spré ;* lequel bois, prevenant de *mons*r *le comte de Hunoltain, seigneur de Chatauoel* et dépendance, appartenoit cy devant à la dite comunauté, située sur le mesme bans du dit Vuisse ; les dits bois contenant à chacun quarante quattre jour (1) par eschange et contre eschange par contrait passé par devant Bonavanture Bois, tabellion au duché de Lorraine, résidant à *Chatauxsalin*, prévoté d'Amance, en date du 21 mars 1667.

Les dit habitant possède *un paquis* de dix jour (2) on finage du dit Chatauoel entre les terres de mons[r] de Hunoltain de part et d'autre.

Les dits habitants possède *une maison prêbiterralle* avec jardin potagé en dépendant.

Nous sindics et principaux dudit village nous soubmettons en cas de besoing aux peine portées par la déclaration de S. A. Royalle, et par ledit arret du conseille du 22me septembre 1700. » Signatures de « Jean-Philippe Coulle, maire, Michel Girard, Bourguignon ». Marques de « Claude Paumid, Jacques Gonsau, Bastien Arnould. »

(1) La déclaration, fournie le 11 août 1738 (Nancy, B. 11730, nº 22), par les mêmes habitants, d'après l'arrêt du conseil royal des finances du 3 mai 1738, porte « 43 arpens et demy 18 verges, suivant l'arpentage en fait par Thiébault arpenteur des salines de Lorraine, le 13 mai 1670. *Le sgr du dit Chateauvoué prend le tier dans le dit bois.* »

(2) La dite déclaration de 1738 porte « qu'ils jouissent, de tems immémorial, de *deux pacquis*, qui ne sont propres qu'à l'usage du vain paturage de leurs trouppeaux, contenan dix huit jours, le grand chemin traversant et croisant y compris, lequel contient environ trois jours, il n'y devrait avoir que quinze jours de pacquis ; un petit enclos contenant environ trois quarts en nature de *chênevière*, du produit annuel de quatre livres, duquel ils n'ont pour titre que la haute possession ; qu'ils n'ont point de connaissance d'aucunes anticipations n'y usurpations, n'y d'aucunes dettes actives n'y passives. » Signatures de Nicolas Bruer, maire, et de J. N. Klein.

V

1790 ou 1791 (1). — *Estimation de la terre de Châteauvoué par l'intendant J.-M. Collenot.*

« La terre et seigneurie de *Chateauvoué* est située dans le département de la Meurthe, district de Vic (2), à la distance de 8 lieues de Nancy et 10 de Metz, environnée au surplus de six petites villes (Châteausalins, Vic, Moyenvic, Marsal, Dieuze et Morhange), à 2 lieues de distance et des salines de Lorraine.

Cette terre noble est un franc allœu, composé de plusieurs villages dont le chef-lieu est appelé Chateauvoüé.

Ce village réunit 70 familles, chacune de 5 individus, ce qui fait un nombre de 350 habitants (3). »

Ici l'intendant Collenot énumère toutes les sources de revenus de la seigneurie et les droits supprimés; il donne d'abord le produit annuel de chaque objet en livres de France

(1) Cette importante pièce est sans date; mais l'auteur signale un bois de La Nalle, coupé en 1781, et qui avait neuf ans quand il écrivait la présente estimation; donc...

(2) La division de la France en départements et districts a été établie en 1790 et appliquée en 1791.

(3) La déclaration de 1708 (Nancy, Arch. dép., B. 11730, nº 32) donne l'état de la paroisse comme suit: « communiants 180, annexe 39, non com. 29 ». Pour Châteauvoué, on cite alors 17 manœuvres; 4 vignerons fermiers; 2 laboureurs, Jean Bellicour et Nicolas Lormand; le maire, Jean-Philippe Coulle; un « exempt de taille quoique roturier », Nicolas Chalot; le « sgr du lieu, *monsieur le comte d'Honnestin, sgr haut justicier* ». Le Pouillé du diocèse de Metz, de 1760 (H. Lepage, t. II, p. 387), donne à la paroisse de *Château-Loué* (Châteauvoué), le chiffre de 400 communiants. En 1802, Chv. avait 329 hab., 70 feux; Dédeling 139 hab., 29 feux; Sotzeling 133 hab., 25 feux. En 1862, la paroisse comptait encore le même nombre d'âmes, soit 600. Depuis, hélas! on s'en est allé qui en Afrique, qui en Amérique, qui ailleurs encore, et la paroisse ne compte plus que 380 âmes dont 189 à Chv., 93 à Dédeling, 98 à Sotzeling.

« laquelle somme, ajoute-t-il, estimée sur le pied du denier 25, ou 4 pour cent, offre en fond un produit de... ». Il calcule ainsi, pour chaque revenu annuel, le capital que cette somme représente :

I. **Terres et rentes.** — A CHATEAUVOUÉ, 1. « il y a *deux maisons de fermes* pour loger les fermiers qui cultivent les terres qui consistent dans la quantité d'environ 200 jours à la saison avec.... (1) fauchées de prés. Elles sont laissées à bail à Pierre Chalot sous le canon annuel de 1800 livres de France. . . . . fond de... *45.000.*

2. *Bergerie*... prés avec le droit de conduire sur le ban de Wisse ce troupeau ; elle a été laissée jusqu'alors sur le pied de 480l. L'abolition du droit de troupeau à part apportera nécessairement une diminution de canon pour cet objet et celui de la markairie. . . . . fond de... *12.000.*

3. *Markairie* composée de 40 vaches mères laitières... prés..., canon annuel de 720l. . . . . . . fond de... *18.000.*

4. *Sixième de la dixme* à Chv., Déd. et Sotz... laissée au dit P. Chalot moiennant 250l . . . . . . fond de... *6.250.*

5. *Les prés en réserve pour la maison* consistent en 20 fauchées en une seule pièce ; cet objet a été différentes fois laissé pour six louis faisant 144l, ce qui fait un fond de.. . . . . *3.600.*

6. Le seigneur fait valloir par lui-même *19 j. 1/4 de vignes*... (voir p. 154, n. 1) ; on ne peut les considérer que pour des terres en labour, qui..., mises en saisons réglées, représenteroient six jours 1/2 de terres du rapport de 80l... *2.000.*

7. *Le moulin bannal* de Chv. est laissé avec les héritages qui en dépendent à François Lavoy (voir p. 146, note), sous le canon annuel de 720l. Jusqu'à présent, on n'a pas lieu de se plaindre que l'abolition de la banalité ait apporté aucun changement à l'ancien usage, mais cela dépendra à la suite de la bonne ou mauvaise administration de ce moulin. . . . . *18.000.*

(1) Le nombre de fauchées est indiqué p. 154, note 1. En 1708, la 1re ferme n'avait que 50 fauch., avec 155 jours de terres à 250 verges le journal ; la 2e, 25 fauch. avec 120 j.

8. ***Les folies*** sont laissées en argent verbalement à différens particuliers qui en payent une location qui se monte à 238 fr. 7 s. de Lorraine, et de France 233^{l} 4^{s} 9, qui font un produit en fond de . . . . *5.581.*

9. *Cens racheptables* en argent et volailles et autres ascencements tant à Chv. qu'à Dédeling : il est dû 50 chapons, à 1 fr. de Lorraine font 50^{l}; 1 poule 1/2 à 10 sous = 15 s.; et 58 poulets à 7^{s} 6 font 21^{l} 15^{s} ; de plus des rentes en argent assises sur différentes maisons, terres, prés, vignes et autres héritages, 236^{l} 6^{s} 6. Total, argent de Lorr. 308 fr. 16^{s} 6, et de France 239^{l} 2^{s}... fond de. . . . . *5.977^{l},10.* »

Total de ces revenus annuels *4.656^{l} 6^{s} 9*, qui représentent un fond de *116.408^{l} 10^{s}* (1).

10. « *Droits supprimés sans indemnité.* — Le *droit de gabelle* des vins et autres liqueurs qui se vendent en détail, et qui est d'un pot par mesure était laissé à M. Gérard sous le canon annuel de 120^{l} cy... Pour mémoire. Le *droit de jour bannal* et *schaff* a été laissé à la communauté, moiennant 150 francs barrois faisant en argent de France 49^{l} 15^{s} 6 d. Cy... Pour mémoire (2). Le *droit de bourgeoisie* ou droit d'entrée ou établissement se paioit une seule fois à raison de 4 fr. barrois par chaque habitant qui se marioit pour résider dans le lieu, et pour les étrangers le double (voir p. 126). Et les habitans qui n'avoient pas de maison paioient annuellement 1 fr. et un chapon. Ces deux objets pouvoient rapporter ann. 10^{l}. Cy... P^{r} mémoire. Le *pressoir bannal* s'est toujours regardé comme objet de compensation avec la dépense qu'entraîne cette petite usuine, qui d'ailleurs restera sur le même pied par rapport au besoin que l'on en a pour le pressurage des vignes du seigneur. »

Collenot fait ensuite la même nomenclature pour les

(1) Tous ces chiffres ne concordent guère avec ceux que Collenot nous a donnés p. 146, et que nous n'avons pu contrôler. La différence provient sans doute des recettes diverses des forêts, qu'il faudrait ajouter ici.

(2) A Vuisse, *gabelle* 36^{l} de France, *four bannal* 84 fr. barr., *schaff* 42 fr. barr., *autres droits* plus de 300^{l} de perte.

autres villages et fermes de la seigneurie. Qu'il suffise de donner les divers totaux (1):

Vuisse, 303l[1] 3s ; étang de Bride (2), 1060 ; Arlange, 1254 ; Kékin, 600 ; tuilerie de K., 150 ; Conthil, 736l 5 ; Lidrequin, 900 ; Dédeling, 750 ; Hampont, 1160l 1s 3 ; Burlioncourt, 876l 18s (3).

Total général des revenus annuels y compris Chv... 15.173l 16s, qui produisent un fond de 378.345l.

II. **Bois**. — « Le total des bois de la terre de *Chateauvoué, Wisse, Hampont, Keking, Lidrequin* et *Sotzeling* se monte à la quantité d'environ 1668 arpens 1/2 mesure de Lorraine à 250 toises l'arpent la toise de 10 pieds (4) le pied

(1) Ces chiffres ne sont pas aussi élevés que ceux qui nous sont donnés par le même Collenot, huit ans plus tard (2 avril 1798), dans une autre estimation de la sgrie. Les terres, après avoir changé de maître, ont été louées beaucoup plus cher. C'est sur les derniers canons que Collenot se base pour dire que le total général des *propriétés foncières*, vendues par la Nation, se monte à un revenu annuel de 22.380 livres. (V. *Cart.*, III, 243.) A ce moment, les Hunolstein, en tant que dépossédés de leurs propriétés en Empire, intriguaient, comme beaucoup de nobles, auprès du célèbre diplomate français Talleyrand pour être dédommagés de leurs pertes.

(2) « *L'étang de Bride*, qui est une dépendance d'Arlanges, dit-il, et *le petit étang de La Nalle*, qui est enclavé dans le bois dont sera parlé ci-après, est laissé à la saline de Châteausalins, moiennant le canon annuel de 1000l ; mais il faut observer que si la nation venoit à supprimer cette saline, cet étang deviendroit inutile, puisqu'il n'est employé que pour le flottage de ses bois ; l'on évaluera... à 1060l ».

(3) Une partie de la belle prairie de 100 f. était attachée à la ferme de Dédeling que tenait Christophe Petit Etienne. Le reste, ainsi que les terres, cens et rentes, étaient laissés à Jean-Baptiste Jeanpierre, de Burlioncourt.

(4) En France, la toise était de 6 pieds, le pied de 0m3248352, la ligne de 0m0022558 : la toise était donc seulement d'1m949. A Dédeling, terre de l'évêché, la toise était de 10 pieds, le pied de *10* pouces et le pouce de *10* lignes ; et il fallait 320 toises carrées pour le jour de terre de 23a44,

de 12 pouces, le pouce de 12 lignes. Les bois se coupent, dans cette contrée, à l'âge de 30 ans, et le rapport de chaque arpent l'un dans l'autre peut être évalué à 72 livres de produit net. Comme il ni a pas eû jusqu'alors de couppe réglée établie, il convient de détailler et désigner tous les cantons pour les apprétier suivant leur âge, parce qu'un bois de l'âge de 15 ans ne vaut que moitié de celui parvenu à sa révolution de 30. Il faut donc établir l'ordre suivant. »

Nous ne suivrons pas Collenot dans ses longs calculs ; relevons seulement le nom des forêts avec leur contenance.

CHATEAUVOUÉ. — *La Nalle* contient 623 arp. 3/4 ; le *Bois des Cerisiers*, 34 arp. 1/2 ; le *Bois de la Cuisine*, 26 arp. 1/4 ; le *Trépied*, 13 arp. 1/2 (1).

284 toises pour la fauchée de pré de 17ª58 : la toise évêché était donc de 2ᵐ7065. A Chv., terre de Lorr., la mesure était différente, comme on le voit : le pied était de 0ᵐ286 ; la toise de 2ᵐ86 ; le jour de terre, de 20ª44 (voir p. 72, n. 1) ; la fauchée de pré de 15 ares 33. Collenot identifie absolument le jour avec l'arpent, bien qu'en d'autres localités ils fussent différents.

(1) Le canton de *La Nalle* comprend aujourd'hui tous ces bois, ainsi que le *Grand-Bois* « qui a une lieue de circuit (v. p. 180) », le « *Hault-Bois* de Chasteauvoel dépendant de la cure du dit lieu (Nancy, B. 12356, fol. 100 vº) », quinze hectares 38 ares 20 centiares sur le ban de Hampont, etc., soit une superficie d'environ 180 hectares ou 900 jours, qui tous, avant la guerre de 70, étaient arrivés aux mains de M. Moreau, conseiller à la Cour de cassation à Paris. Après 1870, la famille Moreau vendit cette belle forêt à cinq particuliers, à savoir : 35 hect., y compris le bois défriché des Cerisiers (6 h. 71 a. 70 c.), à M. le comte Charles de Bourcier, de Bathelémont ; 45 hect. à M. Jules Baudoin, d'Obreck ; 45 hect. à M. Georges Evrard, de Vic ; 45 hect. à M. Henri Gazin, de Moyenvic ; 10 hect. à M. Louis Adrian, d'Haboudange. Cette grande forêt est limitée au nord par les terres de Chv., à l'est par le « Gros Bois L'abbé » (de Salival) proche Bérange, au sud par le Haut Chemin qui va de Morville à Guébling, à l'ouest par les bois particuliers de Hampont. Il y a environ 15 hect. de ce bois sur le ban de Hampont ; le reste (165 hect. environ) fait partie du ban de Chv.

Vuisse (1). — Le *Rutambille*, 9 arp. 1/2 (2) ; le *Bichelibourg*, 100 arp. (3) ; le *Bois du Four*, 60 arp. (4) ; la *Lionette*, qui « contient 8 arp. dont moitié est en propriété à Mr Bures de Metz (5) ».

Kékin (6) et Vuisse. — « Les 15 arpens qui en contiennent 19 » ; le *Carré de la Tuilerie*, 44 jours ; les *150 Journaux*(7) ;

(1) Le ban de Vuisse contient 1413 hect. dont 790 en forêts. Les forêts de l'Etat en occupent plus de la moitié, soit 763.

(2) Le canton du Rutambille est en face de Bérange et presque contigu au gros Bois L'abbé ; il est en partie défriché. La cure de Chv. y avait un bois de 22 arp. 1/2.

(3) La pièce de 1682 mentionne un bois au lieu « de *Bukelberg*, contenant 40 jours ou environ, Mr le duc de Lorr. de part et d'autre ». Ce nom signifierait « montagne de futaie », et le cadastre de 1836 porte « Bichet-le-bourg» ! Les 100 arpents du sgr de Chv. faisaient partie de cette forêt domaniale de 180 hect. qui s'étend depuis Bérange jusqu'Arlange ; limitée au sud par le Haut Chemin, au nord par les terres de Vuisse, et coupée aujourd'hui par la route de Dieuze à Morhange. Ces 100 arp. furent achetés avec beaucoup d'autres du voisinage par Pilotelle, qui les fit défricher. A cette même place, il fit élever, vers 1840, une maison de ferme qui prit le nom de *Bichlibourg*. Un pré « en Bichelibour » du sgr de Chv. (1699) avoisine cette maison. Un peu plus loin, dans la forêt, à l'Est, c'est la bonne fontaine qu'on doit amener bientôt à Châteauvoué.

(4) V. p. 183. Ce bois, aujourd'hui défriché, était limité au nord par le chemin de Chv. à Kékin et coupé par le chemin de Dieuze à Sotzeling, Haboudange et Morhange (voir p. 160, n. 1). Le Bois de Débats et Peterloch de 60 arp. (1682), que nous ne retrouvons plus, aura sans doute été défriché ou réuni au Bois du Four dont 17 h. 86 a. vinrent à Pilotelle.

(5) Ce bois avoisinait au sud les terres du même nom ; il est défriché.

(6) *Les grandes forêts domaniales de Bride et de Kékin* contiennent 2140 hect. Elles contournent Bride et s'étendent au loin sur les terres de Guébling, de Vergaville, de Guébestroff, de Kerprich, de Mulcey, de Saint-Médard, de Haraucourt, de Morville et de Hampont.

(7) La pièce de 1682 parle d'un bois de 100 arp. dit la Laguière, alors ban de Lidrequin, aujourd'hui ban de Chv.,

la *Seiche-Haie*, 12 arp. (1) ; la *Colombelle*, 258 arp. 1/2 (2); les *Fourières*, 11 jours.

et d'un grand bois de futaie (bois de Commune de Lidrequin) qui l'avoisinait; nous pensons qu'il faut chercher là les 150 jours. Tous ces bois sont défrichés (v. p. 73, note).

(1) En 1682, ce bois appartenait au duc de Lorr. (v. p.184) Il existe encore en partie comme bois-pâture de la ferme du Haut-de-Kœking.

(2) Le canton de la Colombelle, situé entre Kékin et Arlange, comprend 55 hect. Déjà en 1699, l'intendant de Chv. porte dans ses comptes : « Receu encore du maire de *Vuisse* 18[l] 15[s] (49 fr. 9 gros) pour le pasturage des bois de la *Colombelle* et adjaçans qu'il a esté laissé à tiltre d'admodiation, à la communauté à raison de 7 sols six deniers par vache pour une année à commencer à la Saint Georges ». Il ajoute que ce bois longe le chemin allant à *Herlange* (Arlange) et que les Minimes de Dieuze payaient au sgr de Chv. « au nom de Bour, un chapon sur un prey scis à la *Colombelle* appelé le *prey gelé* » (Nancy, E. 61).Le bois a été en partie défriché ; il n'en reste plus que 27 hect. Le nom de *Colombelle* viendrait-il de *Calemberg* ? Le dénombrement de 1682 mentionne (v. p. 183) « un bois appelé *Calemberg* » (ailleurs Kallenberg) de 160 arp., que nous ne retrouvons plus dans la suite sous ce nom. Kallenberg ou Kahlenberg, nous l'avons dit p. 72 note 3, signifie *mont chauve*, dépouillé de ses forêts; c'est bien la haute montagne qui se trouve au-dessus de Lidrezing, « du costé des revers de Gueckingen » d'une part, « du costé vers les bois de Allerange » d'autre part, et sur laquelle se continue « le hault chemin » entre le Dordal et le Haut-de-Kékin. Le *Kerperche* (ailleurs *Kirberg*, montagne des cerisiers) faisait suite vers le Bas-de-Kékin et rejoignait le *Rittersberg* (montagne du chevalier)entre le Bas-de-Kékin et Châteauvoué. Voir plan du s[r] Sallé arpenteur à Dieuze, du 16 déc. 1756 : « Bois de Commune de Château-Voël appelé *Rudespert* contenant 46 arp. 143 verges. Bois du roi appelé Rudespert » (Nancy, B. 12002). Aujourd'hui on donne le nom de *Kerperch* à tous ces bois qui s'étendent de Châteauvoué à Bride « que sont les plus beaux et meilleurs bois que notre dit seigneur le duc ait... », et qui contiennent 300 hect., non compris le ban de Bride qui est aussi de 300 hect. Mais ce qu'on appelle *les grandes forêts domaniales de Bride et Kékin*, nous l'avons dit, offre une superficie de 2140 hect.

Sotzeling. — Les *104 jours* (1) ; la *Souderie*, 22 arp. 1/4 (2).

Lidrequin. — Les *Rayeux*, 12 arp. 1/2 ; au-dessous d'*Hêleine* (Hellen p. 186), 7 arp. 1/2 ; au-dessus d'Héleine, 24 arp. 1/2 et 2 jours ; le *Haut-Bois* ou Rouge-Bois, 11 arp. (3).

Hampont. — Les *40 Journaux* ; le *Petit-Adam*, 7 arp. ; le *Friche*, 5 arp. 1/2 ; la *Bellinotte* (plutôt *Gelinotte*), 67 arp. 1/4 (4).

« Le montant des différentes parties réunies est de 1668 arp. 1/2 ; mais il faut observer que le calcul en est fait sur les carthès et que du depuis il y a eû quelques anticipations de la part des officiers royaux et autres, et que l'on ne peut compter que sur la quantité de 1600 arpens juste (5)... L'estimation de tous les bois se monte à la somme de 55.973[l] 10[s] pour la superficie de tous les taillis (à 72 l. le produit net de chaque arpent de 30 ans) ; à quoi il convient encore adjouter la valeur des réserves faittes et à faire.. chacun arpent... 10[l], soit 16.000[l] à adjouter... Total : 71.973[l] 10 », et avec les terres 450.318[l]. — *Minute* aux arch. presbyt. Chv., provenance Collenot.

(1) V. p. 184. Ce bois est défriché, et les terres gardent le nom de *Cent Jours* longeant les bois Salmon, « bois dits Brébèche et Tremblois », de 14 h. 12 a., vendus par l'Etat, le 27 mars 1821, à Salmon, d'Amelécourt, pour 12.045 fr.

(2) Bois aussi défriché (v. p. 160, n. 1).

(3) Soit avec Sotzeling 183 arp. (v. p. 184, n. 1).

(4) La nomenclature, que M. Thiriet, maire de Hampont, a eu l'obligeance de nous envoyer, est plus complète : le Bois du Comte ou la *Gêline*, 15 hect. 20 a., le Bois de la Dame ou Bois *Matelôt*, 2 hect. 14 a. (v. p. 185) ; les *40 jours* ou 10 hect. ; le Petit Adam, 1 hect. 40 ; aux *Petits Bois*, 2 hect.

(5) L'estimation de 1798 porte : « Environ 1600 arp. de bois, mesure de Lorraine, en différents petits corps de forêts, situés sur les bans de Châteauvoué, de Wisse, de Sotz., de Lidreq., de Kék. et de Hamp. Ils ne sont pas vendus ; seulement le prix des coupes est perçu par la Nation pendant la durée du séquestre (pendant 5 années, depuis l'an II jusqu'à l'an VI), et le montant en est d'environ 24.000 livres. »

VI

1802, 22 SEPTEMBRE. — *Déclaration du préfet de Nancy concernant les ventes des biens de la seigneurie.*

Nous préfet du département de la Meurthe certifions que les *propriétés foncières* (1) provenant de la famille *Vogt Dhunolstein*, situées dans les cy-devant districts de Châteausalins et de Dieuze, ont été vendues par les dites administrations les 28 nivose, 11 ventose, 12 du même mois, 18 germinal, 6 floréal, 7 du même mois an trois, dans le susdit district de Châteausalins, et les 29 germinal, 1 et 26 floréal, 1, 2, 4 et 5 messidor de l'an trois, dans celui de Dieuze, *pour la somme de 1,773,160 livres en papier monnoye*, d'après le relevé en fait sur les procès-verbaux d'adjudication, déposés aux archives de la préfecture du département. En foi de quoi j'ai délivré les présentes au citoyen Dhunolstein et à sa réquisition, pour lui servir et valoir ce que de droit.

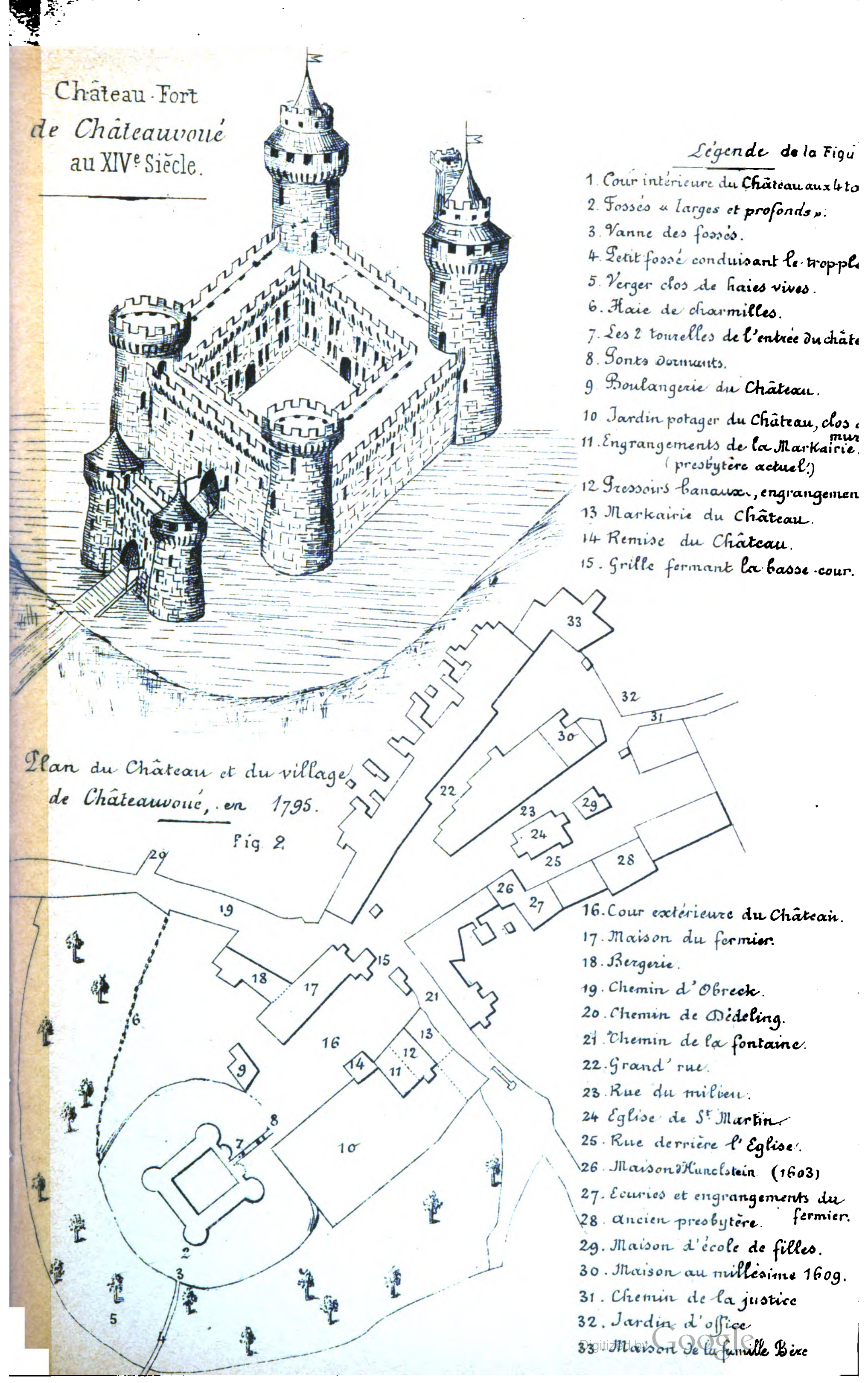
Fait à Nancy le 5e jour complémentaire de l'an dix de la République ». Signat. de Maujuis. — *Cart.* III, 244.

(1) V. *mobilier*, p. 159. Collenot estime à 20.000 livres le produit de la vente des meubles et objets en fer ; mais il fait observer que « les meubles et effets vendus étaient d'une plus grande valeur que le prix que l'on en a tiré, eu égard au grand nombre des ventes qui se sont faites en ce temps-ci ». — Les vases sacrés de l'église subirent le même sort. Nous avons trouvé (Nancy, série Q, liasse 235) un « Etat de l'argenterie déposée chez le citoyen Rhoden, receveur du district de Chateausalins ». Il est du mois de Frimaire an 2 (1793). « Châteauvoué :

« Un *ciboire* pesant	3 marc,	1 onze,	4 gros ; (a)
« Deux *calices* avec leur patène	4 —	7 —	2 —
« La *boîte aux huiles*	0 —	2 —	2 —
« Un *soleil doré* avec son croissant	8 —	1 —	6 —
Total	16	4	6. »

Ces vases sacrés, surtout le beau « Melchisédech » ou

(a) Le marc, de 244 gram.75 c. ou 8 onces, l'once de 8 gros.


Château-Fort
de Châteauvoué
au XIVe Siècle.
Légende de la Figu
1. Cour intérieure du Château aux 4 to
2. Fossés « larges et profonds ».
3. Vanne des fossés.
4. Petit fossé conduisant le troppl
5. Verger clos de haies vives.
6. Haie de charmilles.
7. Les 2 tourelles de l'entrée du châte
8. Ponts dormants.
9. Boulangerie du Château.
10. Jardin potager du Château, clos
mur
11. Engrangements de la Markairie.
(presbytère actuel)
12. Pressoirs banaux, engrangemen
13. Markairie du Château.
14. Remise du Château.
15. Grille fermant la basse-cour.
Plan du Château et du village
de Châteauvoué, en 1795.
Fig 2.
16. Cour extérieure du Château.
17. Maison du fermier.
18. Bergerie.
19. Chemin d'Obreck.
20. Chemin de Dédeling.
21. Chemin de la fontaine.
22. Grand' rue.
23. Rue du milieu.
24. Eglise de St Martin.
25. Rue derrière l'Eglise.
26. Maison d'Hunclstein (1603)
27. Ecuries et engrangements du fermier.
28. ancien presbytère.
29. Maison d'école de filles.
30. Maison au millésime 1609.
31. Chemin de la justice
32. Jardin d'office
33. Maison de la famille Bixe

VII

Description du château des seigneurs.

Nous avons reproduit la première mention faite en 1342 de « lai for maison de Chaistel voiet » ; cela veut dire, ainsi que nous l'apprennent les lettres réversales de Jean de Paffenhofen en 1404, que le château avait, comme il convenait, « toutes ses appartenances en muers, en tours, en foussez ».

Malgré l'incendie de 1475, causé par les troupes de Charles le Téméraire (voir p. 27), les documents ne parlent point de nouvelles constructions jusqu'à Jean de Helmstatt (1500-1540), qui agrandit la partie du château qu'il habitait (voir p. 33), et nous n'avons pas plus de détails sur ces développements que sur l'état antérieur. Il faut arriver à l'époque de la Révolution pour trouver, sous la plume de Jacques-Michel Collenot, intendant de M. le comte Philippe-Antoine d'Hunolstein (1), une petite description du château condamné à disparaître. « Le château, dit-il (2), est un des plus anciens de la Lorraine ; on ne trouve aucun renseignement de son origine, et, à raison de sa vétusté, son entretien est très dispendieux. Il appartient de droit à l'aîné de la famille... Flanqué de quatre tours, défendu par des fossés formant des réservoirs peuplés d'excellents poissons, vaste cour, basse-

ostensoir, nous disent les anciens, avaient été donnés à l'église *par la famille d'Hunolstein*. En juillet 1792, le curé de Chv., Jean-Joseph Jeanjean, fidèle à la Foi, dut prendre le chemin de l'exil et se rendre en Souabe, à Mittenberg (près Francfort-sur-le-Mein), en compagnie de Louis, son frère aîné, curé de Nébing ; les objets sacrés avaient été soigneusement cachés ; ce fut le nouveau maire révolut. de Chv., Jean-Nicolas Gergone, qui les déterra et les emporta... sur une hotte, à Châteausalins ! Que Dieu lui pardonne !

(1) Et, plus tard, 1er adjoint au maire de Nancy (1809-1815).

(2) Estimation de la terre de Châteauvoué (Orig. aux arch. presbyt. Chv.) ; Inventaire de la terre et seigneurie de Châteauvoué (*Cart.*, III, p. 242).

cour, jardin verger clos de haies vives, jardin potager clos de murs, colombier, bergerie, markairie, pressoir. Tout cet ensemble était établi sur 15 (ailleurs 10) arpens de terrain. »

Le fidèle intendant songeait, on le voit, à la valeur pratique des différentes parties du château plus qu'à l'air imposant que lui donnaient ses fortes constructions et sa position naturelle. Par sa position, il dominait les environs des trois côtés du nord, du sud et de l'ouest, de ce dernier surtout. Pour qui remontait la plaine fertile et verdoyante de Château-Salins à Châteauvoué, les quatre tours et la masse des bâtiments de notre chastel, s'élevant sur l'horizon, devaient vraiment en imposer. Essayons d'y pénétrer, en suivant les quelques indications que le plan cadastral de la commune (1836) nous a gardées (1), et que nos fouilles récentes, exécutées en septembre, oct. et nov. nous ont confirmées.

L'entrée était au nord-est, c'est-à-dire du côté du village, dont le château était séparé par les chemins allant d'un côté à Vuisse (chemin de la fontaine) et de l'autre à Obreck (chemin de la bergerie). A cette bifurcation s'ouvrait une grille de fer dont les portes donnaient entrée dans une grande cour extérieure (100^{m} de long sur 35^{m} de large), entourée des bâtiments d'exploitation (la basse-cour) : logement des fermiers, bergerie, marcairie, engrangements (voir p. 177). Plus près du château, à gauche, était le jardin potager, clos d'un mur spécial dont le côté ouest bordait le fossé sur une longueur de 46^{m} ; à droite, était le four banal, tandis que les pressoirs banaux se trouvaient plus à l'entrée, à peu de distance du chemin de Vuisse. Puis on arrivait au fossé qui entourait tout le château et constituait sa seule défense de ce côté, l'escarpement du sol s'y ajoutant sur les trois autres faces. Deux ponts fixes, voûtés, jetés sur le fossé sur une longueur d'environ 120^{m}, établissaient une communication entre la grande porte et la contrescarpe. Sur le 2e pont (9^{m} de long, 5^{m}50 de large) venait s'abattre le pont-levis, qui s'appuyait, du côté du château, sur deux piliers distants l'un de l'autre de 3^{m}, construits avec d'énormes

(1) Comparez Tœpfer (*Cart.*, III, p. 225).

pierres de sable du pays ($0^{m}70$ de long, $0^{m}60$ de large) et adossés aux murailles du devant du château. Le pont-levis fut remplacé dans les derniers siècles (1) par un pont fixe, posé sur deux nouveaux murs en talus que nous avons retrouvés à $1^{m}80$ sous sol comme les piliers. Derrière chaque pilier, sur une longueur de $2^{m}70$, s'élevaient des murailles coupées par un mur transversal qui nous paraît être celui de la porte d'entrée du château. De ce mur transversal au pont voûté, il y avait ainsi un conduit de $5^{m}50$ de long sur 3^{m} de large qui a été comblé par des décombres, après 1795. De chaque côté de la porte se trouvait une tourelle destinée à la fois à la protéger et à l'orner. Ces deux tourelles, distantes l'une de l'autre de 7^{m} et seulement de $1^{m}10$ des piliers, étaient appuyées sur de fortes murailles qui les reliaient aux deux grosses tours de ce côté. Le dessin du château (pl. xv, fig. 1) est fautif en ce point, puisqu'il n'indique pas les murailles dont l'existence nous a été révélée au dernier moment, grâce à

(1) Schmit (*Promenades antiques aux alentours de Château-Salins* dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, Nancy, 1877) suppose que c'est en 1670 : « Le démantellement du vieux castel, dit-il, remonte sans doute à l'année 1670, époque de la seconde occupation de la Lorraine, et féconde en destructions de ce genre. L'entrée était du côté du village ; mais le pont-levis a été supprimé bien probablement dès cette année, et remplacé par une forte jetée, sous laquelle passe un conduit voûté». Nos fouilles nous ont fait voir une 1re voûte de 2^{m} qui prend naissance à $2^{m}50$ de l'angle du jardin presbytéral et sur le même alignement ; elle repose sur deux beaux murs, qui font saillie de 10 à 15 cent. Les fouilles que M. Jean-Pierre Claude, de Vuisse, a continuées en octobre dernier, sous la bienveillante direction de l'Administration, ont amené la découverte d'un autre conduit voûté qui, s'appuyant perpendiculairement contre le premier, traversait le large fossé sur une longueur de 9 à 10 mètres pour aboutir au pont-levis. Les 2 grands murs, épais de $1^{m}80$, qui supportaient cette seconde voûte, ne sont distants l'un de l'autre que de 2 mètres et sont encore excessivement solides. Toutes ces voûtes ont été en partie démolies, et les conduits, comblés : ce qui n'a pas peu augmenté les difficultés de nos fouilles.

des fouilles dues à des circonstances entièrement fortuites. Une autre raison qui nous ait empêché de le modifier, c'est que les fondations de la tourelle de gauche ne présentent qu'un mur semi-circulaire de la partie supérieure duquel il est impossible de déterminer exactement la hauteur, la forme et la destination. Dans le plan par terre du château (pl. xv, figure 2), nous avons simplement pointillé ce mur semi-circulaire. D'après un plan récent dressé en 1869 (1) par L.-F. Rigaud, géomètre de Château-Salins, et conservé par le propriétaire actuel du château, les fortes murailles des tourelles seraient allées rejoindre obliquement les deux grosses tours terminant cette face du château ; en traversant la porte d'entrée, on se serait trouvé d'abord dans une cour qui s'évasait à l'intérieur jusqu'à la rencontre des côtés du carré constituant proprement le château. Mais ce plan est fautif sur plusieurs points et ne répond pas aux données que nous avons maintenant sous les yeux : M. Auguste Robert, de Châteauvoué, a pu trouver le véritable emplacement des tourelles, et il a mis à jour les murs qui les reliaient directement aux grosses tours. Dans son plan général, le château figurait un carré irrégulier. Quatre grosses tours rondes marquaient les angles de ce carré qui mesurait, du côté de la porte, 37 pas et, sur chacun des 3 autres côtés, seulement 28 pas (22 ou 23^{m} d'une tour à l'autre). Tœpfer parle de deux corps de logis garnissant les deux côtés opposés qui se faisaient face dans cette cour intérieure, et il ajoute, sans préciser l'emplacement, une *chapelle* (2) et divers bâtiments accessoires. Nous

(1) A cette date eut lieu un long procès entre le propriétaire du château, M. Dyme, et trois possesseurs de vergers : ceux-ci prétendaient avoir un droit de passage dans la cour et pouvoir empêcher Dyme d'opérer ses nouvelles bâtisses, écurie et corps de logis actuels, qu'il élevait sur le passage des vergers. Tous ont gagné et perdu : pour un pouce de terre, on fit des frais pour la belle somme de 1500 francs. Guerre aux procès !

(2) Chaque année, à la Fête-Dieu, on y faisait un reposoir pour le Saint-Sacrement, et toute la paroisse s'y rendait en procession. Nous avons découvert, dans le pan de

n'avons point d'autres renseignements sur cette distribution. A en juger par l'unique tour qui subsiste encore, les murs auraient eu une épaisseur de 9 à 10 pieds lorrains (environ 2 mètres 60) et la base une circonférence de 25 mètres en dehors des murs d'enceinte. A la naissance des deux murs qui s'appuient sur chaque tour, la courbe est coupée sur une largeur de 7 à 8^{m}, pour former un côté des appartements voisins. Vers le second étage, ces deux murs n'ont plus que 60 centimètres d'épaisseur. Mais ces tours étaient-elles semblables ? et ne faut-il pas voir, dans celle qui reste, la tour principale, dominant directement la vallée et servant de *donjon* ? Schmit semble croire au donjon; nos fouilles nous permettent d'y croire aussi et d'affirmer la dissemblance des tours. La grosse a au moins 6^{m} de pourtour de plus que les 2 moyennes.

La forteresse, à elle seule, avait donc une étendue et un pourtour considérables. Un grand « jardin verger clos de haies vives », contournait les fossés, et s'étendait depuis le chemin de la fontaine jusqu'au chemin d'Obreck. Derrière le verger jusqu'à la prairie s'étendaient encore de longues pièces de terres cultivées par les fermiers (voir pl. I) ; puis venait seulement la prairie, le grand pré de la marcairie.

Mais revenons au château. Hélas ! selon une condition mise à la vente (voir p. 155), le premier acheteur s'empressa de démolir les flèches des tours et une partie des remparts (1). La propriété ayant passé ensuite aux mains d'un tailleur de pierres (Morifin), celui-ci l'exploita comme une carrière, où sa besogne se trouvait toute faite. Et pourtant son successeur (Sébast. Corrigeux) eut, à un plus haut degré encore, l'esprit

mur côté nord qui subsiste encore, une petite fenêtre gothique d'un mètre de haut sur 0^{m}50 de large à l'extérieur, mais s'évasant très fortement à l'intérieur ; elle pourrait bien être l'une des fenêtres de la chapelle.

(1) Tout le fossé était encore en eaux en 1846. Depuis, il a été comblé en partie et enherbé, mais on en voit très bien encore le contour et même les talus, qu'une distance de 15 à 20^{m} sépare l'un de l'autre sur une longueur d'environ 250^{m}. Du côté nord, où l'eau a moins d'écoulement, on a planté juste au milieu du fossé une rangée de saules.

de démolition : on dit qu'il s'acharnait, jusqu'en pleine nuit, à faire retentir les airs des coups de son marteau barbare. Aussi le comte Félix d'Hunolstein pouvait-il écrire le 5 janvier 1816 : « Les ruines (de Châteauvoué) semblent avoir 150 ans au lieu de 25 (1). » Les trois familles Masson-Laval (1841), Geolle (1846) et Dyme (1868), continuèrent successivement cette œuvre de destruction (2) jusqu'en 1869, époque où M. Étienne Cornet devint propriétaire de tout cet emplacement.

Aujourd'hui donc, il ne reste de cette antique demeure seigneuriale qu'une tour, une cave et un pan de murs (19 mètres de long) chargé d'une bâtisse nouvelle, le tout recouvert en tuiles comme les maisons du village.

La cave voûtée (6m80 de long sur 5m50 de large), sise entre les deux tours côté nord, est très bien conservée et doit nous guider pour la largeur des bâtiments. On y a pratiqué une ouverture du côté est, pour pouvoir, à un moment donné, y loger des bêtes à cornes ; mais aujourd'hui elle ne sert plus qu'à loger les foudres de vin du propriétaire. Un ancien escalier en pierre, très curieux, y conduit par l'intérieur, avec 16 marches et plusieurs contours, aboutissant à un corridor également voûté (3m85 de long, 1m40 de large, 1m80 de haut).

La tour a encore 12 m. 80 de haut du côté du rempart, et

(1) Il est vrai qu'il ajoutait : « Je n'ai nullement regretté cet antique castel, car je trouve que j'ai moitié trop d'un château. » Orig. aux arch. presb. Chv.

(2) Masson a démoli la cave de la tour pour en faire un four à plâtre ; Geolle détruisit le deuxième étage (15 pieds) de cette tour ; Dyme s'acharna à enlever aux trois autres tours leurs derniers vestiges, comblant même les caves et nivelant le terrain. Les 20 et 21 septembre 1897, le nouveau propriétaire du château, M. Hipp. Vautrin, aidé de son père, Hippol. Vautrin, et de MM. Fremy (Arn. et Aug.) père et fils, est arrivé à mettre à jour une partie de la cave qui se trouvait dans la tour à droite en entrant, côté nord, et dont la voûte était recouverte de démolitions et de gazon comme tout le terrain avoisinant. Par là on peut se rendre compte et de la position de cette tour et de ses dimensions. C'est la plus petite des quatre grandes tours.

10 m. 60 du côté de l'habitation, mais son sommet est entièrement démoli, à savoir la flèche et le deuxième étage (1). La tour, comme nous l'avons dit, était ronde à l'extérieur, mais on avait donné aux pièces qu'elle abritait, une forme hexagonale : chacun des six côtés mesurait 3m50 au rez de chaussée et 3m90 au 1er étage.

Du second étage, il ne reste plus qu'un bout de mur de 1m40 de haut et une partie des pierres de taille de la porte (0m35 de large), distantes entre elles de 0,80 et beaucoup plus rapprochées du mur du côté nord que du mur du côté ouest.

La chambre du premier étage subsiste encore et sert de grenier à fourrage ; elle a 4m20 de haut. On y entre par une porte cintrée en pierres de taille de sable, donnant sur les appartements comme la précédente ; mais elle est plus rapprochée du mur côté ouest. Elle mesure 2m de haut sur 0,80 de large ; la pierre de taille a 0,65 de large à l'intérieur et 0,35 de face ; on y voit les traces des deux gonds, du verrou et de la serrure. Aux 2e, 4e et 6e côtés de l'hexagone se trouvent les 3 fenêtres ou meurtrières, très étroites à l'extérieur, mais très évasées à l'intérieur pour la défense permettant de voir à couvert suivant une angle de 35 degrés ce qui se passait au dehors. On a enlevé les pierres de taille, mais on voit encore le linteau cintré qui couronnait chaque baie à l'intérieur et la plongée très inclinée qui les terminait dans leur partie inférieure, voire même les bancs en pierres

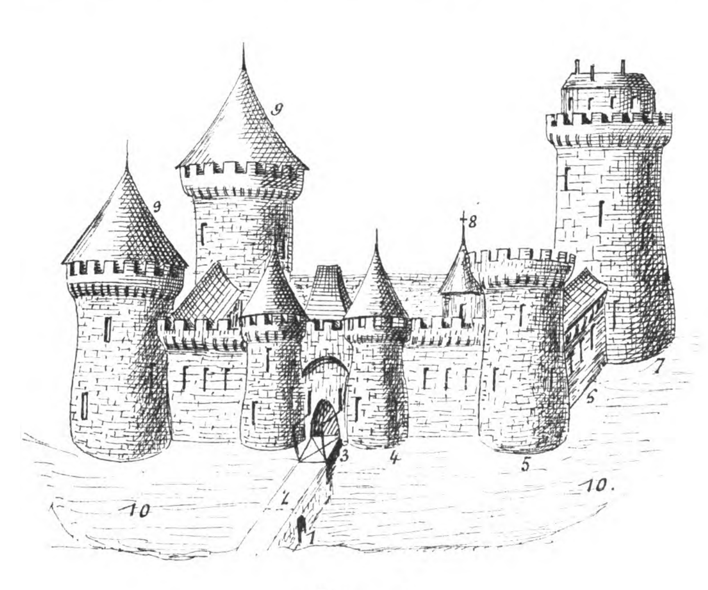
(1) « La grosse tour, dit Schmit (*Promenades antiques*), la seule qui soit restée debout, mais qui a perdu elle-même son couronnement et ses embrasures, se dresse tristement à l'ouest, presque suspendue au-dessus de l'escarpement qui descend à la *Banwoie* ; une forte portion de la haute et massive muraille de ceinture y tient encore sur la face nord. Tout cela est solide comme le roc, mais bâti en simples moellons, ce qui exclut à bien peu près l'art proprement dit. » A en juger par ce pan de mur, la muraille de ceinture était aussi épaisse que celle des tours, les meurtrières et leurs embrasures aussi de mêmes dimensions. La tour mériterait bien quelques réparations pour résister mieux encore aux ravages du temps.

pour les tireurs, construits à l'intérieur et de chaque côté de la grande niche de la fenêtre. La niche a 2m85 de haut, 2m de large à la base et 1m25 d'épaisseur.

Au rez-de-chaussée, nous retrouvons la même disposition, mais nous avons plus de hauteur: la chambre a 5m50 de haut (le nouveau plancher est en contre-bas de l'ancien de 0m35), la grande niche des fenêtres a 4m60 de haut, 2m de large et 1m60 d'épaisseur; l'embrasure de l'ancienne porte, 3m50, 1m30, 1m20. Du côté sud, entre la 1re et la 2e baie, sur une largeur de 2m, se voit une cheminée, montée en petites briques, se prolongeant à l'étage où il reste des traces de la devanture sans aucun indice d'ouverture. La 2e baie regardant l'ouest est la plus considérable (3m55 de haut sur 2m de large à l'extérieur) : on a sans doute agrandi dans les derniers temps cette fenêtre, pour donner plus de jour à la chambre, qui était devenue la cuisine. Tout à côté de cette baie, sur une étendue de près de 4m de long et 3m75 de haut, à partir de la base, le mur offre un renfoncement de 0m70, qui fait penser à un placard ou à une étagère de cuisine. Enfin, en se dirigeant toujours de gauche à droite, on se trouve devant la 3e baie, sous laquelle Laval a pratiqué une entrée pour un four à chaux, dans la cave de la tour. Ici, la meurtrière est mieux conservée : l'ouverture entre les pierres de taille a 0m70 de haut, sur 0m15 seulement de large. Le mur, de 2m50, réduit à une épaisseur de 1m par la construction de la niche, est évasé, à l'intérieur, sur 1m40 de haut, 0m97 de large et 0m70 d'épaisseur. L'évasement arrive à 0m60 du haut de la niche, 0m50 côté gauche, 0m25 côté droit et 2m60 du plancher inférieur. On arrivait à cette chambre, non pas par la porte actuelle, qui a été pratiquée récemment dans la niche de la fenêtre regardant le sud, mais par une porte cintrée s'ouvrant dans les appartements et devant laquelle se présentaient 2 ou 3 marches à descendre. Que les temps sont changés ! Ce qui fut autrefois « la grande cuisine près de l'escalier en escargot » (charte de 1627, voir p. 87) est aujourd'hui moitié une aire et moitié... une étable ! *Sunt lacrymæ rerum !*

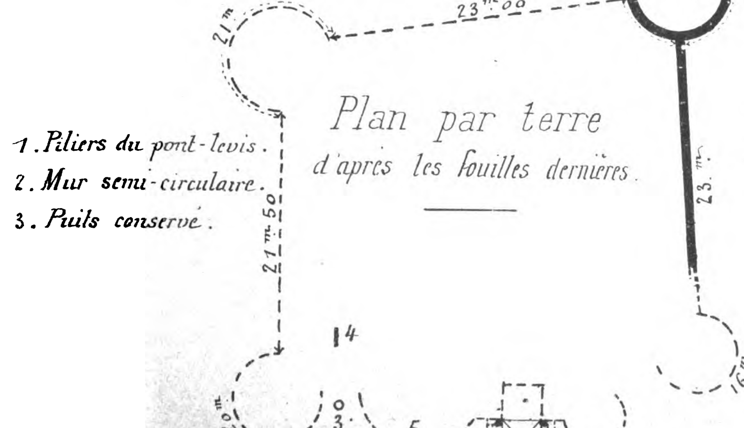
Château-fort de Châteauvoué,

d'après les substructions récemment découvertes, les constructions encore existantes, la tradition et les chartes.



Légende.

1 Arche du 1er pont.
2 Pont dormant.
3 Pont levis.
4 Tourelle de la porte.
5 La petite tour.
6 Pan de mur conservé.
7 La grosse tour.
8 Tour de la chapelle.
9 Les 2 moyennes tours.
10 Fossés.



4. Soupirail d'une cave.
5 Cave détruite.
6 Tour conservée.

VIII

Liste chronologique des chapelains du château et des curés de Châteauvoué.

Primitivement le chapelain du château devait remplir les fonctions de curé de Châteauvoué ; mais, dans la suite, nous voyons nos seigneurs fonder « le patrimoine de la cure », et même, en 1518, établir de nouveaux revenus en faveur du curé et « d'un chapelain au château » (v. pp. 35 et 122). Aussi nos Actes religieux des deux derniers siècles mentionnent-ils des chapelains aidant les curés de Châteauvoué dans leur ministère, ce sont *H. Simonet* et *Augustin Wilt* (v. pp. 121 n. 3, 135 n. 1).

La liste des curés que nous donnons ici (à part les 5 premiers) se trouve gravée sur une plaque en marbre blanc (1m20 de haut et 0m80 de large), au millésime 1890, qu'on peut voir dans l'église de Châteauvoué.

T., 1251 « rector ecclesiae de Castris ». V. p. 6., n. 1.
N..., 1264 « preistre de Chasteilveit ». V. p. 95, n. 1.
Godefried, 1281 « Kirchheren » à Châteauvoué. V. p. 24.
Marsilius, 1309 « dominus presbyter de Castele ». V. p. 9.
Barthélemy, 1404 « curatus de Arido castro ». V. p. 24.
Jost (..1537, † av. 1542), de Riche. V. p. 37.
Poxenatte Didier (...1570, † 1585), curé et châtelain. V.p.42.
Sartoris Georges (1585, † av. 1622). V. pp. 42, 122.
César Raben (av. 1622, † 1630). V. pp. 102, 122.
Chauchart Florentin (1630 - † 1636), de Neufchâteau. V.p.102.
Chaumont Sébastien (1636 – † v. 1657). V. pp. 99, 100, 101, 102.
Bize François (1657 - 1658), né en 1595 à Dieuze, † 1675.
Le Rayeur Pierre (1658 - 1664), † 1691, curé de Morhange.
Jullien Étienne (1664).
Monsenot Étienne (vers 1665), né 1623 à Metz, † 1705.
Dudon Jean (1666 - 1675). V. pp. 113, 114.
Claudon Claude (1675 - 1699), né 1649 à Vic. V. p. 115.
Le Trasse Jean (1699 - † 1708). V. p. 115, n. 2.
Vathier J.-B. (1708 - † 1746), né 1678 à Metz. V. p. 137.

Poncin Antoine (1747 - † 1752), né 1693 à Metz.

Bello Franç. (1752 - † 1782), né 1721 à Novéant. V. p. 140.

Jeanjean Joseph (1782 - 1803), né 1747 à Dieuze, † 1834 à Bassing. V. p. 200, note (1).

IX

Additions aux annotations de quelques pièces.

La note 2e de la page 3 ne donne que les terres *imposables* de Châteauvoué, lors de la formation du cadastre en 1836. Il faut y ajouter 49 h. 67 a. 80 c. de terres *non imposables*, dont 47 h. 96 a. 50 c. de bois faisant partie du gros Bois L'abbé dit « royal ». Après 1836, Jean-Pierre Pilotelle, de Kékin, fit défricher 27 h. 51 a. 10 c. de bois sur le ban de Châteauvoué, et aujourd'hui les forêts de Châteauvoué, d'après le cadastre, occupent 206 h. 86 a. 40 c. (Voir p. 196, note).

Le seigneur de Châteauvoué, *Pierre voué de Metz*, dont il est question p. 7, est bien de la famille de Wolmerange, et, d'après plusieurs chartes de l'abbaye de Salival, il était frère d'*Arnould* et fils de *Simon* aussi voué de Metz. Ses ancêtres, *Albert* de Wolmerange et *Pierre* son fils, tous deux voués de Metz, donnèrent, en 1177, à l'abbaye de Salival, le ban de Vacheri, et lui-même confirma cette donation en janvier 1234. « Ego *Petrus*, advocatus Metensis, et Hadvuidis mater mea... donationem illam seu eleemozinam quam Albertus et Petrus filius ejus quondam advocati Metenses, *antecessores nostri*, scilicet bannum de Vachieres... » (Nancy, Arch. dép., H. 1224 et 1225; Lepage, *Comm.*, I, 208).

Le mot *Castelle* (p. 8, ligne 14) pourrait aussi bien désigner là Châteaubrehain que Châteauvoué, les bois de Châteaubrehain étant même plus proches de Vannecourt que ceux de Châteauvoué.

Au moment où nous écrivions notre petite notice sur *Morhange* (Voir p. 51, note 4), la population officielle de cette ville n'était encore que de 1074 habitants. Aujourd'hui Morhange a 2663 habitants et 5000 hommes de garnison. Ajoutons que Morhange était primitivement un franc-alleu, rele-

(1) Au xixe siècle, furent curés de Chv. : Nicolas **Jacques**, de Metz (1803-1835) ; Joseph-Charles **Antoine**, de Vic (1835-1887) ; Jean-Damase **Noirier**, de Vézelise (1837-1848) ; Jacques **Casse**, de Toul(1848 - 1849) ; Philippe **Petitjean**, d'Armaucourt (1849 - 1877) ; Charles-Joseph **Ferveur**, de Coin-lès-Cuvry (1877-1881).

vant de l'évêché de Metz. Plus tard, des discussions s'élevèrent au sujet de ce fief, et nous le voyons déjà en 1286 relever du duché de Lorraine. Morhange n'a été chef-lieu d'un comté que dans les derniers siècles, bien que ses anciens seigneurs aient porté le titre de « comtes de Salm et de Morhange ».

Nous n'avons pu savoir sur quel texte Cayon s'est appuyé pour dire que la famille de Wisse, originaire du petit village de Vuisse, près Châteauvoué, datait au moins de l'an 1090 (v. la citation p. 54, n. 2, ligne 15). S'il pense tirer sa preuve de la charte de 1092, mentionnée p. 7 note, il se trompe ; car il est prouvé maintenant que Matfride, seigneur de Vuisse, était de la famille de Tincry et avait pour femme Cunégonde de Réchicourt.

La famille de Dommartin, qui apparaît à la page 58, ligne 17, fut héritière d'une partie de la seigneurie de Germiny par l'alliance (av. 1534) d'Anne de Germiny avec Jean-François de Dommartin. M. le baron de Dommartin, vers 1847, fit l'acquisition des fermes de Kékin, près Châteauvoué ; il fit construire la maison de ferme du Neuf-Kékin et se bâtit un petit château au Bas-de-Kékin.

La ligne Hunolstein-Merxheim, dont il est question p. 75, ligne 3, subsiste encore en Allemagne. Otto Voué de Hunolstein, né en 1804, général bavarois, ses deux frères Charles-Alexandre et Rodolphe, ainsi que leur cousin germain Charles, ont laissé de la postérité.

Page 166, lignes 16-19. — En étudiant de plus près soit la donation de Charlemagne (775), soit le testament de Fulrad (777), nous voudrions aujourd'hui écarter de notre histoire lorraine cet *Eadallago*, qui a tant tourmenté nos auteurs. Avec M. l'abbé Chatelain, curé de Vatimont, nous ne voyons plus dans ce mot qu'une faute de copiste, jointe à une confusion de localités : Fulrad dit nettement que l'emplacement de l'abbaye de Saint-Denis s'appelait *Cadolago ;* et Charlemagne, en mentionnant à la fois l'abbaye et son nouveau prieuré de Salone « Cadalogo (non Eadallago) et Salona in pago salninse » ne prétend point sans doute placer l'abbaye elle-même « in pago salninse ». Que de plus savants en jugent : nous renonçons, pour Dédeling, à cette preuve d'antiquité.

Laure-Françoise-Victorine de Crussol d'Uzès, *dame d'Hunolstein*, mentionnée à la page 162, est une des nobles victimes de l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris (4 mai 1897).

ERRATA (1)

Page 7, note 2. au lieu de : 1093... *lisez :* 1092.
Page 18, ligne 31 : Arnould était... *lisez :* Un Arnould Wisse était.
Page 20, ligne 23 : (v. 1422)... *lisez :* (vers 1442).
Page 21, ligne 7 : d'azur au corbeau... *lisez :* d'argent.
Page 54, dernière ligne : Dieuze, n° 79... *lisez :* Rosières II, n°s 37 et 38.
Page 56, lignes 2 et 6 : Martigny... *lisez :* Montigny, près Blâmont.
Page 58, ligne 39 : ay... *lisez :* layette.
Page 59, lignes 26, 27 et 28 doivent être supprimées, bien qu'elles soient tirées de l'Inventaire des layettes, Nancy, B. 447, fol. 130 : à cet endroit, cet inventaire fait erreur.
Page 62, ligne 1 : Outre l'alliance d'Alix, cela... *lisez :* Outre cela, l'alliance d'Alix.
Page 68, ligne 21 : En 1549... *lisez :* En 1544.
Page 92, ligne 14 : Chomberg : *lisez :* Schomberg.
Page 103, ligne 27 : Joséphine de Lépinau et d'Arc... *lisez :* Joséphine de Lépinau, arrière-petite-fille (14e génération) de Pierre d'Arc, frère de Jeanne.
Page 117, ligne 33 : En 1551... *lisez :* Le 15 octobre 1571.
Page 147, ligne 26 : Aglaé Buget... *lisez :* Puget.

(1) Quelques dates, en raison de leur importance, ont été rectifiées à la plume sur chaque exemplaire de l'ouvrage. Deux ou trois détails peu importants, qui avaient échappé à la vigilance du correcteur, ont été barrés pour plus d'exactitude et de facilité.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

Adam (l'abbé Louis-Emile), curé de Blanche-Eglise.

Adam (l'abbé Remi), curé de Kédange.

Adrian (Jules), cultivateur à la ferme d'Hédival (comm. de Puttigny).

Albrecht, organiste de Saint-Martin, à Metz.

Ammon, capitaine et chef de compagnie au régiment d'infanterie, à Dieuze.

Ancet (l'abbé Joseph-Antoine), ancien curé de Manhoué, à Abreschwiller.

André (le chanoine Pierre), aumônier du couvent des Dames Bénédictines, à Oriocourt.

Antoine (l'abbé Joseph-Charles), ancien curé de Châteauvoué, curé de Montdidier.

Arnould (Charles), propriétaire-vigneron, à Châteauvoué.

Aubrion (Evariste), ingénieur-directeur aux forges de Hayange.

Auburtin (Félix), à Borny.

Auge (Eugène), à Angevillers (Arzwiller).

Bach, instituteur, à Longeville-lès-Metz.

Bach (Joseph-Aloyse), ancien lieutenant aux zouaves pontificaux, receveur de l'enregistrement, à Metz.

Badel (Emile), professeur d'histoire, à Nancy.

Baehr (l'abbé), aumônier du couvent de Thal (Alsace).

Bagard (Jean-Pierre), maire de Sotzeling.

Bagard (Louis), instituteur, à Diane-Capelle.

Balot (l'abbé Charles), curé d'Altroff.

Bana, rentier, à Morville.

Banau (Paul), aide-comptable au bureau de la direction des salines de Dieuze.

Barbey (Adrien), à Nancy.

Barbier (Victor), rentier, à Zarbeling.

Bardet (Hyacinthe), boulanger, à Philadelphie (Amérique).

Barthélemy (l'abbé Adolphe), curé de Hayes.

Barthélemy (l'abbé Léon), économe au Grand Séminaire de Metz.

Bartou (Jean-Baptiste), propriétaire, à Guébestroff.

(1) Nous donnons aussi le prénom des personnes, lorsqu'il est indiqué sur le bulletin de souscription. Les localités dont la situation n'est pas spécifiée sont situées en Lorraine.

Bathelot (Julien), charron, à Fraquelfing.
Beaudoin (Jules), rentier, à Obreck.
Beauffort (la comtesse de), née **d'Hunolstein,** à Paris.
Beaupré (le comte Jules), à Nancy.
Beauqué (Charles), maire de Marsal.
Becker (Anna), rentière, à Château-Salins.
Béha, imprimeur, rédacteur en chef du « Courrier de Metz ».
Bello (l'abbé François-Justin), curé de Lixing-les-Rouhling.
Bello (Marie), à Bassing.
Bello (Marie-Sophie), à Bassing.
Bénard l'abbé Auguste), curé-archiprêtre de Dieuze.
Bénard (l'abbé Charles), curé d'Avricourt.
Benoit (Arthur), archéologue et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Berthelming.
Bentz (l'abbé Nicolas), professeur au Petit Séminaire de Montigny.
Bérard (l'abbé Eugène), vicaire à Dieuze.
Bernard (l'abbé Victor), curé de Domnom et de Bassing.
Bertier de Sauvigny (le comte de), au château de La Grange.
Berveiller (Charles), à Metz.
Besold (Louis), à Nuremberg (Bavière).
Beugnet (l'abbé), professeur au Grand Séminaire de Nancy.
Bibliothèque (la) du collège de Bitche.
Bibliothèque (la) des écoles de Châteauvoué.
Bibliothèque (la) du Grand Séminaire de Metz.
Bibliothèque (la) de la ville de Metz.
Bibliothèque (la) universitaire de la ville de Strasbourg (Alsace).
Bischoff, notaire, à Thionville.
Bize (Etienne), à Wilmington (Delaware, Amérique). (*2 exemplaires.*)
Bize (Jean), de Sotzeling, à Montchanin (Delaware, Amérique).
Bizemont (le vicomte de), au Tremblois (M.-et-M.).
Blaisin (Léon), propriétaire, à Châteauvoué. (*2 exemplaires.*)
Bock (Paul), chef d'atelier, à Sarreguemines.
Bonvalot (Ed.), ancien magistrat, à Paris.
Borius, peintre-décorateur, à Metz.
Borny (l'abbé Gustave), curé de Sillegny et de Pommérieux.
Boubel (Louis), de Sotzeling, à Henri Clay (Delaware, Amérique).
Boubel (Victor), à Henri Clay (Delaware, Amérique).
Bour (l'abbé Jean-Jacques), curé de Hommarting.
Bour (l'abbé Justin), ancien curé de Zetting, à Sarralbe.
Bourcier (le comte Charles de), au château de Bathelémont-lès-Marsal. (*Six exemplaires.*)
Bourcy (Auguste), propriétaire, à Haraucourt-sur-Seille.

Bourgeat (l'abbé Gustave), curé de Ste-Ruffine.
Bourgeois, cultivateur, maire de Burlioncourt.
Bourguignon (Charles), menuisier, à Burlioncourt.
Box, ancien principal de collège, titulaire de l'Académie de Metz.
Boyé (Pierre), avocat à la Cour d'appel, à Nancy.
Braux (le baron de **Piat** de), à Boucq (M.-et-M.).
Broquard (madame), rentière, à Bassing.
Broune (Hippolyte), chauffeur aux salines de Dieuze, à Kerprich.
Brulfer (Jules), charron, à Châteauvoué.
Buffard (Victor), surveillant de l'atelier de superphosphate de chaux aux salines de Dieuze.
Calba (Arsène), cultivateur, à Dalhain.
Canteneur (Selmain), fermier du Neuf-Kékin (c[ne] de Vuisse).
Canton (Gaston), peintre, à Château-Salins.
Carré (Henri), à Henri Clay (Delaware, Amérique).
Cézard (Auguste), propriétaire, à Haraucourt-sur-Seille.
Chaler (l'abbé Louis), curé de Waldwiese.
Chaligny (Joseph), maire de Vic-sur-Seille.
Chalot, quincaillier, à Château-Salins.
Champigneulle, à Champenois (c[ne] d'Amanvillers).
Champigneulle (l'abbé Claude-Alphonse), curé de Herny.
Champion, à Paris. *(2 exemplaires.)*
Charpentier (Auguste), instituteur, à Marange-Silvange.
Chatelain (l'abbé Victor), curé de Vatimont.
Chatelin (Auguste), employé du laboratoire des salines de Dieuze.
Chatelin (Lucien), chef de l'atelier de la soudière aux salines de Dieuze.
Chatton (l'abbé), curé de Velaine-sous-Amance (M.-et-M.).
Chaudeur (l'abbé Auguste), de Chv., vicaire à Thiaucourt (M.-et-M.).
Chaussier (l'abbé François), curé-archiprêtre de Gorze.
Chevreux (madame), à Châteauvoué.
Choppé (Louis), directeur à la Banque de Metz.
Chouleur (Marie), rentière, à Domnon.
Chrétien, marchand de grains, à Morville-sur-Nied.
Chrétiennot (madame), née Henrion, à Bar-le-Duc.
Christiany (Jean-Nicolas), secrétaire aux Archives départementales, à Metz.
Claude (Jean-Pierre), échevin de l'église de Vuisse.
Clément (Eugène), cultivateur, à Vuisse.
Coffe (Louis), chef de service aux salines de Dieuze, à Lindre-Basse.
Cognon (l'abbé Auguste), professeur de théologie dogmatique au Grand Séminaire de Metz.

Colbus (l'abbé Emile), curé d'Altrippe,

Collenot (Félix), ancien magistrat, à Nancy. (*5 exemplaires.*)

Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie (la), à Saint-Ulrich.

Consono (Joseph), à Henri Clay (Delaware, Amérique).

Constantin (Henri), négociant, à Nancy.

Corbier (Jules), cultivateur, à Languimberg.

Cordel (l'abbé Nicolas) curé-archiprêtre de Metzerwisse.

Cordier (l'abbé Mathias), curé de Guébling.

Courtehoux (l'abbé Fr.-Nicolas), curé de Saint-Médard.

Couvent des R. Pères Franciscains (le), à Metz.

Couvent des Dames Bénédictines (le), à Flavigny (M.-et-M.)

Couvent des Dames Bénédictines (le), à Oriocourt.

Crépin-Leblond (Alfred), imprimeur-éditeur, à Nancy.

Crousse (Hippolyte), commis à la tenue de livres aux salines de Dieuze, à Guénestroff. (*2 exemplaires.*)

Cueillette (Joseph), manœuvre, à Dédeling.

Dauphin (Emile), de Sotzeling, à Montchanin (Delaware, Amérique).

Davrainville (Alfred), architecte, à Marsal.

Déchez (Joseph), instituteur en retraite, à Château-Salins.

Decker (l'abbé Ferdinand), curé de Moyenvic.

Defaut (François), entrepreneur de bâtiments, à Nancy.

Degrelle (Pierre), propriétaire, à Rochonvillers.

Dehant, maire de Gerbécourt.

Denis-Chevreux (Arnould), échevin de l'église de Châteauvoué.

Denis (Jean-Pierre), cultivateur, à Sotzeling.

Denis (Louis), propriétaire, à Sotzeling.

Dillenschneider, régisseur du château de Hombourg-Kédange.

Ditsch, député au Landesausschuss, notaire, à Fénétrange.

Dorvaux (l'abbé Jean-François), pro-secrétaire de l'évêché de Metz.

Dorvaux (l'abbé Nicolas), professeur d'histoire ecclésiastique au Grand Séminaire de Metz.

Doyen (l'abbé Jean-François), professeur au collège de Bitche.

Dugour (l'abbé Nicolas-Silvestre), curé en retraite, à Hampont.

Duhaut (Edouard), propriétaire, à Château-Salins.

Dulcez (Hippolyte), commis au comptoir des sels de Dieuze, à Guéblange.

Duval (l'abbé), curé de Froville (M.-et-M.).

Duvernoy (Emile), archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

Erman (le chanoine François), secrétaire général de l'évêché de Metz.

Ettinger (l'abbé Nicolas), curé de Puzieux et de Xocourt.

Even (Paul), libraire, à Metz.

Fendt (François), huissier, à Metz.
Feyel (André), instituteur, à Vuisse.
Florange (Jules), à Paris.
Fonkenell (Jean), négociant, à Solgne.
Forfert, instituteur, à Tincry.
Foul (Alexandre), instituteur, à Marsal.
Fournier, docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges).
Frache (Auguste), échevin de l'église de Vuisse.
Frache (Eugène), cultivateur, à Sotzeling.
Franck (l'abbé Victor), curé de Morville-lès-Vic.
François (l'abbé J.-B.-Alphonse), curé de Vergaville.
François (le docteur), à Château-Salins.
Francomme (Jean-Baptiste), instituteur en retraite, à Bourgaltroff.
Fremy-Romignon (Auguste), propriétaire, à Châteauvoué.
Fremy (Etienne), de Dédeling, à Pontiac (Illinois, Amérique).
Fremy-Mougeon (Florentin), propriétaire, à Châteauvoué.
Fremy (Jean-Florentin), négociant en vins, à Vic-sur-Seille.
Fremy (Michel), propriétaire, à Dédeling.
Fridrici (Edmond), archiviste de la ville de Metz.
Friot (le docteur), à Nancy.
Friren (le chanoine Auguste), professeur au Petit Séminaire de Montigny.
Fristot (Eugène), à Bernécourt (M.-et-M.).
Fritz (l'abbé Alphonse), élève au Grand Séminaire, à Metz.
Fritsch (l'abbé Paul), professeur au Petit Séminaire de Montigny.
Gaillot (l'abbé Alfred), curé d'Achain et de Pévange.
Galbourdin (Alph.), fabricant de chaux, à la tuilerie du Bas-de-Kékiu.
Galbourdin (Charles), épicier, à Vuisse.
Galkowski (Madame Marguerite), rentière, à Vic-sur-Seille.
Gascard (Jules), épicier, à Château-Salins.
Gaspard, propriétaire, à Haraucourt-sur-Seille.
Gaste, capitaine et chef de compagnie, à Morhange.
Gasser (l'abbé Louis), vicaire, à Saint-Vincent de Metz.
Gautier (l'abbé Paul), aumônier de Saint-Stanislas, à Nancy.
Geoffroy (Joseph), surveillant de l'atelier de sulfate de soude aux salines de Dieuze.
Geolle (madame), à Châteauvoué. (Pour son fils Auguste, en Afrique.)
Geolle (Eugène), de Chv., cultivateur, à Sonis (Algérie).
Gemmingen (Freiherr von), kreisdirecteur, à Forbach.
Germiny (le général comte de), à Châlons-sur-Marne.
Germiny (comtesse Amédée de), rentière, à Paris.
Gillet (l'abbé Victor), curé-archiprêtre de Réchicourt-le-Château.
Girot (Auguste), de Chv., rentier, à Brunoy (Seine-et-Oise).

Giry (l'abbé Alexis), curé d'Haboudange et de Riche.
Glaser (Adolphe), propriétaire-fermier du Haut-de-Kékin (cne de Vuisse).
Glatigny, marchand de bois, à Metz.
Godfrin (l'abbé Charles), professeur au Grand Séminaire de Metz.
Gorgon (le docteur Jean-François), médecin et directeur du Patronage Olier, à Paris.
Gorgon (Marie), à Sillegny.
Gouget (l'abbé Dominique), curé de Liocourt et d'Alaincourt.
Grimard (l'abbé Jules), curé de Charleville.
Guépratte (le chanoine Louis), supérieur du Petit Séminaire de Montigny-lès-Metz.
Guerber, marchand de fer, à Morhange.
Guillaume (madame), épicière, à Châteauvoué.
Guyot (Charles), président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
Haffner (Octave), manufacturier, à Sarreguemines.
Hamm (M.), conseiller au Ministère d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
Halvick (Pierre), marchand-tailleur, à Schirmeck.
Hamant (l'abbé), précepteur au château du Pont-Siétin (Loire-Inf.)
Hamant (Alphonse), instituteur, à Châteauvoué.
Hamant (Gabrielle), rentière, à Château-Salins.
Hamant (Hippolyte), employé aux salines de Dieuze, à Guébestroff.
Hannoncelles (François d'), à Luxembourg (Grand-Duché).
Hanriot (l'abbé Basile), curé de Lezey et de Xanrey.
Hanriot (Hippolyte), à Riche.
Harchambois (Jean), cultivateur, à Guénestroff.
Hartmann (les frères), photographes, à Vic-sur-Seille.
Hay, à Queuleu-les-Metz.
Hées (l'abbé Damien), curé de Kirchnaumen.
Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle).
Heller (l'abbé Jean-Baptiste), curé de Lohr.
Henning (Pierre), cultivateur, à Burlioncourt.
Hensel, rédacteur en chef de la « Gazette de Lorraine », à Metz.
Henrion (Célestin), propriétaire, à Guénestroff.
Hocquard (l'abbé Etienne), curé de Bréhain et de Châteaubrehain. (*3 exemplaires.*)
Houpert (Nicolas), rédacteur en chef du « Lorrain », à Metz.
Huaux, instituteur en retraite, à Aulnois-sur-Seille.
Humbert (Adolphe), cultivateur, à Nondkeille (commune d'Ottange).
Humbert (le chanoine Charles), curé-archiprêtre de Château-Salins.
Humbert, garde d'artillerie en retraite, à Verdun (Meuse).
Hunolstein (le comte Antoine d'), arrière-petit-fils du dernier seigneur de Chv., à Paris. (*12 exemplaires.*)

Hunolstein (le comte Léopold d'), arrière-petit-fils du dernier seigneur de Chv., à Paris. (*10 exemplaires.*)
Iager Saint-Paul, à Metz.
Isambarth, épicier et menuisier, à Vergaville.
Iung, à Metz.
Iung (Paul), principal clerc de notaire et traducteur assermenté à Aumetz.
Jacot (l'abbé Victor), curé de Burlioncourt.
Jacob, archiviste départemental, à Bar-le-Duc.
Jacquot-Henry (Auguste), organiste de St-Fiacre, à Nancy.
Jacquot-Humbert (François), ancien principal des collèges de Vic-sur-Seille et de Château-Salins, à Nancy.
Jacquot-Gilles (Joseph), conducteur des ponts et chaussées, à Nancy.
Jacquot (l'abbé Jules), curé de Méhoncourt-Romain (M.-et-M.).
Jalle (Charles), chef du magasin général des salines de Dieuze, à Kerprich.
Jalle (Joseph), épicier, à Guénestroff.
Jalle (Louis-Stanislas), conservateur des titres au Crédit Lyonnais, à Nancy. (*5 exemplaires.*)
Jeannequin (Charles), propriétaire, à Château-Salins.
Jeanpierre (madame Victorine), rentière, à Burlioncourt.
Jean (madame Anne), à Sillegny.
Jean (Ernest), à Mardigny.
Jeunhomme (le chanoine), supérieur du Grand Séminaire de Metz.
Jouatte (le R. P.), mariste, à Valenciennes (Nord).
Karst (Félix), manœuvre, à Dédeling.
Kayser, ancien Kreisdirecteur de Chs., Regierungsrath, à Colmar.
Keller (madame Edmond), rentière, à Lunéville.
Kieffer (l'abbé Eugène), vicaire à Basse-Yutz.
Kieffer (l'abbé Jacques), professeur au collège de Bitche.
Kintzinger (l'abbé Pierre), curé de Puttigny.
Kirgis (Eugène), correspondant aux salines de Dieuze.
Koscher, maire de Château-Salins. (Pour la ville.)
Kremer (l'abbé Nicolas), curé-archiprêtre de Morhange.
Kueny, maire de la ville de Dieuze.
Kuhn (l'abbé Joseph), curé de Dalhain et de Bellange.
Labroise (Auguste), député au Landesausschuss, maire de Vuisse.
Lallemand (Jean-Pierre), à Château-Salins.
Lallement (madame) et ses enfants, à Bassing.
Lang (l'abbé Michel), curé de Chambrey.
Langlard (Eugène-Denis), à Nancy.
Larguillon (le commandant E.), à Nancy.
Latschat (Marie-Joseph), agent d'affaires, à Dieuze. (*3 exemplaires.*)
Le Brun (Léon), avocat, à Lunéville.

Leclère (l'abbé N.-Hyacinthe), curé de Conthil.
Lefèvre, propriétaire de la scierie de Vaxy.
Legros (Charles), à Marsal.
Lemoine, inspecteur de l'enseignement primaire, à Château-Salins.
Léonard (Nicolas), ancien négociant, à Metz.
Leroy (l'abbé), curé d'Archettes (Vosges).
L'hôte (l'abbé François), curé de Foulcrey.
L'huillier (l'abbé Paul), curé de Kerprich-lès-Dieuze.
Librairie de l'Evêché, à Metz.
Liebenstein (le baron de), président de police, à Metz.
Lœvenbruck (Théodore-Arthur), curé de Lindre-Basse.
Lygrisse (Théophile), cultivateur, à Villers-aux-Oies.
Magrot (Hippolyte), tailleur d'habits et propriétaire, à Châteauvoué.
Maidy (Léon Germain de), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
Maire (l'abbé Charles), curé de Silly.
Maire (Théophile), négociant en vins, à Hayange.
Malnoy (Joseph), cultivateur, à Blanche-Eglise.
Mangenot (le chanoine), professeur au Grand Séminaire de Nancy.
Mangeot (l'abbé Auguste), curé de Destry.
Mangès (l'abbé J.-B.), curé-archiprêtre de Sarreguemines.
Mardigny (madame A. de), à Mardigny.
Marigny (l'abbé Gustave), curé de Malaucourt et de Fossieux.
Maringer, maire de Nancy.
Mathieu (l'abbé Pierre), curé de Biding.
Mathis (Juste), à Château-Salins.
Martz (René), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy.
Mauss (l'abbé Gaspard), curé d'Obergailbach.
Médinger (l'abbé Jean-François-Alfred), curé de Voyer.
Mélin, agent général d'assurances (Rhin-et-Moselle), à Château-Salins.
Mellinger (Eugène), instituteur, à Haraucourt-sur-Seille.
Mendès (Marie), propriétaire, à Marsal.
Menusier (Victor), propriétaire et épicier, à Château-Salins.
Messin (François), cultivateur, à Salone.
Meurin (Edmond), conservateur des hypothèques, à Château-Salins.
Meyer (l'abbé Auguste), professeur au Grand Séminaire de Metz.
Michaux (l'abbé Emile), curé de Hampont et d'Obreck.
Michel (Edmond), notaire, à Château-Salins.
Michel (Hippolyte), maréchal, à Châteauvoué.
Michels (l'abbé Pierre), curé de Munster.
Michel (l'abbé Joseph), curé de Zommange.
Mitanchez (Claude), sculpteur, à Plantières.

Mohr (l'abbé François), curé de Wahl-Laning.

Molard (l'abbé Jean-Baptiste), ancien missionnaire, curé de Baronville.

Monier (l'abbé François), supérieur du séminaire des hautes études, Maison Saint-Jean, à Paris. (2 *exemplaires*.)

Monier (Jean-Baptiste), manœuvre, à Châteauvoué.

Morhain (Justin), hôtelier, à Vuisse.

Morifin (madame Marie), à Châteauvoué.

Mougeon (Basile), cultivateur, maire de Châteauvoué.

Mougeon (Etienne), de Chv., épicier, à Dieuze.

Mougeon (Victor), cultivateur à la ferme de Bérange (comm. de Chv.).

Mouraux (Julien), propriétaire, à Nondkeille (comm. d'Ottange).

Mussot (Auguste), propriétaire, à Sotzeling.

Munier (Charles-Armand), commis principal à la mairie de Nancy.

Négler-Cordier, marchand de fer, à Morhange.

Nicloux (l'abbé Théophile), curé de Lidrezing.

Nicolas (l'abbé Victor), curé de Trémery.

Nigetiet (le chanoine Henri), directeur du séminaire des instituteurs, à Metz.

Ofcard et **Heymann** (mesdames), à Château-Salins.

Oster (l'abbé Jean-Baptiste), professeur d'Ecriture Sainte au Grand Séminaire de Metz.

Parant (C.), à Baudrecourt.

Paul (l'abbé Jean), curé de Juvelise.

Paulin (l'abbé Julien), curé de Coin et de Pagny.

Paulus (l'abbé Pierre-Et.-Eug.), curé de Moulins.

Pelt (l'abbé Jean-Baptiste), professeur de théologie au Grand Séminaire de Metz.

Peltier, à Metz.

Petitétienne (Auguste), ancien cultivateur, rentier, à Châteauvoué.

Petit (l'abbé Eugène), curé de Marsal.

Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (Vosges).

Pierre (Adrien), employé de bureau aux faïenceries de Sarreguemines.

Pierre (Aimé), peintre, à Château-Salins.

Pierre (Casimir), négociant, à Dieuze.

Pierre (l'abbé Edmond), curé de Vaxy.

Pierre (l'abbé Jean-Pierre), curé d'Haraucourt-sur-Seille.

Pierre (Lucien), aide-chimiste aux salines de Dieuze, à Lindre-Basse.

Pierron (Edmond), libraire, à Château-Salins.

Pierron (Louis), manœuvre, à Vuisse.

Pierson (Emile), cultivateur, maire de Dédeling.

Pierson (Eugène), cultivateur, à Hampont.

Pierson (Martin), sculpteur-statuaire, à Vaucouleurs (Meuse).

Pierrez (l'abbé Auguste), vicaire de Saint-Vincent, à Metz.
Plontz (l'abbé François), professeur au Petit Séminaire de Montigny.
Poinsignon (Edmond), à Metz.
Poinsignon (Jules), cultivateur, à Riche.
Poncelet, négociant, à Château-Salins.
Poncelet (Nicolas), curé d'Amelécourt et de Coutures.
Poirier (l'abbé François), curé de Peltre.
Poisson (Adèle), à Montchanin (Delaware, Amérique).
Polfin, notaire, à Vigny.
Prautois (madame de), née baronne de Dommartin, propriétaire de la ferme du Neuf-Kékin, à Saulxures-lès-Bulgnéville (Vosges).
Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange.
Ququ (Charles), à Dédeling.
Rainquint (Nicolas), comptable au bureau de constructions des salines de Dieuze.
Rayeur (Auguste), entrepreneur de bâtiments, à Hampont.
Rayeur (Jean), entrepreneur de bâtiments, à Dédeling.
Rayeur (Michel), maçon, à Dédeling.
Reinert (l'abbé Ferdinand), curé de Vannecourt.
Reinstadler (l'abbé Sébastien), professeur au Grand Séminaire de Metz.
Remillon (Joseph), cultivateur à la ferme d'Arlange (comm. de Vuisse).
Renard (Albert), commis voyageur, à Château-Salins.
Reynaud (l'abbé), curé de Joncquières (Vaucluse).
Richard (François-Xavier), archiviste en retraite, à Metz.
Ringenbach (Edouard), pharmacien, à Metz.
Riocour (le comte Edouard **du Boys** de), au château d'Aulnois.
Rivard (Charles), cultivateur, à Guénestroff.
Rivard (Victor), chef-maçon aux salines de Dieuze, à Kerprich.
Robert (Auguste), échevin de l'église de Châteauvoué.
Robert (Eugène), négociant, à Strasbourg.
Robin (madame Elisa), bienfaitrice principale de l'ermitage de Saint-Livier, à Château-Salins.
Robinet (l'abbé Théodore), curé de Gelucourt et de Guéblange.
Robinet (l'abbé Victor), prêtre de Metz, à l'Université de Strasbourg.
Rodhain (Marie), à Vuisse.
Roloff (l'abbé Jean-Georges), curé de Welferding.
Romack (Emile), vigneron, à la maison de Brébèche (cne de Sotzeling).
Romignon (Ernest), de Châteauvoué, cultivateur, à Morville-lès-Vic.
Romignon (Martin), propriétaire, à Châteauvoué.
Romignon (Sébastien), de Châteauvoué, instituteur en retr., à Vaxy.
Rouprich (Jean-Pierre), cultivateur, à Vergaville.
Rouyer (madame) et ses enfants, cultivateurs, à Dédeling.

Rouzet (Emile), comptable au bureau de la direction des salines de Dieuze.

Rzewuski (Julien de), assesseur du gouvernement à la Kreisdirection de Château-Salins. (*2 exemplaires.*)

Salzmann (Jean), cultivateur à la ferme de Bichlibourg (comm. de Vuisse).

Sancy (l'abbé Léon), curé de Gandrange.

Sanson (l'abbé Théophile), curé d'Aulnoy-sur-Seille et de Craincourt. (*10 exemplaires.*)

Sauveur (Laurent), marchand de vins, à Morhange.

Sar (l'abbé Alphonse), curé de Vry.

Scharff (l'abbé Joseph), professeur au Petit Séminaire de Montigny.

Schatz (le chanoine Gustave), professeur au Petit Séminaire de Montigny.

Scheffer (l'abbé Georges), curé d'Eberswiller.

Schmid (le baron Paul de), à Sarralbe.

Schmid (le baron Xavier de), à Sarralbe.

Schneider (Anne), propriétaire, à Moulins.

Schneider (Jean-Jacques), ouvrier aux forges de Moyeuvre-Grande.

Schwartz, propriétaire, à Maxstadt.

Seichepine (Nicolas), de Chv., à Brandyvine (Delaware, Amérique).

Seichepine (Victor), organiste de l'église de Château-Salins.

Sibille (l'abbé Jean-Alfred), vicaire à Château-Salins.

Sidot (Nicolas), libraire, à Nancy. (*3 exemplaires.*)

Sœurs de la Doctrine chrétienne(les),en Saline,à Château-Salins.

Sorhet, directeur d'assurances, à Nancy.

Spanagle (l'abbé), curé-doyen d'Einville (Meurthe-et-Moselle).

Spanagle, à Kerprich-lès-Dieuze.

Spormeyeur (Adrien), menuisier, à Châteauvoué.

Staat, libraire, à Strasbourg (Alsace).

Stoufflet (François-Léon), docteur en médecine, à Boussange.

S... (J.-P.), à H.

Tanneur (Philippe), maçon, à Dédeling.

Tarillon (Marie), à Montchanin (Delaware, Amérique).

Thiam (Basile), maréchal, chantre de l'église de Châteauvoué.

Thiam (Hippolyte), de Chv., réfectorier au Grand Séminaire de Metz.

Thiel (le chanoine Charles-Eugène), ancien professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Metz.

Thiéry (Victor), agriculteur, à Lagarde.

Thilmont (l'abbé Charles), curé, directeur de l'asile des enfants abandonnés, à Guénange.

Thiria (André), peintre-verrier, à Metz.

Thiriet (le R. P.), de l'Ordre des Frères Prêcheurs, à Nancy.

Thiriet (Désiré), ancien cultivateur, maire de Hampont.
Thiriet (Jules), ancien cultivateur, maire d'Obreck.
Thirion, instituteur, à Verny.
Thirion (Aimé), hôtelier, à Dalhain.
Thirion (J.), agent principal d'assurances, à Riche.
Thiry (Eugène), cultivateur, au Bas-de-Kékin (comm. de Vuisse).
This (l'abbé Jean-Pierre), professeur au Petit Séminaire de Montigny.
Thomas (Ernest), comptable aux salines de Dieuze.
Thomas (l'abbé Joseph), curé de Bénestroff et de Marimont.
Thomas (Stanislas), ancien magistrat, à Nancy.
Thomas, membre de la Société d'archéol. de la Moselle, à Lorquin.
Thorel (l'abbé Alphonse), curé de Lorry-Mardigny.
Tinseau (Valéry de), maire de Peltre.
Torlotin (Charles), charpentier, à Obreck.
Uhl (Albert), ingénieur aux salines de Dieuze.
Unternehr, à Metz.
Vagner (l'abbé Jean-Pierre), curé de Hargarten.
Vallin (Gaston), propriétaire, à Haraucourt-sur-Seille.
Vannières, libraire, à Metz. (*6 exemplaires*.)
Vautrin-Cornet (Hippolyte), propriétaire du château de Châteauvoué.
Vautrin-Mouzin (Hippolyte), trésorier de la Fabrique et adjoint au maire de Châteauvoué.
Verneuil (Th. Chalumeau de), à Fleury.
Verschneider (Joseph), chef de service aux faïenceries de Sarreguemines.
Vignot (Auguste), maréchal, à Blanche-Eglise.
Villier (le chanoine Victor), missionnaire apostolique, à Metz.
Vuillaume (l'abbé Etienne-Const.), curé-archiprêtre de Vic-sur-Seille.
Watrinet, instituteur en retraite, à Nancy.
Wauthier, bibliothécaire, à Thionville. (Pour la Bibliothèque de Thionville.)
Wéber (Alexis), banquier, à Boulay.
Wéber, notaire, à Château-Salins.
Weilande (Elisabeth), à Château-Salins.
Wender (l'abbé Michel), curé de Lagarde.
Wernert (Jean), cantonnier, à Vuisse.
Weyland (l'abbé Anatole), curé de Guermange et de Desseling.
Wibratte (Auguste), employé de bureau, à Stiring-Wendel.
Winsback (L.-N.), pharmacien, à Thionville.
Wisnia (Paul), instituteur, à Emanuelssegen (Haute-Silésie).
Wolfram (le docteur), directeur des Archives départementales, à Metz.
Zinck (Frédéric), représentant, à Vergaville.
Zingerlé (l'abbé Ch.-Désiré), curé-archiprêtre de Delme.

INDEX

Nous réunissons dans une seule table les noms de lieux et de personnes, et les autres noms historiques de quelque importance.

Pour les noms de lieux, nous donnons d'abord le nom officiel français, puis, entre parenthèses, les autres dénominations latines, françaises, allemandes, qui se trouvent dans les chartes. Nous faisons de même pour les noms de personnes ; les prénons sont en italiques.

Les noms des ducs, duchesses, évêques et cardinaux de la maison de Lorraine sont renvoyés au mot *Lorraine;* ceux des évêques de Metz, au mot *Metz;* ceux des rois de France, au mot *France;* ceux des empereurs d'Allemagne, au mot *Saint-Empire.* Les noms propres d'importance secondaire sont groupés sous des titres généraux.

Pour faciliter les recherches, nous renvoyons non seulement aux pages, mais encore aux notes.

Voici la liste des principales abréviations.

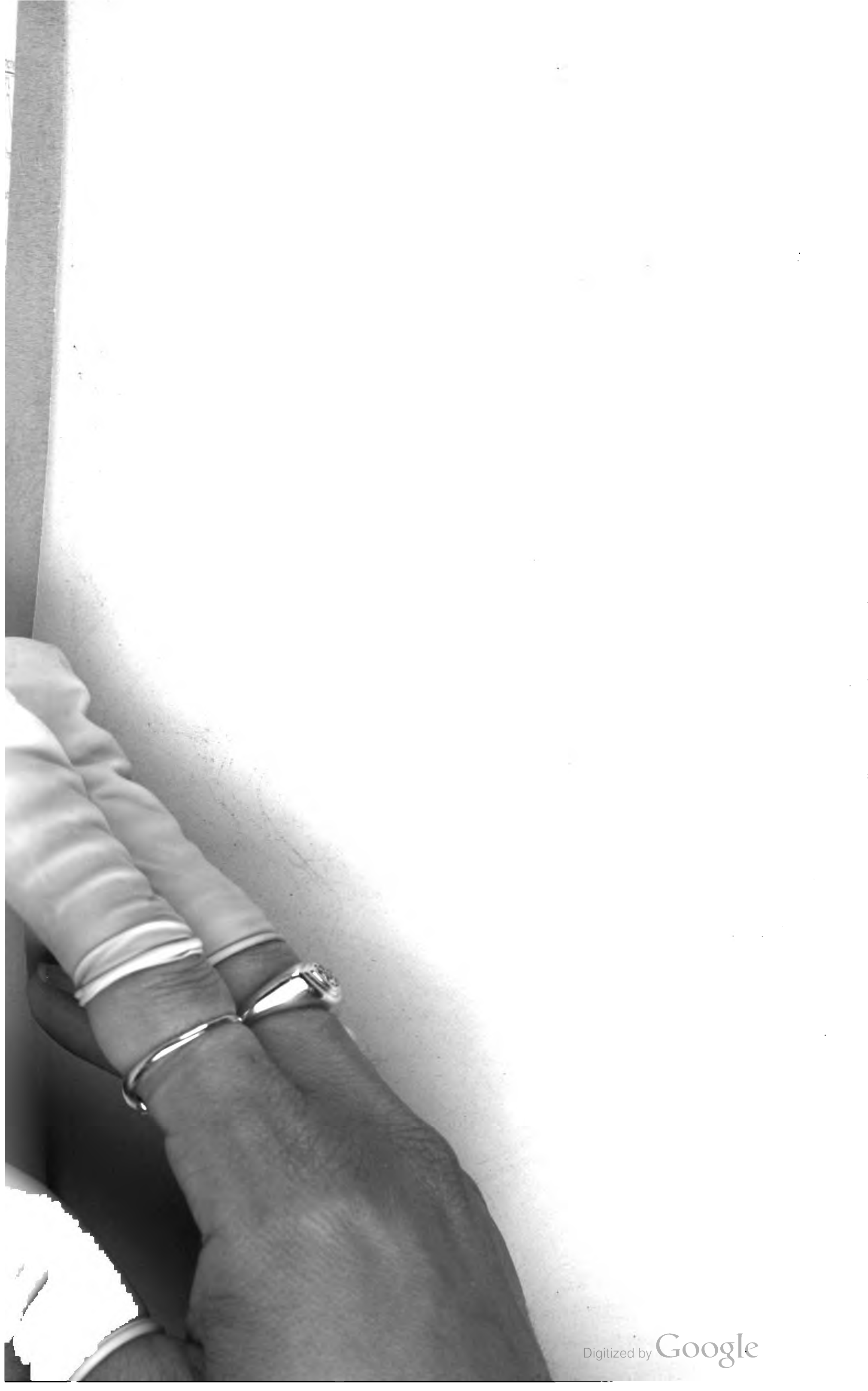
Abb..... Abbaye.
Av...... Avant.
Chs..... Châteausalins.
Chv..... Châteauvoué.
Chvr.... Chevalier.
Ev...... Evêque.
Ev.M.... Evêché de Metz.
Hun..... Hunolstein.
Lorr..... Lorraine.

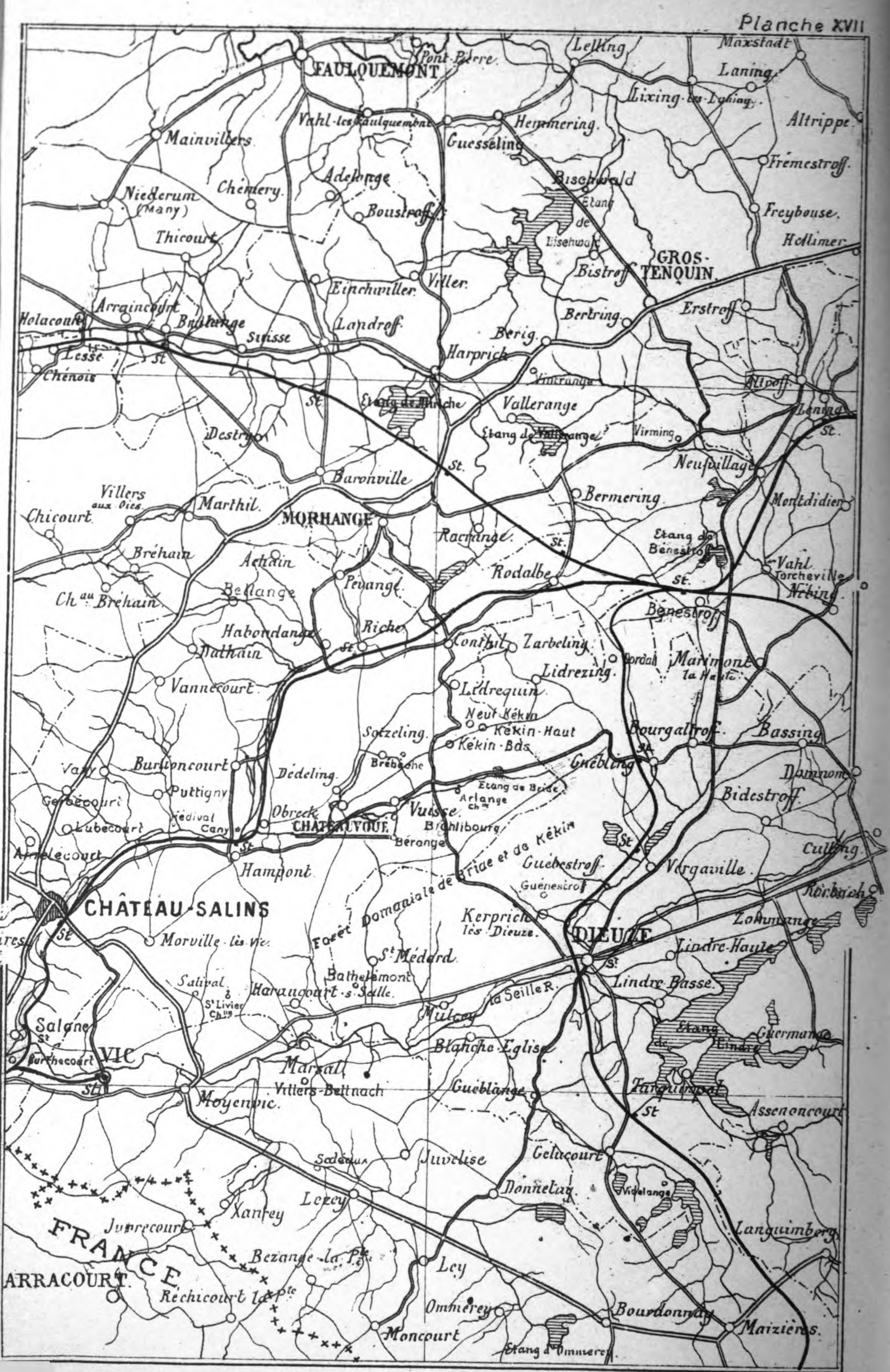
27





Carte des principales Localités mentionnées dans l'ouvr





Carte des principales Localités mentionnées dans l'ouvrage.

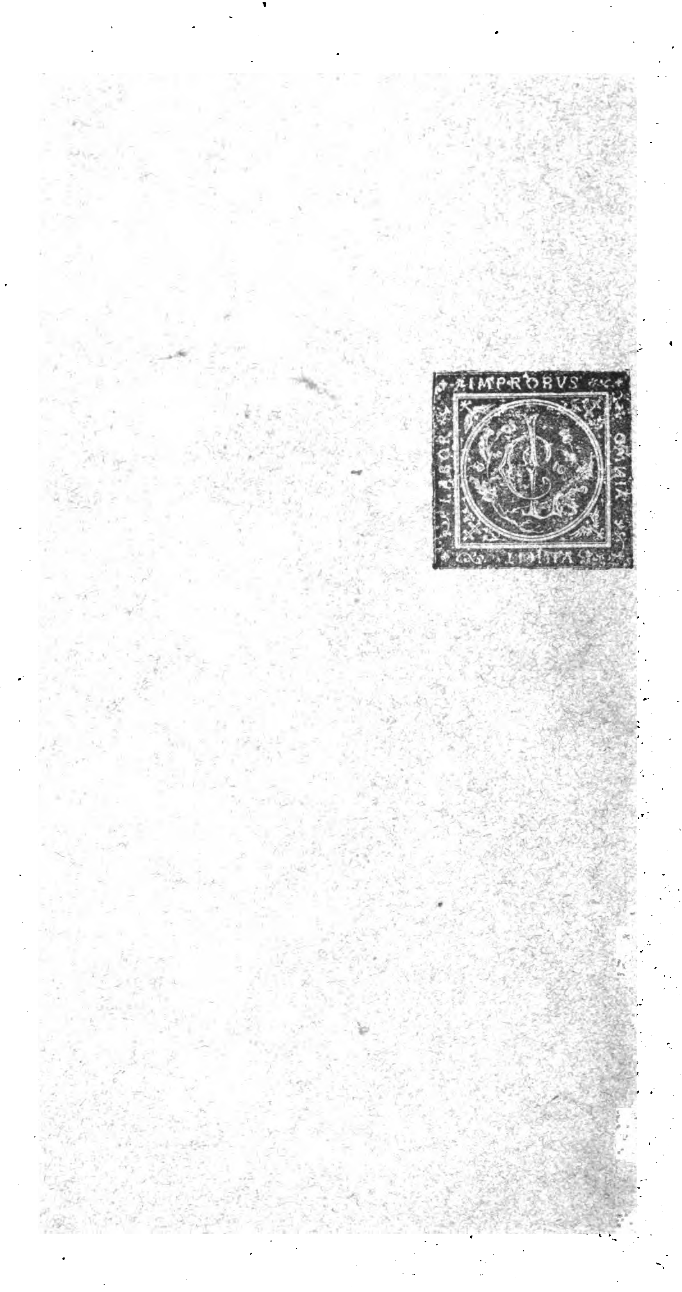


TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

APPENDICES

PLANCHES.

NANCY. — IMP. CRÉPIN-LEBLOND


IMPROBVS
LABOR
OMNIA

